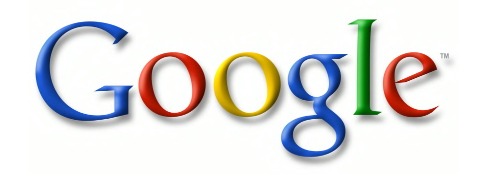
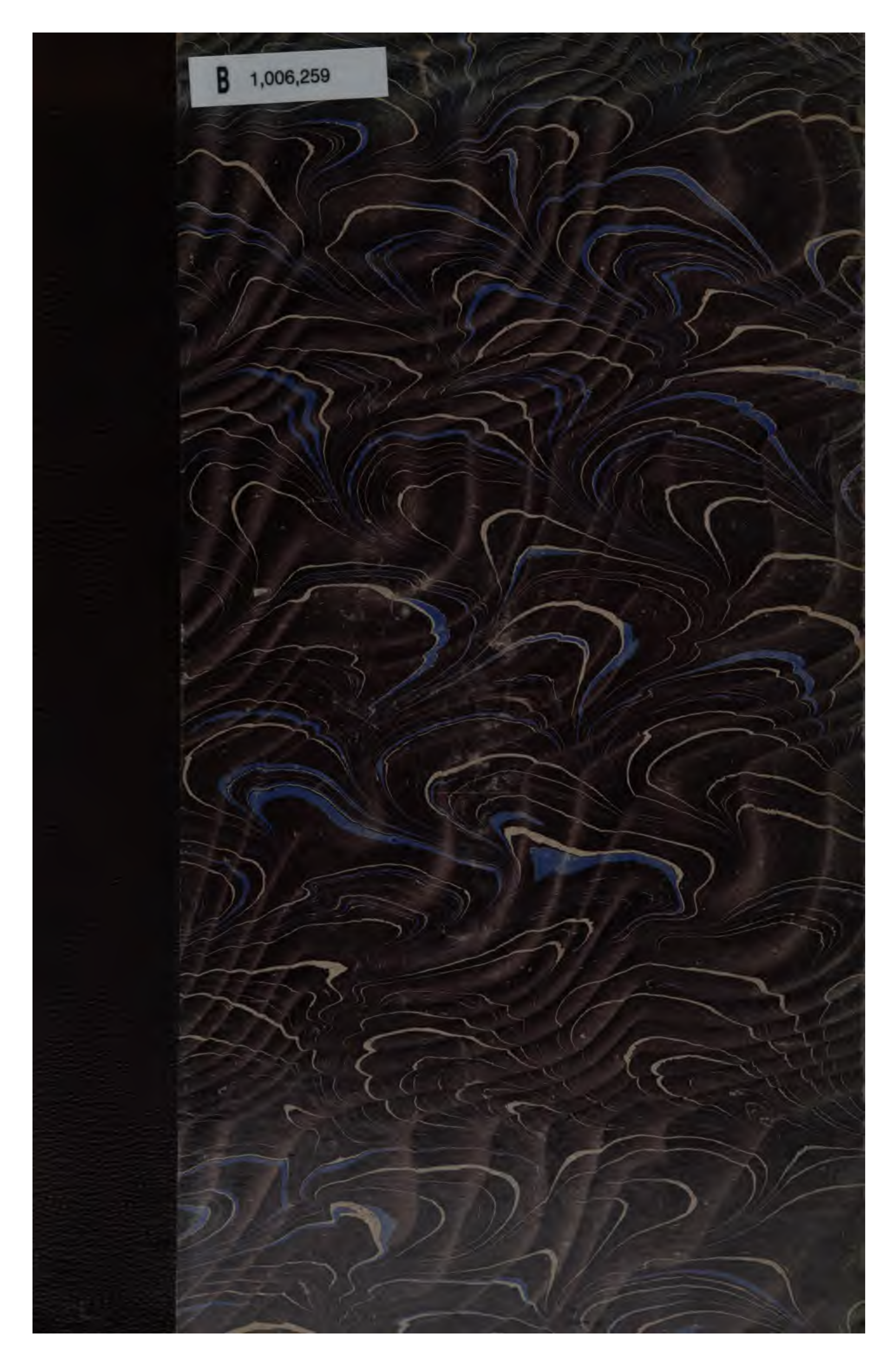
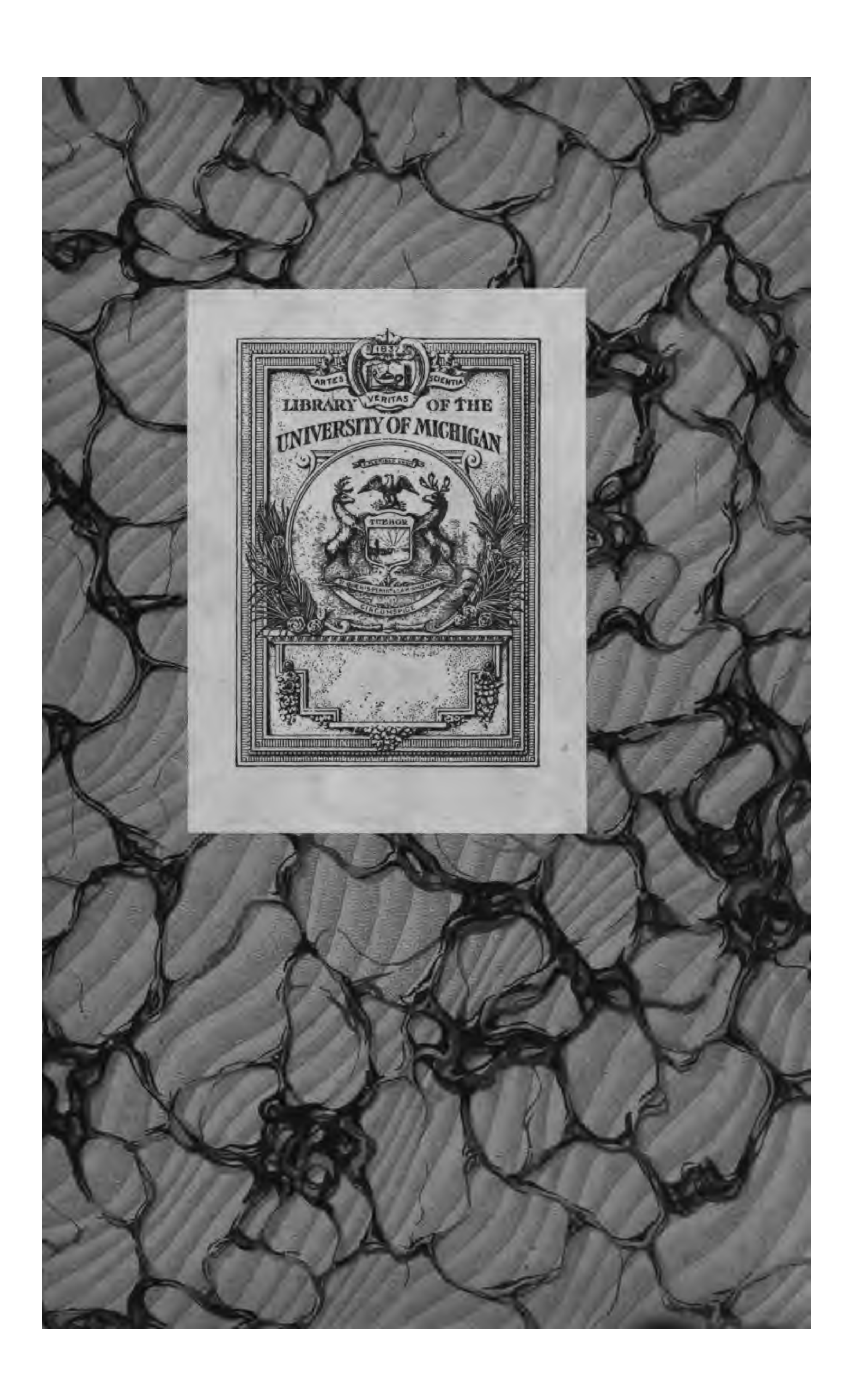
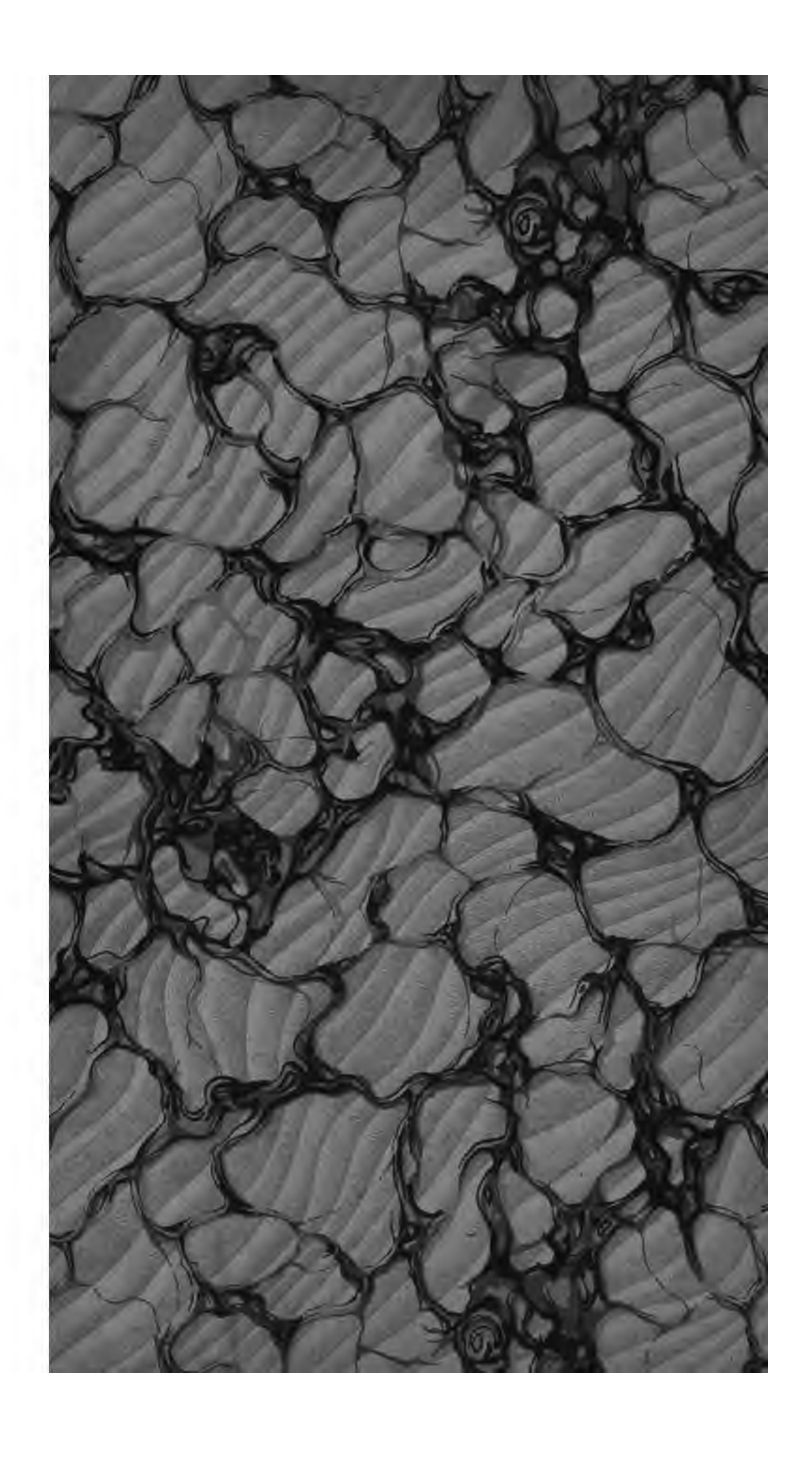





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Bibliographie Historique

DU

DAUPHINÉ,

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DE 1787 AU 11 NIVOSE AN XIV, 31 DÉCEMBRE 1805,

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble,
Correspondant du ministère de l'instruction publique,
Officier d'Académie.

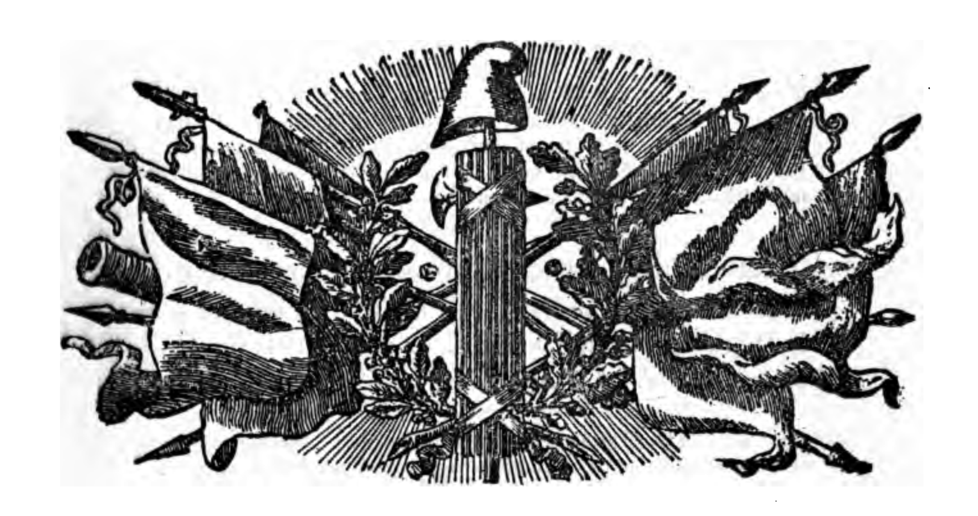
TOME TROISIÈME

GRENOBLE

De l'Imprimerie Dauphinoise.

1891

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE
DU DAUPHINÉ
pendant la Révolution Française



1794

L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Suite)

2209. Lettre du citoyen GRASSON, au citoyen président de la Société populaire de Valence. Montélimar, 12 nivôse (1er janvier 1794.) *S. l. n. n.* In-8°, 7 p. (G.)

« Un méchant m'a calomnié le 22 frimaire, en présence des sociétés réunies à Valence, il m'a accusé de *fanatique*: Hélas!

il me croyoit ministre d'un culte, et je n'étois plus que citoyen, j'avais renoncé aux fonctions pastorales à Montmeiran. Je n'ai contre moi, que mon ancien état dont je me suis dépouillé... Président, la société par son organe me rendra justice et vengera un patriote opprimé par un aristocrate connu.»

2210. Egalité, liberté. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 13 nivôse, an second de la République Française U. I. (2 janv. 1794) *Grenoble, Alexandre Giroud cadet.* In-4°, 8 p. (I.)

Relatif à la fabrication immédiate des salpêtres. Instructions du comité de salut public. Circulaire des regisseurs des poudres et salpêtres. Lettre d'Amar, représentant de l'Isère.

2211. Copie de l'adresse envoyée par la Société populaire de la Tour-du-Pin, le 16 nivôse an 2, (5 janv. 1794) aux représentants du peuple. A Commune-Affranchie. *Grenoble, imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 15 p.

2212. Paris, le 16 nivôse an 2 de la République une et indivisible, (5 janvier 1794.) L'adjoint de la troisième division (Duperray) aux citoyens administrateurs du département de l'Isère, à Moirans. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard (G.)

Prévient que le citoyen Monge, examinateur hydrographe de la marine, fera passer l'examen aux aspirants au grade d'enseigne non entretenu.

2213. Liberté. Egalité. Grenoble le 16 nivôse, an

2e de la R. U. I. (5 janv. 1794) L'agent national provisoire du district de Grenoble. (HILAIRE) aux municipalités et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Adresse un tableau à garnir, pour connaitre le nombre des chevaux et la quantité de foin, paille, avoine, etc... provenus de la récolte dernière.

2214. Le conseil général de la commune de Grenoble à ses concitoyens, du 16 nivôse an II de la R. F. U. I. D. (5 janv. 1794) *Grenoble, Allier.* In-4°, 3p, (C.)

Autre édit. in-f° placard.

Proclamation relative aux pièges et aux calomnies dirigés contre les sans-culottes qu'on accuse de *n'être pas à la hauteur, pas au pas*, à la guerre du fédéralisme contre l'indivisibilité de la République ; à ce que firent les Grenoblois au siège de Lyon et contre le tyran de Piémont ; aux vexations du pacha CARTAUX lors de son séjour à Grenoble, au fanatisme des prêtres anéanti, à la fermeture des églises à Grenoble et à l'ouverture du temple de la raison.

2215. N° 4. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche, 6 janvier 1794 (vieux style) an 2 de la R. F. *Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* Affiche en 2 pièces (C.)

Tableau contenant les noms des cantons, des municipalités, de la situation des immeubles des émigrés, etc.

Les biens désignés dans ce tableau sont ceux de l'émigré Lacoste situés dans la municipalité de Barbière canton de Charpey.

2216. Arrêté du tribunal du district de Grenoble concernant l'expédition des affaires qui y sont portées, publié le 17 nivôse (6 janvier 1794.) Signé : ENFANTIN, président, GAUTIER, PERROTIN, MICHAL, RIVIER, juge, BLANC, commissaire national. *A Grenoble de l'imp. de J. Allier*. In-4°, 3 p. (G.)

2217. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du département de la Drôme, 21 nivôse 2e année de la R. F. U. I. (10 janvier 1794.) *Valence, Vve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

L'administration du département de la Drôme, considérant que LENOIR la ROCHE, ci-devant avocat au ci devant parlement de Grenoble est un des rédacteurs du journal de PERLET, etc. arrête que la calomnie tacite du rédacteur de ce journal sera dénoncée à la France entière.

Cette feuille n'avait point fait mention honorable des bataillons de la Drôme au siège de Toulon.

2218. Liberté. Egalité. Grénoble le 23 nivôse, an 2 de la R. F. (12 janv. 1794.) L'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires, et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Circulaire sur le mode de partage des biens communaux.

2219. Egalité, Liberté. Grenoble, le 23 nivôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (12 janv. 1794). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE)

aux municipalités, sociétés populaires, etc. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Mettez en réquisition tous les tanneurs et tous les cordonniers qui peuvent exister dans votre commune, traitez tous les refusants d'obéir, comme suspects d'incivisme, et envoyez-les à la détention. »

2220. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 nivôse, l'an II de la R. F. (13 janvier 1794) l'agent national provisoire du district de Grenoble, (HILAIRE) à la municipalité de.. *S. l. n. d.* In-4° 2 p. (G.)

Demande le tableau des populations des communes et celui de toutes les classes d'indigence.

2221. La loi naturelle, ou catéchisme du citoyen Français (par VOLNEY). *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes,* l'an IIe de la R. F. U. I. (14 janv. 1794). In-12, 72 p. (C.)

La loi naturelle occupe les 64 premières pages. A la suite on trouve diverses chansons: Hymne à la raison. Hymne patriotique (*La Marseillaise*). Chanson sur l'air de la Carmagnole.

2222. Conférences en forme de catéchisme pour la jeunesse de l'un et l'autre sexe, dédiées à la raison, à la vérité. 1° Sur le développement des droits de l'homme et du citoyen. 2° Sur le patriotisme. A *Grenoble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution, s. d.* (14 janv. 1794). In-8° 51 p.

2223. Recueil de traits d'héroïsme des défenseurs de la patrie, suivi de la définition des mots adoptés depuis la Révolution, a l'usage de la jeunesse ré publicaine. Seconde partie. *A Grenoble, chez Falcon, libraire de la municipalité et des écoles primaires. S. d.* (1er fév. 1794). In-8°, 64 p. (M.)

L'auteur de ces conférences, dit le *Courrier patriotique*, est le citoyen GARDON qui donne tout son temps à instruire la jeunesse aux séances de la Société populaire de Grenoble (n° 141 du 3 fév. 1794). De la p. 61 à 64 de la 2e partie on trouve : Le calendrier républicain (en vers, par LAMBERT, de Romans, receveur de la régie nationale aux Andelys).

2224. Recueil de traits d'héroïsme des défenseurs de la patrie suivi de la définition des mots adoptés depuis la Révolution, à l'usage de la jeunesse républicaine (par GARDON, ex-minime). *A Grenoble, chez G. Duclaud. S. d.* (1794). In-12. (G.)

On lit à la p. 7 le trait suivant de dévouement à la patrie : « On vu dans la ville de Grenoble six jeunes enfants mousses, dont le plus âgé avait treize ans, affronter les dangers d'une mer en courroux, pour se sauver du service que les anglais vouloient exiger d eux, se jeter à la nage dans la mer, assaillis de coups de fusils, et traverser courageusement les dangers les plus imminents, tant sur mer que sur terre, revenir pour ainsi dire tout nus, raconter leurs exploits. Et voilà le peuple qu'avec des armées d'esclaves, quelques despotes du nord espérent conquérir dans une campagne! »

2225. Fabrications extraordinaires des armes. Liberté, Egalité. BUTAY, commissaire de salut public de la convention nationale, envoyé dans le

département de la Drôme aux citoyens, maire et officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. d.* (1794). In-4° 2 p. (G.)

Il requiert de mettre à exécution la loi du 23 juillet portant qu'il ne sera conservé qu'*une seule cloche dans chaque paroisse*. De faire transporter à Valence les grilles, balustrades, chandeliers, encensoirs, fontaines, cloches de chapelles, etc.

De faire enlever des maisons, manoirs dits châteaux, des couvents ou églises supprimés, les rampes d'escaliers, les balcons, les plaques de cheminées, etc...

2226. Morale d'un vrai sans-culotte dont l'impression a été ordonnée par la société populaire de Valence, le 25 nivôse an second de la R. F. U. I. (14 janv. 1794). A *Valence, de l'imp. de la veuve Aurel.* In-8° 11 p. (G.)

Brochure anti-religieuse. « Jetons les yeux sur l'histoire de notre pays et voyons le mal que les prêtres y ont fait!... mais plutôt jetons un voile épais sur toutes ces horreurs !... »

2227. Lettres écrites à l'administration du département de la Drôme. Montpellier 1er pluviôse, an II. (20 janv. 1794.) A *Valence, imp. de la Vve Aurel.* In-4°, 3 p. (G.)

Par JOURDEUIL, adjoint au ministre de la guerre, relative à la nouvelle organisation de la cavalerie (25 nivôse an 2. -- 14 janv. 1794) et par BOISSET, représentant du peuple, qui annonce que le comité du salut public circonscrit ses pouvoirs aux seuls départements de l'Hérault et de l'Aude « ils cessent donc pour le vôtre ».

2228. Discours prononcé par le citoyen DALY, agent national près le district de Crest, le jour de la célébration de la fête en l'honneur de la prise de Toulon, imprimé en suite de la délibération de la société populaire de Crest du 25 nivôse (14 janvier 1794). *Montélimar, Mistral, s. d.* In-4° 7 p. (B. D.)

2229. Arrêté du comité de sûreté générale du 23 nivôse, an 3e (1er janv. 1794), qui charge les districts, les agents nationaux et les comités révolutionnaires, sous leur responsabilité, de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements. -- Egalité, liberté. -- Grenoble, le 27 nivôse an 3e de la R. F. U. I. (16 janv. 1794). L'agent provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) aux autorités constituées et à ses concitoyens. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. non chiff.

Instructions complémentaires à l'arrêté ci-dessus « songez qu'il est permis d'adorer Dieu à sa manière et selon sa conscience, tout culte public est sévèrement prohibé... Les temples dédiés à l'Etre suprême seront fermés, les prêtres qui peuvent encore exister dans les communes, seront réputés les auteurs des rassemblements qui pourront survenir et seront mis en état d'arrestation par le seul fait qu'il y en aura eu dans les lieux qu'ils habitent... »

2230. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes aux municipalités de leur ressort, 29 nivôse an 2 (18 janvier 1794.) *Gap, J. Allier.* In-4° de 12 p. (A.)

Liquidation de la dette.

2231. Discours sur les vertus nécessaires aux Républicains, prononcé à Grenoble, le 3e decadi de nivôse dans le temple national (19 janv. 1794) par Gabriel GENÈVE, négociant. Imprimé par ordre de la société populaire de Grenoble. *A Grenoble de l'imprimerie d'Allier*. In-8º 30 p. (C.)

A la p. 28, ode : Sur la chute des rois.

2232. Tableau du répartement au marc, la livre des contingents des districts dans le principal de la contribution mobilière de l'exercice 1793, du cinquième des dépenses à la charge du département de l'Isère. Fait et arrêté à Grenoble le 1 pluviôse an 2. (20 janv. 1794.) *A Grenoble, de l'imp, d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d. (1794)* In-4º, 4 p. + 2 p. n. chif. + 1 tableau in-4º oblong (I.)

2233. Nº 8. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre, première affiche. (24 janv. 1794) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district*. In-fº placard.

Vente des biens de l'émigré Marquet situés dans la municipalité de Châteaudouble, canton de Chabeuil.

2234. Liberté, Egalité. Grenoble, le 5 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (24 janv. 1794) l'agent national

du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance du ressort du district. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (G.)

Lettre relative au recensement de tous les chanvres existant dans les communes.

2235. Adresse de la société populaire des communes de Valence, et du Bourg lès-Valence, à la convention nationale, du 1 pluviôse an 2 (20 janv.) Suit l'arrêté de l'administration du département de la Drôme (qui ordonne que ladite adresse sera imprimée au nombre de 1000 exemplaires in-4°.) A Valence le 5 pluviôse an 2 (24 janv. 1794.) *de l'imp. de la Vve Aurel.* In-4°, 8 p. (G.)

« Vous avez reconnu que la guerre aux rebelles incorrigibles de l'intérieur, était la plus sérieuse, et celle qui devoit provoquer les mesures les plus repressives... Représentans notre devoir est d'épancher dans votre sein paternel nos justes sollicitudes... Coupez la racine de tant de maux, laissez à vos comités composés d'hommes impartiaux le soin de rendre un compte sévère de leurs opérations au comité de la convention nationale... »

2236. Liberté. Egalité. Grenoble, le 6 pluviôse an 2 de la R. F. U. I. (25 janvier 1794.) Echange du numéraire et des matières d'or et d'argent contre des assignats. L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires du district. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4° 4 p. (G.)

2237. Saint-Marcellin, le 8 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (27 janvier 1794.) Les membres composant le district de Saint-Marcellin, aux officiers municipaux des communes de son ressort... Salut et fraternité. Lettre signée: RUBICHON, président. JUVENET, MOGNAT, LANTELME, GUILLAMBAND, GENISSIEUX, administrateurs, ROBIN-BOISCLOS, agent national. *S. l. n. n. Saint-Marcellin, imp. A. Beaumont.* In-4°, 1 p. (100 exempl. (I.)

Lettre relative à l'emprunt forcé. « Nous avons vu, écrivent-ils, avec surprise, que dans plusieurs communes de ce district, loin de satisfaire à la nomination de commissaires, le conseil général a pris sur lui de décider qu'il n'y avoit aucun citoyen dans le lieu, qui fût dans le cas de contribuer à l'emprunt forcé, en sorte que les membres qui le composent, ont pu devenir juges en leur propre cause. Il est donc indispensable de nommer ces commissaires, sans délai, si vous n'y avez satisfait. »

2238. Gouvernement provisoire révolutionnaire. Liberté et fraternité. Egalité ou la mort. Extrait du procès verbal du conseil permanent du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, du 9 pluviôse, an II de la R. F. U. et I. (28 janv. 1794) Signé: RUBICHON, président, CLERC, secrétaire. Extrait des registres du comité de Salut public de la convention nationale. *A St-Marcellin, de l'imp. d'A. Beaumont, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

Les citoyens sont invités d'user de la faculté d'échanger contre des assignats, les matières d'or et d'argent.

2239. Grenoble 9 pluviôse an 2, (28 janv. 1794)

aux citoyens maire, officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Lettre des administrateurs du directoire du district de Grenoble, relative aux recouvrements des deniers de la nation.

2240. Liberté, égalité. De par les administrateurs du district de Saint-Marcellin. Bail au rabais de la reconstruction du Pont-Rouillard sur Bourne. *A Saint-Marcellin, chez Antoine Beaumont, imp. du district. S. d.* (janv. 1794). In-f° placard (60 exempl. (I.)

L'adjudication sera passée dans une des salles de la maison des ci-devant carmes de Saint-Marcellin, le 28 pluviôse an 2 de la R. (6 fév. 1794.)

2241. Entretien du citoyen S. B. (Sunderson Berard) curé jacobin, avec un maître d'école dans une commune du département des Hautes-Alpes. Le 10 pluviôse an 2 (29 janv, 1794) *A Gap, chez J. Allier*, an 2. In-12, 59 p. (G.)

Berard termine ainsi son avant-propos aux sans-culottes, daté du 10 pluviôse, l'an 2: « Les sans-culottes des Hautes-Alpes, doivent être jaloux de s'élever à la hauteur des autres départements. Le soleil de la nature éclaire leurs montagnes avant le reste de la République ; le soleil de la raison doit dissiper à son tour toutes les vapeurs théologiques, tous les prestiges superstitieux, toutes les exhalaisons ultra-montaines qui y sont amoncelés. »

2242. Discours prononcé par le citoyen Long, juge de paix à Champ dans la séance de la société

populaire de Vizille et dont elle a arrêté l'impression le decadi 10 pluviôse an second de la R. F. une, indivisible et impérissable. (29 janv. 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. imp. S. d.* In-8°, 16 p. (Bibl. de M. Masimbert.)

2243. Règlement de la société républicaine de Gap régénérée. *Gap, imp. d'Allier.* Nivôse an 2 (janv. 1794). In-8°, 8 p.

2244. La Tour-du-Pin, le — pluviôse, l'an 2 de la R. U. I. (janv. 1794.) Liberté, égalité. L'agent national du district de la Tour-du-Pin, aux officiers municipaux et agent national de la commune le... *S. l. n. d.* In-4°, 2f. n. chif. (I.)

Circulaire relative au mode de partage des biens communaux.

2245. Liberté, égalité. Guerre aux tyrans et à tous les ennemis du peuple. Attachement inviolable à la représentation nationale. Les jacobins de Vienne la Patriote, à la Convention nationale. *S. d. A Vienne la Patriote de l'imp. de J. Labbe, imp. du district,* (1794). In-4°, 3 p. (G.)

« Représentants, avilir les sociétés populaires, c'est les détruire, les détruire c'est anéantir la liberté... Vous encouragerez de vos vœux les sociétés populaires, et les calomniateurs s'évanouiront, et les sociétés populaires plus fortes, plus énergiques, plus révolutionnaires que jamais, fonderont la République sur la vertu, la probité, la justice et sur les cadavres de tous ses ennemis. » Adresse signée : BERTRAND, président...

2246. Extrait des registres des délibérations de la société populaire de Romans et de l'Unité. Du tridi 13 pluviôse, l'an second de la R. F. U. et I. (1er fév. 1794.) *A Romans de l'imp. de L. Martigniat.* In-8°, (B. de M. le docteur Chevalier.)

Fermeture des églises.

2247. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 13 pluviôse, an second de la République Française. (1er fév. 1794) A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-4°, 8 p. (C.)

Arrêté relatif aux réparations à faire aux routes du département.

2248. Extrait du procès-verbal des séances de la société populaire des communes de Valence et du Bourg-lès-Valence, séance du 14 pluviôse, l'an second de la R. U. I. (2 fév. 1793). *Valence, imp. de Vve Aurel.* In-4°, 4 p. (G.)

« Tous les émissaires et défenseurs des suspects, égoïstes et modérés, seront recommandés à la surveillance immédiate et particulière des comités révolutionnaires des communes. « Suit une lettre de la Société populaire de Valence et du Bourg-du-Péage du 15 pluviose (3 fév. 1794.)

« Sonnez le tocsin de l'indignation contre ces faux patriotes, qui n'ont ni caractère, ni énergie, qui tuent l'esprit de la Révolution. »

2249 Liberté, égalité. Vive la République.

Sixième tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie. ci-devant à Lyon, en conséquence des jugements rendus par la commission révolutionnaire les 29 nivos (sic) Premier, 3, 5, 7, 9, 12 et 14 pluviôs (sic) l'an second de la République Française, une, indivisible et démocratique. (18 janv. 1794, 22, 24, 26, 28, 31 janv. et 2 fév. 1794). *A Commune-Affranchie de l'imp. de Revol, rue Thomassin, 62.* Très grand in-f° en 2 pièces (I.)

Au nombre de 234. On y trouve les noms des Dauphinois suivants :

Joseph Chataigne de Tain, dép. de la Drôme, médecin, 63 ans.

Abel-Antoine Claperon dit Melieux, de Vienne, rentier, 59 ans.

Nicolas Saint-Germain, marchand drapier, d'Artas 27 ans.

Jérôme Duchamp, de Cessieu, 51 ans.

Claude-Joseph Peronnet dit Beaupré, ci-devant capitaine au régiment d'Aquitaine, de Grenoble, 61 ans.

Jean-Baptiste Dumoulin, fabricant de soie, né à Crémieu, 34 ans.

Jean-Antoine Morand, architecte, né à Briançon, 66 ans.

Louis Poncin, de Jarcieu (Isère) ci-devant curé, 45 ans.

François Grance, employé aux vivres, né à Grenoble, 30 ans.

François Chenavas, receveur du droit d'enregistrement, né à la Côte-Saint-André, 32 ans.

Jean Chalvet, limonadier, de Neuvache, (Hautes-Alpes) 36 ans.

2250. Egalité-Liberté. Arrêté de la société populaire de Cessieux. 14 pluviôse, an 2 (2 fév. 1794). Signé : Guedy-du-Rod, président. *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 3 p. (C.)

Déclare que le maire de cette commune a perdu la confiance du peuple par la suite de sa connivence bien reconnue avec Dolle et ses émissaires.

2251. Liberté-Egalité ou la mort. Grenoble, le -- ventôse, an 2 (fév. 1794). JOUGUET, commissaire des guerres de la 7e division, employé à Grenoble, aux municipalités et comités de surveillance des communes du département de l'Isère. *S. l. n. d.* In-8o, 3 p.

Relatif au grand nombre de militaires qui abandonnent leur drapeau. Il demande une surveillance plus active et une sévérité inflexible, « et mourrons, s'il le faut, pour l'exécution de la loi ».

22: 2 *Les Muses sans-culottides*, ou le parnasse des républicains, recueil contenant les meilleures odes, chansons, hymnes et pièces de vers de différents genres, produites par la Révolution Française, principalement celles qui ont paru depuis la constitution républicaine de 1793. Et un extrait des actions héroïques et civiques des républicains français, tiré des collections publiées par la convention nationale. A *Grenoble, chez Falcon et chez* Vve *Giroud et fils, libraires*, an 2e de la R. F. U. I. et D. In-12, 2 vol. 15 cahiers, + 8 p. n. chiff. table, 540 p. T. 2, 2 cahiers 72 p.

Recueil périodique devenu fort rare, cité imparfaitement par Colomb de Batines qui n'a pas eu entre les mains la collection complète.

Le 1er cahier est du 15 pluviôse, an II (3 fév. 1794) Le 2e et dernier (du T 2) est du 15 fructidor (1er septembre 1794). Ce recueil a été fondé par Abel FORNAND, ancien procureur général syndic provisoire du département de l'Isère. Dans une circulaire publiée le 3 nivôse, an 2 (23 déc 1793) il annonçait qu'il « ferait paraître

toutes les décades un ouvrage instructif sur les opinions religieuses et sur la morale... Je vous prie d'en prévenir vos concitoyens, on trouvera cet ouvrage décadaire chez Giroud, imprimeur à Grenoble », in-4° 2 p.

Nous y remarquons les pièces suivantes composées par des Dauphinois :

p. 154. Hymne de la Liberté (par JOUBERT de la SALETTE, maréchal de camp d'artillerie)

p. 176. La rage aristocratique, par le citoyen SABLIÈRE, ex-député du département de l'Isère.

p. 249. Les Jadis, par BENOIT fils, sans-culotte de Grenoble.

p. 346. Le Départ, par le citoyen BENOIT fils, sans culotte de Grenoble.

p. 347. Hymne à l'Eternel, à la Liberté et à l'Egalité, par le même.

p. 406. Cantique à l'Etre suprême, signé : l'Ami de la nature. Xavier J*** (JAYET), de Grenoble.

p. 417. Chanson nouvelle, faite pour un vieux grenadier ; chantée à Grenoble, dans le temple de la Raison, le décadi, 30 floréal (19 mai 1794), par le citoyen GORJY, de Grenoble.

p. 427. A la Convention nationale, à l'occasion des assassinats entrepris contre deux de ses membres, par le même.

p. 464 Le Retour ou l'amour républicain, par le citoyen BENOIT fils.

p. 528. Couplets chantés le premier décadi de messidor, au temple de la Raison, à Grenoble, par X. J*** (JAYET), citoyen de Grenoble.

p. 529. Invocation à la Liberté, par FRANÇAIS de NANTES.

2253. Au nom du peuple Français. Liberté Egalité. Les représentants du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départements environnants et près de l'armée des Alpes. Adresse signée : FOUCHÉ DE NANTES, LAPORTE, MEAULE. A *Vienne, de l'imp. républicaine de Georges Lambert.* 16 pluviôse, an II (4 fév. 1794) placard. (V. V.)

2254. N° 22. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. 16 ventôse, an II (4 fév. 1794). *A Valence, chez J. J. Viret, imp. du District.* In-f° placard. (C.)

Biens de l'émigré Jean-Antoine MURE, situés à Tain.

2255. Grenoble, le 18 pluviôse, an 2 de la R. U. I. (6 fév. 1794). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités etc... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Circulaire relative aux mesures à prendre pour multiplier les fabriques de salpêtre. « Je sais qu'il s'est formé une fabrication à Grenoble, à Montbonnot et à Crolles, mais cela ne suffit pas, il faut que chaque commune recueille tous les salpêtres des souterrains qui en recèlent. »

2256. Mémoire sur une grande forge et fonderie de canons de fer coulé, alimentée par les mines de fer spathique du département de l'Isère, fondues avec les charbons de terre de Rive-de-Gier, à établir au point de jonction de l'Isère avec le Rhône, dans le district de Valence, département de la Drôme, ou à St-Laurent en Royans, près l'Isère et à portée des grandes forêts de la ci-devant Chartreuse de Bouvantes... par Alexandre GIROUD, ancien ingénieur des mines. *A Grenoble, de l'impr. d'Alexandre Giroud. S. d.* (1794). In-4°, 8 p. (I.)

Suit (p. 7) un arrêté du directoire du département de l'Isère du 19 pluviôse, an 2 (7 fév. 1794) relatif à l'impression de ce mémoire.

2257. Adresse à la convention nationale par le conseil général de la commune de Grenoble. Le 18 pluviôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (6 fév. 1794). *De l'imp. d'Allier, imp. de la Municipalité. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

« Les habitants de la commune de Grenoble n'ont qu'un sentiment, qu'une idée, c'est l'amour de la patrie ; ils voudroient amonceler sur son autel, tout l'or, tout l'argent, tous les métaux que renferme, non seulement la République française, mais l'univers entier... pour les réduire en fusion et en former un torrent enflammé qui anéantisse tous les tyrans coalisés contre la liberté de la France... »

La commune de Grenoble envoie de nouveau à la nation l'argenterie trouvée « dans ces édifices consacrés au mensonge et à la superstition, qu'on appeloit *églises*, le poids de cette argenterie monte à 373 marcs, 6 onces. »

« L'argenterie des hopitaux civils et militaires dont le poids monte à 240 marcs, 5 onces. »

« La commune a mis à la disposition du district les cloches de toutes ses églises qui, jointes à quelques cloches envoyées par les communes voisines, donnent un produit en bronze de 172 quintaux, 50 livres, plus en cuivre, provenant des églises 5 q. 65 liv. ; plus, en croix de fer, y compris deux petits canons de fer coulé 54 q. 15 liv. Les biens des émigrés vendus jusqu'au 10 pluviôse ont produit 7,837,037 liv.

Les membres du conseil général invitent les représentants de rester à leur poste jusqu'à l'entière extermination des tyrans et des traitres...

2258. Grenoble, le 23 pluviôse, an 2 de la R. F. (11 fév. 1794) Liberté, Egalité. L'agent national du district de Grenoble, (Hilaire) aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Les rations d'avoine accordées pour la subsistance des chevaux de remonte seront supprimées. -- etc.

2259. Adresse de l'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) à ses concitoyens. 23 pluviôse, an 2 (11 fév. 1794). *Grenoble, Cuchet, s. d.* (1794). In-4° 3 p. (G.)

Sur la libre circulation des subsistances et l'obligation de se conformer au maximum en achetant et en vendant.

2260. Grenoble, 23 pluviôse, an 2 de la R. F. (11 fév. 1794). Liberté-Egalité. L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités etc. du ressort. *S. l. n. n.*, in-4°, 2 p. (G.)

Circulaire relative à la liberté des cultes. « Ecartons de nos regards tous ces signes extérieurs qui perpétuent le souvenir de nos vieilles erreurs et de la prédomination d'un culte intolérant et persécuteur des autres cultes; plus de croix, plus de cloches que celles nécessaires ou utiles pour l'éveil et le signal de se réunir pour prêter secours en cas d'accident ou de malheur imprévu. »

2261. La Tour-du-Pin, le 23 pluviôse, an 2e de la R. U. I. et Démocratique (11 fév. 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin aux officiers municipaux et agent national de la commune de... *S. l. n. d.* In-4°, 6 p. (I).

Circulaire relative aux dons à faire pour les défenseurs de la patrie et pour la fabrication d'armes. Les fabricants d'armes du district se rassembleront à la Tour-du-Pin le 8 ventôse prochain à neuf heures du matin, « pour y passer, avec l'administration, les conventions relatives aux fournitures qu'ils s'engageront de faire. » Signée : Joseph-Antoine DONCIEUX, CRET, GUEDY, REVERDY, ALRICY.

2262. Liberté, Egalité ou la Mort. L'administrateur du district de la Tour-du-Pin donne avis..... A la Tour-du-Pin, ce 23 pluviôse, an 2e de la R. F. U. I. et Démocratique (11 fév. 1794). Signé : DONCIEUX, PERRONCEL. *S. l. n. d.* Placard in-f°, oblong, (I.)

Avis sur la suspension de la fabrique des piques. Les ouvriers employés à ce travail seront chargés de fabriquer des bayonnettes, des baguettes, des canons de fusils.

2263. Egalité, Liberté. Grenoble, le 25 pluviôse, an 2e de la R. F. U. I. (13 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. (G.)

Relatif au desséchement des étangs, — le sol des étangs desséchés sera ensemencé en grains de maïs ou planté en légumes. »

2264. Egalité-Liberté. Grenoble, le 25 pluviôse, an 2e de la R. F. (13 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance et chefs de bataillons de garde nationale du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Recommandation de faire rejoindre leurs drapeaux ceux qui les avaient abandonnés.

« Je vous préviens que la moitié du 3e bataillon de l'Isère, à la veille de son embarquement pour la Corse, du Port de la Montagne ci-devant Toulon, qui eut lieu le 11 de ce mois, se dispersa. A peine 300 honmmes restèrent fidèles à leur poste, les

autres se sont lâchement enfui et ces traitres sont du district de Grenoble. »

2265. Règlement de la Société des Jacobins établie à Vizille. A Vizille, le 25 pluviôse, an 2 de la R. F. U. I. (13 fév. 1794). Signé : Bordière, président; Long et Boulon, secrétaires. *Grenoble*, in-8°, 20 p. (M.)

2266. Extrait du procès verbal du Conseil général du district des Thermopyles, département de l'Isère, du sextidi de la 3e décade de pluviôse de l'an II de la R. D. U. I., (14 fév. 1794). In-4°.

Relatif au changement de nom de la commune de Saint-Marcellin en celui des Thermopyles, — pièce curieuse et fort rare reproduite dans l'*Echo du Dauphiné et du Vivarais*. N° 10 du 4 avril 1860. (Article de M. V. Advielle).

2267. N° 10, département de la Drôme. District de Valence. Biens d'émigrés à vendre, première affiche. 28 pluviôse, an 2 (16 fév. 1794). *A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du district.* In-f°, placard (G.)

Biens à vendre des émigrés Louis Marquet, Penon dit Bayard, André-Xavier Megras dit Laroquette, situés à Valence.

2268. Egalité-liberté. Grenoble, 28 pluviôse, an 2 de la R. F.U. I. (16 fév. 1794). L'agent national du

district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G).

Demande les noms des armuriers en état de travailler à la fabrication des carabines, — d'adresser au district les carabines qui peuvent exister dans les communes.

2269. Liberté-égalité-fraternité ou la mort. Embrun, le 29 pluviôse, l'an II de la R. F. (17 fév. 1794) Harmadius REINOARD, officier de santé de première classe de l'armée des Alpes, au conseil de santé près le département de la guerre. *Embrun, P. Moyse. S. d.* In-4°. Bibl. Nat[le] L b 41 n° 992.

2270. Règlement de la société populaire des Jacobins séante à Grenoble, du 29 pluviôse an 2e (17 fév. 1794.) Signé: Balth. ROYER, président, FALCON et BLANC, secrétaire. *Grenoble, imp. Allier S. d.* In-8°, 16 p. (G.)

2271. Liberté, égalité. Avis important aux notaires et autres dépositaires publics, concernant la remise des titres féodaux. L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à ses concitoyens. Grenoble le 30 pluviôse an 2 (18 fév. 1794) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard.

Les titres remis aux municipalités y demeureront déposés.

2272. Régie nationale des poudres et salpêtres,

action révolutionnaire. Réquisition du préposé de la régie dans le département de l'Isère. Au nom de la loi et du salut de la patrie. Grenoble le 1 ventôse l'an 2e de la R. F. une, indivisible et démocratique. (19 fév. 1794) Signée : MURET. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif. (A. I.)

Règlement en 12 articles sur les ateliers de fabrication de salpêtre dans le département de l'Isère.

2273. Instruction sur la fabrication du salpêtre, notions préliminaires. Signée. MURET, préposé pour le salpêtre dans le département de l'Isère. *A Grenoble, chez Vve Giroud et fils. S. d.* In-8°, 16 p. (G.)

2274. Procédé méthodique pour la fabrication du salpêtre. *S. l. n. d.* (1794). In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

2275. Observations sur l'exploitation du salpêtre. A *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud. S. d.* (fév. 1794). In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

2276. District de Commune-Affranchie, séance publique du 3 ventôse an II de la R. F. U. I. (21 fév. 1794.) *Commune-Affranchie, imp. républicaine.* In-f° placard.

Mesures à prendre pour donner aux fonderies de canons établies à Valence et à Commune-Affranchie, toute l'activité dont elles sont susceptibles.

2277. Liberté. Egalité, au nom du peuple Fran-

çais, les représentants du peuple envoyés par la convention nationale, près l'armée d'Italie et dans les départements du Midi. Fait à Port-la-Montagne le 3 nivôse an 2 de la R. F. U. I. Signé: SALICETI, suit l'ordre du représentant du peuple envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, relative à l'execution et la publ. de l'arrêté ci-dessus, 4 ventôse l'an 2 de la R. (22 fév. 1794.) *De l'imp. du sans-culotte Rochebrun, imp. du département, près le Pont de Pierre.* In-f° placard (C.)

« Considérant que les esclaves armés par les tyrans pour détruire la liberté Française, obligés d'abandonner partout le territoire de la liberté, portant leur rage impuissante et leur ignominie sur la mer, d'où ils osent encore braver la majesté du peuple Français arrêtent... Suit l'arrêté qui ordonne que tous les pêcheurs, patrons-pêcheurs et autres citoyens habitués à la navigation, qui ne portent pas actuellement les armes pour la défense de la liberté; quoique non classés, habitant les départements des Alpes-Maritimes, des Hautes et Basses-Alpes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme etc. sont mis en réquisition pour le service de mer, sur les bâtiments de guerre de la République. »

2278. Rapport fait à la société populaire des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) le 5 ventôse an 2 (23 fév. 1794) par BERRUYER DUBRUSSET. In-8°, 8 p.

2279. Egalité. Liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, (ci-devant Saint-Marcellin.) Vente de coupe des bois nationaux provenant

de la ci-devant abbaye de Laval, à la Côte, le 6 ventôse an 2 (24 fév. 1794) aux *Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

2280. Egalité, liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, (ci-devant Saint-Marcellin.) Vente de coupes de bois nationaux provenant du ci-devant chapitre de Saint-Antoine. Aux Thermopyles, le 6 ventôse an 2 (24 fév. 1794) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2281. Articles additionnels (IV) à la section cinquième du règlement de la Société populaire des Jacobins de Grenoble, adoptés dans la séance du 8 ventôse, an 2 de la République, (26 fév. 1794). *S. l.* In-8°.

Articles signés : G. GROS, président; BARROIL et ARVET, secrétaires, par lesquels la Société invite les citoyens et les citoyennes des tribunes à observer le silence et la décence qui conviennent à une grande assemblée et à s'abstenir de tout ce qui pourroit interrompre les discussions etc. »

2282. Jugement rendu par la Commission militaire, à Commune-Affranchie (Lyon), qui décharge d'accusation Dominique Auréas et Jean-Pierre Mathieu, voituriers employés aux armées, et Jean Prié, directeur des convois militaires; qui con-

damne à la réclusion jusqu'à la paix, comme suspects, les nommés Pierre Magnier, garde d'artillerie et Claude-François Lagrée, directeur d'artillerie chef de brigade, et qui condamne à la peine de mort Jean-Pierre Duteil l'aîné, général divisionnaire d'artillerie. (Le 8 ventôse an 2, 26 fév. 1794). *A Commune-Affranchie, de l'imprimerie Républicaine, place du Temple et de la Raison, n° 26.* In-f°, placard à 3 col.

« Claude-François de LAGRÉE, directeur d'artillerie, à Grenoble, natif de Saint-Vincent-de-Mercuze; Pierre MAGNIER, garde d'artillerie de l'arsenal de Grenoble; Jean PRIÉ, directeur des étapes et convois militaires, à Grenoble; Joseph-Dominique AURÉAS, voiturier à Savines, et Jean-Pierre MATHIEU, voiturier d'Embrun, tous cinq accusés d'avoir apporté un retard criminel dans l'expétion d'un convoi considérable d'artillerie... pour le camp d'Oullioules, sous Toulon.

2283. Circulaire du commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère, du 8 ventôse an 2 (26 fév. 1794. *S. l.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les émigrés et les prêtres réfractaires qui rentraient en France.

2284. Egalité-Liberté. Grenoble, le 9 ventôse, an 2e de la R. U. I. (27 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, Sociétés populaires, etc *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (G.)

HILAIRE adresse un arrêté du comité du Salut Public, du 23 pluviôse dernier (11 fév.) qui supprime les bluteaux tamisant et réduisant le quintal de farine au-dessous du poids de 85 liv.

2285. Egalité-liberté. Grenoble, le 9 ventôse, an 2 de la R. (27 fév. 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux Municipalités du ressort. *S. l. n. n. d.* In-4°. 2 p. n. chif. (G.)

Circulaire relative aux armes de calibre de guerre, qui sont en réquisition pour le service de la République.

2286. Catalogue des substances végétales qui peuvent servir à la nourriture de l'homme, et qui se trouvent dans les départements de l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes. Par le citoyen VILLARS, officier de santé de l'hôpital militaire de Grenoble, professeur de botanique. *A Grenoble, de l'imprimerie d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d.*, (fév. 1794). In-8°, 48 p. (M.)

VILLARS avait rédigé ce *catalogue* sur l'invitation du directoire du département de l'Isère.

2287. Liberté, Egalité ou la mort. La Tour-du-Pin, le 11 ventôse de l'an 2e de la R. F. U. I. et D. (1er mars 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, aux officiers municipaux et agent national de la commune de..... Circulaire signée : COMTE, président ; BOISSIEUX, CRET, REVERDY, ALRICY, *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (I.)

Ils demandent de former le plus-tôt possible le tableau des déclarations d'armes à feu de calibre de guerre.

2288. Jugement qui condamne Laurent Veyrenc,

homme de loi, né à Donzère (Drôme), procureur de ladite commune, accusé d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, 11 ventôse (1er mars 1794). *Paris*, an II. In-4°, 8 p. (Coll. de M. de Nadaillac.)

2289. Grenoble, 12 ventôse, an 2e de la R. F. (2 mars 1794) Concitoyens, amis et frères. Pièce signée : TESTE-LEBEAU, vice-président, *S. l. n. d.* 4 p. n. chif.

Lettre du citoyen BURDET, sur la demande d'un grand nombre de cultivateurs, qui désirent que les voitures de l'armée, destinées au transport du charbon de la manufacture d'armes de Grenoble, au lieu de se rendre vides à Vienne, y reviennent chargées de plâtre à l'effet de fertiliser les prairies artificielles. -- Il raconte ensuite une discussion à ce sujet entre Gaston Cros et Michal, surnommé l'*Anodin*. Suit une adresse des Jacobins de Vienne la Patriote à la Société Populaire de Grenoble. Du 15 ventôse an 2, dénonçant l'administrateur Michal, « vous balancerez l'influence que peut avoir l'Anodin Michal sur le représentant Gaston, et vous ferez cesser son impudence et contre-révolutionnaire opposition. »

2290. Egalité-liberté. Grenoble, le 15 ventôse an 2 (5 mars 1794). L'agent National du district de Grenoble (HILAIRE) aux Municipalités, Sociétés populaires, Comités de surveillance du ressort, traversés par les grandes routes. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

— Il adresse une copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur (Paré). Du 5 ventôse, qui dénonce un délit grave, qui se commet par la voie des voitures publiques. -- La diligence de Chaumont pour Bourbonne était dernièrement chargée de 18 paquets, envoyés par des volontaires de la Moselle et du Rhin.

2291. Egalité-liberté. Extrait des registres des délibérations du Conseil général du district de Grenoble. Du 15 ventôse an 2ᵉ. (5 mars 1794). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°, 3 p.

Arrêté concernant la coupe des bois, essence, chêne, et ordonnant de faire des écorces pour les tanneurs.

2292. Egalité. Liberté. Grenoble, le 16 ventôse, an II de la R. F. U. I. (6 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (G.)

« La loi destine aux établissements publics des communes les églises et presbytères de celles qui renonceront au culte. Il faut faire inventaire du mobilier des églises, envoyer au district les linges, ornements, argenterie, cuivrerie : le linge est destiné aux hôpitaux par la loi, l'argent à la monnaie, le cuivre aux canons, le reste sera vendu. »

2293. Egalité, Liberté. Au nom du peuple français. DUMAS, représentant du peuple chargé de l'embrigadement aux armées des Alpes et d'Italie. *S. l. n. n. n. d.* (6 mars 1794). In-f° 3 p. (C.)

Contrôle de revue de chaque bataillon.

2294. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 19 ventôse, an second de la République U. I. (9 mars 1794). *Grenoble, imp. J.-M. Cuchet.* In-f° placard sur col. (I.)

Au sujet de la liste des émigrés. Suit une liste de quatorze noms, parmi lesquels on remarque : H. Beauregard, veuve de François Barnave-Baudra.

Bovier Saint-Jullien (Claude-Joseph).

» » » (Hippolyte et Guillaume Odile).

Bourcet Pierre-Jean).

Doudart-Lagrée (Marc-Marie-Ennemond-Octavien).

Marnais (Gabrielle et Emilie), etc.

2295. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an second de la R. F. U. I. (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (Hilaire) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. (G.)

Circulaire relative aux exemptions en faveur des tanneurs, bûcherons et charbonniers, et s'il y a lieu, en faveur des cultivateurs, charrons, etc. — Suit l'arrêté du comité du salut public à ce sujet, des 6 et 26 pluviôse (25 janv. et 14 février.)

2296. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an 2 de la R. F. U. I. (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (Hilaire) aux municipalités, etc . *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (G.)

Il adresse un arrêté du 4 de ce mois, de la commission des subsistances, qui met en réquisition les toiles à sac, les treillis et les fils servant à la confection de ces toiles et trièges.

2297. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 ventôse, an II de la R. F. U. I (9 mars 1794). L'agent national du district de Grenoble, (Hilaire) à ses concitoyens. *S. l. n. n.* In-4° 2 p. (G.)

Circulaire relative à l'agriculture et à la propagation de différentes espèces d'animaux ruraux.

2298. Adresse des administrateurs du département des Hautes-Alpes à leurs concitoyens. — Chers concitoyens... (suit l'adresse). Signée : RICHARD, président ; MEIGRET, CHAMPSAUR, etc. Gap, le 19 ventôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (9 mars 1794). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Relative à l'organisation de l'instruction publique. « Impreignez dans ces jeunes cœurs les maximes de la déclaration des droits et l'acte constitutionnel, car ce sont là les seuls catéchismes qui nous ramènent à la nature, et qui soient dépouillés de tout préjugé abrutissant, etc. »

2299. La Société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, département des Hautes-Alpes à la convention nationale. Citoyens, représentants..... (10 mars 1794). In-8°.

Cette adresse commence ainsi : « L'Anglais fuyant lâchement d'une ville acquise et livrée par le crime, l'Anglais battu sous les murs de Dunkerque par les soldats de la Liberté ose aujourd'hui parler d'une paix provisoire...

« Soufflez sur les pygmées qui croient, dans leur orgueil, pouvoir entraver le bonheur du peuple, et l'univers sera heureux. »

Voyez, Bulletin de la convention nationale du 5e jour, de la 3e décade du 6e mois de l'an 2.

2300. Règlement de la société populaire et républicaine de la Tronche séante audit lieu, 20 ventôse, an 2 (10 mars 1794). *A Grenoble, de l'imp. d'Allier.* In-8°, 12 p. (C.)

2301. Plan de la fête de la Raison célébrée tous les décadi dans la commune d'Embrun, en suite de l'arrêté de la société populaire montagnarde de cette commune. Du 22 ventôse, l'an 2e de la R. F. U. I. (12 mars 1794). *Embrun, Moyse. S. d.* Petit in-4°.
Bibl. Nationale, T. X, n° 2.686.

2302. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Liberté, égalité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. (13 mars 1794) *Grenoble, Alex. Giroud cadet.* In-4°, 3 p. (C.)

Arrêté du représentant du peuple Gaston, donné à Chambéry, Il défend « sous les peines les plus sévères d'obéir à un ordre venant d'une autorité quelconque fut-ce de la convention, ou même du comité de salut public, quand il s'agira, d'après cet ordre, d'enlever à l'armée des Alpes des troupes, des chevaux, des canons, des armes, des vivres, à moins que cet ordre n'ait été transmis par le général en chef qui seul, et sur sa tête, est tenu de le faire exécuter. »

2303. Vienne, le 24 ventôse, l'an 2 de la R. F. U. I. (14 mars 1794) Le conseil du district, citoyens... *n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Lettre circulaire de l'agent national provisoire de Vienne relative à l'arrêté qui exige « qu'on mette en requisition toutes les toiles à sac treillis et fils servant à la confection de ces toiles » — demande aussi l'état des ressources des chanvres.

2304. Liberté, égalité, Grenoble le 25 ventôse an 2. (15 mars 1794) L'agent national du district de

Grenoble, aux municipalités du ressort *s. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Circ. prévenant que le département a fixé à 3 livres la journée de travail des commissaires nommés, concernant les réparations des grandes routes.

2305. N° 11 second. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre, seconde affiche, 26 ventôse an 2 de la R. F. (16 mars 1794.) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district.* Affiche en 2 pièces (C.)

Biens de l'émigré Baile-Désalègre, situés à Mirmande canton de Loriol.

2306. Arrêtés du département de l'Isère et du district de Grenoble, du 26 pluviôse an 2e de la République. (16 mars 1794) *Grenoble, Cuchet, s. d.* In-8°, 12 p. (G.)

Qui réparent des imputations faites sur une fausse dénonciation contre le troisième bataillon du département de l'Isère.

Les pièces justificatives contiennent une lettre adressée par le 3e bataillon de l'Isère aux citoyens Brun, capitaine et Neyroud, adjudant-major, députés près le département de l'Isère séant à Grenoble. Du 16 ventôse an 2 (6 mars 1794.) — Le 3e bataillon avait assisté aux sièges de Lyon et de Toulon, il était connu pour sa bonne conduite et sa bravoure.

2307. Liberté, fraternité, égalité ou la mort. Société populaire de Gap. Hymne chanté le 30 ventôse (20 mars 1794) dans la fête de l'inauguration

de l'arbre de vie, au moment où il fut arrosé du sang des tyrans, par Saunderson BERARD. *A Gap, de l'imp. de J. Allier, s. d.* (1794). In-8°, 3 p. (A.A.)

Chanson politique en cinq couplets, dont voici le dernier :

Noir aquilon, cruel tonnerre,
Respectez l'arbre du bonheur ;
Pour lui, des fléaux de la terre,
Nature, enchaine la fureur ; (*bis*)
Que ses rameaux couvrant le monde,
Les peuples délivrés des rois,
Heureux suivent les saintes lois,
Dans une paix douce et profonde ;
Arrosons, citoyens l'arbre de liberté,
Versons, versons, le sang des rois fait sa fécondité (*bis*)

2308. Egalité, liberté. Grenoble le 2 germinal an 2 de la R. F. U. I. (22 mars 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort, *s. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

Prescrivant la levée de tous les citoyens de première réquisition ; ils se présenteront le 19 de ce mois au citoyen Dulin.

2309. Egalité, liberté. Grenoble le 2 germinal an 2 de la R. F. (22 mars 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, etc... *s. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

Adresse les pièces qui prouvent que le 3e bataillon de l'Isère n'avait pas déserté au moment de son embarquement pour la Corse. « La justice que les administrations viennent de rendre à ce bataillon qui s'est toujours si bien montré, met au comble ma satisfaction, que je partage sans doute avec tous mes concitoyens. » (Voyez au 13 fév.)

2310. Egalité, Liberté. Grenoble, le 3 germinal an 2 de la R. F. U. I. (23 mars 1794). Les administrateurs composant le conseil permanent du district de Grenoble, aux citoyens, maire, officiers municipaux de la commune de... Grenoble, le 3 germinal an 2e de la République (23 mars 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

Circulaire relative au salpêtre.

2311. Extrait du procès-verbal des séances du conseil d'administration du district de Nyons, séance du 4 germinal an second (24 mars 1794). *A Nyons, chez Antoine Garrigan, imprimeur du district.* Affiche, petit in-f°.

Contient l'arrêté du comité de Salut public qui ordonne d'arrêter BERTRAND DE MONTFORT, et celui du district de Nyons, portant que ledit arrêté sera imprimé et envoyé dans les communes.

2312. Extrait du procès-verbal de la Société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-les-Valence, séance du 5 germinal 2e année (25 mars 1794. (Valence) *Imprimerie de veuve Aurel. S. d.* In-8°. Catal. de la bibl. Natle T. X. n° 3059,

2313. Liberté-égalité-fraternité. Grenoble, le 5 germinal an 2 (25 mars 1794). L'agent National (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

Il demande aux communes qui ont changé ou qui pourraient changer de nom, de rappeler leurs anciens noms dans leur correspondance.

2314. Egalité-liberté. Grenoble, le 7 germinal, l'an 2e de la R. F. U. I. (27 mars 1794). Le président du directoire du département de l'Isère (MARTIN) au conseil général de la commune de... *A Grenoble, de l'imprimerie d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (G.)

Règles fixées pour la distribution des secours et indemnités autrefois connus sous le nom de dégrèvements.

2315. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, du 8 germinal an 2 (28 mars 1794). *La Tour-du-Pin, imprimerie de Cuchet.* In-8°, de 32 p.

2316. Procès-verbal de la fête civique, célébrée par la Société montagnarde des Sans-Culottes d'Embrun, le 10 germinal, l'an 2e de la République Française, une et indivisible (30 mars 1794), pour l'inauguration du Temple de la Raison, et la plantation de l'Arbre de vie. *A Embrun chez J.-L. Moyse fils, imprimeur de la Société. S. d.* In-4°, 15 p. (G.)

Discours du citoyen DEVILLE, président de la Société, sur les prêtres « fourbes et fanatiques. » On se rend au Temple de la Raison. Ordre du cortège : les tambours, les députés des com-

munes, le président, groupe de vieillards et de femmes enceintes, le bataillon de l'Espérance, sur le drapeau duquel étaient écrits ces mots : *Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus....* Discours du citoyen VILLAN, agent national du district; du citoyen BLANC, receveur du district; du citoyen SIBOURD, du citoyen JOUBERT, du citoyen FANTIN, commissaire des guerres; du citoyen CAIRE, médecin de l'armée, enfin discours du Président de la Société (DEVILLE).

2317. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale, mandataire du peuple. A Grenoble, le 31 mars, l'an second de la R. F. *Grenoble, Cuchet, S. l. n. d.* (1794). In-8°, 8 p. (G.)

« Nous ne dirons point ici « Dumourier vient d'être battu, et tout est désésespéré » mais nous disons : » Nous n'avons rien perdu, puisque la liberté nous reste. » etc.

2318. Egalité, liberté. Grenoble, an 2 de la R. F. U. I. (2 avril 1794) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires et comités de surveillance du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (I.)

Au sujet de saisie des marchandises expédiées à Commune-Affranchie (ci-devant Lyon) et à Toulon.

2319. Liberté, égalité, fraternité ou la mort. La Tour-du-Pin, le 15 germinal, l'an 2, de la R. U. I. (4 avril 1794) Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, aux citoyens, officiers municipaux et agent national de la commune de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. n. chif. (I.)

Circulaire signée: COMTE, président, BOISSIEU, CRET, DAVID, REVERDY, etc. ALRICY, agent national provisoire, par laquelle les municipalités sont requises de faire transporter, à Crémieu, toutes les matières ci-après dénommées: les métaux provenant des ci-devant églises, maisons d'émigrés, consistant en cloches, cuivre, étain, plomb, acier et fonte... les vieilles armes, etc.

2320. Extrait du procès-verbal de la société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, séance extraordinaire du 16 germinal 2e année de la R. (Du 5 avril 1794.) *Valence, imp, de la Vve Aurel.* In-8°, 8 p. (G.)

Discours du citoyen VEYRE, il donne ensuite lecture d'un projet d'adresse à la convention nationale, à l'effet de lui demander un représentant montagnard, investi de pouvoirs illimités pour le département de la Drôme afin d'y établir le gouvernement provisoire et révolutionnaire, il déplore le départ de Joseph-François Payan, qui est appelé au comité de salut public.

2321. La société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence à la convention nationale, citoyens, représentants... (5 avril 1794). In-8°. (V.)

« Nous vous adressons le nouveau tribut du patriotisme dont brûlent plus que jamais tous les républicains de Valence, depuis le nouveau danger que la liberté vient de courir. Législateurs restez à votre poste jusqu'à ce que les scélérats de l'intérieur soient exterminés. Voyez : Bulletin de la Convention nationale, du 21 germinal an 2.

2322. N° 18. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche. Du 16 germinal an 2e de la R. F. (5 avril 1794)

A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district, affiche en 2 pièces (C.)

Ces biens sont ceux de l'émigré Pierre-Charles-Augustin Vesc et sont situés à Upie canton d'Etoile, à Montvendre et à Barcelone canton de Chabeuil.

2323. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Egalité, liberté. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes. (6 avril 1794.) *De l'imprimerie d'Alexandre Giroud, place aux Herbes.* In-4°, 3 p. (G.)

Habillement et équipement des soldats de l'armée des Alpes.

2324. Extrait des registres. Au nom du peuple Français. Egalité, liberté. Le représentant du peuple près l'armée des Alpes (GASTON) A Embrun, le 17 germinal an 2e (6 avril 1794). *Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (C.)

Ordre de faire réparer au plus tôt les routes du département de l'Isère, surtout celles qui aboutissent aux places et cantonnements de troupes. Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère. Du 20 germinal an 2. (9 avril 1794.)

2325. Arrêté du district de Grenoble, du 18 germinal an second de la République (7 avril 1794) concernant les exceptions des citoyens de la première réquisition. A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet,*

imp. du département de l'Isère. S. d. (1794) In-4°, 6 p. (M.)

Cet arrêté, en 7 articles est signé : Boisverd. Il nous apprend que les tanneurs, papetiers, imprimeurs, forgerons, fabricants d'armes, affineurs d'aciers, mineurs, charbonniers, voituriers desdits objets, chefs d'ateliers qui fabriquent le salpêtre continueront leurs travaux.

2326. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, du 18 germinal, l'an 2e de la R. F. U. I. (7 avril 1794) A la *Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-8°, 32 p. (G.)

Relatif aux vols, brigandages de toute espèce, commis par Vauquoi, Sadet, Theret, Vivien, Dolle, Menu, ex-curé de la Guillotière, Chauvin, de Bourgoin etc. etc. Le conseil d'administration arrête que les susdits seront dénoncés à l'administrateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère.

2327. Département de l'Isère. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Vienne. *A Vienne la Patriote, de l'imp. Républicaine de George Lambert et J.-B. Ferlat n° 496,* (7 avril 1794). In-f° placard (C.)

Recueil composé de 26 tableaux qui se suivent, il est intéressant et très rare, imprimé alternativement à *Vienne par Joseph Labbe* dès le 5e tableau, jusqu'au 11e; le 8e contient un extrait du procès-verbal des séances du conseil d'administration du district de Vienne du 18 germinal l'an 2 (7 avril 1794) relatif à ce tableau général du *maximum*.

2328. Projet de fête pour la plantation de l'arbre de la Liberté et l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Serres, département des Hautes-Alpes. Le lundi 20 germinal de l'an 2 (9 avril 1794). *S. l.* In-8°.

Réunion des citoyens et citoyennes devant le district. Ordre de la marche : char sur lequel seront la Liberté, l'Egalité, la Raison et la République.

Elles seront vêtues d'une tunique de gaze à la grecque, transparente sur le nu et ne dépassant pas le genou ; épaules, poitrine, bras et jambes nues ; sandales à l'antique. La Liberté aura le buste entièrement nu.

« Six filles, vêtues comme les premières, chantant ;

» Six hommes de la garde nationale ;

« Un commissaire de la société, portant la bannière ;

« Le bureau de la société et la société (des Jacobins) ;

« Le reste des gardes nationaux ;

« Le reste des citoyens.

« Le cortège se rendra, ainsi disposé, au promenoir ;

« La gendarmerie filera ; le char s'arrêtera le plus près qu'il sera possible de l'arbre de la liberté. On chantera l'hymne de Bérard.

« Ensuite, la Liberté prendra un vase plein de sang des tyrans, le répandra autour de l'arbre, et prononcera ces mots :

« Arbre chéri, prends racine et prospère,
« Sois respecté des frimats et du temps,
« La liberté fertilise la terre
« En l'arrosant du sang de nos tyrans.

« Le cortège, ensuite, se portera en avant. La gendarmerie fera le tour du promenoir ; elle rentrera par la porte et montera à la place de la Montagne, où est planté le second arbre vivace de la liberté. Le char se placera de manière que l'individu représentant le peuple puisse en approcher. Ainsi disposé, les deux esclaves s'avanceront et présenteront à la déesse de la Liberté les attributs de la tyrannie ; celle ci les repoussera d'un air de dédain ; les deux esclaves les présenteront au citoyen représentant le peuple, qui les brisera d'un coup de massue ;

alors il détachera les fers des deux esclaves : il les embrassera et il prononcera ces mots :

« Le peuple seul est souverain ;
« Nul homme ne peut jamais l'être,
« Si quelque usurpateur veut devenir ton maître,
« Français qu'il meure de ta main.

« Ensuite, les deux esclaves s'approcheront de la liberté, qui leur ôtera un bonnet blanc qui tenait leurs cheveux cachés, et leur en donnera un rouge qu'ils placeront sur leur tête en laissant flotter leurs cheveux. Ils iront ensuite se mettre immédiatement devant la municipalité pour annoncer qu'étant rendus à la société, ils sont sous la surveillance paternelle des magistrats du peuple.

« Avant de quitter l'arbre de la patrie, la déesse de la Liberté chantera le couplet suivant :

« Serrançais, réunissez-vous,
« A l'ombre de l'arbre de la vie,
« Et là, jurez, oui, jurez tous,
« de mourir pour votre patrie ;
« Prenez ces rameaux protecteurs ;
« Ainsi la Liberté l'ordonne,
« Et, pour vos braves défenseurs,
« Préparez-en une couronne ;
« Chassez les rois, poursuivez les tyrans,
« Marchez, marchez sur les débris de leurs trônes san-
[glants.

« Tous les citoyens répèteront en chorus :

« Prenons ces rameaux protecteurs ;
« Ainsi la Liberté l'ordonne ;
« Et pour nos braves défenseurs,
« Préparons en une couronne.
« Chassons les rois, poursuivons les tyrans ;
« Marchons, marchons sur les débris de leurs trônes
[sanglants.

« On détachera les rameaux qui sont autour de l'arbre, et il en sera formé une couronne, qui sera remise à la citoyenne représentant la République. Alors le cortège se rendra au temple de la Raison... » etc.

2329. Egalité, Liberté. Grenoble, le 21 germinal, an 2 de la R. F. U. I. (10 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

Il adresse le décret qui ordonne la remise dans les dépôts de tous les sabres de 30 pouces de lame et au-dessus.

2330. Egalité, Liberté. Grenoble, le 21 germinal, an 2 de la R. F. (10 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble (Hilaire) à ses concitoyens. *S. l. n. d.* In-4° 3 p. n. chif. (G.)

« Dans plusieurs communes on destine encore au repos les jours qui correspondent au dimanche d'autrefois, et ces jours sont enlevés à la culture de la terre. » Il donne des conseils et termine en disant que « si d'après cette invitation vous persistiez à ne pas vous soumettre à l'ordre établi, songez que vous seriez déclarés suspects et traités comme tels ; travaillez donc les ci-devant dimanches ; la loi le veut, le besoin le commande et je défie le prêtre le plus fanatique de nier que cela ne soit pas permis devant le vrai Dieu des hommes. »

2331. Egalité, Liberté. Grenoble, le 22 germinal, an 2 de la R. F. U. I. (11 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble, (Hilaire) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4° 3 p.

Demande le tableau des personnes secourues provisoirement.

2332. Liberté, Egalité. Grenoble, le 22 germinal, an 2e de la R. F. U. I. (11 avril 1794). L'agent na-

tional du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités etc..... *S. l. n. d.* In-4°, 1 p. (G.)

Il demande « si les livres des chants de l'Eglise, les terriers, parchemins, livres et papiers manuscrits qui pourraient blesser les principes de la liberté et de raison sont sous le scellé. »

2333. Jugement qui condamne à la peine de mort Claude SOUCHON, dit CHAUSSON, né à Montelimard *(sic)* (Drôme), ex-général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, accusé de conspiration tendante à la dissolution de la convention nationale. Paris, 23 germinal, an 2 (12 avril 1794). In-4°, 7 p. (coll. du Cte de Nadaillac).

2334. Lettre de la société populaire de Vienne. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Citoyens... Signée : COURET, PESSONNEAUX, secrétaires ; BURDET, président ; GIRARD. (Suit) : La société républicaine et montagnarde de la commune d'Eyrieu, chef-lieu de canton, district de Vienne, département de l'Isère à la société populaire de Vienne. Du 23 germinal, an 2 (12 avril 1794). Lettre signée : MOYNIER, président ; GARNIER, secrétaire. A *Grenoble, de l'imp. d'Allier*. In-8°, 8 p.

La Société d'Eyrieu annonce qu'elle se sépare de la Société de Vienne la Patriote.

2335. Vienne la patriote, le 23 germinal, l'an 2 de la R. F. U. I. (12 avril 1794). L'agent national

provisoire du district de Vienne : CHOTTIN. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (I.)

Lettre circulaire relative aux toiles à sac, treillis et fils servant à la confection de ces toiles mises en réquisition.

2336. Circulaire de la société populaire de Valence relative à la fabrication du salpêtre. Valence le 24 germinal, an 2 de la R. F. U. I. et D. et de la mort du tyran. Signée : ALGOUD, président. (13 avril 1794). *S. l.* In-4°, 2 p. (G.)

« Mettons le salpêtre à l'ordre du jour, et ne l'ajournons que lorsque nous aurons purgé le sol de la patrie de tous les vils suppôts du crime, du despotisme et de la tyrannie. »

2337. La société montagnarde des sans-culottes d'Embrun à la convention nationale. Législateurs... (vers le 14 avril 1794) In-4°.

Adresse dont voici le début : Que le glaive de la loi sépare de leur tronc les têtes exécrables des conspirateurs, des corrupteurs et des traitres et puisse leur sang, marquer en caractères ineffaçables le front des scélérats qui les imiteront. Tel est le vœu qui a succedé aux cris d'indignation et d'horreur, qui ont souvent interrompu la lecture de votre proclamation au peuple Français, etc. Voy. le *Bulletin de la convention* du 8e jour de la 3e décade du 7e mois de l'an 2.

2338. Egalité, liberté Grenoble le 26 germinal, l'an 2e de la R U. I. et D. (15 avril 1794). L'adjudant général DULIN, commissaire pour la levée de

la première réquisition aux maires et officiers municipaux. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les réfractaires de la 1re réquisition.

2339. La Tour-du-Pin, le 27 germinal l'an second de la R. F. U. I. (16 avril 1794). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin au comité de surveillance, aux officiers municipaux et agent national de la commune de... Salpêtre. *S. l. n. d.* In-4°. 3 p. n. chif. (I.)

Circulaire relative à l'extraction du salpêtre... Demande d'ouvriers pour la fabrication de baïonnettes — rappelle que les cordonniers doivent apporter deux paires de souliers par décade — demande le tableau des armes. Signée: Reverdy, faisant fonctions de président. Boissieu, Guédy, Alricy, agent national provisoire.

2340. Proclamation de la société populaire de Valence. Signée: Algoud, président. Valence, le 27 germinal an 2 (16 avril 1794). In-4°, 2 p. (G.)

Sur la surveillance publique. « De nouvelles conspirations ont été tramées, la représentation nationale devait être anéantie, et la liberté assassinée, mais ce complot infernal déjoué par le génie tutélaire de la France, les coupables démasqués et convaincus, leurs têtes sont tombées sous le glaive de la loi. »

2341. Egalité, liberté. Premier supplément au Bulletin de la convention nationale, suite de la séance du 28 germinal de l'an 2e de la R. U. I.

(17 avril 1794.) *De l'imp. Nationale n°* 5. In-f° placard.

« Dons faits par nos frères d'armes par les citoyens de Theys, district de Grenoble, département de l'Isère. »

2342. Egalité, liberté. Grenoble le 29 germinal, an 2e de la R. F. U. I. (18 avril 1794.) *S. l.* In 4°. (C.)

Circulaire d'Hilaire aux municipalités, concernant le rôle des sommes et des noms des parents des militaires qui ont droit à des secours.

2343. Extrait du procès-verbal de la séance de la société populaire de Valence. Du 30 germinal, an second de l'ère républicaine (du 19 avril 1794.) *Valence Vve Aurel.* In-8°, 6 p. (G.)

« Translation de l'hôpital militaire et surveillance des prisons.

2344. J. P. JACQUIER, notaire d'Assieu (détenu) à ses concitoyens, germinal an II (1794.). In-8°, 42 p. *S. l. n. d.* (T.)

2345. Egalité, Liberté. Grenoble le 2 floréal an 2. (21 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Il réclame instamment les verbaux d'adjudication de la recette

des contributions foncières, il termine par des menaces et promet de sévir rigoureusement, si on ne se conforme pas à sa demande.

2346. Département de l'Isère. District de Grenoble. Avis du 23 avril 1794. A *Grenobe, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Vente du mobilier de l'émigré Dolle cadet à la Tronche, et de la location d'immeubles de la citoyenne Chichilianne à Domène.

2347. Département de l'Isère. District de Grenoble. Location d'immeubles nationaux (23 avril 1794). A *Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp.* In-f° placard (I.)

Locations : de prairie, jardin, grange, commune de Vaulnaveys, ci-devant Chartreuse de Prémol. De la montagne appelée l'*Infernet.*

2348. Département de l'Isère. District de Grenoble. Immeubles d'émigré à affermer. Du 7 floréal, an II de la R. F. (26 avril 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* Petit in-f° placard. (I.)

Bail à ferme des jardins et dépendances du sieur Allois Herculais, situés à Theys.

2349. Egalité, Liberté. Grenoble, le 7 floréal, an II de R. F. U. I. (26 avril 1794). L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires, etc. A *Grenoble, chez J.-M.*

Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Tous les citoyens devront fournir une livre de vieux linge d'ici au 1er prairial.

2350. Lettre des administrateurs généraux des subsistances militaires au citoyen Castret, directeur à Grenoble. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Sur le mode des adjudications des denrées et approvisionnements qui ne doivent plus rester dans les magasins.

2351. Adresse à la société populaire de Bourgoin, à la société des Jacobins de Paris. Liberté, Egalité, fraternité, vertu, probité, justice. *Grenoble, Allier.* In-8°, 8 p. (C.)

Relative à Louis Reyne, surnommé Vauquois, et sur ses nombreux forfaits.

2352. Egalité, Liberté. District de la campagne de Commune-Affranchie. Adresse de la société populaire de Bourgoin à la société des Jacobins de Paris. Vertu, probité, justice. *A Genis la Patriote* (St-Genis) *de l'imp. de P. Bernard, maison ci-devant Vernon.* In-8° (C.)

Ecrite par une population soulevée contre les excès de Louis Reyne, dit Vauquois, qui avait mis au pillage la Tour-du-Pin, Bourgoin, Crémieu, etc., etc.

2353. Dialogue patriotique lu au temple de la Raison, par le rapporteur du comité d'instruction publique de la société populaire de Valence, le 10 floréal, an 2e de la République une et indivisible. (29 avril 1794). Imprimé d'après un arrêté de la société pour être distribué aux habitans de la campagne.

O vous que j'aime et que j'honore,
Des campagnes bons habitans !
On voudroit vous tromper encore,
Mais attendez jusqu'au printems ;
Quand vous verrez les blés renaître,
Quand vous verrez la vigne en fleur,
Avec nous vous direz en chœur :
Et tout çà vient pourtant sans prêtre. *(Piis)*

A Valence, chez veuve Aurel, impr. de la société populaire. In-12, 21 p. et 4 n. chif. (très rare) (G.)

Cette brochure anti-religieuse fut imprimée au nombre de 5000 exempl. en suite d'une délibération de la Société populaire de Valence « afin de propager l'instruction dans les campagnes, et de poursuivre le fanatisme jusque dans ses derniers retranchements, en substituant aux terreurs du sacerdoce les principes salutaires et bienfaisants de la morale républicaine. »

2354. Société des amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Montélimar, chef-lieu de district, département de la Drôme. Discours sur l'horreur que doivent inspirer aux républicains, les rois, les nobles et les modérés, prononcé par Louis-Antoine Autran, fils aîné, aux Jacobins de Montélimar, dans

la séance du 10 floréal, l'an deuxième de la R. F. U. I. D. et impérissable (29 avril 1794). Imprimé par ordre de la Société. *S. l. n. d.* In-8°, 8 p. (V.)

2355. Fête du printemps. Grenoble, du décadi, 10 floréal, l'an II (29 avril 1794). *S. n. n. l. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Asseoir le bonheur du peuple sur les débris de tous les préjugés, le ramener à la simplicité de la nature, faire aimer la vertu, former une conscience publique, voilà l'ambition de nos législateurs, et le devoir des sociétés populaires... La fête du Printemps sera la fête des bonnes gens, les gens du bon ton n'en seront pas, on n'y verra ni chars ni laquais; la simplicité, la candeur, la gaîté et l'amour de la vertu, en feront tous les frais. »

Suit un curieux programme: La fête sera célébrée sur le champ de Mars. Un autel sera dressé et paré de verdure... Le bataillon de l'Espérance fera la police...

La marche guerrière, *Allons enfants de la patrie*, ouvrira la fête.

L'hymne à l'*Etre suprême*, sera chantée par les citoyennes.
La *Fraternité certain jour.* id. id.
Eh quoi ! tu peux dormir encor. id. id.
Discours du président de la Société (le citoyen Dumas).
Amis, laissons-là l'histoire, par les citoyens.
Quels transports ! quels accents ! id.
Ronde. *Chanter est un bon présage.* id.
L'air *Çà ira*, par la musique.
L'Aurore de la Liberté, par les citoyens.
L'air *Vivent les braves Montagnards*, par la musique.
Vrais sans-culottes de Paris, par tous les assistants, en refrain avec la musique militaire.

2356. Le conseil d'administration du district de Nyons aux municipalités et agents nationaux du

ressort, 11 floréal, an second (30 avril 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. (V.)

Circulaire relative à la remise des vieux linges, chiffons, rognures de parchemin...

2357. Jugement du juge de paix du canton de Mens, du 11 floréal an 2e (30 avril 1794) qui confisque au profit de la commune de Mi-coteau, ci-devant Saint-Genis, 18 quartaux de cofféal ou seigle, contre le citoyen Mathieu, dudit lieu, et en une amende de 22 livres 12 sols envers la commune de Mens pour avoir vendu ledit blé hors du marché clandestinement, et au-dessus du maximum. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-f° placard (G.)

2358. Département de l'Isère. District de Grenoble, locations d'immeubles de détenus comme suspects. Du 11 floréal an 2e de la R. F. 30 (avril 1794) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Baux à ferme ou à loyer passés dans l'église des ci-devant Augustins de Voiron, actuellement le temple de la raison, des immeubles, des détenus Lambert et Civet, situés à Coublevie et à la Buisse.

2359. Lettre de la société des Jacobins de Paris à la Société populaire de Bourgoin. *Grenoble, imp. d'Allier*, an 2, (mai, 1794). In-8°, 4 p.

2360. Egalité, liberté, Grenoble le 12 floréal, an

2e de la R. F. (1 mai 1794). L'agent national du district de Grenoble, aux municipalités etc. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (G.)

« Plusieurs municipalités sont encore en retard de planter l'arbre de la liberté, j'ai peine à croire à la possibilité de cette insouciance, je prescris donc à celles qui sont dans ce cas d'ériger ce monument dans dix jours et toutes de me certifier que l'arbre de la liberté est planté. »

2361. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin ; arrêté par l'agent national, d'après l'art. III de la loi du 6 ventôse, an second de la R. F. U. I. Fait et arrêté le 12 floréal an 2e de la R. F. (1 mai 1794). Signé : Alricy. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* 36 p. In-4°, oblong (I.)

Au verso du titre : Instruction de l'agent national provisoire (Alricy) à ses concitoyens, sur l'exécution de la loi du maximum.

2362. Liberté, égalité, fraternité, justice, probité ou la mort. Adresse de la Société républico-populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, aux sociétés populaires de la République. Valence, le 12 floréal (1 mai 1794) deuxième année de la République, une, indivisible, démocratique, impérissable et du supplice du tyran (1 mai 1794.) *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Adresse démontrant l'utilité des sociétés populaires.

« Les sociétés populaires ont été la sauvegarde de la liberté; elles doivent être maintenant les conductrices du char révolutionnaire... etc. Signée: GALLET, président, VEYRE, FOREST le jeune, CLUSE, CARRO.

2363. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 13 floréal an 2 (2 mai 1794) *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

Concernant les demandes en indemnités.

2364. Egalité, liberté. Grenoble le 14 floréal an 2e de la R. F. U. I. (3 mai 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités, Sociétés populaires et comités de surveillance du ressort, citoyens... *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

Circulaire relative aux travaux des campagnes, proposition de faucher le blé au lieu de le moissonner, « en tournant l'andain sur le blé droit » Recensement des denrées.

2365. Extrait des registres du conseil général de la commune de Grenoble. Règlement relatif à l'organisation des compagnies des jeunes citoyens au-dessous de 18 ans. Du 15 floréal an 2 (4 mai 1794) *A Grenoble, de l'imprimerie d'Allier. S. d.* In-8°, 6 p. (Bibl. de M Gauduel.)

Il y aura sept compagnies composées de tous les jeunes gens depuis l'âge de 8 jusqu'à 18 ans, qui seront appelées *Compagnies de cantons*, il sera formé une 8e compagnie prise sur la totalité qui sera appelée *Compagnie de canonniers.*

« Les mœurs et la sagesse devant être le partage des vrais républicains, les jeunes citoyens composant les compagnies de l'Espérance s'abstiendront des jeux et fréquentations pernicieuses, les inspecteurs sont spécialement chargés de leur surveillance, de faire punir les fautes et accorder les récompenses. »

2366. Pièces relatives à Doncieux, administrateur du district de la Tour-du-Pin. Vauquoi et ses adhérents. A la *Tour-du-Pin, imp. de Cuchet* (5 mai 1794). In-8°, 73 p. plus 1 f. errata (G.)

Contient 17 pièces numérotées, la plupart extraites des procès-verbaux de la société populaire de la Tour-du-Pin. N° 1er Rapport des comités réunis de surveillance de la société populaire de la Tour-du-Pin sur les mémoires dans lesquels Doncieux prétend se justifier, du 16 floréal an 2 (5 mai 1794), il se termine par l'arrêté suivant : Doncieux sera dénoncé au comité de surveillance de la Tour-du-Pin comme un intrigant dangereux et un homme suspect sous tous les rapports.....

Le n° XII contient la copie de l'adresse à la convention nationale du 4 germinal an II (24 mars 1793) relatif à un mandat d'arrêt contre Vauquoi.

Vauquoi, Marc Dolle, sont traités de scélérats, de fripons, etc... ils inspiraient une véritable terreur dans le district de la Tour-du-Pin.

2367. Liberté. Egalité. Victoires des armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie. Extrait de plusieurs lettres imprimé par arrêté de la société populaire de Valence, dans sa séance du 16 floréal, l'an 2 de l'ère républicaine (5 mai 1794) pour être envoyé à toutes les sociétés de la Drôme et autres départements environnans. Lettre du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales au représentant du peuple CHATEAUNEUFRANDON. Lettre

de FAYET, datée de Boulon, en Espagne le 12 floréal (1er mai.) *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel, imp. de la société populaire.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

« Lesgénéraux de Valence, Victor, Argod, Point ont cueilli des lauriers aux forts de Saint-Luc, de Seray et de Saint-Ferréol. » La société reçoit une lettre du général Point, qui annonce de nouvelles victoires.

2368. Egalité. Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) canton de Rives, municipalité de Réaumont, la Murette et Buis. Immeubles d'émigrés à vendre. Du 16 floréal an II de la R. F. U. I. (5 mai 1794.) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont. imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Vente des biens de l'émigré Vachon.

2369. Au nom du peuple Français. Egalité. Fraternité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. Fait à Chambéry le 17 floréal an II de la R. F. U. I. (6 mai 1794). *Chambéry, de l'imp. de A. Dufour aîné.* In-f° placard (C.)

Arrêté qui défend l'exportation à l'étranger des bestiaux de la République et qui ordonne aux administrations des districts des départements de l'Ain, du Mont-Blanc et de l'Isère de faire procéder au recensement de tous les chevaux, poulains, mulets, etc. existant dans leurs ressorts respectifs.

2370. Arrêté du conseil du district de Grenoble,

qui met en arrestation jusqu'à la paix ou jusqu'au jugement de la commission populaire HILAIRE VILLIOT, du Cheylas, pour avoir refusé d'obéir à une réquisition, fait une déclaration infidèlle (sic) de grains, résisté à force ouverte, à la municipalité du Cheylas, et l'avoir injuriée. Du 19 floréal an 2 (8 mai 1794.) *Grenoble, Cuchet.* In-f°, placard (G.)

2371. Extrait des registres de la société républico-populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, département de la Drôme. Séance du 20 floréal, l'an 2e de la Rép. Française, une, indivisible, démocratique, impérissable et du supplice du Tyran (9 mai 1794). In-8°, (V.)

2372. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme du 21 floréal an 2 de la R. F. U. I. (10 mai 1794.) Présens : ALGOUD, président; LERMY, BOSSON, DUCLOS, GERMINY et BEAUJEAN, administrateurs. *A Valence de l'imp. de la veuve Aurel.* Placard in-f° sur 2 col (G.)

Tous les jeunes gens de la première réquisition devront se rendre sans délai dans les armées de la République.

2373. Département de l'Isère. District de Grenoble, 21 floréal an 2 (10 mai 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (I.)

Bail au rabais des ouvrages à faire pour réparer le corps de garde établi sur le pont de Bois.

2374. Département de l'Isère. District de Grenoble. Le 21 floréal an 2, (10 mai 1794), il sera procédé aux locations et coupes de bois ci-après désignées... *A Grenoble chez J.-M. Cuchet.* In-f°, placard (I.)

Immeubles ayant appartenu au sieur Durand, émigré, situés hors la porte de Bonne; au détenu Bérenger, dans la commune d'Autrans.

2375. Département de l'Isère. District de Grenoble. Affiché à Grenoble le 21 floréal 2e année de la R. (10 mai 1794.) *A Grenoble chez J.-M Cuchet. S. d.* In-f°, placard.

Locations, ventes de coupes de bois, provenant des biens d'Horace de Barral émigré, Sayve fils, émigré, et Voissan fils, émigré, dans les communes de Claix et de Coublevie.

2376. L'agent national du district de Serres (JOUBERT) aux officiers municipaux et à l'agent national près la commune de Serres. Le 24 floréal an 2 de la R. F. U. I (13 mai 1794) *S. l. n. n.* In-4°. (M.)

« Faites descendre toutes vos cloches, ramassez tout le cuivre de vos églises, tenez compte du poids et faites-moi passer le résultat du tout. »

« Tous les métaux des cloches devront être transportés à Avignon pour la fonte des canons. »

2377. Serres, le 24 floréal, an 2 de la R. F. U. I.

(13 mai 1794). Les administrateurs du district de Serres à la Municipalité d'—. Circulaire signée : BELLIER, président ; ROBIN, vice-président ; COLOMB, ASTIER, MAGNET, PROVENSAL, secrétaire. *S. l. n. d.* In-4° 1 f. (M.)

Demandent avis sur le taux de moutures des moulins des communes, pour toutes sortes de grains. Prescrivent de verser dans les magasins de Gap le blé, foin et avoine qui ont été assignés aux communes.

2378. Lettre du citoyen DUMAS, général en chef de l'armée des Alpes aux citoyens représentants du peuple composant le comité de salut public, datée du Mont-Cenis le 25 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible. Lettre du général Lojolais au citoyen Schillé, commissaire ordonnateur de la 5e division militaire, datée de Grenoble, le 27 floréal, an 2 de la R. F. U. I. D. (16 mai 1794). *Imprimé par ordre de l'administration du directoire du district de Strasbourg.* In-f° placard sur 2 col. Texte français et allemand (Bibl. de M. Levet).

Relation des victoires, attaque et enlèvement du Mont-Cenis.

2379. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne la Patriote. Du 27 floréal, 2e année républicaine U. I. (16 mai 1794) A *Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe.* In-4°, placard. (V. V.)

Portant défense à tous hôtes, cabaretiers, etc. « d'aller ou

d'envoyer attendre ceux qui apportent des denrées, fruits.... soit aux portes des communes soit hors des villes, ni acheter ailleurs qu'au marché à peine de confiscation, de 25 livres d'amende, et même de détention municipale s'il y échoit etc. »

2380. Rapport fait à la Société populaire de Valence et du ci-devant Bourg-lès-Valence, dans la séance publique du 28 floréal, an II. (17 mai 1794). Par les citoyens URTIN, LASSERRE, ROLLAND et JANOT, etc. In-8°. 30 p.

2381. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 28 floréal, l'an second de la R. F. U. et I. (17 mai 1794). *Valence, imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Mesures à prendre pour donner dans chaque bureau d'administration toute l'étendue qu'exige l'expédition des affaires.

2382. N° 24. Département de la Drôme, district de Valence. Biens d'émigrés à vendre. Première affiche. Du 30 floréal, an 2 de la R. F. (19 mai 1794) *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du district*. Affiche. In-f° (C.)

Ces biens sont ceux de l'émigré Louis-Henri BARATIER, situé à Loriol.

2383. Liberté, Egalité. Jean-Baptiste DELHORS, citoyen de Grenoble, au comité de sûreté général de

la convention nationale. De la maison d'arrêt de Grenoble, le 30 floréal, 2e année républicaine. (19 mai 1794.) *A Grenoble, chez J. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers.* In-4°, 10 p. (G.)

Il rend compte de sa conduite depuis le 1er mai 1789.

2384. Hymne pour la fête civique du 20 mai convoquée à Serres par la société Républicaine des amis de la Liberté et de l'Egalité (par du Colombier). *S. l. n. d.* (1794). In-8°, 3 p. (A.)

2385. Fêtes annuaires. Décret du 18 floréal. Extrait du procès-verbal des arrêtés de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 3 prairial, an II (22 mai 1794). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Arrêté par lequel « les corps administratifs sont invités à célébrer, avec pompe et solennité, l'anniversaire du 31 mai (style esclave) correspondant au 12 prairial de l'ère républicaine, et que ce jour doit être pour les bons citoyens le plus beau de leur vie, comme il a été pour les mauvais, le jour de la justice et des vengeances nationales. »

2386. Lettre de la société des Jacobins de Paris à la société populaire de Bourgoin, département de l'Isère. 6 prairial, an II (25 mai 1794). *A Grenoble, de l'imp. d'Allier.* In-8° 4 p.

« Les Jacobins de Paris repoussent avec horreur du sein de leur société, ceux de ses membres qui fixent le soupçon sur leur

conduite, à plus forte raison effacent-ils de leurs registres ceux qui comme Louis Reyne, dit Vauquoy, commettent contre la souveraineté du peuple des attentats aussi inouïs que ceux dont vous avez présenté le tableau avec preuves matérielles. »

2387. Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Grenoble, arrêté par l'agent national, d'après l'article III de la loi du 6 ventôse, an second de la R. F. U. et I. *Grenoble, imp. de Cuchet.* (26 mai 1794). In-4° oblong, composé de paginations diverses : 6 f. n. chif. + 31 + 27 + 58 + 14 + 6 + 20 + 5 + 4 + un tableau in-f° + 3 + 40 + 8 + un supplément au tableau du maximum de 16 p. n. chif.

Cette impression, qu'il fallait exécuter très promptement, a été faite par les imprimeurs: *Cuchet, Allier, Alexandre Giroud et Duclaud,* elle a coûté au département la somme de 16.107 livres.

2388. Egalité. Liberté. Mort aux tyrans ! Paix aux peuples ! Au nom du peuple. Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales à leurs collègues près l'armée des Alpes, (26 mai 1794.) *A Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8° 4 p. (G.)

Proclamation relative à la prise du fort Saint-Elme -- et copie de la capitulation de la garnison de cette place.

2389. Extrait des registres du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance pu-

blique du 8 prairial l'an 2 de la R. F. U. I. (27 mai 1794). *S. l. n. n.* In-8° (C.)

Arrêté qui ordonne de remettre au district, le 12 du présent mois de prairial — les recensements des cochons mâles et femelles, de l'âge de 3 mois et au-dessus, etc.

2390. Egalité. Liberté. Au nom du peuple Français. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. Fait à Grenoble le 8 prairial an 2 de la R. F. U. I. (27 mai 1794). Arrêté signé : LAPORTE, ALBITTE, *A Grenoble, chez J. Allier.* In-f° placard. 3 sur col. (C.)

Arrêté relatif à la composition des administrations des tribunaux du département de l'Isère séant à Grenoble.

2391. Département de l'Isère. District de Grenoble. Location. Fait en conseil du district le 8 germinal an 2e de la R. F. U. I. (28 mai 1794.) Signé : BOISVERT, président, CROZ, administrateur, HILAIRE, agent national. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. S. d.* Petit In-f° placard. (I.)

Location du jardin, pré, verger, etc. appartenant au citoyen Bardonnenche père, situés au Monestier-de-Clermont.

2392. Département de l'Isère. District de Grenoble. Du 9 prairial an 2. (28 mai 1794)... *A Grenoble chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I.)

Locations et vente de coupes de bois ayant appartenu aux émi-

grés Lagrée père, (Marc-Octavien) Rubichon, Vignon et Marcieux, à Grenoble, la Flachère et Saint-Egrève.

2393. Instruction sur l'existence du salpêtre dans les terres des souterrains et sur quelques procédés à suivre dans le traitement de ces terres, suivie de l'arrêté du conseil du district de Grenoble. Du 10 prairial an 2. (29 mai 1794) *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

2394. Au nom du peuple Français. Egalité. Liberté. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. Circulaire signée : ALBITTE. *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* (juin 1794). In-4°, 4 p. (G.)

Arrêté de prairial an 2 (juin 1794), réquisition de chevaux et mulets.

2395. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble. Du 13 prairial an 2 (2 mai) pour l'exécution de la fête à l'Etre suprême, du vingt prairial (8 juin 1794.) *A Grenoble chez J. Allier, imp. de la municipalité.* In-4°, 6 p. (G).

La fête à l'Etre suprême sera célébrée à Grenoble le 20 prairial. On se rendra au champ-de-Mars, il y sera élevé un temple, la garde nationale, le bataillon de l'Espérance et les vétérans seront tenus de prendre les armes.

2396. Liberté. Egalité. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. *A Grenoble chez J. Allier.* (juin 1794). In-f° placard sur 3 col.

Contient un arrêté daté de Grenoble, signé : LAPORTE, relatif aux abus qui se commettaient par la vente des vêtements militaires.

2397. Gap, le 14 prairial, l'an 2e de la R. F. U. I. (2 juin 1794). Les administrateurs du district de Gap : GERARD, vice-président ; CÉAS, EYRAUD, FAVIER, ESCALLE, LESBROS, aux officiers municipaux de la commune de... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (H. A.)

Lettre au sujet du recensement des cochons mâles et femelles existant dans le territoire du district.

2398. Déclaration patriotique faite par les députés des Sociétés populaires de Montélimar, Loriol et Valence auprès du représentant du peuple, ALBITE, et en présence d'une députation de la Société populaire de Crest. Du 14 préréal *(sic)*, an II (2 juin 1794). *Valence, veuve Aurel.* In-4°, 3 p. (G.)

Au sujet d'une scission momentanée qui s'était manifestée entre les sociétés susdites. « Le baiser fraternel s'est en conséquence donné entre tous les patriotes députés comme une preuve de l'oubli des différens qui ont existé. »

2399. Egalité, Liberté. Grenoble, le 15 prairial, an 2 de la R. F. U. I. (3 juin 1794) L'agent national du district de Grenoble, (HILAIRE) aux municipalités, sociétés populaires du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. (G.)

Il engage les municipalités à souscrire à l'ouvrage périodique intitulé : *Le livre du républicain.*

2400. Première affiche. XXVe feuille. Egalité. Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin) canton et municipalité de Vinay. Immeubles d'émigrés à vendre. (4 juin 1794). *Aux Thermopyles de l'imp. d'A. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard, (C.)

Biens provenant de l'émigré Emmanuel Guignard, dit Saint-Priest, situés sur la commune de Vinay. Arrêté du 16 prairial, an II de la R. F. D. U. I.

2401. Recueil de pièces concernant l'établissement de la fabrique de fusils, à Grenoble. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place Marat,* an II de la R. F. U. I. In-4°, 28 p. (G.)

Contient: Propositions que fait à la convention nationale, une société de vrais sans-culottes de la commune de Grenoble pour l'établissement d'une manufacture de fusils, l'une à la Grande-Chartreuse au lieu appelé Fourvoirie, l'autre dans le couvent des ci-devant minimes, à Grenoble. 29 frimaire, an II (19 nov, 1793). Divers arrêtés de la Société populaire, du conseil général, de la commune et du conseil permanent du district de Grenoble. Ensuite divers règlements, etc... La souscription pour cet établissement s'éleva à 500.000 livres, divisées en mille actions de 500 liv. chacune. (des 19 nov., 18 déc., 22 déc. 1793, et 3 juin 1794.)

2402. Avis aux citoyens. Egalité, Liberté, Fraternité. Mort aux tyrans (juin 1794). *A Grenoble, de l'imp. d'Alex. Giroud cadet, place aux Herbes.* Petit in-f° placard sur 2 col. (C.)

Il est ouvert une nouvelle souscription de 500.000 livres pour

la fabrique de fusils établie à Fourvoirie et dans les bâtiments des ci-devant minimes « pour combattre les tyrans qui ont osé attenter à la liberté de la République Française »

2403. *La Morale sans-culottide* ou récréations républicaines dédiées aux citoyennes, contenant les meilleurs discours prononcés dans la République, les jours de décadi, ou de fêtes nationales, soit dans les temples, soit dans les assemblées occasionnées par ces fêtes. Et quelques autres morceaux en prose. *A Grenoble, chez Falcon et chez veuve Giroud et fils libraires.* An II de la R. U. I. et D. (Prix 15 sol. broché). In-12, 8 cahiers formant 468 p.

1e cahier 15 prairial (3 Juin 1794). Avis de l'éditeur. XIV p. plus 72 p.
2e cahier 20 prairial (8 juin) de la p. 73 à 108.
3e cahier 30 prairial (18 juin) de la p. 109 à 180.
4e cahier 10 messidor (20 juin) de la p. 181 à 216.
5e cahier 28 messidor (16 juillet) de la p. 217 à 288.
6e cahier 30 thermidor (17 août 1794) de la p. 289 à 324.
7e cahier 20 fructidor (6 sept.) de la p. 325 à 396.
8e cahier 15 vendémiaire (6 octobre 1794) de la p. 397 à 468.

Nous y remarquons les pièces suivantes, d'auteurs Dauphinois:

P. 131. Idée de la fête qui doit être célébrée à Grenoble le 20 prairial (8 juin 1794) en l'honneur de l'Etre suprême (par FRANÇAIS DE NANTES).

P. 304. Conscience publique. Acte de la Société populaire de Valence, département de la Drôme.

P. 380. Variétés en prose. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 Juillet (par FRANÇAIS DE NANTES).

2404. Grenoble, le 17 prairial, l'an II de la R. F. U. I. et D. (5 juin 1794). Victoire! Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. Les membres du conseil gé-

néral de la commune de Grenoble au citoyen..... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (G.)

Lettre d'invitation à la fête de l'Etre suprême qui doit être célébrée le 20 prairial. Suivent les signatures autographes de GRIMAUD, officier municipal, de F. H. LEGRAND, officier municipal, et de J. BERNARD, officier municipal.

2405. Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. La Société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, à la convention nationale (vers le 5 juin 1794). In-8°.

« Soyez bénis à jamais, inébranlables montagnards, soyez bénis à jamais, infatigables membres du comité de salut public. Vous avez promis la liberté à la République, et bientôt la République n'aura plus d'ennemis à combattre... »

Voyez, Bulletin de la convention nationale du 23 prairial, an 2 (11 juin 1794). »

2406. Lettre du général en chef des armées des Alpes et d'Italie au directoire du département de l'Isère (du quartier général à Nice, le 17 prairial, an 3e) (5 juin 1794). *A Grenoble, de l'impr. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p.

2407. Compte-rendu à nos commettans. Paris, le 7 juin l'an II (1794) par Louis-Benoit GENEVOIS. *S. l. n. d.* In-8°.

2408. Idée de la fête qui doit être célébrée à Grenoble le 20 prairial en l'honneur de l'Etre suprême, présentée à la société populaire de Grenoble, au nom

de son comité d'instruction publique, adoptée par elle, ainsi que par les commissaires de la commune (8 juin 1794). *A Grenoble, de l'imp, d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes.* In-8°, 15 p. (G.)

Par Français de Nantes. Cette curieuse brochure a été reproduite en partie dans la *Revue du Dauphiné.* T. V. p. 23 et suiv.

2409. Police de la fête à l'Etre suprême. Arrêté en séance publique du conseil général de la commune de Grenoble, ce 18 prairial an 2e de la R. F. U. I. et D. (6 juin 1794.) *A Grenoble de l'imprimerie d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes. S. d. (1794).* In-4°, 4 p. (G.)

Cette police est divisée en 17 articles: On se rendra au Champ de Mars, au temple de l'Etre suprême. Le citoyen Dulin, adjudant général, sera invité par le général La Poype, commandant la 4e division, de donner les ordres à la force armée; les attributs de la royauté, ceux du fanatisme et de la féodalité y seront brûlés.

Le bataillon de l'Espérance escortera les groupes de la vieillesse et du malheur.

Il y aura 6 brancards destinés à porter:

1° Le livre des lois dans une corbeille.

2° Le buste de la liberté.

3° Le buste de Marat.

4° Le buste de Lepelletier.

5° Le buste de Chalier.

6° Le simulacre de la bastille.

2410. Egalité. Liberté. Chansons patriotiques, dédiées à l'Etre suprême chantées le jour de la fête du 20 prairial (8 juin 1794) imprimées par ordre de

la commune de Gap. *A Gap, chez J. Allier, imp.* In-8°, 7 p, (Archives de la ville de Gap.)

Contient: Leçon d'un père à son fils, un jour de fédération. Chanson patriotique. Autre chanson patriotique. Stances contre l'athéisme. Chant civique.

2411. Vers imprimés dans le temple élevéà l'Etre suprême. A Grenoble le 20 prairial, an II de la R. F. U. I. (8 juin 1794) *S. l. n. d.* In-4° 8 p. (G.)

Cette pièce contient: Hymne à l'Eternel par le citoyen Armand CHARLEMAGNE. Invocation à l'Etre suprême. Destruction de la noblesse et du clergé. Hymne à l'imprimerie par le citoyen PIIS.

2412. Discours prononcé par le président du district de Vienne (DECOMBEROUSSE aîné,) le 20 prairial an 2 (8 juin 1794) à la fête de l'Etre suprême. *Vienne, J. Labbe. S. d.* In-8°, 11 p,

2413. Strophes chantées à la fête de l'Etre suprême à Vienne, 20 prairial an II. (8 juin 1794.) *Vienne, Labbe.* In-8°, 2 p. (T.)

2414. A l'Etre suprême. Discours prononcé par l'abbé Mesié, curé de Saint-Restitut, le 20 prairial an 2. (8 juin 1794). In-12, 17 p. M. S. (Bibl. de M. Devès, de Grignan.)

2415. Recueil de prières républicaines prononcées le jour de la fête de l'Etre suprême et dans le temple

qui lui a été élevé au champ de mars à Grenoble par le président de la société des Jacobins de cette commune. (FRANÇAIS de Nantes.) *A Grenoble de l'imprimerie d'Alex. Giroud, cadet.* An IIe (1794) In-12. 18 p.

2416. Egalité. Liberté. Vente du mobilier de l'émigré Dumenon de Ville, qui se trouve dans le ci-devant château de Varassieux. De par les administrateurs du directoire du district des Thermopyles (du 9 juin 1794.) *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In f° placard. (C.)

2417. Règlement pour les incendies. Déclaration du conseil général de la commune de Grenoble. 21 prairial, an 2 (9 juin 1794). *A Grenoble, chez J. Allier, impr. de la municipalité.* In-4°, 8 p.

2418. Recueil des décrets les plus importants dont la connaissance de l'étude est nécessaire à tous les citoyens (n° 1 à 35). Du 21 prairial an II au 30 pluviôse, an III (11 juin 1794 au 18 févrer 1795). *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-4°, 150 p.

Journal non cité par J. Ollivier.

2419. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme.

Séance publique du 24 préréal *(sic)*, an II (12 juin 1794). *A Valence, de l'imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Au sujet des biens séquestrés, dont les « fermiers jouissaient par traite reconduction. »

2420. Département de l'Isère. District de Grenoble. Le 25 prairial, an II (13 juin 1794) il sera procédé à la vente des coupes de foin ayant appartenu à Bérenger, détenu (Sassenage), et Drevon, émigré (Voreppe). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I.)

2421. 1er rapport sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents; fait par Barère, au nom du comité de salut public, dans la séance du 22 floréal (11 mai 1794) suivi du décret de la convention nationale. (Suit.) Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 27 prairial, l'an II de la R. F. U. I. (15 juin 1794), pour l'impression de ce rapport à 1800 exempl. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud cadet, place aux Herbes.* In-8° 3 p. (G.)

2422. District de Valence. Département de la Drôme. Liberté, Egalité. Tableau des jeunes citoyens du district de Valence envoyés à Paris par l'agent

national sous le nom d'élèves de l'Ecole de Mars, en conformité du décret du 13 préréal (*sic*). Suit ce tableau. L'agent national du district, Royannez. *A Valence, de l'imp. de la Vve Aurel. S. d.* (16 juin 1794). In-f° placard. (C.)

2423. Liste de seize citoyens ayant les qualités nécessaires pour prononcer sainement et avec impartialité, et former le juré spécial d'accusation conformément à l'art. XXXIV, § IV de la loi du 2 nivôse dernier. Signée : Hilaire. Approuvée par le conseil du district. 30 prairial, an II (18 juin 1794). *Grenoble, Cuchet.* In-4°, 2 p. (C.)

2424. Au nom du peuple Français, Egalité, Liberté. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes. (juin 1794). *Grenoble, Alex. Giroud. S. d.* In-4°, 4 p.

Arrêté de prairial, an 2. Réquisition de chevaux et mulets. Signé : Albite, Laporte.

2425. Calomnie horrible. Salomon, maire de Montélimar, au comité du Salut public de la convention nationale. *Commune-Affranchie.* P. Bernard, an II (20 juin 1794). In-4°, 8 p. (V.)

Mémoire pour repousser l'accusation portée contre lui d'avoir été complice de Job-Aymé et de Caudairon, ce qui avait motivé son arrestation et un arrêté du 25 prairial ordonnait qu'il soit traduit à Paris, aux prisons de la Conciergerie pour être jugé par le Tribunal révolutionnaire.

2426. Liberté, Egalité, Justice. SALOMON, maire de Montélimar, au comité de Salut public de la convention nationale. *Châlons-sur-Saône. Delorme. S. d.*(juin 1794). In-4°, 8 p. (V.)

Nouveau mémoire justificatif de l'accusation de complicité dans les menées attribuées à Job Aymé et à Coudairon et qui avait motivé son arrestation et son transfèrement à la Conciergerie à Paris.

2427. Liberté. Egalité. Grenoble, le 2 messidor, an 3e de la R. F. U. et I. (20 juin 1794). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble aux receveurs des communes du ressort. Lettre signée: COUSIN, IMBERT, ROLLAND. *S. l. n. n. n. d.* In-° 1 f. (M.)

« Nous venons de recevoir des plaintes de la part du receveur du district sur la quantité d'assignats de 10.000 livres qui sont versés dans sa caisse par les receveurs particuliers. Le directoire invite à ne point dénaturer les fonds des caisses. »

2428. Arrêté du conseil du district de Grenoble qui défend aux licoristes (sic) marchands et à tous autres citoyens de fabriquer des liqueurs ou autres boissons fortes où il entre eau de-vie, sucre ou cassonade, sous peine d'être déclarés suspects et traités comme tels. Du 3 messidor an 2, (20 juin 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 3 p. (C.)

2429. Egalité. Liberté. Grenoble, le 3 messidor, an 2e de la R. F. U. I. (21 juin 1794). L'agent natio-

nal du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4° 3 p. (G.)

« Je renouvelle donc, au nom de la loi et du salut public, mes défenses de chômer d'autres jours que les jours de décade et fêtes nationales. Suit une prière. « que ce *credo* politique, civil et moral, remplace dans nos fêtes publiques celui des prêtres. »

2430. Egalité. Liberté. Grenoble le 3 messidor an 2 de la R. F. U. I. (21 juin 1794.) L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. (G.)

« Ne pouvant rien obtenir de vous par l'amour du devoir, concernant l'emprunt forcé, je vais essayer les moyens de la honte et de la crainte... »

2431. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Grenoble, 4 messidor an 2, (22 juin 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 6 p. (G.)

« Toutes les femmes détenues dans les différentes maisons de séquestration, seront réunies en celle de l'oratoire, les ex-nobles, gros riches et ex-prêtres dénommés ci-après seront transférés à la conciergerie. »

2432. Arrêté du département de l'Isère du 5 messidor an 2 (23 juin 1794.) *Grenoble. S. l.* In-4°.

Autre édition In-f° placard. (G.)

Relatif à la construction d'un vaisseau de guerre.

2433. Discours prononcé par François Forest cadet, membre de la société populaire de Valence, dans sa séance du 5 messidor l'an deuxième (23 juin 1794.) *Valence, imp. de la Vve Aurel.* In-4°, 8 p.

2434. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 messidor an 2 (23 juin 1794.) *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 4 p. (G.)

Arrêté en 6 articles, relatif à la sûreté des personnes, des propriétés, et aux mœurs.

2435. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 6 messidor an 2 (24 juin 1794) adressée aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Il adresse l'arrêté du conseil du district de Grenoble qui défend de fabriquer des liqueurs ou autres boissons fortes où il entre de l'eau-de-vie, sucre ou cassonade.

2436. Opinion prononcée par Ant. Français, le 25 juin, l'an II de la R. F., dans l'assemblée des délégués du département de l'Isère, imprimée et adressée à toutes les communes, par ordre de cette assemblée. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 24 p. (G).

Français, dans son discours, justifiait les journées de Paris et engageait l'Assemblée à se dissoudre. « Il faut le dire, quoique

cela soit dur à prononcer et à entendre, l'utilité de ces mouvements les moralise ; le crime, c'est de ne pas sauver le peuple; tout ce qui est indispensable à son salut, dans les temps critiques, c'est la vertu... On doit se tenir pour dit qu'il faut, à tout prix, que la Révolution s'achève, qu'elle brise sans miséricorde tout ce qui s'oppose à sa marche, que tout pas rétrograde l'entrave ou la tue... Je demande qu'on pose ainsi la question, car ce sont ses véritables termes. Que ceux qui veulent la guerre civile se lèvent? » et il ajoute en note : Je l'avouerai franchement, je ne suis pas pris d'un respect stupide pour ce qui nous trompe et pour ce qui nous tue , et puisqu'il faut trancher le mot, je n'ai pas une tendresse prodigieuse pour les prêtres et pour les rois. Lorsque je jette un regard observateur dans le temps passé et dans le temps présent, je frémis de ce qu'ils ont fait, et je ne suis pas fort rassuré sur ce qu'ils pourroient faire encore. Je regarde la monarchie comme une mystification par laquelle on éblouit les sots, et on attrape l'argent des peuples mystifiés... Pendant que ces Messieurs se mettent l'esprit à la torture, je retourne, conspirateur d'un nouveau genre, bêcher tranquillement mon jardin. »

2437. Histoire de François-Marie REVENAS, et de Joseph-Blaise Martin GUILLABERT, prêtres catholiques. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 80 p. (G.)

La dédicace à madame Revenas-Pommell est signée : P. EUSÈBE. Opuscule rare, qui raconte la vie et le supplice des deux seules victimes que la Révolution ait faites à Grenoble.

2438. Deux martyrs en 1794 M. Revenaz et M. Guillabert, par A.-M. de FRANCLIEU. *Grenoble, Baratier et Dardelet, libraires. Lyon, Auguste Côte, lib.* 1886. In-8°, XIV + 438 p. + 1 f. n. chif. Errata (G.)

2439. Jugement rendu par le tribunal de com-

merce du département de l'Isère, séant à Grenoble. Du 8 messidor, l'an II de la R. F. U. I. et D. (26 juin 1794) qui condamne à mort François Marie Revenas, natif de Soccelles, ci-devant vicaire d'Arnezieu, canton de la campagne, district de Belley, département de l'Ain, convaincu d'avoir été sujet à la déportation et d'être rentré dans le territoire de la République, après en être sorti. *A Grenoble, chez J. Allier, imp. du Tribunal criminel.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

2440. Instruction du conseil du district de Grenoble à ses concitoyens. Du 10 messidor, an II de la R. F. U. I. (28 juin 1794), concernant le maximum des journées de travail. Signée : H. DENANTES, président; BOISVERT, CROS, IMBERT, PERRIER, BIGILLON, PALAIS, POUCHOT, BENJAMIN MARCEL, HILAIRE. *S. l. n. n.* In-4°, oblong 18 p. (I.)

2441. Paris, 11 messidor, an II de la R. F. U. I. (29 juin 1794). Lettre du citoyen RÉAL à la convention nationale, à la Société populaire de Grenoble. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. (C.)

« Voici un nouveau jour consacré à la victoire. Nos amis du Nord viennent de remporter un succès décisif. »

2442. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Grenoble. Du 13 messidor an

2 (1er juillet 1794). *A Grenoble, chez* Allier. *S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (C.)

Levée d'un bataillon pour l'armée des Alpes.

2443. Arrêté du conseil permanent du district de Grenoble. Du 13 messidor an 2 (1er juillet 1794.) *S. l.* In-f°, placard. (G.)

Concernant le commerce de toile de Voiron et de Mens, et les mesures de les conserver pour les besoins de la République.

2444. Egalité. Liberté. Grenoble le 25 messidor an 2 de la R. F. (3 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (G.)

« Si les armoiries ont disparu, leurs attributs ne doivent plus figurer non plus sur les murs qui en étoient souillés, il faut donc que tous les signes de la féodalité soient enlevés... Il faut que l'empreinte et la nuance de la pierre n'en puissent plus rappeler la mémoire ; il faut, partout ou cela sera possible, que les attributs de la liberté soient substitués aux signes de l'esclavage... »

2445. Adresse aux habitants des campagnes. Imprimée par arrêté de la société populaire des jacobins de Grenoble, le 15 messidor an 2 (3 juillet 1794). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci devant cordeliers.* In-8°, 15 p. (G.)

Relative aux fêtes décadaires, à l'Etre suprême et à l'obéissance aux lois.

2446. Egalité. Liberté. Grenoble, 17 messidor, an 2 de la Rép. F. U. I. (5 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (G.)

« La société des jacobins de Grenoble a arrêté d'envoyer tous les decadis des commissaires dans chaque canton, pour y répandre l'instruction civique » etc.

2447. Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes (ALBITTE et LAPORTE) Fait au quartier général à Briançon le 19 messidor an 2. (7 juillet 1794). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p.

Mise en liberté de soixante-sept détenus. Voici quelques noms de citoyens mis en liberté :

Jean-Antoine DOURILLE, instituteur à Grenoble.

François-Régis FALCONNET, écrivain, Ferréol Faure, ancien notaire du Bourg-d'Oisans.

Pierre-Antoine CHALVET, ex-conseiller au parlement.

Charles-Yves BONNEFOI, receveur de l'enregistrement aux Thermopyles.

Femme CANEL veuve Chichilianne-Caire, etc.

2448. Département de l'Isère, district de Grenoble. Des Adrets, émigré. — Domène et Murianette. Du 19 messidor an 2e de la R. F. (7 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* petit In-f° placard (I.)

« Adjudication du bail à ferme de deux petits domaines, situés sur Murianette et Domène ci-devant de l'émigré des Adrets. »

2449. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. Guerre aux tyrans. L'officier de police et de sûreté de la première division de l'armée des Alpes (ARNOUS) à tous les militaires et employés de la même division (8 juillet 1794). *A Embrun, chez Jean-Louis Moyse, imprimeur.* Petit in-f° placard sur 2 col. (Archives de la ville de Gap.)

« Nos armes sont triomphantes, vous avez franchi les monts les plus escarpés pour voler à la victoire... Le tyran Sarde tremble à l'approche des phalanges républicaines... » il termine en priant les bons citoyens de surveiller les délits qui se commettent relativement aux différentes fournitures de l'armée.

2450. Liberté. Egalité. Les administrateurs du département de la Drôme aux administrateurs du département de Valence, le 21 messidor an 2 de la R. F. U. I. D. (9 juillet 1794.) *S. l. n. n.* In-f°, 1 p. (G.)

« Pour déjouer la scélératesse des ennemis de la révolution qui imitent les signatures des autorités constituées, nous vous adressons la signature des membres qui composent notre administration. »

2451. Aux Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin.) le 21 messidor l'an 2 de la R. F. U. I. et D. (9 juillet 1794). Les administrateurs près le district des Thermopyles, (RUBICHON, président, JUVENET, MOGNIAT, LANTELME, etc.) aux officiers municipaux de... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

Instruction sur la loi du 17 prairial qui accorde la remise totale de la contribution du remplacement des droits supprimés.

2452. Abdication de prêtrise et tableau des prêtres mis en liberté à cette condition, par arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes. Du 19 messidor (7 juillet 1794). Du 22 messidor l'an 2 de la R. F. (10 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

Les prêtres et religieuses mis en liberté furent:
Ennemond Morel, ex-curé à la Buisse,
Louis Vard, ex-prêtre à Saint-Geoire.
Jean Guison, ex-prêtre à Grenoble.
Claude Etienne Vital Tignel, ex-prêtre du Passage.
Louis Boullu, ex-curé du Grand-Lemps.
Claude Dutruc, ex-vicaire du même lieu.
Pierre-Charles Voisin, ex-prêtre à Grenoble.
Jean-Philippe Durand, ex-prêtre à Grenoble.
François Bouvier, ex-prêtre à Meylan.
Jean-Pierre Duclos, ex-prêtre à Grenoble.
Pierre Borel, ex-chanoine à Grenoble.
Marie Grive, ex-religieuse à Grenoble.
Marie Grive ayant refusé de prêter le serment a été réintégrée dans la maison de détention de l'Oratoire.

2453. Egalité, Liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles (ci-devant St-Marcellin). Extrait du procès-verbal du conseil général du district des Thermopyles, du 22 messidor, an 2 de la R. F. U. I. (10 juillet 1794). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

Extrait contenant un arrêté dont le but est de détruire, dans l'étendue du district, les restes impurs du *fanatisme*; qui enjoint à tous les citoyens et citoyennes de consacrer à leurs travaux ordinaires les jours connus autrefois sous le nom de *dimanches* et *fêtes*, et d'assister régulièrement à la lecture des lois et aux instructions du décadi, etc...

2454. Extrait des registres des délibérations et arrêtés du conseil administratif du district de Vienne la Patriote, du 22 messidor, l'an 2 de la R. F. U. I. (10 juillet 1794). Signé : FLEURY, président, TESTE-DUBAILLER, secrétaire. *A Vienne la Patriote, de l'imp. Républicaine de G. Lambert et J. B. Ferlat, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Relatif aux créanciers des émigrés.

2455. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n. n. d.* (13 juillet 1794). In-4°, 1 p. (C.)

Adresse le tableau du maximum des journées de travail.

2456. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 Juillet et les victoires nouvelles des républicains, adopté par la société des Jacobins de Grenoble et par le conseil général de la commune. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant cordeliers. S. d.* (14 juillet 1794). In-8°, 8 p. (C.)

« Grenoble, qui fut le berceau de la Révolution, s'est montré

dans toutes les grandes époques à la hauteur des principes qu'il eut le premier le courage de proclamer.

« En 1788, il alluma sur les Alpes, un grand flambeau dont la lumière fut aperçue dans tous les points de l'Europe. .

« En 1789, il porta l'épouvante dans les antiques repaires où se cachoient les bêtes féodales, connues sous le nom de seigneurs...

« En 1790, Grenoble ne cessa de se rallier au parti de l'Assemblée constituante, qui vouloit, ou sembloit alors vouloir le règne de la liberté.

« En 1791, il appela la vengeance des lois sur la tête d'un roi perfide et fugitif...

« En 1792, Il demanda le châtiment de Lafayette, l'expulsion des ministres vendus à l'Autriche, l'abolition du *veto*... et lorsque vers le 10 août, certains départements étoient encore indécis, Grenoble s'écria avec Paris: QUE LA ROYAUTÉ SOIT ABOLIE...

« En 1793, il demanda la punition du roi vivement, et célébra la chute du roi mort...

« En 1794, il emprisonna ses prêtres et ses nobles, balaya de ses temples les ordures sacerdotales... fit à la patrie des dons immenses....

« Heureuse cité, qui ne t'es jamais écartée de la ligne révolutionnaire ! le burin de l'histoire gravera pour l'immortalité les services que tu as rendus, et ta fidélité à la cause du peuple..... » etc., etc.

Suit le projet de la fête organisée par Lintaud, Blanc-Subé, Compagnon, Dulin, Silvy, etc.

2457. Liberté, Egalité, fraternité, ou la mort. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 25 messidor, an II de la R. F. U. I. (13 juillet 1794). Les administrateurs du directoire du département de l'Isère, aux administrateurs de districts, officiers municipaux, etc., etc. Du 27 messidor, an 2 (15 juillet 1794). Signé : Duc, président, etc. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère. S. d.* In-4°, 7 p. (C.)

Adresse contre « les esclaves Anglais » : « Souscrivons, frères et amis, pour construire un vaisseau qui, monté par des hommes libres, puisse aider nos valeureux marins à briser entre les mains de la tyrannie et du crime le sceptre des mers... »

2458. Réponse des citoyens d'Assieu, inculpés par le détenu Jacquier. Du 28 messidor (16 juillet 1794). *S. d. Vienne, Labbe.* In-8°, 20 p. (T.)

2459 La Société populaire de Grenoble, aux habitants des campagnes du département de l'Isère. Du 4 thermidor, an II (22 juillet 1794). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-8°, 4 p. (G.)

La Société populaire de Grenoble se joint au département de l'Isère et au conseil général de la commune, pour inviter « tous leurs concitoyens à souscrire pour la construction d'un vaisseau de guerre destiné à punir les Anglais et à venger la République de la longue et injuste inimitié de ce peuple féroce. » Adresse signée : FALCON, président.

2460. Réclamation sur la proclamation et arrêté des représentants du peuple, POULAIN-GRANDPREY, FEPROUX et DESPINASSY, envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Isère, etc., etc... du 5 thermidor (1794). Au sujet des ministres du culte. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 4 p. (G.)

La procédure et arrêté des représentants du 5 thermidor « sont dénoncés comme contraires à la loi, ramenant la terreur. etc. »

2461. Liberté, Egalité, département de l'Isère. District de Grenoble. Réparations aux moulins et

scie, situés sur Villard-de-Lans. De Bérenger, détenu. Du 8 thermidor, an 2 (26 juillet 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-f° placard (I)

Avis relatif au bail au rabais pour réparer les moulins et scie du détenu Bérenger.

2462. Au nom du peuple Français, les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes. A Commune-d'Armes le 10 thermidor de l'an II de la R. F. U. et I., (28 juillet 1794). Adresse signée : REVERCHON. A *Commune-d'Armes, de l'imp. de J. Boyer.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

« Tous les bois de noyers débités ou non débités qui se trouvent dans les départements limitrophes ou voisins de celui de la Loire sont mis et demeurent en réquisition pour faire des bois de fusils. »

2463. Liberté. Egalité. Les administrateurs du district de Vienne aux commissaires par eux envoyés dans les communes du district pour y presser le battage des grains. *S. n. n. l.* (29 juillet 1794). Placard, grand in-4°, (C.)

On y trouve les communes suivantes avec changements de noms :
Genas-Azieu pour Genas.
Mure-la-Fontaine pour Saint-Laurent-de-Mure.
Priest pour Saint-Priest.

Menufamille pour Bonnefamille.
Georges d'Espéranche pour Saint-Georges-d'Espéranche.
Grand Challier.

2464. Egalité. Liberté. Grenoble, le 11 thermidor an 2 de la R. F. U. I. (29 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°. 2 p. (G).

Sur les prévaricateurs — Il adresse les moyens d'assurer l'exécution de la loi sur le *maximum*.

2465. Le trident de neptune est le sceptre du monde.

La société montagnarde des sans-culottes d'Embrun aux autorités constituées et à tous les sans-culottes des quatre districts composant le département des Hautes-Alpes. Extrait du procès-verbal de la société montagnarde des sans-culottes d'Embrun, séance du 13 thermidor, l'an 11 de la R. U. I. (31 juillet 1794). In-8°.

Adresse relative à la souscription dont le produit devait être employé à la construction d'un vaisseau, d'une frégate ou d'une corvette.

« Nous habitons, il est vrai le plus petit et le plus pauvre département de la République, mais notre don patriotique, semblable au denier de la veuve, sera l'étincelle électrique qui embrassera les départements opulens. »

Adresse imprimée à 600 exempl. Nous ne la connaissons que par la reproduction qu'en a faite le *Journal de la Montagne*. Du 4 fructidor an 2. N° 113 p. 927.

2466. Egalité. Liberté. Grenoble, le 13 thermidor

an 2 (31 juillet 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités du ressort. Arrêtés du comité de salut public des 22 messidor et 4 thermidor de l'an 2 de la R. F. concernant la taxe des moissonneurs et batteurs de grains. *S. l. n. n.* In-4°. oblong. 2 p. n. chif.

« L'instrument du despotisme, dit Hilaire, est couvert en instrument utile et le guerrier républicain échange un instant contre la faulx nourrissière du moissonneur l'arme qu'il saura bientôt reprendre contre l'ennemi de son pays. »

2467. Département de l'Isère, district de Grenoble. Tableau des cantons et municipalités du district de Grenoble, avec les distances par lieues de poste desdits cantons et municipalités au chef-lieu du district... *S. l. n. d.* (juillet 1794). In-f° placard. (C.)

2468. Adresse individuellement faite par plusieurs membres de la société populaire de Montélimar à la convention nationale sur la fermeture des séances des Jacobins. *Montélimar, Mistral. S. d.* (juillet 1794). In-8°, 4 p. (V.)

2469. Mémoire des actionnaires de la fabrique de fusils établie à Grenoble. Egalité. Liberté. Au comité de salut public et au comité d'aliénation des domaines de la convention nationale, les actionnaires et directeurs de la fabrique de fusils établie à

Grenoble. *A Grenoble, de l'impr. d'Alexandre Giroud, place Marat. S. d.* (juillet 1794). In-4°, 17 p.

Devant l'incertitude des bases d'estimation qui peuvent exister entre les actionnaires de la fabrique et les experts nommés par la commission des revenus nationaux, ils demandent aux législateurs de donner eux-même les bases sur lesquelles les experts doivent opérer.

Aux p. 15 et suiv. on trouve: La délibération du conseil de la commune. Du 29 messidor an 2 (17 juillet 1794) Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère. Du 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794). L'approbation du conseil permanent du district. Du 14 thermidor an 2 (1er août 1794) et vœu de la société des Jacobins de Grenoble, en faveur de cet établissement. Du 12 thermidor an 2 (30 juillet 1794.)

2470. A. F. Pison Dugaland fils, ex-président du tribunal du district de Grenoble, à ses concitoyens, à ses juges. *Grenoble, Duclaud. S. d.* (août 1794). In-8°, 16 p. (G.)

Il fut mis en prison étant accusé d'incivisme *fédéralisme*, et pour avoir présidé l'assemblée des délégués des cantons du département de l'Isère du mois de juin 1793. Il fait l'historique de sa vie politique, et termine en s'écriant: « Citoyens, je revendique la plénitude de votre estime. »

2471. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 16 thermidor an 2 de la R. F. U. I. (3 août 1794), Adresse du département de la Drôme à la convention nationale. *A Valence, chez J. J. Viret, imp. du département.* Affiche in-f°.

« Représentants incorruptibles du peuple Français. — suit

cette adresse relative aux mesures énergiques prises par la convention nationale dans les journées des 9 et 10 thermidor contre les conspirateurs d'un nouveau genre.

Dans cette adresse on lit: « Représentants, si vous daignez agréer encore une foi l'hommage du département de la Drôme, il ne comptera pour rien, le regret d'avoir vu siéger parmi lui, deux des complices, des plus fourbes de tous les hommes. »

2472. Journal de législation et des tribunaux contenant tous les décrets de la convention nationale, textuellement réimprimés sur le bulletin des lois... Les arrêts importants et décisions des comités de salut public, etc. *A Grenoble, de l'imp. dAlex. Giroud, place Marat, ci-devant place aux Herbes.* l'an 2e de la R. F. *S. d.* (août 1794). In-8°, IV p. (prospectus) (G.)

Les premières feuilles durent paraître le 20 thermidor (7 août 1794).

2473. Réflexions présentées à la société populaire de Grenoble, par un de ses membres, le 20 thermidor, an second de la République (7 août 1794) Sur les moyens de prévenir les conspirations. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-8°, 8 p. (M.)

Récit historique sur les diverses factions qui ont agité la République, l'orateur parle des derniers orages qu'elle vient d'essuyer, il en fait voir la cause.

L'arrêté qui ordonne l'impression de ce discours est signé : Falcon, président, Duviquet et Gros, secrétaires.

2474. Département de l'Isère. District de Greno-

ble. Du 22 thermidor an 2e de la R. F. U. I. (9 août 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f° placard (I.)

Bail au rabais des ouvrages à faire pour réparer différentes parties du comble de la salle de la société populaire (ci-devant église de Saint-André.)

2475. Département de l'Isère. District de Grenoble, Meffré-Cezarge (sic) détenu. Du 22 thermidor an 2 (9 août 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f° placard (I.)

Bail à ferme de deux domaines situés à Saint-Mury.

2476. Discours prononcé par le citoyen ARTHAUD, maire de Grenoble à la fête du 10 août. Discours prononcé par le citoyen ROYER, procureur général syndic du département de l'Isère. Discours prononcé par le citoyen HILAIRE, procureur syndic du district de Grenoble à la fête du 10 août (23 thermidor an 2) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (août 1794). In-8°, 8 p.

2477. Discours prononcé par Abel-Joseph PIOCT, le 23 thermidor, an 2 de la République, jour anniversaire du 10 août *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe. S. d.* (1794). In-8°, 11 p. (G.)

Sur l'anniversaire du 10 août. « Mes vœux, citoyens sont les

vôtres; et comme moi vous jurerez le maintien de la liberté et de l'égalité des individus, de l'unité et indivisibilité de la République et un attachement inviolable à la convention nationale. »

2478. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. La société populaire du canton de la Roche-des-Arnauds, district de Gap, département des Hautes-Alpes, à la convention nationale, 25 thermidor an 2 (12 août 1794). *A Gap, Joseph Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (V.)

Lettre signée: BONTOUX, président, MONDET, CHEVALIER, secrétaires.

2479. Liberté. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes. Séance publique. Du 1 fructidor an 2 (18 août 1794). Signé : BONNARDEL-ARGENTY, président, BONTOUX fils, RICHARD, CHAMPSAUR, FARNAUD. *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°, 3 p. (A. A.)

Arrêté par lequel les municipalités seront tenues de faire connaître à l'administration le nom des citoyens de leur commune, sortis de la République avant le 1er juillet 1789; les biens de cette classe de citoyens seront mis sur le champ sous la main de la nation.

2480. Les administrateurs de l'hôpital général de Grenoble, à leurs concitoyens. Du 1er fructidor an 2 *Grenoble, J. Allier. S. d.* (18 août 1794). In-4°, 4 p. (C.)

Au sujet des créances dues à l'hôpital qui ont été déclarées dettes nationales.

2481. Projet d'instruction publique pour servir à l'éducation des jeunes républicains et républicaines des communes du district de Grenoble, lu à la tribune par le citoyen ROMAINVILLE, membre de la société populaire de Grenoble le 2 fructidor, l'an 2e de la R. F. (19 août 1794). *Grenoble, Allier. S. d.* In-8°, 8 p. (G.)

Dans le projet d'instruction en XV articles, il est dit qu'il sera donné un prix pour les jeunes républicains du bataillon de l'Espérance qui manieront le mieux l'arme, apprendront le mieux l'exercice, etc.

2482. Liberté-Egalité ou la mort. Au nom du peuple Français. Valence, département de la Drôme, le 4 fructidor l'an 2e de la R. F. U. et I. (21 août 1794.) Le représentant du peuple (NIOU) chargé de l'inspection des ports et arsenaux de la Montagne, l'Orient, Rochefort et dépendances. *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Le citoyen PONCET, ingénieur est chargé de faire transporter tous les bois de marine qui se trouveront équarris dans les forêts.

2483. Jugement du juge de paix de Pontcharra, du 5 fructidor, an second de la République Française (22 août 1794) qui condamne Augustin POULAT,

de Pontcharra, en l'amende et aux dépens, pour avoir contrevenu à la loi du maximum. Signé : Marc-Antoine PAGANON. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

2484. Extrait partiel des renseignements pris à Crémieu contre les nommés Sadet, Theret, Vivian, Drivot et Paillet, les 3e et 5e fructidor l'an 2. (20, 22 août 1794.) *Grenoble, imprimerie J. Allier.* In-8°. (I.)

2485. Extrait des registres du conseil général de la commune de Grenoble, du 5 fructidor an 2e de la R. F. U. I. et D. (22 août 1794.) Fait en conseil du district, le 8 fructidor an 2e (25 août 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Délibération du conseil général de la commune de Grenoble, contenant un projet de règlement pour l'organisation des gardes soldées, nécessaires aux différentes maisons de détention de la commune. -- Arrêté du district de Grenoble qui approuve la délibération ci-dessus.

2486. Arrêté du comité de salut public de la convention nationale, du 6 fructidor an 2 (23 août 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-8°, 6 p. (G)

Concernant la défense faite aux fermiers de quitter leurs fermes sans en prendre d'autres.

2487. Département de l'Isère. District de Grenoble, 7 fructidor an 2. (24 août 1794.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

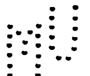
Il sera procédé aux baux à loyer et à ferme des immeubles des citoyens Royer l'aîné, détenu, et de l'émigré Marcieux père, situés à Grenoble et au Touvet.

2488. Vente d'immeubles de l'emigrée Gabrielle Musi, veuve Vallin, sur les communes de la Tour-du-Pin et Pressin. Première séance d'enchères, au 7 fructidor, l'an 2e de la R. F. (24 août 1794.) *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

Ce jour, il sera procédé à la diligence de l'agent national provisoire du district de la Tour du-Pin ou dans le temple de la Raison de la Tour-du-Pin où se vendent les biens nationaux, à la vente des immeubles ci-après, situés à Pressin. Suivent 16 lots, du n° 162 au n° 176.

2489. Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du district de Valence, département de la Drôme. Séance publique du 9 fructidor an 2 de la R. F. (26 août 1794.) *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-f°, placard sur 2 col.

Le conseil du district vient de procéder à la répartition de son contingent pour les besoins de l'armée d'Italie, à 16.000 quintaux de foin, à 7.000 de paille et à 5.000 d'avoine, entre les communes du ressort, en raison de leurs facultés agricoles.



2490. Discours prononcé à la Société populaire des Jacobins de Grenoble, par le représentant du peuple CASSAGNE, dans la séance du 10 fructidor an 2e de la R. F, U. I. et D. (27 août 1794.) *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordliers* (sic.) In-8°, 6 p. (G).

« ...Citoyens, réunissons-nous donc pour terrasser les tyrans et leurs satellites, réunissons-nous pour démasquer les méchants et pour les faire connoitre... »

2491. Première affiche, XXXI. Feuille. Egalité-Liberté. Département de l'Isère, district des Thermopyles, canton de l'Albenc, municipalité de Poliénas. -- Immeubles d'émigrés à vendre. 1re séance d'enchères ajournée au 11 fructidor an 2e de la Rép. U. I. correspondant au jeudi 28 août 1794 (vieux style.) Du 10 fructidor an 2 (27 août.) *Aux Thermopyles, de l'imprimerie d'Antoine Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard (C.)

Vente des domaines de l'emigré Jean-Baptiste Baronnat, à Poliénas.

2492. Liberté--Egalité--Fraternité. République une et indivisible ou la mort. Grenoble, 14 fructidor, an 2 de la R. F. (31 août 1794.) La Société des Jacobins, séante à Grenoble, à la convention nationale. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

Citoyens représentants : Placés depuis 1789 dans l'avant-garde de la Révolution, notre devoir est de jeter le cri d'alarme, lorsque nous voyons l'ennemi s'avancer..... Nous vous en conjurons, vous les hommes du 21 janvier, du 31 mai et du 9 thermidor, vous tous qui représentez le peuple Français, ne laissez pas s'enfoncer dans les fanges du modérantisme, votre sublime ouvrage, soutenez ceux qui le soutiennent, détruisez ceux qui veulent le détruire. » (suit) : *La Société des Jacobins, séante à Grenoble, à la Société des Jacobins, séante à Paris. Grenoble, 14 fructidor an 2.* — « C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris la justice sévère que vous avez faite contre les conspirateurs qui s'étaient emparés, dans la nuit du 8 au 9 thermidor de votre nom et de votre salle, pour opérer la contre-révolution...Signée: GRAND, président; GROS, CADOUX, PARADIS. Ces adresses ont été reproduites par le *Bulletin de la Convention nationale.*

2493. Liberté, Egalité. Adresse de la société populaire républicaine et montagnarde des Jacobins de Vienne-la-Patriote, à la convention nationale. Du 15 fructidor, l'an 2 de la R. F. U. I. D. (1er septembre 1794). *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe.* In-4° 3 p. (G.)

« Représentants, transportez-vous sur le sommet de la montagne, ramassez-y les foudres de vos caractères énergiques et vertueux, frappez, dispersez, anéantissez tout ce qui seroit indigne de vous et de nous, épurez le gouvernement révolutionnaire... Et nous, Représentants, nous saurons mourir à nos postes, pour mieux défendre la cause commune menacée. Signée: PICHAT cadet, président; BONNARD, BARRY, CHENAVAS, secrétaires.

2494. Liberté, Egalité. Gap, le 16 fructidor, an II (2 septembre 1794). Les administrateurs du district de Gap aux citoyens, officiers municipaux de l'ar-

rondissement. Circulaire signée : GÉRARD, vice-président ; CÉAS, ESCALLE, COMBASSIVE, etc. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (A.A.)

Ils demandent de donner de suite les noms et prénoms, etc. des citoyens aveugles.

2495. Liberté, Egalité, Fraternité. Les administrateurs du département de la Drôme à leurs concitoyens. Proclamation du 16 fructidor, an 2 (2 septembre 1794). *A Valence, de l'imp. de J.-J. Viret, imp. du dép.* In-f° placard (C.)

Relative à la construction d'un vaisseau à offrir à la République Française pour l'agrandissement de la marine. Dans cette proclamation on lit : « Il sera fait, et nous ne dormirons pas que de ses sabords il ne tombe la foudre qui doit anéantir les ennemis de la liberté. »

Suit un arrêté qui ordonne qu'il sera o.vert un registre de souscription dans toutes les municipalités du département etc... pour arriver à la construction d'un vaisseau.

2496. Lettre de Gabriel VIDAUD, né à Grenoble, le 19 mars 1776 (v. s.) résidant tantôt à Avignon, tantôt à Velleron depuis 1789 et actuellement grenadier au cinquième bataillon de la Corèze, au représentant du peuple, Rovère. Avignon, le 9 fructidor, an II, (3 septembre 1794). Avec pièces justificatives. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 35 p. (G.)

Défend la mémoire de son père Jean-Jacques Vidaud, ancien président au Parlement de Grenoble, et de Jeanne-Magdeleine Gallet, veuve Vidaud, sa grand'mère, condamnés à mort par la Commission populaire d'Orange.

2497. Esprit des fêtes *sans-culotides* ou idée générale de ces fêtes, présentée à la Société des Jacobins de Grenoble, au nom de son comité d'instruction publique, et imprimée en exécution de son arrêté du 18 fructidor, an second de la République Française, une et indivisible. (4 septembre 1794). *Grenoble, Vve Giroud.* In-18 de 38 p.

« C'est d'après le plan ou les inspirations tracées dans cet « ouvrage qu'on doit célébrer à Grenoble les *sans-culottides* ou la « *vertu*, le *génie*, le *travail*, l'*opinion* et les *récompenses*. Ces « fêtes, par conséquent, y offriront le même degré d'émulation « et d'intérêt patriotique qui eut lieu dans cette commune, pour « la *fête de l'Etre suprême*, du 20 prairial. Tous les sentiments « purs de la nature, de la raison, de la liberté, de l'égalité et de « l'union, y parurent généralement électrisés et conduits en « pompe. Ils ne le seront, sans doute, pas moins dans celles-ci, « qui par leur objet, ou leur caractère, et par la manière piquante « dont ils sont développés dans l'ouvrage, doivent exciter de « même tous les mouvemens ou la joie du républicanisme, « appeler tous les charmes et les succès de la Révolution fran- « çaise, toutes les jouissances de la démocratie, et les faire trou- « ver bien plus sensibles encore dans le pays qui fut leur ber- « ceau, et qui doit en partager la gloire, les triomphes continuels « et signalés de nos frères d'armes ne doivent pas moins con- « tribuer à la satisfaction qui éclatera dans ces fêtes, et à tous « égards elles sont aussi ingénieuses et seront aussi intéressantes « que *Noël, Pàques, Pentecôte*, et les *Saints* étoient stupides et « ennuyeux. »

Extrait du *Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc, ou l'Ami de la Constitution*, nº 77.

2498. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne-la-Patriote. Du 19 fructidor, an 2 de la R. F. U. et I. (5 septembre 1794.) *A Vienne, Joseph Labbe.* In-4º, 4 p. (C.)

Relatif à un comité des subsistances.

2499. Renseignements pris par les commissaires de la société populaire de Bourgoin, département de l'Isère, contre les nommés Sadet, Theret, Vivian, Drivot et Paillet. Du 22 thermidor, an II de la R. F. (21 août -- 6 septembre 1794). *Grenoble, Allier, imp. S. d.* In-8°, 27 p. (G.)

Cette brochure contient XI pièces des plus curieuses sur les agissements de la bande de Vauquoi, les susnommés sont arrêtés. — Lettre du citoyen Neyrieu de Domarin sur les traitements que sa famille a eu à souffrir, etc.

2500. Extrait du procès-verbal des séances du directoire du district de Vienne. Du 21 fructidor, l'an 2 de la R. F. U. I. Démocratique et impérissable (7 septembre 1794). *Vienne, J. Labbe. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

Arrêté de la liste des jurés d'accusation pour le trimestre de vendémiaire.

2501. Liberté, Egalité. Extrait des registres. Au nom du peuple français. Les représentans du peuple près les armées des Alpes et d'Italie aux administrateurs des départements et districts composant l'arrondissement de l'armée des Alpes. (10 septembre 1794). *Grenoble, Alexandre Giroud, place Marat.* In-f° sur 3 col.

Arrêté signé : CASSANYES, daté de Grenoble. Il est relatif aux réquisitions de fourrages.

2502. Département des Hautes-Alpes. Liberté, Egalité. Gap, le 25 fructidor, an 2 de la R. F. U. I. (11 septembre 1794). Les administrateurs du district de Gap aux officiers municipaux et agents nationaux des communes de l'arrondissement. Circulaire signée : GÉRARD, vice-président ; CÉAS, ESCALLE... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (A.A.)

Ils rappellent vivement que le recensement général, dans toutes les communes, des grains de toute nature et des fourrages de la récolte de la présente année, doit être fait le plus tôt possible.

2503. Discours prononcé par le citoyen BARRAL, président du tribunal d'appel de Grenoble, le 26 fructidor, an II (12 septembre 1794) avant de procéder à la réception du serment des militaires qui avaient reçu des armes d'honneur. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-8°, 5 p. (C.)

2504. Egalité. Liberté. Grenoble le 26 fructidor an 2 de la R. F. (12 septembre 1794). L'agent national du district de Grenoble aux autorités constituées du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. n. chif. (G.)

L'agent Hilaire, en adressant diverses lois aux autorités, appelle l'attention sur la loi concernant l'organisation des comités révolutionnaires. Comme il n'existe qu'un seul comité de surveillance à Grenoble, il est maintenu par l'article XIV.

2505. Liberté. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Serres,

Séance publique. Du 29 fructidor an 2. (15 septembre 1794). Signé : COLOMB, vice-président, ASTIER, etc. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du district de Serres*. In-4°, 3 p. (A. A.)

Les citoyens sont tenus à ramasser les plantes inutiles, les dépouilles des légumes, les genêts et sarments de vigne, etc. pour les convertir en cendres, ces cendres, seront converties en salin et potasse sous la direction de l'agent salpêtrier.

2506. Egalité. Liberté. Grenoble le 29 fructidor an 2 (15 septembre 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Concernant la coupe extraordinaire des bois, à commencer le 1 vendémiaire de l'an 3e.

« Citoyens ne résistez pas à la loi et aux besoins publics et particuliers, souvenez-vous que quand le besoin public commande nos personnes et nos biens sont à la disposition de la République. »

2507. Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Valence. Du 30 fructidor an 2. (16 septembre 1794). In-8°.

« En reconnaissance des bons services rendus par le citoyen Gérard, meunier au trop infortuné Drouet, brave et fidèle représentant du peuple, a arrêté que le nom du respectable Gérard et ceux de ses dix enfants seraient inscrits sur un tableau qui sera placé dans l'enceinte du lieu de ses séances, au bas duquel tableau on lira ces mots : *Hommage à l'humanité* » -- (*Journal de la montagne* n° 154. du 16 vendémiaire p. 1254.)

2508. La société de Valence aux Jacobins. In-8°.

Adresse insérée dans le n° 139 du *Journal de la Montagne*. Du 30 fructidor an 2 (16 septembre 1794) commence ainsi :

« Frères et bons amis, le peuple Français n'oubliera jamais que vous avez grandement contribué à sauver plusieurs fois la patrie... les grands services que vous avez rendus à la chose publique, ont retenti jusqu'aux plus petites chaumières, la reconnaissance est gravée dans tous les cœurs... »

2509. Ordonnance du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte J. F. LAVITONNIÈRE, né à Andancette (Drôme) ex-garde du comte d'Artois, accusé de conspiration. Paris du 2 sans culottides an II (18 septembre 1794). In-4°, 4 p. (Collection de M. de Nadaillac).

2510. Procès-verbal de la séance de l'inauguration de la nouvelle salle de la société populaire de Vienne la Patriote. Présidence du citoyen BERTRAND (du 19 septembre 1794). *A Vienne de l'imp. de J. Labbe imp. de la soc. populaire* In-8°, 21 p. (G.)

Discours du président, suivi de plusieurs autres. « Invocation au génie de la fraternité par un orateur. Discours d'un membre de la société de Valence. Discours d'un membre de la société de Chambéry qui a prouvé par l'histoire, que quand un peuple veut être libre, il n'est point d'obstacles qu'il ne renverse. »

2511. Réponse du citoyen VALLET à l'arrêté de l'administration centrale du département concernant la situation politique de Grenoble, les assertions (prétendues) fausses et dénaturées contenues dans le n° 95 du journal patriotique (19 septembre

1794). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (G.)

2512. Egalité. Liberté. Grenoble le 4e jour complémentaire de l'an 2 (20 septembre 1794.) L'agent national du district de Grenoble aux municipalités du ressort (HILAIRE). *S. l. n. n.* In 4° 2 p. n. chif.

Circulaire relative au recensement des chanvres, de la récolte de l'année dernière.



AN TROIS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

1er VENDÉMIAIRE AU 6e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1794 au 22 Septembre 1795.

2513. Calendrier des Sans-Culottes ou décadaire Français pour l'an IIIe de la République, commençant le 22 septembre 1794 de l'ère vulgaire *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place Marat, et chez P. Maire, colporteur,* an 3e de la R. U. I. Petit

in-12, 10 p. plus 8 p. n. chiff. plus 24 p. et un tableau.

Autre édition : *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils.* Petit in-12, 10 p. plus 7 p. n. chiff. plus 24 p. et un tableau avec quelques changements sur le titre et dans le texte.

Les noms des saints sont remplacés par des noms de choses : raisin, safran, cheval, cuve, âne, pressoir, etc...

A la suite : Instruction sur l'ère de la République et sur la nouvelle division de l'année, suivie de couplets : Calendrier républicain, en vers (par LAMBERT, de Romans).

2514. Adresse de la Société des Jacobins de Grenoble, à la convention nationale. 1er vendémiaire, an 3 (22 septembre 1794). Signée : ARTHAUD, président. *Grenoble, Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers.* In-4°, 3 p. (G.)

« Les Jacobins de Grenoble ont toujours répondu au cri de la liberté en danger...

« Jamais les Sociétés populaires n'ont couru d'aussi grands périls, jamais leur énergie et leur courage n'ont été soumis à d'aussi grandes épreuves... Aujourd'hui, tout ce que le royalisme a laissé d'impur sur le sol de la République, tous les ennemis de la patrie se réunissent et s'élèvent audacieusement contre les défenseurs du peuple... Vous nous aiderez à réduire au silence nos détracteurs et à confondre nos ennemis et les vôtres. N'arrêtez le char de la Révolution que lorsque le sans-culotte pourra s'y promener en triomphe sur les ruines de la royauté, du modérantisme et des factions. » Signée : ARTHAUD, président ; JOUGUET, DÉCHAUX, MARCEL, secrétaires.

2515. Liberté, Egalité, Fraternité. La Société des

Jacobins de Grenoble aux Jacobins de Paris. 1er vendémiaire, l'an 3e de la R. U. I. et D. (22 sept. 1794). Adresse signée : ARTHAUD, président ; JOUGUET, DÉCHAUX, MARCEL, secrétaires. *S. l.* Grenoble, In-4°, 2 p. (G.)

« Courage, frères et amis, les patriotes des départements vous encouragent d'une main et combattent de l'autre vos détracteurs ; le triomphe des amis du peuple ne peut être douteux... »

2516. Extrait des registres. Au nom du peuple Français, Liberté, Egalité. Les représentants du peuple près les armées des Alpes et d'Italie. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud, place Marat.* In-f° sur 3 col. (C.)

Arrêté signé CASSANYES, daté de Grenoble, et relatif aux nombreux conscrits qui essayaient de se soustraire au service actif en se faufilant dans les bureaux.

2517. Publication du conseil du district de Grenoble. Du 1er vendémiaire de l'an 3e de la République Française (22 septembre 1794). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

Relative aux créanciers des émigrés.

2518. Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort. Grenoble, le 2e jour de l'an 3e de la R. F. U. I. (23 septembre 1794). Les Jacobins de Grenoble à la convention nationale. Représentants du peuple

Français.. Adresse signée : ARTHAUD, président ; MARCEL, SILVY et JOUGUET. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*. In-4°, 3 p. (G.)

« Nous sommes inondés d'écrits insidieux ,que les presses de *Rougiff* vomissent *gratis* dans les départements. Roland et son bureau d'esprit public, Grapart et ses imprimeries, sont-ils donc ressuscités ?... le peuple se ralliera toujours autour de la Convention nationale... Mais dans les nouvelles trames qu'on prépare, ils vous conjurent d'arracher au modérantisme cette plume vénimeuse qu'il vient de reprendre, qui lui servit autrefois à défendre le trône et à préparer la Vendée... »
— Cent exemplaires de cette adresse furent envoyés à la Société des amis de la liberté de Paris. Elle a été réimprimée dans le *Journal la Montagne*, du 15 vendémiaire, an III. n° 159.

2519. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, qui condamne à la peine de mort J.-M. DORGAT, officier municipal d'Heyrieux (Isère), et Ant. GUIGNARD, né à Heyrieux, compromis dans la conspiration de Dumouriez. Paris, 4 vendémiaire, an III (25 septembre 1794). In-4°, 12 p. (Coll. de M. de Nadaillac).

2520. Jugement qui acquitte Mathieu DAVID, né à Mure-la Fontaine, membre du comité révolutionnaire d'Heyrieux, et Ed. Laurent VIRET, né à Valence (Drôme), et Joseph ROZIER, né à Heyrieux, accusés d'avoir formé une conspiration dans la commune d'Heyrieux, tendante à comprimer le peuple par la terreur. Paris, 4 vendémiaire, an 3 (25 septembre 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de Nadaillac).

2521. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire, an 3. (26 septembre 1794). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 7 p.

Organisation du nouveau calendrier républicain.

2522. Département de l'Isère. District des Thermopyles, ci-devant Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du conseil général du district des Thermopyles, du quintidi de vendémiaire, l'an 3 de la R. F. U. et I. (26 septembre 1794). Aux *Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur col. (I.)

Les municipalités dont les noms sont désignés, contribueront au transport de 300 pièces de bois de marine, depuis le bois du Mouchet jusqu'à la commune de Charmes.

2523. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire an 3 (26 septembre 1794). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (M.)

Règlement provisoire de la commune de Grenoble.

2524. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin. Du 6 vendémiaire an 3e de la R. F. U. I. (27 septembre 1794). Signé : Comte, président, J.-J. Perroncel,

secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-4°, 3 p. (I.)

Tous les bois de noyer, débités ou non débités qui se trouvent dans le district de la Tour-du-Pin sont et demeurent en réquisition, pour faire des bois de fusils.

2525. Circulaire des administrateurs du district de Grenoble. Du 6 vendémiaire an 3. (27 septembre 1794). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Ordonnant de hâter le recensement des grains.

2526. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 8 vendémiaire an 3. (29 septembre 1794.), aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Réquisition du 8e des cochons.

2527. Mémoire justificatif pour Henri REYMOND, détenu à Grenoble. *S. l.* (octobre 1794). In-8°. (*Cat. de la Bibl. de Cochard n° 1072*).

2528. Egalité. Liberté. Mort aux tyrans. Grenoble le... vendémiaire an 3e de la R. F. U. I. (Octobre 1794). Les administrateurs de la manufacture d'armes à feu, établie à Grenoble aux ci-devant Minimes, à la Grande Chartreuse et à celle de Saint-Hugon ; aux citoyens de la commune et du district de Grenoble. *S. l. n. n.* In-4° 2 f. n. chif.(M.)

Adresse avec signat. autog. de GUEDY, BARRAL, FAURE, agent général, engageant les jeunes citoyens d'accourir dans les ateliers. « venez y prendre des leçons des artistes habiles que nous avons eu soin d'y rassembler... »

2529. Circulaire de M. ROYER, procureur général syndic du département de l'Isère. Convocation de l'assemblée électorale à Grenoble. *S. l. n. d.* (1 octobre 1794). In-4°, 1 p. (C.)

2530. Adresse de la société des Jacobins de Grenoble à la convention nationale 10 vendémiaire an 3 (1er octobre 1794). Signée : ARTHAUD, président, GIROUD, MARCEL, DECHAUX, secrétaires. *Chez G. Duclaud imprimeur près les ci-devant Cordeliers* In-4°, 3 p. (G.)

« Par quelle fatalité s'occupe-t-on plus de diffamer les sociétés populaires que de surveiller les aristocrates ? Sont-ils rentrés en grâce, ou n'en existe-t-il plus ?... Représentants, rendez au gouvernement une salutaire énergie et aux sociétés populaires la confiance dont elles ont besoin pour défendre votre ouvrage... »

2531. Liberté. Egalité. Fraternité ou la mort. La société républicaine de Gap, chef-lieu du département des Hautes Alpes, régénérée, à la convention nationale. Gap, le 10 vendémiaire 3e année de la R. F. U. I. D. (2 octobre 1794). Adresse signée : ALLIER, président, VIRIVILLE, EYRAUD, secrétaires, *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Nous voulons tous la République, une, indivisible, ou la mort,

nous voulons par conséquent la justice, la probité et la pratique de toutes les vertus. »

2532. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Is'ère (sic) Du 11 vendémiaire an 3 de la R. F. (2 octobre 1794): Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont.* In-f° placard sur 2 col (I.)

Vente des biens dépendant du chapitre de Saint-Antoine uni à Malte, situés à Saint-Bonnet-de-Valclérieux et à la Motte-Furont, (autrefois Saint-Antoine.)

2533. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. Du 11 vendémiaire an III de la R. F. U. I. (2 octobre 1794). Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Biens provenant de la commanderie de Saint-Jean-de-Moirans.

2534. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 11 vendémiaire an 3, (3 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Recensement général de la récolte des noix.

2535. Extrait du registre des délibérations et arrêtés de l'administration du district de Vienne la Patriote. Du 13 vendémiaire l'an 3 de la R. F. U. I.

(4 octobre 1794). *A Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de Georges Lambertet et J.-B. Ferlay.* In-4° placard. (V. V.)

Portant troisième proclamation de la réception des cahiers de la liste générale des émigrés de toute la République.

2536. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble. Du 13 vendémiaire an 3. (4 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (C.)

Demande un état des aveugles de chaque commune.

2537. Egalité. Liberté. Au nom du peuple François, les représentants du peuple CASSANYES et GAUTHIER, en mission près l'armée des Alpes et dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc. Arrêté du 15 vendémiaire an 3. Mesures pour rétablir la confiance, suivies de l'arrêté du directoire de l'Isère. Du 16 vendémiaire an 3. (7 octobre 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

2538. Arrêté du conseil du district de Grenoble. Du 16 vendémiaire an 3e de la République Française. (7 octobre 1794), concernant le recensement des chanvres et leur versement au magasin de l'évêché. Signé : H. DENANTES, président, Sixte FAURE, secrétaire. *Grenoble, J.-M. Cuchet S. d.* In-4°, 6 p. (G.)

2539. Egalité. Liberté. District des Thermopyles. Vente des biens nationaux. De par les administrateurs composant le directoire du département de l'Isère. Du 18 vendémiaire an 3 de la R. F. (9 oct. 1794). Aux *Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Vente passée dans la ci-devant église de la maison des anciens carmes des Thermopyles, des biens dépendant de l'Hermitage de Bessins.

2540. Liberté. Egalité. Gap, le 20 vendémiaire an 3e. (11 octobre 1794). L'accusateur public du département des Hautes-Alpes (Allard) aux maires et officiers municipaux. *S. l. n. n.* In-4° 1 f. (A. A.)

Sur la loi du maximum « qui souffre de grande difficulté dans son exécution. »

2541. Au nom du peuple Français. Liberté. Egalité. Gauthier et Cassanyes, représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc par décret du 7 fructidor. A Grenoble le 21 vendémiaire l'an 3e de la R. F. U. I. D. Fait en directoire du département de l'Isère le 21 vendémiaire an 3 (12 oct. 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Tableau des autorités constituées de Grenoble, après épuration.

2542. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte LAFOND-SAVINE ci-devant évêque de Viviers, né à Embrun (Hautes-Alpes) accusé de conspiration contre la République. Paris 21 vendémiaire an III. (12 oct 1794). In-4°, 4 p. (Col. de M. de Nadaillac.)

2543. Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune de Grenoble. Du 5 vendémiaire de l'an 3e de la R. F. (26 septembre 1794.) *A Grenoble, chez J. Allier, imp. de la municipalité.* In 4°, 7 p. (G.)

Epoque des foires. — Entrée, sortie et loyers d'appartements. — Baux à ferme. — Suit une délibération du directoire du département de l'Isère, qui approuve la délibération du conseil général de la commune. Du 21 vendémiaire, an III (12 octobre 1794).

2544. Au nom du peuple Français. Liberté, Egalité. GAUTHIER et CASSANYES, représentants du peuple, envoyés dans le département de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. A Grenoble, ce 22 vendémiaire, l'an 3e de la R. F. U. I. D. (13 octobre 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (G.)

Sur les approvisionnements.

2545. Circulaire des administrateurs du district de

Grenoble, du 23 vendémiaire, an 3 (14 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (C.)

Demandent le montant des souscriptions recueillies pour la construction d'un vaisseau de guerre.

2546. Discours prononcé dans la séance de l'assemblée électorale du département de l'Isère, le 24 vendémiaire (15 octobre 1794) par le citoyen Camille TEISSEIRE. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 7 p. (G.)

Sur la nomination de quatre nouveaux députés.

2547. N° 7... Publication. Vente de biens nationaux provenant d'Hippolyte-Auguste Venceslas-AGOULT, ci-devant colonel d'infanterie, noble et seigneur, émigré. Département des Hautes-Alpes. District de Gap, canton de la Bâtie-Neuve, municipalité de la Bâtie-Neuve. A Gap, le 26 vendémiaire, an III de la R. F. U. I. (17 octobre 1794). *A Gap, de l'imp. de J. Allier, imp. du département.* In-f° placard (C.)

Vente de terres et de bois taillis, situés dans la commune de la Bâtie-Neuve.

2548. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris qui acquitte P. O. COURTEL, né à Châtillon (Drôme), prévenu de propos injurieux et incendiaires. Paris, 26 vendémiaire, an III (17 oct. 1794). In-4°, 4 p. (col. de M. de Nadaillac)

2549. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble, du 26 vendémiaire, an 3 (17 octobre 1794) aux municipalités. *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. .(C.)

Concernant les bouchers qui devront conserver les cinq nerfs de chaque bœuf qu'ils abattront.

2550. Publication n° 83. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Jean-Baptiste David SADE. Département de la Drôme. District de Nyons, canton de Montbrun. Municipalité de Montbrun. A Nyons, le 27e du mois de vendmiaire (sic) l'an 3e de la R. F. (18 octobre 1794). *A Nyons, chez Ant. Garrigan, imp. du district.* In-f° placard. (G.)

Les biens à vendre se composaient de la terre de la Dounise, de la terre de la Citadelle, celle des Amandiers, enfin le domaine de la Gabelle de Vergols.

2551. Paris, le 27 vendémiaire, l'an 3e de la R. F. U. I. et D. (18 octobre 1794). Les représentants du peuple, composant le comité de législation, aux administrateurs du district de Vienne-la-Patriote. Circulaire signée. CAMBACÉRÈS, PERÈS. A *Vienne, de l'imp. républicaine de G. Lambert et Ferlat.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Ils demandent que les administrateurs du district exigent des prêtres « des preuves non-équivoques d'un civisme pur ». — Suit la lettre de l'administration du district de Vienne, du 5 brumaire, l'an 3 (26 octobre 1794) signée : FLEURY, président ; TESTE-DUBAILLER, secrétaire, qui approuve la circulaire précédente.

2552. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Grenoble, le 28 vendémiaire de l'an 3e de la République Française (19 octobre 1794). Adresse signée : ARTHAUD, président ; SYLVI, MARCEL et JOUGUET, secrétaires. *S. l. n. n.* In-4° (G.)

« Les Jacobins de Grenoble, répondant à l'adresse de la convention, du 18 vendémiaire, assurent la Représentation nationale que ses paroles paternelles ont retenti au fond de leurs cœurs..»
« Pères de la patrie ! vous le savez, dans le vitriol bouillonnant de la Révolution, on a vu naitre des hommes farouches, qui ont étonné le monde par des forfaits nouveaux : malheur à quiconque voudrait relever les échafauds, pour y sacrifier l'erreur ou l'innocence, ou pour verser le sang, si pur et si précieux, du génie ! »

2553. Arrêté du représentant du peuple (GAUTHIER) en mission dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc. Du 28 vendémiaire 3e année de la R. F. U. I. (19 octobre 1794) qui suspend l'éxécution de la loi du 26 fructidor dernier, concernant la faculté d'acheter des semences de gré à gré et ordonnant l'exécution des lois précédentes concernant le transport des grains et celle du maximum sous les peines y portées. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In 8°, 4 p.

2554. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. Grenoble le 28 vendémiaire de l'an 3e (19 oct. 1794). Les Jacobins de Grenoble, *S. n. n. l.* In-4°, 3 p. (C.)

Au dos, l'adresse imprimée: Aux citoyens composant la société populaire du département de...

2555. Jugement qui acquitte AUDIFFRET, de Paul-les-Fontaines (Drôme), prévenu de délits contre-révolutionnaires. Paris, 28 vendémiaire an 3 (19 oct. 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de NADAILLAC).

2556. Circulaire de M. DULIN, adjudant général de l'armée des Alpes, agent supérieur de ladite armée; du 28 vendémiaire (19 oct. 1794). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Concernant les jeunes gens de 18 à 25 ans qui sont restés dans leurs foyers.

2557. Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort. La Société républicaine et régénérée de la commune de Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, à la convention nationale. Gap, le 1 brumaire, 3e année de la R. F. U. I. D. (22 oct. 1794). Citoyens... Adresse signée: ALLIER, président; AVONS, ARNAUDON, VIRIVILLE, PROVENSAL, LOMPRÉ. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur.* In-4°, 4 p. (A.)

«... Maintenez le gouvernement révolutionnaire; Mais confiez à des mains pures l'exécution de ses lois... Nous avons juré une guerre à mort aux tyrans; nous venons encore jurer entre vos mains, PÈRES DE LA PATRIE, une guerre à mort à toutes les intrigues, aux dominateurs et à ces êtres immoraux qui n'ont paru caresser le patriotisme que pour l'étouffer. »

2558. Les Administrateurs du département des Hautes Alpes à la Convention nationale 1er bru-

maire, an 3. (22 oct. 1794). *Gap, J. Allier.* In-4°, 4 p. (A.)

2559. Adresse des Administrateurs du département de l'Isère à la Convention nationale du 1er brumaire de l'an 3. (22 oct. 1794). *S. l.* In-4°.

2560. Au nom du peuple français. République Française. Egalité, liberté. GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. (Du 29 octobre 1794). *Aux Thermophyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

Arrêté relatif à la composition du district des Thermopyles, du comité de surveillance, de la municipalité et du tribunal de la même ville.

2561. Extrait des registres des arrêtés du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance du 2 brumaire, 3e année républicaine. L'agent national... etc. Suit l'arrêté qui ordonne que Pierre TROUILLER aîné, Jean TROUILLER, LAREYNÉ et François-Romain BREYNAT, de la commune de Mivalon, ci-devant Châteauneuf d'Isère, seront arrêtés comme suspects et traduits par la gendarmerie nationale dans la maison de détention à Valence, pour refus de déférer à la réquisition à eux faite de fournir 18 quintaux de

blés ou seigle pour l'approvisionnement du marché de Valence, étant dans la possibilité de le faire. *A Valence, de l'imp. veuve Aurel.* In-f° placard. (C.)

2562. Adresse du conseil général de la commune de Grenoble à la convention nationale, (rédigée par FRANÇAIS DE NANTES). Du 3 brumaire an 3 (24 octobre 1794). Extrait d'un journal.

« Vous aviez juré d'exterminer tous les tyrans coalisés et déjà la terre de la liberté est entièrement purgée de tous leurs esclaves... La lecture de votre dernière adresse au peuple Français, a fait naitre dans tous nos cœurs des sentiments d'admiration et de reconnaissance pour toutes les vérités consolantes quelle contient. »

2563. Adresse de la Société populaire de Grenoble à la convention nationale, du 4 brumaire an 3. (25 octobre 1794) (rédigée par FRANÇAIS DE NANTES et AUBERT-DUBAYET). Extrait d'un journal (G.)

« Nous jurons à la convention nationale, amour, respect et soumission. »

2564. Observations du citoyen TORIO, chirurgien-dentiste de la commune de Grenoble et de l'école militaire de Tournon, traduites de l'italien en français. *S. d.* (octobre 1794). *A Grenoble, de l'imp. de J. M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (G.)

Dans la séance de la Société populaire, du 4 brumaire, un citoyen dénonça TORIO, comme un intrigant et un charlatan, qui exigeait un assignat de 5 livres pour arracher une dent... TORIO, dans cette brochure, fait son apologie et donne des certificats à l'appui.

2565. Les représentants du peuple composant le comité de législation (CAMBACÉRÉS, PERÈS), aux administrateurs de Vienne la Patriote. (et) Lettre de l'administrateur du district de Vienne. Signée : FLEURY, président, TESTE-DUBAILLER, secrétaire. Vienne, le 5 brumaire, an 3. (26 oct. 1794). *A Vienne de l'imprimerie Républicaine de G. Lambert et Ferlat.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Certificats de civisme, surveillance de la conduite des prêtres.

2566. Circulaire de l'agent national du district de Grenoble du 7 brumaire an 3 (28 oct. 1794), aux municipalités. In-4°, 2 p.

Recensement des chanvres.

2567. Aux Thermopyles, le 7 brumaire, l'an 3 de la R. F. (28 oct. 1794). Les administrateurs du district des Thermopyles, aux officiers municipaux de la commune de... Circulaire signée : RUBICHON, président, BROSSAT, MOGNIAT, LANTELME, JUVENET, GUILLAMBAUD, administrateurs, ROBIN-BOISCLOS, agent national, FRACHON, sous-secrétaire. *S. l. n.*

n. (*Saint-Marcellin, Beaumont, imprimeur*). In-4°, 1 p. (I.)

Circulaire relative à la remise totale de la contribution en remplacement des droits supprimés.

2568. Extrait des registres des délibérations du conseil du district de Valence, département de la Drôme. Séance publique du 8 brumaire, 3e année de la R. U. I. D. (29 oct. 1794). *A Valence chez J.-J. Viret, imp. du district, S. d.* In-4°, 12 p. (C.)

Répartition des 10,000 quintaux de blé ou seigle à fournir pour semences, au district des Thermopyles.

2569. Au nom du peuple Français, GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du 9 fructidor. Aux Thermopyles (Saint-Marcellin), le 11 brumaire an 3e de la R. F. U. I. et D. (1er nov. 1794). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard à 2 vol. (C.)

Formation d'un nouveau comité de surveillance dans les chefs-lieux de districts. Liste des membres.

2570. Tableau des membres de la Société populaire de Grenoble après l'épuration commencée le 4 brumaire an 3 de la R. F. U. et I. et terminée le 15 du même mois (du 4 au 15 brumaire an 3) (25 oct.

et 5 nov. 1794.) *A Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 25 p. chif., 3 p. blanches. (C.)

Pièce importante. On y trouve les noms d'un assez grand nombre de prêtres mariés, fixés à Grenoble et employés dans des administrations publiques.

2571. FLEURY, agent national du district de Vienne, aux municipalités et agents nationaux des communes. *S. l. n. d.* (11 nov. 1794). In-4° (C.)

Circulaire dans laquelle il rappelle : 1° la souscription pour les vaisseaux de guerre et en demande le produit; 2° la loi du 8 brumaire qui défend la destruction des livres, des antiques et monuments des sciences et des arts; 3° il demande l'envoi à Vienne de tous les livres appartenant à la nation et 4° la liste de membres de chaque société populaire.

2572. FLEURY, agent national du district de Vienne, aux agents municipaux des communes. *S. n. n. d.* (12 nov. 1794). In-4°. (C.)

Recensement des récoltes en graines oléagineuses (les noix ne sont pas indiquées dans la liste), des moulins à huile, etc.

2573. Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Vienne, du 22 brumaire an 3 de la R. F. U. I. (12 nov. 1794). *Vienne, la Patriote, J. Labbe.* In-4°, 3 p. (C).

2574. Adresse du conseil d'administration du district de la Tour-du-Pin, à ses concitoyens. Extrait du procès-verbal du conseil d'administra-

tion du district de la Tour-du-Pin, du 25 brumaire an 3 de la R. F. U. I. (15 nov. 1794). Suit un arrêté relatif aux subsistances. *A la Tour-du-Pin, chez Joseph-Marie Cuchet, imp.* In-4°. 12 p. (C.)

Cette adresse avait pour but de faire respecter, par les habitants du district, la loi du maximum.

2575. Liberté, Egalité. Au nom du peuple français, GAUTHIER, représentant du peuple envoyé dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes-Alpes et Basses-Alpes. Du 28 brumaire an 3. (18 nov. 1794). *Grenoble, J. Allier.* In-4°, 4 p.

Deux arrêtés relatifs aux achats de fourrages pour l'armée. Exceptions faites à la loi du maximum.

2576. Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Vienne la Patriote, du 1er frimaire l'an 3 de la R. F. U. I. (21 novembre 1794). Signé : CARLET, président. *Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de G. Lambert et J.-B Ferlat, imp. du district.* In-f°, placard sur 2 col., séparées par un grand cartouche contenant cinq bonnets phrygiens. (I.)

Sur les créanciers des émigrés.

2577. Au nom du peuple français, Egalité, liberté,

GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes et Basses-Alpes. Aux habitants des communes agricoles. Fait à Grenoble, le 3 frimaire an 3 de la R. F. U. I. D. (23 nov. 1794). A *Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du depart. de l'Isère.* In-f° placard (C.)

Proclamation relative aux agissements des contre-révolutionnaires, à l'abondance des grains, à leur prix, à la lói du 19 brumaire, sur le maximum des grains et fourrages; aux victoires des armées de la République, qui s'approvisionnent sur le sol ennemi et que les glaces et les neiges seules arrêtent ; aux devoirs des magistrats du peuple et surtout à ceux des maires et officiers municipaux.

2578. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes, aux habitants des communes. Fait à Grenoble, le 4 frimaire an 3 de la R. F. U. I. (24 nov. 1794). *S. l. n. n.* In-4°.

Proclamation, par laquelle il invite les citoyens à lui adresser tous écrits, mémoires et renseignements qu'ils jugeront pouvoir lui faire connaitre sur les *meneurs.* « La convention veut faire régner les lois et la justice, organes de sa volonté, je saurai la faire respecter. »

2579. Rapport sur l'organisation de la Société populaire de Valence, département de la Drôme, ensuite du décret de la convention nationale du 25

vendémiaire an 3 de la R. F. U. I. D. (16 octobre 1794). (Rédigé par A. ROLLAND, membre de cette société). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. de la Société populaire. S. d,* (nov. 1794). In-4°, 10 p. (C.)

2580. Au nom du peuple français. Egalité, liberté, GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes-Alpes et Basses-Alpes. Du 12 frimaire an 3 (2 déc. 1794). *Grenoble, Cuchet, imp.* In-4°, 6 p. (C.)

Ordonnance en 12 articles, concernant les comptes à rendre des taxes révolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques, etc.

2581. Lettre du comité de sûreté générale, aux agents nationaux des districts de la République, du 12 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (2 déc. 1794). *Grenoble, Cuchet.* In-4°, p. (C.)

Concernant « les détenus comme suspects, mis en liberté, et ceux qui voudraient aujourd'hui proscrire les Patriotes sous des dénominations diffamantes, et égarer l'opinion publique par des calomnies contre la convention nationale, les autorités constituées, les sociétés populaires, par le fanatisme ; et donner des inquiétudes exagérées sur les subsistances. »

2582. Egalité-Liberté. La Tour-du-Pin, le 15 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (5 déc. 1794.) Le

s

administrateurs du district de la Tour-du-Pin (PARENT, président, CRET, DAVID, GUILLOUD, VALET, CHARMEIL, etc.), aux municipalités et agents nationaux du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chiff. (I.)

Circulaire relative aux souliers à fournir par les cordonniers, pour les militaires, etc. « Citoyens, ces inestimables frères d'armes, à qui nous devons tout, peut-être même jusques à la vie que nous respirons, sont, une grande partie, pieds nus... »

2583. Extrait des registres des délibérations du département des Hautes-Alpes du 16 frimaire, an 3 (6 déc. 1794). *Gap, Allier*, In-f°, placard.

Concernant l'arrêté de la convention nationale « qui avait déclaré n'y avoir lieu à inculpation contre MM. MONYER du BOURG, et CHANEL, ex-Procureurs syndics de Gap et de Serres. »

2584. Extrait de l'arrêté du représentant du peuple GAUTHIER, en mission dans les départements de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes et des Basses-Alpes, par décret du 9 fructidor. Du 16 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (6 déc. 1794.) Concernant l'épuration et le complètement des autorités constituées du district de Grenoble. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. (M.)

2585. Au nom du peuple Français, Egalité, Liberté. Arrêté du représentant du peuple GAUTHIER, qui réunit plusieurs communes dans les divers cantons du district de Grenoble; du 16 frimaire, an 3

de la R. F. U. I. (6 déc. 1794). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4° 7 p. (G.)

2586. Ventes d'immeubles de l'émigré Aloix d'Herculais, situés sur la commune de Gervais, canton de Quantin. — Arrêté le 17 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (7 déc 1794). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

2587. Les administrateurs du district de Vienne la Patriote, à leurs concitoyens. *Vienne, S. d.* (7 déc. 1794). In-4°, placard (V. V.)

« Citoyens, nous voyons avec peine que la loi du 9 brumaire dernier, relative à la formation d'une école normale, à Paris, n'a point fixé votre intérêt en général et l'émulation particulière de ceux qui devoient se faire un honneur de concourir à son exécution. Seroit-il donc besoin, citoyens, de forcer vos regards à se tourner sérieusement vers le seul but où vous attend le vrai bonheur? Faudroit-il vous répéter que ce but ne se trouve que dans l'établissement solide, d'une éducation conforme au régime républicain? »

2588. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne, du 17 frimaire, l'an 3e de la R. F. U. E. D. (7 déc. 1794). Signé : Fleury, agent national. A *Vienne la Patriote, de l'imp. républicaine de G. Lambert et J.-B. Ferlat, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

Liste des citoyens du district de Vienne, qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement.

2589. Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, qui déclare n'y avoir pas lieu à accusation contre Louis BISCARAT, Ant. PHILIPPEAUX et Joseph PELEGRIN, prévenus d'avoir formé une coalition pour désorganiser les autorités constituées du département des Hautes-Alpes. Paris 18 frimaire an III (8 déc. 1794). In-4°, 4 p. (Coll. de M. de Nadaillac.)

2590. Au nom du peuple Français. Egalité. Liberté. GAUTHIER, représentant du peuple envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, des Hautes et Basses-Alpes. Arrêté du 16 frimaire an 3, concernant les comptes à rendre des taxes révolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques; et suivi de l'arrêté du directoire de l'Isère, du 19 frimaire an 3 (9 déc. 1794). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 6 p. (C.)

2691. Egalité. Liberté. Au nom du peuple Français. GAUTHIER et CASSANYES, représentants du peuple Français, envoyés dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc et près de l'armée des Alpes. *Grenoble, Alexandre Giroud. S. d.* In-4°, 7 p. (G.)

Arrêté du 17 frimaire an 3 (7 déc. 1794) concernant l'amélio-

ration des fers et aciers dans le département de l'Isère et autres, suivi de l'arrêté du directoire. Du 21 frimaire an 3, (11 déc. 1794.)

2592. Liberté. Egalité. Au nom du peuple Français. GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, par décret du neuf thermidor. *Gap. J. Allier. S. d.* In-4°, 6 p. (C.)

Arrêté du 16 frimaire an 3, concernant les comptes à rendre des taxes revolutionnaires, emprunts, saisies, dons patriotiques, suivi de l'arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes. Du 22 frimaire an 3e (12 déc. 1794.)

2593. Le représentant du peuple A.-C. TELLIER, envoyé dans les départements du Rhône, de la Loire, Ain et Isère, du 24 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (14 déc. 1794). *Lyon, imp. Républicaine.* In-f°.

Réquisition de diverses céréales.

2594. L'agent national du district (ROYANEZ) aux officiers municipaux et agents nationaux des Communes. Valence, le 25 frimaire, an 3 de la R. F. U. I (15 déc. 1794). Suit l'adresse du comité de sûreté générale, aux agents nationaux. *A Valence, de l'imp. de la veuve Aurel.* In-f° placard, à 3 col. (G.)

2595. Extrait des registres des délibérations

du conseil administratif des Hautes-Alpes, 25 frimaire, an 3. (15 déc. 1794). *Gap, J. Allier.* In-4°, 3 p. (A.)

Ordonnant le recensement des grains.

2596. Egalité. Liberté. Grenoble, le 25 frimaire, an 3 de la R. F. U. I. (15 déc. 1794). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (M.)

L'agent national adresse un arrêté du représentant GAUTHIER du 16 de ce mois « qui complète le conseil général de votre commune et la justice de paix du canton ».

2597. La Commision du commerce et approvisionnement de la République, aux administrations des districts. Paris, le 16 frimaire, an 3, de la R. F. (6 déc. 1794). Signée : J.-C. PICQUET. Suit l'arrêté de l'administration du district de Vienne du 28 frimaire, an 3 de l'ère républicaine. (18 déc. 1794). Signé : CARLET, président ; PILLERON fils, secrétaire. *A Vienne la Patriote de l'imp. républicaine de G. Lambert, et J.-B. Ferlat, impirmeurs (sic) du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Elle engage à conserver sur les cuirs fabriqués, la réquisition dont ils sont frappés, à exiger des tanneurs la déclaration des matières qu'ils ont en magasin ; à veiller à ce qu'ils ne dérobent pas aux besoins des armées, leurs cuirs, en les vendant furtivement.

2598. Egalité. Liberté. Grenoble, le 29 frimaire, an 3e de la R. F. U. I. et D. (19 déc. 1794). Comité de surveillance du district de Grenoble à l'agent national de la commune de... Circulaire signée : BAUDOT, DUCROS, PAYAN, BLANCHON, POUDRÉ, CHANRION jeune etc. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

« Objets qui doivent fixer la surveillance : subsistances, accaparements, situation politique et esprit public. »

2599. Publication du conseil du district de Grenoble, du 1er nivôse, an 3 de la R. F. U. I. (21 déc. 1794). Citoyens... Signée : BOISVERT, vice-président; FONTAINE, FERRAND, POUCHOT, BALMET, BIGILLION, S. BERRIAT, HILAIRE, agent national. Sixte FAURE, secrétaire. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (I.)

Arrêté relatif aux créanciers des émigrés.

2600. Extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Vienne-la-Patriote, du 3 nivôse, an 3 de l'ère républicaine (23 déc. 1794). Signé : CHARLET, président. *Vienne-la-Patriote, imp. de G. Lambert et J. Ferlat.* In-f°.

« Considérant que l'arrêté du représentant du peuple TELLIER prescrit impérieusement de faire fournir à Lyon 2000 quintaux de grains. Arrête : Lesdits grains seront versés de suite, et le

plus tard, dans le délai de deux décades, et seront payés à fur et mesure des livraisons. »

2601. Proclamation de Jean Debry, représentant du peuple Français, envoyé dans le département de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Valence, le 9 nivôse, an 3. (29 déc. 1794). In-f°, placard sur 3 col. (C.)

Annonce la mission qui lui est confiée. Arrête diverses mesures concernant les moyens d'approvisionner les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche.

2602. Extrait des registres du conseil général de la commune de Vienne, du 10 nivôse, an 3 de la R. U. I. (30 déc. 1794). *A Vienne-la-Patriote de l'imp. de J. Labbe.* In-f°, placard (V. V.)

Arrêté par lequel « il sera dressé une liste des citoyens les plus aisés de la commune, et il leur sera fait invitation de fournir au grenier public, dans le délai d'une décade, chacun la quantité de 10 bichets de grains, pour subvenir aux besoins pressans des citoyens que le genre d'occupation ou le défaut de moyens mettent dans l'impuissance de s'approvisionner... invitant tous les bons citoyens à surveiller et à dénoncer comme *indigne de tout secours* les perturbateurs, les agitateurs, les hommes de sang et les malveillans de toute espèce, soldés par la tyrannie pour semer la défiance, l'inquiétude et le désordre parmi leurs concitoyens, en leur prêchant la violation de la sûreté des personnes et des propriétés. »

2603. Egalité, liberté, fraternité ou la mort. Pièce signée : Silvi. *S. n. n. d.* In-4°, 1 p. (C.)

Mandat d'arrêt décerné par l'officier de police militaire près la 4e division de l'armée des Alpes, le 10 nivôse, an 3, (30 déc. 1794) contre le sieur Fulcran SOQUET, pour coups de sabre.

2604. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes. 10 nivôse an 3 (30 déc. 1794). *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. (A.)

Relatif à l'envoi des dons gratuits.

2605. Mémoire justificatif pour Antoine-Joseph NUGUE, citoyen de Grenoble, détenu à la maison d'arrêt de Sainte-Marie-d'en-Haut (déc. 1794). *S. l. n. d.* In-8°, 8 p. (C.)

Il fait un tableau de sa vie, depuis le commencement de la Révolution... et termine en disant « La justice de mes concitoyens sollicitera ma liberté, ils savent assez que l'infortune des sans-culottes est le triomphe de l'aristocratie. » suivent deux pièces justificatives.

2606. Egalité, liberté. Mémoire pour le citoyen C.-F. LAGRÉE. *S. n. n. l. n. d.* In-4°, 25 p. (C.)

LAGRÉE, sous-directeur d'artillerie à Grenoble, accusé *d'aristocratie,* avait été, par ordre du général CARTAUX, arrêté et envoyé à Lyon, où il resta en prison 4 mois, et fut condamné à être emprisonné jusqu'à la paix comme suspect. — Ce mémoire est un appel contre le jugement.

2607. Tableau des vexations du comité de surveillance de Sisteron. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (Fin 1794). In-8°, 19 p. (G.)

2608. Au citoyen GAUTHIER, représentant du peuple, envoyé dans les départements des Hautes et Basses-Alpes. Citoyen-représentant. — Signé : ISNARD. *A Gap, chez J. Allier. S. d.* (1794). In-8°, 20 p. (G.)

ISNARD, ancien procureur de la commune de Digne, expose le tableau des maux qu'il endure depuis plus de deux ans.

2609 Tableau du traitement essuyé par un détenu des prisons de Digne. Signé : C. MEVOLHON. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (1794). In-8°, 12 p. (G.)

2610. Adresse aux citoyens des campagnes du département de l'Isère, par le citoyen LAGIRARDIÈRE, commissaire du pouvoir exécutif. *A Grenoble, chez J. Cuchet, imprimeur. S. d.* (1794). In-8°, 12 p. (C.)

2611. Supplices des scélérats COUTHON, SAINT-JUST, PAYAN, HENRIOT, DUMAS, COFFINHAL et FLEURIOT-LESCOT, tous dignes associés et complices de Maximilien ROBESPIERRE, (par DESESSARTS). *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise, où se vendent la Pauvre femme, l'Intérieur des comités révolutionnaires, La vie et les crimes de Robespierre. Sur l'imprimé à Paris. S. d.* (1794). In-8°, 47 p. (G.)

2612. La vie et les crimes du plus scélérat des tyrans, ROBESPIERRE, né à Arras. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur,* (faux titre). (Titre) : La vie et les crimes de ROBESPIERRE... par le citoyen DESESSARTS. *Se vend à Paris chez l'auteur, trois francs, et à Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs, rue Chenoise, trente sous. Sur l'imprimé à Paris. S. d.* (1794). In-8°, 84 p. (G.)

Portrait de Robespierre. Signé : DENIS (ovale).

2613. Borel, député à la convention nationale par le département des Hautes-Alpes, à ses commettans. (an 3 1794). (Paris). *De l'imp. de F. Dufart, rue Saint-Honoré. S. d.* In-8°, 4 p.

2614. Instruction sur l'écriture à portée de tous les citoyens :

La société doit favoriser de tous son
Pouvoir les progrès de la raison publique.
(Déclaration des Droits de l'homme. Article 12.)

par Alexandre ZEIS, instituteur de la commune de Vif, district de Grenoble, à l'usage de ses élèves. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur-libraire près les ci-devant Cordeliers. On le trouve aussi à Vif chez l'auteur.* In-4°, VI + 37 p. + 1 p. n. chiff. (Bibl. de M. Lantelme).

2615. Mont-Adour, aux citoyens de la société populaire de Grenoble. *S. l. n. d.* (1794). In-8° (B.)

2616. Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, présenté à la convention nationale, au nom de son comité d'instruction publique, par Léonard BOURDON, député dans le département du Loiret. *Réimprimé sur l'édition originale. A Gap, chez Joseph Allier, imp, du département des Hautes-Alpes, l'an 3 de République française* (1794). In-12, 192 p. (H.-A.)

P. 3. Adresse du citoyen ALLIER, imprimeur du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Il nous apprend qu'il réimprime ce recueil pour servir le zèle des instituteurs. « Que les jeunes héros, dit-il, avant de se rendre à la frontière aient le cœur imbu des actions héroïques de ceux qui les y ont précédés... »

P. 7. Maximes pour régler sagement sa conduite, mises en vers, par J.-M. ROLLAND.

P. 11. L'Hymne à la Liberté. P. 23. Suit le Recueil des actions héroïques, composé de 5 numéros en prose et en vers.

Autre édition : *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel.* In-8°, 5 numéros.

2617. Aux citoyens représentans du peuple délégués dans les départements des Hautes et Basses-Alpes. Adresse signée : COURBON. *S. l. n. d. Gap, Allier.* In-8°, 15 p. (A).

2618. Avis aux souscripteurs qui ont fourni des fonds pour les besoins du peuple *S. d.* (1794). *A Vienne, de l'imprimerie de J. Labbe.* In-4° placard (V. V.)

« Citoyens, votre humanité vous a déterminé à fournir des fonds pour alimenter nos frères, vous avez rempli un devoir sacré, celui de la municipalité est de s'acquitter envers vous, sinon de sa reconnaissance, au moins de sa dette... »

2619. Mémoire justificatif de la conduite de Laurent FAURE, notaire de la commune de Grignan, dans les différentes fonctions qu'il a exercées, soit d'administrateur au département, soit comme commissaire pour l'organisation du ci-devant Comtat, et juge au tribunal du district de Carpentras, servant de réponse aux dénonciations dirigées contre ui. In-4°, 16 p. (B. C.)

2620. Egalité, liberté. Les membres des sociétés populaires du département des Hautes-Alpes, et autres départements environnants, réunis à Gap, à la convention nationale. Salut et fraternité. Représentans. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. l'an 2 de la République française.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Adresse signée : FANTIN, vice-président; L.-A. BON, CHORIER, secrétaires; LESCALIER, Sunderson BERARD, commissaires.

« Et nous aussi nous sommes enfants de la Montagne, nous le sentons aux transports révolutionnaires qui nous animent, en admirant vos sublimes travaux... continuez donc à porter la Révolution à son terme, les sans-culottes des Hautes-Alpes sont à la hauteur de vos grandes mesures, et voici leur vœu :

1° Les Sociétés populaires adhèrent à tous les décrets rendus les 31 mai, 1er mai et 2 juin ;

2° On effacera dans les actes originaux, les mots : *Roi, Royal, Monseigneur, Abbé, Messire* ;

3° Invitent la convention nationale à prolonger le séjour dans le département du représentant BEAUCHAMP, qui imprime un grand mouvement révolutionnaire dans les Hautes-Alpes.

2621. L'administration régénérée du département des Hautes-Alpes à ses concitoyens. Chers concitoyens (suit l'adresse). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* (1794). In-4°, 4 p., papier gris. (H. A.)

Adresse signée : MEIGRET, vice-président ; BONTOUX, BONNARDEL, ARGENTI, CHAMPSAUR, MARTEL, LACHAU, RICHARD, ASTOIN, procureur général syndic ; FARNAUD, secrétaire.
« Elle expose à ses concitoyens, ses principes et les vues du bien public qui la dirigent. « De l'énergie, du courage, de la patience, voilà ce qui doit sauver la République. »

2622. Liberté, égalité. Règlement de la Société républicaine du Villard-de-Lans, huitième canton du district de Grenoble. *S. l. n. d.* (1794). In-4°, 6 p. (C.)

2623. Adresse de la Société républicaine de Saint-Marcellin à l'assemblée nationale. *Saint-Marcellin, imp. d'Ant. Beaumont*, an 3. In-2, 15 p.

2624. Au nom du peuple français, GAUTHIER, représentant du peuple, en mission dans les Hautes et Basses-Alpes. An 3. *Gap, Allier.* In-4°, 4 p.

Règle la formation des autorités admnistratives dans le département des Hautes-Alpes.

2625. Comptes des administrateurs du directoire du district de Gap. *Gap, J. Allier*, an 2. In-4°, 6 p.

2626. Le citoyen DONCIEUX, administrateur du district de la Tour-du-Pin. à ses concitoyens. *S. l. n. d.* (1794). In-8°, 32 p.

J.-A. DONCIEUX expose, dans cet écrit, sa conduite depuis 1789 jusqu'à ce jour. (Curieux pour sa biographie).

2627. Liste des seize citoyens ayant les qualités nécessaires pour prononcer sainement et avec impartialité et former le juré (sic) spécial d'accusation conformément à l'article XXXIV, § IV de la loi du 2 nivôse dernier (22 déc. 1793). Signée : HILAIRE, *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* (1794). In-4°. 2 p. (C.)

2628. Instruction abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division décimale; par la Commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la convention nationale. Edition originale. *A Montélimar, chez Fr. Mistral, imp. du département de la Drôme et ses associés.* An 2, de la R. F. U. et I. In-8° de XIV-147 p. et 14 feuillets pour les tables de chiffres.

2629. Défense et apologie de la conduite des vertueux ministres constitutionnels et de tous les fidèles attachés à leur doctrine et respectant leur caractère et leurs fonctions ; contre les inculpations calomnieuses intentées contre eux par les ministres réfractaires et par leurs prévenus et trop crédules adhérents. Par un citoyen, aussi zélé catholique qu'il est dévoré de l'amour le plus sincère et le plus impartial pour sa chère patrie. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordeliers. S. d.* (1794). In-8°, 14 p. (G.)

2630. Réfutation d'un écrit intitulé : Défense et apologie de la conduite des vertueux ministres constitutionnels, etc... contre les inculpations calomnieuses intentées contre eux par les ministres réfractaires. *Imprimé à Grenoble, chez G. Duclaud.* Par un citoyen ami de la vérité. *S. d.* (1794) In-8°, 3 p.

2631. Mes gaietés de quatre mois, suivies des quatre gros écus de Monsieur ou de la petite restitution d'un grand homme refusée (par Benoît-Michel DECOMBEROUSSE). *Imprimé à Joyeuse.* 1794. In-8°, 56 p.

Pièce fort rare, dans laquelle DECOMBEROUSSE raconte son évasion de Lyon et de Chambéry en 1793.

2632. Recueil. Chanson en patois de Grenoble.

(5 couplets). Aux Jacobins (1 couplet). Air des visitandines (2 couplets). -- Chanson sur l'Air du Réveil du peuple, (5 couplets). *S. l. n. d.* 1794. In-8°, 4 p. (G).

Cette pièce rarissime contient la chanson en patois que voici:

Véquiat quey bientou bacla,
On va chassiey tout lou drolo,
Tou que lou esarvela
Que fayon trambla Grenoblo,
On va tou lou envoï
Den le zilles de Micipipi.

Baroit, Duma et Falcon,
Celou trey grand personnajou
Son bien lou plu fier fripon,
Qu'ayon prècha lou pillajou;
Pe tou trey lou remarqua
Fodrit lou marqua sur lo na.

Iet chê lo bandi d'Hérau
Que lou coquin s'assamblavon,
Lou Gardon et lou Chapot,
A lor tête présidavon,
Le liste de procrition
Etion faite sans distinssion.

Quelet iarvelet brula
On lou croyet comma ôraclau,
Pe tout no zensorcela
I l'invantavon de miraclau,
Ujourdeu Dieu lou puni,
Et de pertou i son proscrit.

Que graci saye rendu
U proteitou de la Franci,
I corrijon l'ou zabu
Avec forci et prudenci,
Et bientou pertout dit-on,
On chantara lou Tédéon.

2633. Documents Dauphinois. Procès-verbaux

du comité de surveillance révolutionnaire de Vienne la Patriote (31 mars 1794, au 21 mars 1795), publiés par un vieux bibliophile Dauphinois (M.-E. CHAPER). *Grenoble, imp. Allier*, 1888. In-f°, XXV, 222 p. (G.)

2634. Pierre FÉDON et le diocèse de Die, pendant la révolution, par V. MAZET. Voyez : *Bulletin d'Histoire écclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, etc. Romans*, 1881. 3e et 4e liv. p. 93-106 et 126-142.

2635. Compte rendu par le représentant du peuple, REVERCHON, des dépenses qu'il a faites dans les différentes missions qu'il a remplies dans les départements de Saône-et-Loire, Rhône et Loire, l'Ain et l'Isère. Du 12 mars 1793 jusqu'au 20 mai. Suit le reçu du IV vendémiaire an 3 (22 septembre 1794) du restant de la somme prise pour les frais de sa mission. *De l'imprimerie Nationale. Pluviôse an 3.* (janvier 1795). In-4°, 2 f. n. chiff. Texte encadré. (G).

2636. Avis à lire. Citoyens... Aux Thermopyles En Directoire, ce 12 nivôse l'an 3e de la R. F. U. I. et D. (1er janvier 1795). Signé : JUVENET, vice-président ; FALLAVIER, LHOSTE, GIROUD, SALOMON, DEMARAIS, administrateurs ; ROBIN-BOISCLOS, agent national. *S. l. n. n.* In-f° placard. (I.)

Relatif aux créanciers des émigrés. «Recueillez donc avec soin

cet avis qui vous éclaire sur vos intérêts, si vous êtes des créanciers des émigrés, et qui vous rappelle, et les devoirs que la loi vous prescrit, et les peines qu'elle prononce contre vous, si vous êtes débiteurs négligents ou détenteurs injustes. »

2637. Extrait de l'arrêté du comité de sûreté générale du 12 nivôse l'an 3 de la R. F. U. I. (1er janvier 1795). Aux Thermopyles, le 1 pluviôse, l'an 3 de la R. F. U. I. Liberté, égalité. Les administrateurs du district des Thermopyles aux maires, officiers municipaux et agents nationaux des communes dudit ressort. *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (C.)

L'arrêté du comité de Sûreté générale ordonne aux administrateurs du district... de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements.

Suit une proclamation des administrateurs du district des Thermopyles, relative à la chute de Robespierre et à celle de ces complices, aux tyrans, aux prêtres qui voudraient faire rouvrir leurs emples et ramener la dime... au despotisme qui voudrait nous ramener tous les abus, à la lutte qu'il faut soutenir pour faire triompher la liberté et l'égalité, etc.

2638. Extrait du registre des arrêtés de l'administration du district de Vienne la Patriote, du 16 nivôse, l'an 3e de l'ère républicaine (5 janvier 1795). Signé : CARLET, président; PILLIERON fils, secrétaire. *A Vienne, chez J. Lambert et J.-B. Ferlat.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Avis aux créanciers des émigrés.

2639. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E.-B. COURTOIS, député du département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse an 3. (5 janv. 1795) *A Paris, de l'imp. Nationale des lois, an 3 de la République.* In-8°, 408 p. (G.)

Contient p. 295-304, des lettres de PILOT, D'EMERY et d'ACHARD, à GRAVIER.

Celle d'EMERY à GRAVIER, membre du conseil général de la commune de Grenoble, du 2 pluviôse, an 2 (22 janvier 1794) est des plus violentes :

« Vos mains sont encore vierges de sang. »

« *Comment osez-vous le dire!* N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été si nécessaire, puisque ces monstres, avec leur or, endormaient juges et lois! »

« Quoi! Grenoble, naguère ville de Parlement, n'ayant pas eu la force de faire couler le sang des traitres, regretterait et reprocherait aux autres départements d'en avoir fait verser! Cela surpasse l'imagination. »

2640. Egalité, liberté. Grenoble, le 18 nivôse an 3 de la R. F. U. (7 janvier 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE), aux commissaires vérificateurs et aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Règle que les municipalités devront suivre dans l'attribution des secours.

2641. Avertissement du conseil général du district de Grenoble, aux créanciers des communes, du district du département et aux créanciers des

hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux des pauvres et des autres établissements de bienfaisance, Grenoble, le 19 nivôse an 3 (8 janvier 1795). Signé : BOISVERT, vice-président; FONTAINE, FERRAND, CROS, POUCHOT, BIGILLION, Sixte FAURE, *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-4°, 7 p. (I.)

Le conseil du district demande au plus tôt l'état des biens des hôpitaux, etc., de présenter les comptes de leur régie.

2642. Ventes d'immeubles de l'émigré MENON-DE-VILLE. Municipalité de Varassieux, 21 niviôse (sic) l'an 3 de la R. F. U. I. (10 janv. 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (C.)

2643. Egalité, liberté. La Tour-du-Pin, le 21 nivôse an 3 de la R. F. U. I. (10 janv. 1795). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin (PARENT, président; CRET, DAVID, COMTE, etc.) aux municipalités de l'arrondissement. *S. l. n. n.* In-4° 3 p. n. chiff. (I).

Circulaire de l'administration concernant l'exécution du décret du 11 nivôse, relatif à l'établissement d'écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage.

2644. Reventes de domaines nationaux de première origine, par suite de folles enchères. Adjudication au 22 nivôse de l'an 3 de la R. F. (11 janv.

1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont.* In-f° placard sur 3 col.

Immeubles dépendant du ci-devant chapitre de Malte, à Saint-Antoine, situés à Chambarand.

2645. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 25 nivôse de l'an 3 de la R. F. U. I. (12 janvier 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard (C.)

Arrêté qui annonce que le citoyen Dulin ou ses préposés, se rendront dans les districts et les communes de l'arrondissement du département de l'Isère pour exécuter l'arrêté du représentant du Peuple Cassanyes, du 9 thermidor dernier ; cet arrêté enjoint aux maires et agents nationaux des communes, de leur remettre dans les 24 heures, sans aucune exception, une liste des jeunes gens compris dans la réquisition de la loi du 23 août 1793. (levée des jeunes gens de 18 à 25 ans) qui sont encore dans leurs foyers.

2646. Vente de domaines nationaux de première origine. Séance des 24 pluviôse et 12 ventôse de l'an 3 de la R. F. (12 février et 2 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. A. Beaumont.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

Biens, dépendant des chanoinesses de Saint-Antoine, situés audit lieu.

2647. Egalité, liberté. Gap le 25 nivôse, an 3 de la R. F. U. I. (14 janvier 1795). Les administrateurs des départements des Hautes-Alpes, à toutes les communes de leur ressort, et à leurs concitoyens.

Citoyens... Circulaire signée: ESCALLIER, président, JACQUEMET, RICHARD, ROSSIGNOL, CHABERT, THOMÉ, DHÉRALDE, ROUBAUD, FARNAUD, secrétaire. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 20 p. et 2 tableaux (H-A.)

Au sujet du dépôt des titres de créances actives et passives de toute nature. Nouveau délai accordé.

2648. Jean DEBRY, représentant du peuple, dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, à la société populaire de Montélimar. (15 janv. 1795) *Avignon Raphel, s d.* In-8°, 8 p. (V.)

2649. Arrêté du comité de sûreté générale, du 12 nivôse, an 3e de la R. F. (1er janvier 1795) qui charge les districts, les agents nationaux et les comités révolutionnaires, sous leur responsabilité, de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste, de faire arrêter tous orateurs et acteurs principaux de ces rassemblements. Suit une adresse de l'agent national provisoire du district de Grenoble (HILAIRE) du 27 nivôse, an 3 (16 janvier 1795), aux autorités constituées et à ses concitoyens, dans laquelle il confirme l'arrêté ci-dessus. *S. l. n. d. (Grenoble Cuchet).* In-4°, 3 p. n. chiff. (500 exempl.) (G.)

2650. Instruction abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la terre ; uniformes pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division

décimale; par la commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la convention nationale, réimprimée sur l'édition originale. *A Gap, de l'imprimerie de Joseph Allier*, an 3 de la R. U. I. (1795). In-8°, XV + 147 p. + 14 ff. non chiff. Contenant les tables pour réduire les anciennes mesures, 3 pl.

2651. Extrait du registre des délibérations du district de Montélimar, séance publique du 29 nivôse, an 3 (18 janvier 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (V.)

Décision ordonnant l'impression à 200 exemplaires et l'envoi aux municipalités du ressort de la lettre de Jean DEBRY, du 26 nivôse (15 janv.), adressée aux citoyens FREYCINET, GENISSIEU et Jean-Jacques AYMÉ, président de la société populaire.

2652. Département de l'Isère. — Les administrateurs du district des Thermopyles à leurs concitoyens. Fait au Thermopyles le 1er pluviôse, an 3 de l'ère républicaine. (20 janv. 1795). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard (I.)

Proclamation relative aux ennemis de la République et aux traitres à la patrie, dont plusieurs ont été frappés du glaive de la loi, à la liste de leurs noms, déposée au secrétariat de l'administration, et publiée au chef-lieu de district, le 1er pluviôse, an 3, à la confiscation de leurs biens au profit de la nation...

2653. Ventes d'immeubles des biens provenant

de l'émigré Claude ANGLANCIER-SAINT-GERMAIN, situés sur la commune de Massonnas, canton de Veyssilieu. Séance du 6 pluviôse (25 janv. 1795). *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f°, placard sur 3 col. (I.)

2654. Annuaire du cultivateur pour la troisième année de la République, présenté le 30 pluviôse de l'an 2 (18 février 1794), à la convention nationale, qui en a décrété l'impression et l'envoi, pour servir aux écoles de la République; par G. ROMME, représentant du peuple. *Réimprimé à Gap, par ordre de l'administration du département des Hautes-Alpes, chez Joseph Allier. S. d.* (1795). In-8°, 2 f. n. chiff. titre et avertissement + 320 p. (H-A.)

2655. Liberté, égalité, fraternité, au nom du peuple Français. CASSANYES, représentant du peuple près l'armée des Alpes. Arrêté du 4 pluviôse, an 3. (23 janv. 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

Arrêté qui autorise à donner de la paille à la place du foin, pour les chevaux et mulets, vu la pénurie des foins, suivi de la lettre d'envoi du 6 pluviôse, an 3. Signée: BILLION.

2656. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme. Séance publique du 5 pluviôse, an 3 de la R. F. U. I. (24 janv. 1795). *Valence, Aurel* (an 3 de la République) 1 p. In-f°. (V.)

2657. Extrait des registres des délibérations de l'administration du district de Vienne, du 6 pluviôse, an 3 de la R. F. U. I. (25 janvier 1795). Signé : CARLET, président. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe, imprimeur du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I).

Avis donné aux municipalités sur le 5me numéro de la liste générale des individus condamnés par jugement, ou mis hors de la loi par décret.

2658. L'administration du département de la Drôme, aux citoyens de son ressort. Du 6 pluviôse an 3 de la R. F. U. I (25 janvier 1795). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du dép. de la Drôme.* In-f° placard. (C.)

« Citoyens, frères et amis ». Suit une adresse relative « aux principes de justice et d'humanité que professe la convention nationale et qui dirigeront, dans tous les temps, les administrateurs de la Drôme ; et aux vertus républicaines comparées aux mœurs corrompues des partisans de la royauté. »

2659. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 7 pluviôse an 3 (26 janvier 1795). *Grenoble, Cuchet, S. d.* In-8°, 23 p. (C.)

Arrêté concernant la conservation et les usages des pommes de terre.

2660. Administration du district de Vienne la Patriote. Du 9 pluviôse an 3 (28 janvier 1795).

Imp. de Lambert et Ferlat, à Vienne. In-f° placard. (V. V.)

Invitation aux citoyens à se conformer au modèle de l'état à fournir, relatif aux citoyens absents dont le domicile ou les biens sont dans leur arrondissement.

2661. Egalité, Liberté. Grenoble, le 19 pluviôse an 3 de la R. F. U. I. (29 janvier 1795). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble. *Grenoble, Cuchet.* In-f° placard. (I.)

Publication qui convoque les autorités et les citoyens pour la célébration de la Fête du Malheur, (fête destinée à secourir les indigents). Le jour de cette fête est fixé au 10 ventôse. (28 fév. 1795). Suit le programme.

2662. Proclamation. Liberté, justice, égalité. Jean Debry, représentant du peuple français, envoyé dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, et de l'Ardèche. Aux citoyens de ces départements. (Montélimar, le 10 pluviôse an 3). (29 janvier 1795). *S. l.* In-8°, 8 p. (C.)

2663. Loi qui approuve la proclamation du représentant du peuple Jean Debry, et en ordonne l'envoi à toutes les communes de la République et aux armées. Du 24 pluviôse l'an 3e de la R. F. (12 février 1795). Proclamation. Liberté, justice, égalité. Jean Debry, représentant du peuple français, envoyé

dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Fait à Montélimar, le décadi 10 pluviôse l'an 3 de la R. U. I. (29 janv. 1795). *De l'imprimerie Nationale des Lois*. In-f° placard sur 2 col. (C.)

Protestation énergique contre les partisans du régime sanguinaire et du brigandage. « Brigands, vous seuls pouviez vouloir un roi, vous en aviez un, c'était ROBESPIERRE ».

2664. Egalité, liberté. Grenoble, le 10 pluviôse an 3 de la R. F. U. I. (29 janvier 1795). Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble, salut et fraternité, aux maires et officiers municipaux de son ressort. Circulaire signée : BOISVERT, vice-président ; IMBERT, FONTAINE, FERRAND, CROS, POUCHOT, BIGILLION, BALMET, GAUTIER, S. BERRIAT, HILAIRE, Sixte FAURE. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (M.)

Instructions sur la loi du 25 brumaire dernier sur les émigrés. — « L'administration attend du zèle et du patriotisme des municipalités, la plus prompte celérité pour la mettre dans le cas de former au plus tôt la liste générale des nouveaux émigrés du district ».

2665. Liberté, égalité, humanité, justice. Valence, 10 pluviôse 4e année de la R. F. U. et I. (29 janv. 1795). Les administrateurs du département de l a Drôme, aux administrateurs du département de... *S. l. n. n.*. In-f°, 1 f. n. chiff. (G.)

Ils adressent les signatures des membres qui composent l'administration « pour mettre en garde contre les surprises. » Suivent les signatures : DUCLOS, président; BAUDE fils, BOVERON, CHABERT, FAYARD, administrateurs; JOURDAN, commissaire du pouvoir exécutif; VEYRE, secrétaire général.

2666. Mandement du conseil du district de Grenoble, du 11 pluviôse an 3 de la R. F. (30 janv. 1795), aux municipalités et aux citoyens de son ressort, concernant les contributions des huit premiers mois vingt-un jours de 1794. (v. style). *Grenoble, J.-M. Cuchet. S. d.* In-4°, 4 p. (300 exempl.)

2667. Arrêtés du comité des finances de la convention nationale et du représentant du peuple Jean DEBRY, relatifs à la liquidation des indemnités dues à des citoyens du ci-devant Comtat, avant sa réunion à la France, conformément au décret du 30 frimaire dernier (20 déc. 1794). Montélimar, le 11 pluviôse an 3 (30 janv. 1795). In-4°. (B. C.)

2668. Egalité, liberté. Aux Thermopyles, le 15 pluviôse, an 3 de la République Française U. I. et D. (3 février 1795). L'agent national du district des Thermopyles (DUC), aux autorités constituées, comité révolutionnaire, sociétés populaires, et à tous les citoyens de l'arrondissement. *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard (C.)

Proclamation relative à l'exécution de la loi du 13 frimaire, an 3, concernant ceux qui ont perçu ou reçu en dépôt, depuis le

commencement de la révolution, des sommes, effets ou marchandises provenant des recettes extraordinaires qui ont été établies sans une autorisation directe et spéciale de la loi.

2669. Egalité, liberté. Circulaire du sieur Dulin, adjudant général, agent supérieur de l'armée des Alpes. Du 16 pluviôse, an 3 (4 fév. 1795). Aux officiers municipaux, *S. l.* In-4°, 2 p. (C).

Concernant les réfractaires de 18 à 25 ans.

2670. Vente de marchandises. Marseille, le 3 pluviôse, 3e année de la R. F. U. I. Le représentant du peuple envoyé par la convention nationale dans les ports de la Méditerranée (Mariette) aux citoyens administrateurs du département de l'Isère. Arrêté du Directoire du département de l'Isère relatif à l'impression de la lettre ci-dessus. Fait à Grenoble, le 19 pluviôse (7 fév. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f° placard (C.)

Lettre relative 1° à une vente qui aura lieu le 25 pluviôse à Marseille, des marchandises provenant des confiscations prononcées contre les émigrés et condamnés. 2° à une vente qui aura lieu le 20 ventôse, au Port la Montagne, des effets et marchandises provenant des prises faites sur les ennemis de la République.

2671. Egalité, liberté. Dép. de l'Isère, district des Thermopyles. Extrait du procès-verbal du district des Thermopyles, du 19 pluviôse, an 3 de la

R. F. U. I. D. (7 février 1795). *Aux Thermopyles de l'imp. d'Ant. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard (C.)

Arrêté qui met en état d'arrestation et ordonne qu'ils seront traduits par la gendarmerie nationale dans la maison provisoire de détention des Thermopyles, divers fanatiques des deux sexes des communes de Pierre d'Echeraine et de Gravan, ci-devant Saint-Romans, pour s'être réunis dans la ci-devant église.

2672. L'agent national du district de Crest (DALY), à ses concitoyens. 24 pluviôse, an 3. (12 février 1795) *Crest, Benistant et Gallet.* In-4°, 20 p. (B. D.)

Attaqué un peu par tout le monde après avoir été agent national pendant vingt-neuf mois, il dit avoir donné, depuis 15 ans, du travail dans ses ateliers (fabrique de draps) à 2000 personnes, avoir rédigé les adresses du district à la mort de Robespierre, voté l'adresse de la société populaire de Crest en apprenant la fermeture du club des Jacobins, prêché toujours la paix. Accusé d'avoir voulu affamer le pays, et d'avoir enfreint la loi du maximum, il se disculpe et déclare avoir livré à ses concitoyens à 14 liv. l'aune, 500 à 600 aunes de draps qui lui revenaient à 20 livres.

2673. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 pluviôse, an 3 (12 fév. 1795). L'agent national du district de Grenoble (HILAIRE) à ses concitoyens. *Grenoble, Cuchet,* placard, In-f°.

Publication relative au renversement du buste de Marat.

« L'ordre et la paix maintenus jusqu'à ce jour dans nos murs, faisaient croire à vos magistrats qu'il n'existait plus d'ennemis du gouvernement et du peuple dans cette cité. L'attentat de cette

nuit détruit cette précieuse illusion... que tous les bons citoyens se prononcent donc contre cette conspiration ténébreuse ; que la statue de Marat soit de suite rétablie... que la tête des conspirateurs tombe sous le glaive des lois, et que tous les ennemis du peuple, de sa liberté, et du gouvernement qu'il veut, périssent.»

2674. Liberté, Fraternité, Egalité. Gap, le 27 pluviôse, 3e année de la R. F. U. I. (15 février 1795). L'administration du département des Hautes-Alpes à ses concitoyens. *A Gap, chez J. Allier, imp. du départ. des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Relatif à la fabrication du pain mélangé de pommes de terre. Suit une instruction à ce sujet, imprimée par ordre du comité du salut public.

2675. Lois de la République Française. *Grenoble, J.-M. Cuchet, J. Allier, Vve Giroud et fils, G. Duclaud.* In-8° (M.)

Ces quatre imprimeurs Grenoblois imprimèrent, à tour de rôle, dans le format in-8°, les lois de la République, à partir du 28 pluviôse, an III. (16 fév. 1795), jusqu'au 4 brumaire an IV (26 oct. 1795).

La collection que nous possédons: 4 vol. in-8°, s'arrête à cette date; il est probable qu'elle est incomplète.

2676. Lois de la République Française, an III. *Valence, J.-J. Viret; Veuve Aurel, imprimeurs du département de la Drôme.* In-8°. (M.)

Du n° 126 : 28 pluviôse an III (16 février 1795) au 16 frimaire an IV. (4 juin 1796). Nous ne savons jusqu'à quelle époque le Bullètin des lois a été imprimé à Valence dans le format in-8°.

2677. Les administrateurs composant le conseil du district de Grenoble aux municipalités du ressort. Grenoble, le 7 ventôse an 3 de la R. F. (25 févr. 1795). *S. l. n. d.* In-4°. 22 p. (G.)

Circulaire relative aux contributions directes.

2678. Liberté, égalité. Au nom du peuple Français. Les représentants du peuple Français près les armées des Alpes et d'Italie, signé : CASSANYES. 19 pluviôse an III. (7 fév. 1795). In-4° 4 p. n. chiff. (C.)

Arrêté du 19 pluviôse an III (7 février 1795) concernant les avaries, dégâts et vols qui surviennent aux voitures chargées des subsistances, etc., suivi de la circulaire d'envoi du 25 février, signée : Billion.

2679. Convention nationale. Compte de la recette et de la dépense faite par MOYSE BAYLE et BOISSET représentants du peuple, pour leur mission dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, pendant les mois de mars, avril et mai 1793 (vieux style), imprimé en exécution du décret du 21 nivôse de la 3e année de la R. U. I. D. *De l'Imp. Nationale, pluviôse l'an III* (fév. 1795). In-8°. 2 p.

2680. Département de l'Isère. District de Vienne (n° 1er). Liste des citoyens absens qui ont leur domicile dans l'arrondissement du district de Vienne, et qui sont prévenus d'émigration, pour n'avoir pas

justifié de leur résidence, aux termes de la loi. Du 3 ventôse, an 3 de la R. F. U. et I. (21 février 1795). *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe.* In-f°, placard (Tiré à 500 exempl.) (I).

On y remarque les noms des personnes suivantes : Marc Dolle, Vaulserre des Adrets, femme Argoud, Claude Berlioz, curé de la Côte, Pierre Rocher, ex-vicaire de la Côte, Agathange et Just-François Buffevent, André, Emmanel, François et Cl.-Gabriel-Augustin de Leusse.

2681. Liberté, égalité, fraternité. Au nom du peuple Français. Aubenas, le 7 ventôse an III de la R. F. U. I. (25 fév. 1795). Jean Debry, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse. *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-folio, placard sur 2 col. (C.)

Arrêté relatif à tout individu qui, requis par une autorité constutée civile, de déclarer ou de remettre provisoirement les armes et munitions qu'il aurait en sa possession, ferait refus ou ferait une fausse déclaration, sera regardé comme suspect et sur le champ traité comme tel etc.

Séance du 11 ventôse an III (1er mars 1795) arrêté relatif à l'impression de l'arrêté ci-dessus.

2682. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Vente de domaines nationaux de première origine. Adjudication au 12 ventôse l'an III de la R. (2 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. d'Antoine Beaumont, imp. du district. S. d.* In-folio. Placard sur 3 col. (I).

Biens dépendant ci-devant des chanoinesses de Saint-Antoine, de l'Ecole de charité, situé à Rencurel.

2783. B. Barère à Dubois-Crancé. Réponse à l'accusation personnelle, remise le 14 nivôse à la commission des Vingt-un; servant de réfutation à la partie du rapport de Saladin, qui concerne Dubois-Crancé, fait dans la séance du 12 ventôse. (2 mars 1795). Signée : B. Barère, représentant du Peuple. Paris, 15 ventôse an 3e de la R. U. I. (5 mars 1795). *A Paris, de l'imp. de Charpentier*, l'an IIIe de la République. In-8°. 34 p. (M.)

Il est question de Grenoble aux pages 4, 12, 24, 32 et 33.

2684. Egalité. Liberté. Lettre du comité de législation, du 15 ventôse IIIe année (5 mars 1795). Concernant l'abus qui se commet dans les procédures et jugements par arbitre. Les représentants du peuple composant le comité de législation au commissaire national près le Tribunal du district de Grenoble. *A Grenoble, chez J. M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* In-f°. 3 p. (M.)

2685. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne, du 16 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. D. (6 mars 1795). *A Vienne, de l'imp. Joseph Labbe, imp. du district.* In-4°. 4 p. (I.)

Liste des citoyens du district de Vienne qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de germinal.

2686. Les réprésentants du peuple, RICHAUD et BOREL, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, Rhône, etc... du 16 ventôse an 3 de la R. F. U. I. (6 mars 1795). *Lyon, A. Leroy.* In-f°.

Relatif à l'organisation et au service de la garde nationale pour prévenir les assassinats.

2687. Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble aux officiers municipaux de la commune de ... Grenoble, le 19 ventôse an 3ᵉ de la R. F. (6 mars 1795). *S. l. n. d.* In-4°. 1 p.

Circulaire relative aux sourds et muets.

2688. Le comité de législation aux tribunaux criminels des départements, aux municipalités et corps administratifs. *Grenoble, J.-M. Cuchet.* In-8°. 7 p. (C.)

Envoi du décret du 20 floréal, relatif aux massacres du 16 floréal, à Lyon.

2689. Au nom du Peuple Français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron. Fait à Avignon, le 17 ven-

tôse an 3e de la R. F. U. I. (11 mars 1795). A *Valence, de l'imp. de J.-J. Viret, impr. du département.* In-f°. Placard sur 3 col. (C.)

Arrêté qui invite les municipalités et les citoyens à former des souscriptions volontaires par la voie du commerce, en conformité de la loi du 4 nivôse.

2690. Egalité, liberté. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Extrait du procès-verbal du district des Thermopyles, du 22 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. D. (12 mars 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. de A. Beaumont, imp. du district.* In-f°. placard. (C.)

Arrêté relatif à la prompte réorganisation de la garde nationale du district d'après le mode établi par la loi du 14 octobre 1791.

2691. Egalité, liberté. Grenoble, le 22 ventôse an 3e de la R. F. U. I. (12 mars 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (Hilaire), aux commandants des gardes nationales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°. 2 f. n. chif. (G.)

Réorganisation de la garde nationale.

2692. Département de l'Isère. District de Grenoble. N° 1 : Liste des individus absents qui ont leur domicile dans le district de Grenoble, et qui sont prévenus d'émigration pour n'avoir pas justifié de leur résidence, aux termes de la loi. — Liste des

prêtres déportés qui étaient en réclusion dans les maisons de détention de Grenoble. — Liste des prêtres reclus dans les maisons de détention de Grenoble. — Extraits des délibérations de l'administration du directoire du district de Grenoble, du 25 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. (15 mars 1795). Signées : BOISVERT, IMBERT, FONTAINE, FERRAND, HILAIRE, SIXTE FAURE. *A Grenoble, chez Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°. placard en 2 pièces sur 2 col. (I.)

2693. Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes. (A Paris, le 15 mars 1795). 3e édition, revue, corrigée et augmentée de nouvelles adhésions. *A Grenoble, chez les facteurs de la Poste aux lettres.* In-8°. 16 p. (G.)

2694. Département de l'Isère. District des Thermopyles. (Ci-devant Marcellin). Publication de liste des condamnés, du 26 ventôse de l'an 3 de la R. F. U. I. (16 mars 1795). Signée : ROBIN-BOISCLOS, Président ; FALLAVIER, administrateur ; DUC, agent national. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A. Beaumont.* In-f° placard. (I.)

Annonce qu'une nouvelle liste « où sont tracés les noms de ceux que la justice nationale a frappé du glaive de la loi et de la confiscation de leurs biens a été déposée au secrétariat du district, le 26 ventôse. »

2695. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, du 27 ventôse l'an 3e de la R. F. U. I. (17 mars 1795). *A Gap, chez J. Allier, imp. du dép. des Hautes-Alpes.* In-4°. 4 p. (H. A.)

Arrêté relatif aux moyens propres à ranimer l'agriculture dans le département et à diminuer le nombre des torrents et ravins qui désolent l'étendue de son territoire.

2696. Les anciens membres du comité révolutionnaire de la commune de Valence à leurs concitoyens. Adresse signée : TOURRETTE, GALLET, ROLLAND, LIVOIN, COTTE, PAQUET, BARTACHE, BÉRENGER, LECLERC. Valence, 28 ventôse 3e année de la R. (18 mars 1795.) *Valence, de l'imp. de la Vve Aurel. S. d.* In-4°. 8 p. (G.)

Au sujet du rapport de l'agent national, dans lequel il traite les membres du comité Révolutionnaire, de gens sans moralité. Suivent diverses pièces relatives à l'envoi de dons patriotiques.

2697. Le cri de la nature en faveur des cadets, ou réflexions adressées à la Convention, sur la justice de la loi du 17 nivôse, relative aux successions; par un cultivateur du district de Vienne. *S. l.* In-8°.

Ouvrage contre les détracteurs de la loi du 17 nivôse.

2698. Proclamation. RICHAUD et BOREL, représentants du peuple, envoyés dans les dép. de l'Ain,

Isère, Rhône et ... du 6 germinal an 3 de la R. I. U. I. (26 mars 1795). *Lyon, A. Leroy*. In-f°,

Relative à des bruits répandus dans les campagnes, que la ville de Lyon était de nouveau en état de rébellion contre le gouvernement.

2699. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple Français dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron, aux citoyens et aux autorités constituées des départements sus-énoncés. A Avignon, le 28 ventôse an 3e de la R. F. (18 mars 1795). Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du département de la Drôme du 7 germinal an 3e (27 mars 1795). (Qui arrête que la susdite proclamation sera imprimée au nombre de 600 exempl. en placard et 400 In-4°). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du départ. de la Drôme*. In-4°. 8 p. (G.)

Autre édit. In-f°. Placard sur 3 col. et en deux pièces.

« Soyez assurés, amis de la Révolution, que tous les soins de la convention et des représentants qu'elle envoie vers vous seront employés à distinguer les partisans d'avec les sycophantes de la liberté. »

2700. Arrêté du district de Grenoble du 6 ventôse 3e année de la R. (24 févr. 1795), sanctionné par arrêté du comité de sûreté générale du 27 du même mois, concernant les ci-devant prêtres,

religieux et religieuses qui rétractent leur serment. Signé : HILAIRE. Grenoble le 7 germinal l'an IIIe (27 mars 1795). *Grenoble, chez Allier. S. d.* In-4°. 7 p. (G.)

Suivi de la lettre de l'agent national du même district à ses concitoyens, pour faire connaître ledit arrêté et en donner quelques éclaircissements. « Les pensions attribuées aux nommées Claire CHOULET et Marie VIALLET, ex-religieuses, résidentes à Saint-Jean-de-Vaux, sont supprimées. »

2701. Egalité, liberté. Aux Thermopyles, le 8 germinal l'an 3e de la R. F. U. I. (28 mars 1795). L'agent national du district des Thermopyles (Duc) aux maires, officiers municipaux et citoyens des communes de l'arrondissement. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard (C.)

Proclamation au sujet de la loi du 4 nivôse, concernant les réquisitions de grains ou farines pour l'approvisionnement des marchés.

2702. Au nom du peuple français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple Français dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron. Fait à Valence le 13 germinal an III de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Le représentant du peuple : Jean DEBBY, MAGNON, secrétaire en chef. *A Valence, chez J. J. Viret, imprimeur du département.* In-f°, placard sur 2 col. (G.)

Suit l'arrêté relatif aux corps constitués et à leur union, « qui seule peut les faire opérer efficacement et donner aux citoyens la garantie de la ponctuelle exécution. »

2703. Département de l'Isère. Mort aux tyrans. Adresse du directoire du district de la Tour-du-Pin, à ses concitoyens. Fait en séance publique du directoire le 13 germinal an IIIe de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Signée : David, vice-président; Marion, secrétaire. *A La Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f^{o}, placard sur 2 col. (I.)

Sur l'instruction publique. « Enfin, l'instruction publique va être organisée dans ce district; elle ne sera plus le partage exclusif de la fortune ; elle se répandra, comme une eau bienfaisante, vers les hameaux les plus ignorés; elle relèvera l'âme de ceux que de vieux préjugés dévouaient à l'ignorance de leurs droits et de leurs devoirs.... Nous espérons que bientôt toutes les écoles seront en activité, et dès ce moment, jamais jouissance plus douce n'aura flatté notre cœur ; nous dirons alors : honnêtes citoyens des campagnes, bénissez la République; répondez-nous, l'ancien régime pouvait-il concevoir un projet aussi grand, aussi utile? non : il ne pouvait vous tenir enchaînés que par l'ignorance. »

2704. Instruction publique. Tableau des emplacements des écoles primaires, dans l'étendue du district de la Tour-du-Pin, en conformité de la loi du 27 brumaire, an 3e, et de l'instruction de la commission d'instruction publique. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de la Tour-du-Pin du 13 germinal an 3° de la R. F. U. I. (2 avril 1795). Signé : David, vice-président;

Cret, Roche, administrateurs; Alricy, agent national; Marion, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f°. 8 p. (I.)

2705. Arrêté du directoire du district de Grenoble, du 15 germinal an 3 (4 avril 1795). *Grenoble de l'imp. de Vve Giroud. S. d.* In-f°. 4 p. (G.)

Concernant la répartition et distribution d'un secours accordé aux indigents.

2706. Lettre du comité de sûreté générale, du 4 germinal l'an 3ᵉ de la R. F. U. I. (24 mars 1795) à l'agent national du district de Grenoble, (concernant les prêtres insermentés). Grenoble le 16 germinal an 3ᵉ (5 avril 1795). L'agent national provisoire du district de Grenoble (Hilaire), à ses concitoyens. *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du dép. de l'Isère.* P. In-f°, placard sur 2 col. (250 exemp.) (G.)

L'agent national prescrit aux municipalités de surveiller les prêtres insermentés, etc.

2707. Egalité. Liberté. Aux Thermopyles, le 18 germinal, l'an 3ᵉ de la R. F. U. I. (7 avril 1795). L'agent national du district des Thermopyles aux agents nationaux des communes de l'arrondissement. *Aux Thermopyles de l'imp. de A. E. E. Beaumont, imp. du district.* In-f°, placard. (C.)

Circulaire relative à l'envoi d'une lettre du comité de sûreté générale, du 4 germinal an 3, aux agents nationaux de district. Autre lettre relative à la mise en liberté dans plusieurs districts des prêtres insermentés vu leur âge ou leurs infirmités.

2708. Grenoble, le 16 germinal an 3e de la R. F. U. I. D. (8 avril 1795). Liberté. Egalité. L'agent national du district de Grenoble. (HILAIRE). *S. l.* 2 p. (G.)

Mode de distribution de secours de 43,962 livres qui a été accordé à notre district dans la répartition d'un secours de dix millions décrété par la loi du 21 pluviôse.

2709. Arrêté du directoire du district de Grenoble relatif à l'exécution de la loi du 3 ventôse dernier, sur la liberté des cultes, du 23 germinal 3e année de la République. (12 avril 1795). *Grenoble, Cuchet, imp. S. d.* In-4°. 7 p. (G.)

A la suite de troubles arrivés à Goncelin les 5, 6 et 16 de ce mois, et au Cheylas où le citoyen Colombet ci-devant curé de Goncelin y célébra les cérémonies d'un culte. Il est de nouveau recommandé aux municipalités de ne souffrir aucun rassemblement sous les bâtiments nationaux « connus ci-devant sous le nom d'Eglise; sous le prétexte d'y exercer les cérémonies d'un culte, la municipalité de Goncelin fera murer la fenêtre par laquelle on s'est introduit dans le bâtiment national de cette commune. »

2710. Liberté. Egalité. Lequinio, représentant du peuple, aux concitoyens du département de Seine-et-Marne. Extrait du registre des délibérations du

district de Briançon, du 24 germinal an 3e de la R. F. (13 avril 1795). Adresse signée: FANTIN, RABY, ALBERT, administrateurs. *A Gap chez Joseph Allier, imp. du district de Briançon.* In-f°, 18 p. (A. A.)

Arrêté par lequel l'adresse de Lequinio sera imprimée au nombre de 200 exemplaires.

2711. Règlement pour la police interne des écoles primaires, arrêté par le comité d'instruction publique, dans sa séance du 24 germinal l'an 3e de la R. F. U. I. (10 avril 1795). *A Grenoble de l'imp. de J. Allier.* In-8°. 3 p. (M.)

2712. Département de l'Isère. District de la Tour-du-Pin. Liste des citoyens absents, qui ont leur domicile dans l'arrondissement du district de la Tour-du-Pin et qui sont prévenus d'émigration pour n'avoir pas justifié de leur résidence aux termes de la loi, du 25 germinal 3e année de la R. F. U. I. (14 avril 1795). *A la Tour-du-Pin, chez Cuchet, imprimeur.* In-f°, placard. (Tiré à 400 exempl.) (I.)

Suit une liste de 31 personnes (ex-nobles, ex curés et ex-religieuses) parmi lesquelles se trouvent: François BOVAIS, ex-évêque de Cisteron (sic), LOUIS, FABIEN, BOVAIS, François-Humbert GRATET DU BOUCHAGE, les quatre enfants de Louis-Claude-Marc LA POYPE, et de Marguerite VALLIIN, etc.

2713. Jean DEBRY, représentant du peuple dans

les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse, de la Lozère et de l'Aveyron. Arrêté de police générale pour la commune d'Avignon. Montpellier, le 26 germinal an 3e (15 avril 1795). In-f°, Placard (B. C.)

2714. Egalité. Liberté. Grenoble le 28 germinal, an 3e de la R. F. U. I. (17 avril 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble. (BOISVERD, vice-président; FONTAINE, FERRAND, CROS, BERRIAT, HILAIRE, agent national. Sixte FAURE, secrétaire à la municipalité de.... s. l. n. n. In-4°, 3 p. (I.)

Réparations aux routes à exécuter le plus tôt possible :
« Les pluies fréquentes qui ont eu lieu pendant la campagne dernière, les nombreux convois pour l'approvisionnement des armées ont dégradé les routes et elles exigent des réparations urgentes. ».



2715. Constitution de la République Française. (17 avril 1795) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 58 p.

2716. Discours prononcé par le citoyen Genton-Barsac à la séance de la société populaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 30 germinal an 3e de la République (19 avril 1795), imprimé aux frais de la dite société. *S. l. n. d.* In-3°. 8 p. (V.)

2717. Les représentants du peuple Borel et Boisset, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, etc. Du 1er floréal an 3 (20 avril 1795). *Villefranche, imprimerie de Pinet.* In-f° placard. (G.)

« Instruits que des prêtres et des émigrés rentrent en foule sur le territoire de la République....

« Arrêtent l'arrestation immédiate des émigrés et des prêtres dont la déportation aurait été légalement prononcée, etc., etc.

2718. Arrêté du directoire du district de Grenoble du 1er floréal an 3e (20 avril 1795). *A Grenoble, J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1795). In-4°, 6 p.

2719. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 3 floréal l'an 3e de la République (22 avril 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant cordeliers.* In-8° 7 p.

Arrêté qui ordonne la réimpression des observations de Michel Gentil, du Loiret, sur les baux à cheptel.

2720. Arrêté du directoire du département de

l'Isère. Extrait du procès-verbal du 6 floréal an 3e de la R. F. (25 avril 1795). Signé : CHENEVAS, président; PUIS, TROUSSET, MARTIN. *Grenoble, Allier, imp.* In-f°, 4 p. (G.)

Il ne sera délivré aucun passe port aux individus prévenus d'émigration, prêtres réfractaires, etc.

2721. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Drôme, séance publique du 8 floréal an 3e de la R. F. U. I. (27 avril 1795). *A Valence, de l'imp. de F. M. Colombiez.* Placard. In-f° sur 2 col. (C.)

Suit l'arrêté qui ordonne que le compte de gestion de l'administration, depuis le 25 septembre 1792 jusqu'au 6 pluviôse dernier, sera dressé de suite par les membres du département que l'arrêté du 30 nivôse dernier en a chargé.

2722. Proclamation et affiche des administrateurs du directoire du district de Crest, département de la Drôme aux municipalités, du ressort du district en conformité de l'article Ier de la loi du 9 ventôse an II et de l'article XIII de la section II de celle du 25 brumaire an III. Fait à Crest en directoire du district le 12 floréal an III de la R. F. U. I. (1er mai 1795). *Crest, de l'imp. Bénistant et Gallet.* In-f°, placard sur 2 col., tiré à 200 exemp.

Suit cette proclamation relative à l'envoi, par la commission des revenus nationaux, des exemplaires du supplément à la liste

des émigrés de toute la République et du délai accordé aux débiteurs et aux créanciers desdits émigrés.

2723. Liberté. Justice. Egalité. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Valence, département de la Drôme, à la convention nationale. Suivent les signatures. *S. l. n. d.* (mai 1795). In-4°, 6 p.

Observations relatives à la loi du 17 nivôse an 2 (6 janvier 1794) en ce qui concerne l'effet rétroactif donné à cette loi pour le partage égal des successions directes et collatérales, ouvertes depuis le 14 juillet 1789.

2724. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Romans. Départpartement de la Drôme à la convention nationale. *S. l. n. d.* (mai1795) In 4°, 3 p. (V.)

Même sujet que le numéro précédent.

2725. Egalité. Liberté. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 15 floréal l'an 3e de la R. F. U. I. (4 mai 1795). (suit) : Les représentants du peuple, composant le comité de législation, au procureur général syndic près le département de ..... *A Grenoble, de l'imp. de Vve Giroud et fils, place aux Herbes. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (M.)

Explications relatives aux fonctionnaires publics destitués ou suspendus depuis le 10 thermidor an 2.

2726. Liberté, justice, égalité. Adresse d'un très grand nombre de citoyens du canton de Montelier, district de Valence, département de la Drôme, à la convention nationale. Fait à Montelier, le 16 floréal an 3 de la R. U. et I. (5 mai 1795). *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (G.)

« Nous eussions, augustes représentants, moins parlé de la loi du 17 nivôse, si la mesure des maux qu'elle nous préparait n'était celle de l'allégresse publique depuis son inactivité. »

2727. Adresse d'un très grand nombre de citoyens de la commune et du district de Montélimar, département de la Drôme, à la convention nationale. Fait à Montélimar, le 16 floréal an 3 de la R. (5 mai 1795) *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chiff. (G.)

Au sujet de l'égalité des successions.

2728. Extrait du procès-verbal du directoire du district de la Tour-du-Pin. Du 17 floréal an 3 de la R. F. U. et I. (6 mai 1795) signé : David, vice-président ; Marion, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Lettre des membres composant le jury d'instruction : Gireerd, Bolland, Varnet et Dubois-Fontanelle, aux maires et officiers municipaux des communes du district de la Tour-du-Pin par laquelle ils préviennent qu'ils s'assembleront à la maison commune pour l'examen et l'admission des instituteurs publics.

2729. L'administration du district de Montélimar

aux municipalités et procureurs des communes du ressort. Montélimar, le 22 floréal an 3. (11 mai 1795). *S. l. n. n.* In-4°. (V.)

Circulaire pour presser l'établissement des écoles primaires.

2730. Grenoble, le 23 floréal, an 3 de la R. F. U. I. (12 mai 1795). Les administrateurs du département de l'Isère aux administrations municipales de canton et aux percepteurs de communes. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (M.)

Instruction sur les coupons de l'emprunt forcé de l'an 4, déclarés admissibles en payement des contributions directes.

2731. Le Réveil Matin extraordinaire (avec cette épigraphe :) *Toute la Vérité. On souscrit à Grenoble chez Duclaud, imprimeur de ce journal, près les ci-devant Cordeliers, n° 8. et à Gap, chez Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* Prix de l'abonnement : 25 livres pour 3 mois. In-8° de 8 ou 24 p. (G.)

« Le prix de ce journal, devançant plusieurs journaux, est de 7 livres 10 s. pour un mois, de 18 livres pour trois mois, de 30 liv. pour six mois et de 60 liv. pour l'année » Il paraissait tous les matins à 7 heures, le premier numéro est du 13 mai 1795.

Nous ne connaissons que deux numéros de cette publication extrêmement rare. Le numéro 3, du 26 floréal an 3 (15 mai 1795) et celui du 21 thermidor (8 août 1795). (Feuille non mentionnée, par Colomb de Batines).



2732. Département de l'Isère, district des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin). Dépôt de liste d'émigrés. Le 25 floréal an 3 de la R. F. (14 mai 1795). Proclamation signée : Robin-Boisclos, président ; Lhoste, Fallavier, administrateurs ; Duc, procureur syndic. *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

2733. Liberté, humanité. Le Conseil général de la commune de Romans, à la convention nationale. Signé : Chabert, maire ; etc. Du 24 floréal

3e année (14 mai 1795). *A Romans, de l'imp. de L. Martignat.* In-4° 4 p, n. chiff.

Demande de rapporter la loi du 23 messidor; de décréter la résiliation des baux des immeubles appartenant aux hôpitaux...

2734. Le règne de Robespierre. Epître à un ami de l'humanité, par un abonné au Réveil-Matin. *A Grenoble, de l'imprimerie du Réveil-Matin. S. d.* (1795). In-8°, 3 p. n. chiff. (C.)

Pièce de vers en 6 strophes, dont voici la dernière :

Le moment est venu d'expier vos forfaits;
Il faut que l'assassin périsse,
Que l'empire des lois à jamais s'affermisse,
Qu'elles punissent les excès;
Et qu'encore une fois, la vertu, la justice,
Soient la devise des Français !

2735. Hippolitte (sic) et Eliza, ou les victimes du terrorisme; drame en trois actes et en prose, du citoyen MAUCLERC (de Châlon-sur-Saône) officier de santé. Musique du citoyen DESCHAMPS, officier de santé.

Mon âme, par ces fers, ne fut jamais flétrie;
Je les portai dix mois.., c'était pour ma patrie.

Grenoble, chez Durand, libraire, place de la Constitution. 27 floréal an 3 (16 mai 1795). In-8°, 47 p. (G.)

2736. Egalité, liberté. La Tour-du-Pin, le 2 prairial 3e année républicaine (21 mai 1795). Les administrateurs du district de la Tour-du-Pin, DAVID, vice-président; COMTE, CRET, ROCHE, ALRICY, procureur syndic, aux municipalités de l'arrondissement. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imprimeur.* In-4°, 6 p. (I.)

Circulaire contenant envoi d'un arrêté du comité de salut public du 3 floréal dernier, qui prescrit aux marins et aux ouvriers des ports, arsenaux, etc., de se rendre à leur poste.

2737. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, Saône-et-Loire, aux citoyens du département de l'Isère. A Grenoble, le 4 prairial an 3 de la R. F. U. I. (23 mai 1795). In-f° placard.

BOREL espère assurer la tranquilité et le bonheur dans le département.

2738. Rapport fait au nom du comité de Salut public, sur le nouveau traité conclu à Bâle, le 28 floréal entre la République française et le roi de Prusse. (6 prairial an 3) (25 mai 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (M.)

2739. Egalité, liberté, justice, humanité. Proclamation au nom de la République Française, les

représentants du peuple délégués près l'armée des Alpes et d'Italie (DUMAS, RÉAL, CHAPPE). Braves défenseurs de la patrie! Fait à Nice, le 7 prairial an 3 de la R. F. U. I. (26 mai 1795). In-f° placard.

« C'est au moment que vous alliez terminer une guerre glorieuse par trois ans de succès.. que Toulon vient de lever une seconde fois l'étendard de la révolte, » etc.

2740. Au nom du peuple français. Egalité, liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, etc., aux citoyens du département de l'Isère, Grenoble, le 7 prairial an 3 de la R. F. U. I. (26 mai 1795). In-f° placard.

« Encore une fois le crime s'est montré avec une effrayante audace.., Encore une fois l'étendard de la rébellion a été levé, le sanctuaire des lois violé... »

2741. Extrait des registres du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance du 7 prairial an 3 de la République. (26 mai 1795). *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (B.)

Appel aux armes.

2742. Procès-verbal des événemens heureux qui ont eu lieu à Valence, chef-lieu du département de la Drôme, le 8 prairial an IIIe de la R. F. U. et I.

(27 mai 1795). *A Valence, de l'imprimerie de Colombiez.* In-f°, placard sur 3 col. (C.)

Relatif aux événements qui ont eu lieu à Valence à propos de la nouvelle de l'occupation de « Toulon par les ennemis intérieurs coïncidant avec l'insurrection nouvelle des factieux de Paris contre la seule autorité légitime, la représentation nationale. » Compte rendu d'une séance au directoire du département de la Drôme où le procureur-syndic (Gabriel BÉRENGER) prononça un discours par lequel il demandait « que tout soit oublié, soyons tous frères, tous amis, ne formons tous qu'un même cœur et qu'un même vœu, celui de sauver la patrie, de rester fidèles à la convention nationale, libre et hors de l'atteinte de toute faction. » Ce procès-verbal est signé : AUZIAS, président du département.

2743. Au nom du peuple français. Liberté, égalité. Jean DEBRY, représentant du peuple Français, dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, la Lozère et l'Aveyron, aux bons et braves citoyens. A Vallibre, le 8 prairial 9 heures du matin, an IIIe de la R. U. I. D. et Triomphante. (27 mai 1795). Adresse signée : Jean DEBRY, MAGNON, secrétaire en chef. *A Valence, chez J.-J. Viret, imprimeur du département.* In-f°, placard sur 2 col. (G.)

Proclamation qui appelle les enfants de la patrie aux armes contre les révoltés de Toulon. « Les révoltés de Toulon veulent noyer le midi dans le sang; ils ont juré d'égorger encore vos femmes, vos enfants, vos pères et vos amis.... les brigands ont bu le sang de vos pères, ils ne semblent épargner le vôtre, que pour le boire avec celui de vos enfants. Marchez, vous vaincrez... »

2744. Au nom du peuple Français. Egalité,

liberté. BOREL, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain, l'Isère, Rhône, Loire, etc. Aux citoyens du département de l'Isère. A Grenoble, le 8 prairial an III[e] de la R. F. U. I. (27 mai 1795). Signé : BOREL. In-f°, placard.

« Les dangers de la patrie ne sont point encore passés : les factions ont opposé l'audace du crime au courage de la vertu...»

2745. Adresse du directoire du département de l'Isère, à la convention nationale (9 prairial an III — 28 mai 1795). A *Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (G.)

Autre édition, in-f°, placard. (G.)

« Le dernier soupir de votre collègue FERRAUD a été entendu de tous les Français... Frappez ces conspirateurs qui empêchent le peuple français d'arriver à ses hautes destinées !.., Dites un mot, nos cœurs sont à vous, nos bras sont levés pour terrasser l'hydre des factions et de l'anarchie ; et nos corps iront vous servir de rempart. » Adresse signée : DUPUY, président ; PUIS, TROUSSET, CHENEVAS, MARTIN, GAUTHIER,

2746. Extrait du procès-verbal des séances du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance publique du 9 prairial an III de la R. F. U. I. (28 mai 1795). *A Valence, chez la veuve Aurel, imprimeur du département de la Drôme.* In-f°, placard sur 2 col. (C.)

Arrêté qui ordonne qu'il sera pris des mesures pour délivrer

des secours alimentaires aux familles des citoyens défenseurs de la patrie partant pour Toulon. La municipalité de Valence est chargée expressément d'inviter les citoyens aisés de la commune de venir faire des dons alimentaires, dont le produit sera par elle distribué, dans la proportion qu'elle jugera convenable, aux femmes et enfants des ouvriers, artisans, canonniers et gardes nationaux marchant sur Toulon.

2747. Grenoble le 10 prairial an III[e] de la R. F. (29 mai 1795). Le représentant du peuple BOREL, envoyé dans les départemens de l'Ain, de l'Isère, Rhône et Loire, Saône-et-Loire, à la convention nationale. Signé : BOREL. --Les citoyens de Grenoble au représentant du peuple BOREL. *S. l.* in-f°, placard.

BOREL transmet à la convention l'adresse qui lui fut remise par le peuple de Grenoble assemblé spontanément :

« Représentant du peuple, parlez, et bientôt l'intervalle qui nous sépare des rebelles sera franchi. Nous jurons de ne quitter les armes que lorsque la majesté nationale sera vengée. »

2748. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Saint-Marcellin, du 11 prairial, l'an III[e] de la R. F. U. I. (30 mai 1795). *Aux Thermopyles, de l'Imprimerie de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* (C.)

« Il sera fait sur le champ, dans chaque commune, un recensement général, tant des farines que des grains battus ou en gerbes qui se trouveront chez tous les détenteurs et possesseurs desdits grains et farines. » Suivent les noms des commissaires nommées à cet effet.

2749. Première affiche. N° I. Département de l'Isère. District de Grenoble. -- Biens d'émigrés à vendre. -- Première séance, 20 fructidor, 3e année de la R. (6 septembre) à 9 heures du matin. Seconde séance et adjudication définitive le 1er vendémiaire 4e année à la même heure (23 sept. 1795). Arrêté en directoire le 11 prairial an IIIe (30 mai 1795). Signée : COUSIN, ROLLAND, HILAIRE, CHENAVIER. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imprimeur près les ci-devant Cordeliers, n° 8.* In-f°, placard en 2 parties et à 4 col. (M.)

Les biens nationaux à vendre étaient ceux de DOLLE, HERCULAIS, MONTCHENU, LACOSTE, COUVAT, BARNEOUD, prêtre; PATRAS DE LANGE, VACHON, BARONAT, PONAT, JAIL, BARATIER et de la confrérie de Saint-Martin-le-Vinoux.

2750. Adresse du Tribunal du district de Grenoble à la convention nationale. En tribunal, le 11 prairial an IIIe de la République (30 mai 1795). *Grenoble, imprimerie Allier. S. d.* In-8°, 3 p. (G.)

Au sujet de l'attentat commis sur la représentation nationale. Elle se termine ainsi « hâtez-vous de proscrire le code de tyrannie et d'injustice que dictèrent les décemvirs; que toute loi, que tout gouvernement provisoire disparaissent. »

2751. Extrait du registre des délibérations du comité de salut public de la convention nationale (du 12 prairial l'an III, 1794). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-8°, 6 p. (M.)

Arrêté sur la direction et surveillance des transports.

2752. Département de l'Isère. District des Thermopyles. Vente de biens nationaux provenant d'hôpitaux. Canton de la Sône, municipalité de Chatte. Séances des 13 et 29 prairial, l'an III de la R. F. (1 et 17 juin 1795). *Aux Thermopyles, de l'imprimerie de A.-E.-E. Beaumont, imprimeur du district.* In f°, placard sur 3 col. (I.)

2753. Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, à leurs concitoyens. Fait à Gap le 14 prairial an III de la R. F. (2 juin 1795. Adresse signée : THOMÉ, président, ESCALLIER, DHERALDE, ROUBAUD, administrateurs; RICHARD, procureur général syndic provisoire. *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (A. A.)

Ils témoignent leur indignation sur l'assassinat de FERRAUD, membre de la convention.

« Des factieux ont osé porter de nouveau une main sacrilège sur la représentation nationale; son sang a coulé dans le sanctuaire des lois....»

2754. Le conseil général de la commune de Grenoble, à la convention nationale. Du 16 prairial an III (4 juin 1795). *Grenoble, Allier.* In-8°, 3 p.

Levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères des émigrés.

« Ce sont les pauvres qui réclament leur propre patrimoine

Ils vous disent que ces biens sont une substitution sacrée en faveur des générations futures d'infortunés. Ils vous disent que la convention n'a voulu détruire que les monuments de la tyrannie et de l'orgueil; mais qu'ayant voulu conserver ceux de la générosité, de la bienfaisance et de la vertu, elle doit rendre aux hôpitaux la disposition de leurs propriétés. »

2755. Instruction du directoire du département de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 9 floréal an 3. Extrait du procès verbal du directoire du département de l'Isère du 17 prairial l'an IIIe de la R. F. U et I. (5 juin 1795). *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 6 p. (M.)

Levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères des émigrés.

2756. Lettre du général en chef des armées des Alpes et d'Italie, (KELLERMANN) au directoire du département de l'Isère. Du quartier général à Nice, le 17 prairial an IIIe de la R. F. (5 juin 1795). Suit un arrêté du directoire du département de l'Isère, du 28 prairial an IIIe de la R. F. (16 juin 1795). Certifié conforme : PUIS, vice-président; GAUTIER, secrétaire général. *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p. (M.)

« Je requiers, dit-il, les autorités constituées de prendre des mesures promptes et rigoureuses, pour faire rejoindre l'armée à tout soldat absent de son bataillon sans cause légitime... »

2757. Prise de Luxembourg. On a trouvé dans cette forteresse une nombreuse garnison, un grand nombre de bouches à feu, etc. (7 juin 1795). Décret concernant les moyens de retirer les assignats de la circulation. *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers. S. d.* In-8°, 4 p. (M.)

2758. Egalité. liberté. Grenoble, le 20 prairial an 3 de la R. F. U. et I. (8 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT ROLLAND, COUSIN). Aux municipalités de son arrondissement. *S. l.* (*Grenoble, Duclaud*). In-4°, 3 p. n. chiff. (200 exempl.) (I.)

Concerne le désarmement des terroristes. Suit la copie de la lettre écrite à l'administration du département de l'Isère, par les représentants BOREL et BOISSET.

2759. Ordre du cortège de la fête de l'Etre suprême. Signé : les commissaires de la municipalité et de la société populaire. *A Grenoble, de l'imp. d'Alexandre Giroud, cadet, place aux Herbes. S. d.* (8 juin 1795). In-f° placard (C.)

Le rendez-vous général est au temple de l'Etre suprême, place ci-devant Notre-Dame. Les représentants, autorités civils et militaires, généraux, société populaire, sont invités de s'y trouver à deux heures précises le 20 prairial. Suit l'ordre du cortège.

2760. Extrait du procès-verbal des séances de l'administration du district de Vienne du 21 prairial l'an 3 de la R. F. U. I. (9 juin 1795). Arrêté de

la liste des jurés qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de messidor. *S. d. Vienne, Ferlat et Lambert.* In-4°, 4 p. (I.)

2761. Le procureur syndic du district de Valence (Gabriel Bérenger) département de la Drôme, à ses concitoyens. *A Valence, de l'imp. de F.-M. Colombiez. S. d.* (14 juin 1795). In-f° placard sur 2 col.

Proclamation relative au libre exercice des cultes décrété par la convention nationale et à la protection que les magistrats doivent accorder à toutes les religions ; à l'athéisme et à ses par tisans, à leurs fureurs et à leurs crimes; au culte de l'Etre suprème et à la liberté des opinions religieuses pour lesquelles on ne doit plus se quereller, puisque toutes elles ont le même objet et enfin à la sonmission aux lois, devoir de tout bon citoyen.

2762. Grenoble, 28 prairial 3e année de la R. F. U. et I. (16 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (Imbert, Rolland, Cousin.) aux municipalités de son arrondissement. Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la convention nationale. *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, imp.* In-4°, 2 p. n. chiff. (200 exempl.) (I.)

Relatif aux passe-ports à remettre aux étrangers pour se rendre à l'extérieur,

2763. Le Conseil général de la commune de Gro.

noble à ses concitoyens. 28 prairial an 3. (16 juin 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur*. In-4° 4 p.

Sur le service de la garde nationale.

2764. Département de l'Isère, district des Thermopyles, vente de biens nationaux de première origine, canton de la Motte-Furand (ci-devant Saint-Antoine) municipalité de Bonnet-d'Echavage (sic). Des 13 et 28 prairial an 3. (1er et 6 juin 1795). *Aux Thermopyles, de l'imp. de A.-L.E. Beaumont,* In-f° placard sur 3 col. (I.)

Biens provenant des chanoinesses de Saint-Antoine, situés à Bonet-d'Echavagne (sic). Domaine de la Feuillade, vente de biens dépendant de l'hôpital de Romans, situés à Chatte.

2765. Lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère (H. Reymond), suivie d'un prospectus de conférences religio-civiques et d'un projet sommairement motivé de la réorganisation du culte. Donné à Vienne, le 30 prairial an 3 (18 juin 1795). ***Vienne,* *imp, de Labbe,*** In-8°, 18 p. (T.)

2766. Liberté, égalité. Proclamation et arrêté au nom du peuple Français, Réal, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Aux citoyens de la première requisition. A Grenoble, le 1er messidor an 3 de la R. F. U. I. (19 juin 1795.

A *Grenoble. chez J.-M. Cuchet. imp. du départ. de l'Isère.* In-f° placard sur 3 col. (C.)

Autre édition. *A Gap, chez J. Allier.* In-f° placard sur 3 col. (H. A.)

Proclamation qui rappelle sous les armes et sous les drapeaux de la liberté les braves défenseurs de la Patrie en congé. Suit un arrêté qui révoque tout congé militaire.

2767. Extrait des registres des arrêtés du représentant du peuple Borel. Grenoble, 2 messidor an 3. (20 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-8°, 2 p.

2768. Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la convention nationale du 4 messidor an 3 de la République (22 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M, Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (C.).

2769. Acte constitutionnel. 1795 3e année républicaine. Séance du 5 messidor. (23 juin 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, imp. près les ci-devant Cordeliers.* In-8°, 7 p. n. chiff. (G.)

Discours de Boissy-d'Anglas, sur la constitution.

2770. Arrêté du directoire du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 5 messidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (23 juin 1795). Signé : Farconnet, président ; Gauthier, secrétaire général ; *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-8°, 6 p. (M.)

Au sujet d'un nommé AGEL se disant prêtre catholique, qui a fait une déclaration ainsi conçue : « invité par les citoyens de la commune de Bressieux pour exercer leur culte et le mien, je promets soumission aux lois de la République, ne me révoltant pas, ni ne prêchant pas la révolte contre elles. » Le directoire arrête que le nommé AGEL et tous autres individus étrangers qui voudront remplir le ministère d'un culte quelconque seront tenus d'en faire la déclaration préscrite par la loi du 11 prairial, etc.

2771. Rapport fait à la convention nationale au nom des comités de salut public et de sûreté générale, par Marie-Joseph CHENIER, député du département de la Seine-et-Oise dans la séance dn 6 messidor an 3. (24 juin 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 16 p. (G.)

2772. Au nom du peuple français, RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Instruction pour les commissaires chargés par les administrateurs des districts situés dans l'arrondissement de l'armée des Alpes et d'Italie, de l'exécution de l'arrêté pris par le représentant du peuple RÉAL, le 1er messidor, concernant la désertion. Du 8 messidor an 3 (26 juin 1795). *Gap, J. Allier. S. d.* In-4°, 4 p. (G.)

2773. Egalité, liberté, au nom du peuple français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie (8 messidor an 3) 26 juin 1795. *Grenoble, J. Allier.* In-f° placard. (G.)

Arrêté qui prescrit à tout citoyen ayant droit à des rations militaires, de remettre à la fin de chaque mois ou au moment de son changement de résidence, un relevé total des bons qu'il a touchés.

2774. Réal, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Fait à Grenoble, le 8 messidor an 3 (26 juin 1795). *Grenoble, Cuchet. S. d.* In 4°, 4 p.

Instruction pour les commissaires chargés par les administrateurs des districts situés dans l'arrondissement de l'armée des Alpes et d'Italie de l'exécution de l'arrêté pris par le représentant du peuple Réal, le 1er messidor, concernant la désertion.

2775. Egalité, liberté. Grenoble, 11 messidor 3me année de la R. F. U. et I. (29 juin 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble. (Imbert, Rolland, Cousin.) Au citoyen... *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, imp.* In-4°, 1 p. 30 explaires. (I.)

Circulaire relative à la nomination des commissaires chargés de rechercher « ceux qui ont lâchement abandonné leurs drapeaux pour rentrer dans leurs foyers. »

2776. Mandement de M. l'évêque de Grenoble Henri-Charles Dulau-d'Allemans. Aoste, 29 juin 1795. *S. l. n. n.* In-8°, 12 p. (G.)

Défense de toute communication religieuse avec des prêtres « d'une église adultère et hors de la communion du chef de la religion catholique. » Aoste, le 16 avril 1795. Suit p. 5 une lettre adressée par l'Evêque de Grenoble à tous les prêtres schismatiques de son diocèse. (29 juin 1795).

2777. Instruction du directoire du département de l'Isère sur l'exécution des lois des 3 ventôse et 11 prairial an 3e, sur l'exercice des cultes et leur célébration dans les édifices qui y étaient originairement destinés. Extrait du procès-verbal du 13 messidor an 3 de la R. F. U. et I. (1er juillet 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (G).

2778. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Drôme en permanence. Séance publique du 14 messidor an 3 de la R. F. U, I. (2 juillet 1795). *A Valence. de l'imp. de F.-M. Colombiez.* In-f° placard à 2 col. (G.)

« Un membre à dit, que des individus sans aveu se disant prêtres, abusaient du décret sur la liberté des cultes, pour égarer les esprits crédules ; que dans le district de Romans, ils prêchaient des maximes anti-Républicaines et décriaient les opérations du gouvernement etc. » Suit l'arrêté qui ordonne que tout citoyen qui voudra remplir le ministère d'un culte dans une commune, où il ne sera pas domicilié depuis un an, sera tenu, avant que d'être admis à faire la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 11 prairial de représenter à la municipalité de ladite commune, son passe-port ainsi que son certificat de résidence... pour justifier qu'il n'a pas émigré et qu'il n'est point *actuellement* frappé de la déportation.

2779. Nouvelles de Paris. *Réimprimées par une Société de Patriotes grenoblois. S. l. n. d.* In-8°. (C.)

C'est une lettre datée de l'armée du Nord le 20 messidor an 3 (8 juillet 1795) et écrite par un nommé FROND, soldat républicain, aux royalistes.

2780. Egalité, liberté, au nom du peuple français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Fait au quartier général de Chambéry, le 20 messidor an 3e de la R. F. (8 juillet 1795). Signé : RÉAL. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (C.)

Arrêté qui ordonne qu'il sera livré dans chacun des départements du Mont-Blanc, de l'Isère, des Hautes Alpes, dela Drôme etc., formant l'arrondissement de l'armée des Alpes, un corps de 200 hommes destiné au service de l'intérieur, il sera divisé en 4 compagnies de 50 hommes chacune y compris les officiers.

2781. Egalité, liberté. Grenoble, 20 messidor, 3e année de la R. F. U. et I. (8 juillet 1795). Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT, ROLLAND, COUSIN.) aux communes de son arrondissement. *S. l. n. d.* (*Grenoble. G. Duclaud, imp.*) In-4°, 3 p. n. chiff. (200 exemplaires). (A. I.)

Ils exhortent, au nom de l'intérêt public, de ne pas différer un moment à faire rejoindre leurs drapeaux «aux lâches qui les ont abandonnés ». Suivent deux lettres : l'une du suppléant du procureur général syndic du département de l'Isère (TROUSSET) du 19 messidor (7 juillet) et l'autre, du général de l'armée des Alpes et d'Italie (KELLERMANN) aux administrateurs du département de l'Isère. Il se plaint de la désertion continuelle, en partie des bataillons de l'Isère.

2782. Arrêté du directoire du département de l'Isère, Extrait du procès-verbal du 24 messidor,

l'an 3 de la R. F. U. I. (12 juillet 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (C.)

Arrêté du directoire qui met en réquisition deux cents hommes des gardes nationales sédentaires du département qui seront formés en Compagnies *pour faire le service de l'intérieur jusqu'au 1er vendémiaire.*

2783. Projet de fête pour célébrer l'immortelle journée du 14 juillet (1795) et les victoires nouvelles des républicains, adopté par la Société des Jacobins de Grenoble et par le conseil général de la commune (par Français de Nantes). *Grenoble, G. Duclaud, imp. S. d.* In-8°, 8 p.

2784. Mémoire du citoyen P.-J. Martel, détenu dans la maison d'arrêt de la commune de Gap, à ses concitoyens. Du 26 messidor an 3 (14 juillet 1795). *Gap, imp. de J. Allier.* In-8°, 12 p.

2785. Observations sur la lettre encyclique des évêques constitutionnels (par Ch. Dulau-d'Allemans, évêque de Grenoble). Aoste, le 15 juillet 1795. *S. l. n. n. n. d.* In-8°.

2786. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Saint-Marcellin. Du 27 messidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (15 juillet 1795). *De l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (G.)

Arrêté relatif à la levée des 30 hommes que doit fournir le district de St-Marcellin pour le bataillon de 200 hommes que doit fournir le département pour le service de l'intérieur.

2787. Egalité, liberté. Au nom du peuple français. Trévoux, le 1er thermidor an 3 de la République (19 juillet 1795). Les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, investis de pouvoirs des représentants du peuple près les armées. Signé : POULLAIN-GRANDPREY, FERROUX, DESPINASSY. (A la suite) : Extrait du procès-verbal du directoire de l'Isère, du 12 thermidor an 3. Ordonnant l'impression et la distribution de l'arrêté. *Grenoble, J. Allier*. In-8°, 3 p. (C.)

Cet arrêté exige la présentation des passe-ports pour tous les voyageurs.

2788. Extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Crest, an 3 de la République (28 juillet 1795) *Crest, Benistant et Gallet*, In-4°, 15 p. (V.)

Procès-verbal de la fête du malheur.

2789. Au nom du peuple français. Humanité, justice. Proclamation et arrêté. POULAIN-GRANDPREY, FERROUX et DESPINASSY, représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, l'Isère, Loire, aux représentants du peuple près les

armées. Trévoux, le 5 thermidor an 3 de la R. F. U. I. (23 juillet 1795). (Suit) : Extrait du procès-verbal du département de l'Isère du 12 thermidor an 3 (30 juillet) pour l'impression dudit arrêté. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition, in-folio placard.

« ... Citoyens! défiez-vous de ces hypocrites qui sous prétexte de défendre une religion qu'on n'attaque point, sèment dans les cœurs les passions haineuses, vindicatrices, incohérantes, et veulent vous faire entendre qu'on persécute leur zèle, tandis qu'on ne réprime que leurs attentats. Fuyez ses intrigants.... Tout ministre du culte qui exercera ou aura exercé ces fonctions, soit dans les ci-devant églises, soit dans les maisons particulières, sans s'être fait donner acte de la municipalité du lieu de sa *soumission aux lois*, sera arrêté.... »

2790. Arrêté du directoire du district de la Tour-du-Pin, du 5 thermidor l'an 3 de la R. F. U. I. (23 juillet 1795). Relatif aux créanciers des émigrés. Signé : Cret, administrateur; Marion, secrétaire. *A la Tour-du-Pin, chez J.-M. Cuchet, imp.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2791. Réclamation sur la proclamation et arrêté des représentants du peuple Poulain-Grandprey, Ferroux et Despinassy, envoyés dans le département de l'Ain, de l'Isère, etc. Du 9 thermidor, (27 juillet 1795) au sujet des ministres du culte. *S. l. n. d.* In-8°, 4 p. (C.)

2792. Couplets chantés le 9 thermidor, an 3 (27 juillet 1795). Dédiés aux victimes de la tyrannie. *S. l. n. d.* (Grenoble). (7 couplets). In-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

Air : Du chant du Départ :

Qu'aux cris de la douleur, succède l'allégresse,
Le neuf thermidor a sonné ;
Les bourreaux ont pâ'i, leur profonde tristesse
Annonce ce jour fortuné.
Vous dont il a brisé les chaines,
Vous qu'il ravit à mille morts,
Vous dont il suspendit les peines
Qu'il soit témoin de vos transports.

Refrain.

Jour heureux, reçois notre hommage
Entendez nos vœux et nos sermens,
Tu vis finir notre esclavage
Et tu vis tomber nos tyrans.

2793. Liberté, égalité. Grenoble, le 11 thermidor an 3 de la R. F. U. I. (29 juillet 1795). Le procureur général syndic du département de l'Isère (L. Royer) Au citoyen.... Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 9 thermidor l'an 3. Liste de trente citoyens formant le jury spécial de jugement. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. n. chif. (I.)

2794. Egalité, liberté. Grenoble, le 14 thermidor 3e année de la R. F. U. et I. (1er août 1795). Les admi-

nistrateurs composant le directoire du district de Grenoble (IMBERT, ROLLAND, COUSIN). Aux municipalités de son arrondissement. *S. l. n. d. Grenoble, G. Duclaud, impr.* (50 exempl,) (I.)

Sur la cessation de la levée des chevaux faite dans la République.

2794. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin. Extrait du procès-verbal du district de Saint-Marcellin, du 16 thermidor, l'an 3 de la R. F. U. et I. (3 août 1795). *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (I.)

Liste des citoyens absents qui ont leur domicile dans le distict de St-Marcellin ; elle comprend les noms de treize prêtres : curés, recollets Antonin déportés, dont sept avaient été expulsés de la commune par un mouvement populaire le 17 juillet 1792.

2795. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes. Séance publique, du 16 thermidor an 3 de la R. F. (3 août 1795). *A Gap, chez Joseph Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (H. A.)

Délibération sur les moyens qui peuvent concourir à améliorer les productions de l'agriculture. « Il est mis à la disposition de chaque district autant de fois 50 livres de blé, de la belle qualité, qu'il y a de municipalités dans leur ressort. » Signée : THOMÉ, président.

2796. Egalité, liberté. Proclamation au nom du

peuple Français. RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, aux braves soldats de cette armée. Soldats républicains !.... Fait au quartier général de Grenoble, le 20 thermidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (7 août 1795). Le représentant du peuple RÉAL. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In-f°, placard. (C.)

Proclamation relative à la paix glorieuse conclue entre la république et l'Espagne et ratifiée par la convention nationale, à la victoire de Quiberon.... etc.

2797. Lettre du comité de législation de la convention nationale, au procureur général syndic du département de l'Isère. Paris, 22 thermidor, l'an 3 de la R. F. U. I, (9 août 1795). Signée : LAPLAIGNE, président... Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 3 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (20 août 1795). Signé : TROUSSET, président.... *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard sur 3 col. (I.)

Conseils sur la marche que l'administration doit suivre au sujet des ministres du culte catholique.

2798. Hymnes chantés dans la séance de la convention nationale du 23 thermidor. Jour anniversaire du 10 août. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* (10 août 1795). *S. d.* In-8°, 7 p. (G.)

Chant républicain par LE BRUN. Hymne à la liberté par TH. DESORGUES. L'hymne du 10 août par CHENIER. Hymne à la liberté par BAOUR LORMIAN.

2799. Délibération du conseil général de la commune de Grenoble du 24 thermidor an 3. (11 août 1795). *Grenoble. J. Allier.* In-4°, 4 p. (C.)

Dans cet arrêté, dirigé contre les terroristes, il est interdit à FALCON, libraire, à DUMAS, cafetier, d'ouvrir leurs boutiques passé « la retraite battue » et à 59 personnes dont les noms sont donnés. La boutique de FALCON est mise sous une surveillance spéciale.

2800. Chanson sur l'air : La Belle Bourbonnaise. *S. l. n. n. n. d.* (août 1795). In-8°, 2 p., 2 chiff.

Chanson en 4 couplets contre le libraire FALCON :

FALCON dans sa Boutique
Avec toute sa clique, *bis*
Chacun leur fait la nique,
Ils poussent des hola! ha, ha, ha, ha,
Oh! les tristes figures
Qu'ils ont, je vous assure;
Ils ont tous l'encolure
De craindre le trépas; ha, ha ha, ha.

2801. Instruction sur les moyens de conserver les moissons dans les années pluvieuses (16 août 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (M.)

2802. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du départe-

ment de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 2 thermidor, pour le payement de la contribution foncière de la 3e année républicaine. Paris, le 30 thermidor an 3. (17 août 1795). Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour l'impression de cette lettre. Du 29 fructidor an 3. (15 sep. 1795). *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr., rue Chenoise, n° 51.* In-8°, 14 p.

Autre édition. *A Gap, chez J. Allier, impr. du départemement des Hautes-Alpes.* In-4°, 14 p. (H. A.)

2803. Vérité, impartialité. Grenoble, le 30 thermidor l'an 3 de la R. F. U. et I. (17 août 1795) Les citoyens portés dans une liste affichée par délibération du conseil général de la commune, le 24 de ce mois, aux administrations du département de l'Isère du district de Grenoble et à leurs concitoyens. Citoyens... (Suit l'adresse). *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers.* In-8°, 8 p. (C).

2804. Projet de la constitution française, par un cultivateur du département de l'Isère. *S. l. n. d.* (fin août 1795). In-8°, 40 p. (G.)

Ce projet fut adressé par l'auteur à la commission des onze « l'auteur ne s'est proposé d'autre but que le bonheur de sa patrie. »

2805. Constitution de la République française proposée au peuple français par la convention

nationale. *Grenoble, Cuchet.* (22 août 1795). In-8°, 52 p. (C.)

Autre édition. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, imprimeurs-libraires, place aux Herbes, an III.* In-12, 105 p.

2806. Idées élémentaires sur l'égalité, la liberté, le gouvernement représentatif et la constitution de l'an 3. (août 1795). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 23 p. (G.)

2807. Isère. Grenoble. Egalité, liberté. Grenoble, le 6 fructidor de l'an 3 de la R. F. U. I. (23 août 1795). Le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE) à la municipalité de... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Envoi des tableaux à garnir, des quantités et qualités de terres ensemencées ou chargées en blés, légumes etc..

2808. Avertissement du directoire du district de Grenoble, du 8 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (25 août 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. n. chif.

Au sujet de la liste générale des émigrés, cahier H à O, que l'administration vient de recevoir; suit une lettre du procureur syndic HILAIRE, du 9 fructidor, qui annonce l'envoi de ces listes en in-4°, et en placards.

2809. Extrait du procès-verbal du directoire du district de Vienne du 8 fructidor, l'an 3 de la R. F. U. I. (25 août 1795). Signé : PIOCT, vice-président; PILLIERON fils, secrétaire. *A Vienne, chez J.-B. Ferlat et G. Lambert, imp. du district.* In-4°, 4 p. (I.)

Liste des cent sept citoyens qui doivent remplir les fonctions de jurés d'accusation et de jugement pendant le trimestre de vendémiaire.

2810. Extrait du procès-verbal du district de Saint-Marcellin, du 9 fructidor, l'an 3 de la R. F. U. I. D. (26 août 1795). *A Saint-Marcellin de A.-E.-E. Beaumont. imp. du district.* In-f° placard sur 2 col.

Nomination d'officiers de santé pour constater l'état des militaires malades ou en convalescence.

2811. Lettre du procureur général syndic du département de l'Isère, aux administrateurs du district de Grenoble, du 11 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (28 août 1795). Signée : ROYER. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* Petit in f° placard à 2 col. (C.)

Concernant le culte exercé sans déclaration préalable pure et simple.

2812. Vérité, justice, impartialité. Observations sur les effets de la suspension illimitée de la loi du

17 nivôse (6 janvier 1795). Adressées à la convention nationale, par les cadets des quatre départements formant la ci-devant province du Dauphiné. (29 août 1795).

La vérité ne peut être un crime qu'aux yeux de Ceux qui n'aime pas l'entendre.

S. l. n. d. In-4°, 7 p. (G.)

Pièce signée : Les cadets des départements de l'Izère, de la Drôme, des Hautes et Basses Alpes.

2813. Subsistances et approvisionnement de la République. Les administrateurs du district de Gap, Aux officiers municipaux, 13 fructidor an 2 (30 août 1795). *S. l. n. d.* Placard in-4°. (A).

2814. Convention nationale. Liste formée en exécution de l'article 11 du décret de la convention nationale, du 13 fructidor de l'an 3 (30 août 1795), des membres de la convention qui y sont en activité. Paris, le 2 vendémiaire, de l'an 4 de la R. F. (24 sept. 1795). *A Grenoble, de l'imp. Allier.* In-8°, 30 p.

Département des Hautes-Alpes : Hyacinthe-Marcellin Borel, Jean-François-Auguste Isoard, Joseph Serres, Ignace Cazeneuve. *Département de la Drôme* : Marc-Antoine Julien, François Marbos, Joseph Boisset, Jacques-Bernardin Colaud-Lasalcette, Jean-Jacques-Hippolyte Jacomin, Jean-Reymond Fayolle, Joseph-Marie-Philippe Martinel, Jérôme-François Quiot. *Département de l'Isère* : Mathieu Baudran, Louis-Benoit

GENEVOIS, Joseph-Sébastien SERVONAT, Léonard-Joseph PRUNELLE-DE-LIÈRE, André RÉAL, Pierre-Joseph Didier BOISSIEU, Jean-Joseph-Hector GÉNISSIEU, Pierre-François CHARREL.

2815. Au quartier général sous Briançon, le 14 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (31 août 1795). RÉAL, représentant du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie. Aux citoyens composant le directoire du département de l'Isère. Signé : RÉAL. In-f° placard.

2816. Antoine MARCEAU, ancien militaire, citoyen condamné et puis absous. A ses concitoyens,

« Je ne prétends à l'estime de personne, jusqu'à ce que j'aie prouvé à tout le monde que personne ne doit rougir de m'avoir estimé. » Beaumarchais, 2e partie de ses Mémoires. p. 87.

A Grenoble, chez G. Duclaud et Ferry, imp., rue Chenoise. S. d. (août 1795). In-8°, 24 p. (G.)

Fils d'un cultivateur du département du Doubs, MARCEAU, prit le parti des armes, il vint à Grenoble avec son régiment, en 1769. Accusé de vol il fut d'abord condamné puis, absous. Pièce intéressante.

2817. Compte rendu par Hyacinthe RICHARD... de ses recettes et dépenses pendant la mission qu'il a remplie dans les départements du Rhône, Loire, Saône-et-Loire, l'Ain et l'Isère où il a été envoyé par décret du 7 nivôse an 3. (27 déc. 1794). *Paris, imp. Nationale, thermidor an 3.* (août 1795). In-8°. Bibl. Nationale, Le 39 n° 315.

2818. Avis du directoire du département de l'Isère, aux créanciers des émigrés, sur la liquidation des pensions et rentes viagères. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, 15 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (1er sept. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 4 p. (C.)

2819. Extrait des registres de la municipalité de Montélimar, séance publique ou étaient : ARSAC, ALANÇON, LABRUYÈRE, ALLIER, MARRE, CHAVEYRON, CHAFFOY, officiers municipaux ; BLANCHARD, agent national ; FORQUET, officier municipal a refusé de voter comme protestant. SERRET, maire, absent. L'an 3 de la R. F. U. I. et le 15 fructidor après-midi (1er septembre 1795). *S. l.* In-4°. (V.)

Protestation contre l'arrestation d'André HURIE, ministre du culte catholique. Adresse à la convention nationale pour se plaindre du représentant BOISSET qui a calomnié les bons citoyens de cette commune en peignant de vrais amis de la patrie comme des royalistes.

2820. Arrêté du directoire du district de la Tour-du-Pin, du 19 fructidor 3e année de la R. F. U. I. (5 septembre 1795). Relatif aux créanciers et débiteurs des émigrés. Signé : DAVID, vice-président. *A la Tour-du-Pin, chez Rolland, imprimeur.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

2821. Arrêté du comité de salut public de la con-

vention nationale, du 4 fructidor l'an 3 de la R. F. U. I. (21 août 1796). (Suit) : Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 21 fructidor l'an 3 (7 septembre 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (C.)

Relatif à l'établissement et au recouvrement des créances.

2822. Extrait du registre des arrêtés du comité des finances de la convention nationale, du 26 fructidor an 3 de la R. F. (12 sept. 1795). A la fin : *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère.* In-4°, 4 p. (C.)

2823. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du département de de l'Isère, sur l'exécution de la loi du 2 thermidor pour le payement de la contribution foncière de la 3e année républicaine. Paris, 30 thermidor. *Grenoble, chez G. Duclaud, impr., rue Chenoise, n° 51.* In-8°, 14 p. (C.)

L'arrêté du directoire de l'Isère est du 29 fructidor. (15 septembre 1795.)

2824. Egalité. Liberté. Grenoble, le 1er complémentaire an 3 de la R. F. U. I. (17 septembre 1795). Le procureur syndic du district de Grenoble (Hilaire), aux municipalités du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (M.)

« Adressez les régistres doubles, qui doivent servir à enregistrer les actes de naissances, mariages et décès qui auront lieu pendant la 4me année de la république.

2825. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux (CHARDON-VANIÉVILLE, BOCHET ET POUSSIELGUE) aux administrateurs du département de l'Isère. Paris, le 29 fructidor an 3 de la R. F. U. et I. (15 septembre 1795). Suit l'arrêté du directoire du département de l'Isère pour la réimpression de ladite lettre. Grenoble, le 5e jour complémentaire de l'an 3 de la R. F. (21 septembre 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-8°, 8 p. (M.)

Instructions sur l'exécution de la loi du 2 du même mois concernant la contribution foncière de la 3e année Républicaine, dont le principal objet était d'assurer l'approvisionnement des armées.

2826. Contribution personnelle et somptuaire de la 3e année républicaine. Liberté, égalité. Lettre écrite par la commission des revenus nationaux, aux administrateurs du département de l'Isère. Paris, le 13 fructidor an 3 de la R. F. U. I. (4 sept. 1795). Réimprimée aux frais du directoire du département de l'Isère, par arrêté du 5e jour complémentaire de l'an 3 (21 septembre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 16 p. + 3 tableaux p. In-f°, (G.)

Établissement de la contribution personnelle et somptuaire.



AN QUATRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
23 Septembre 1795 au 21 Septembre 1796.

2827. Almanach nouveau pour l'année bissextile 1796 et pour l'an 4 de la R. F. avec la concordance des deux ères ; le tarif du prix des patente

celui des ports de lettres. La liste des foires... *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère.* In-12, 35 p. (G.)

2828. Calendrier pour l'an 4e de la R. F.; et l'ère vulgaire, du 23 septembre 1795 au 21 septembre 1796, avec le décret sur l'ère républicaine et celui sur la liberté des cultes. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils. imprimeurs-libraires, place aux Herbes.* In-12, 22 p. (G.)

2829. Département de l'Isère, district de Saint-Marcellin, dépôt de liste d'émigrés. Citoyens... A Saint-Marcellin, en directoire, le 1er vendémiaire l'an 4 de la R. F. (23 septembre 1795) *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beaumont, imp. du district.* In-f° placard. (C.)

Suit une proclamation relative au dépôt au sécrétariat du district de 3 nouveaux cahiers du 3me supplément à la liste générale des émigrés de la République.

2830. Arrêté du conseil général de la commune de Vienne, du 2 vendémiaire an 4 (24 sept. 1795). *Imp. Labbe, à Vienne.* In-f° placard. (V. V.)

Concernant la distribution du pain à l'hôpital civil.

2831. Arrêté du conseil général permanent du

département de l'Isère, du 24 septembre l'an 4 (1795). *Grenoble, Cuchet, S. d.* In-4°, 4 p.

Relatif au recouvrement des contributions publiques et aux accapareurs des grains.

2832. Département de l'Isère. District de Saint-Marcellin. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés, d'après le mode fixé par la loi du 27 prairial an 3. Séances des 21 fructidor l'an 3 (7 sept. 1795 et 2 vendémiaire l'an 4 de la République, 24 sept. 1795). Arrêté par la direction du district de Saint-Marcellin, le 11 thermidor l'an 3 (29 juillet 1795). Signé : Lhoste, vice-président; etc. *A Saint-Marcellin, de l'imp. de A.-E.-E. Beau mont. imprimeur du district.* In-f° placard sur 2 col. (l.)

Vente des biens dépendant des ci devant chanoinesses de Saint--Antoine, situés à Saint-Bonnet-de-Chavagne, des biens dépendant du ci-devant prieuré de Moirans.

2833. Arrêté du département de l'Isère, sur l'établissement des patentes, pour l'exercice de toute espèce de commerce. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère, du 3 vendémiaire an 4 de la R. F. U. I. (25 septembre 1795). Signé : Martin, président. Suit un tableau in 4°, contenant : état de la population des villes ou communes du département de l'Isère. *A Grenoble,*

chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-4°, 3 p. et 1 tableau (G.)

La population de Grenoble était de 20,038 âmes.

2834. Extrait du registre des arrêtés du comité des finances de la convention nationale du 4 vendémiaire an 4 de la R. (26 sept. 1795). *A Grenoble. chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (G.)

2835. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale. Grenoble, le 5 vendémiaire an 4 de la R. F. (27 sept. 1795). *De l'imprimerie de Duclaud et Ferry.* In-8°, 3 p. n. chif. (M.)

« Le dénouement de la Révolution approche, les convulsions du royalisme l'annoncent.... Vous savez avec quel acharnement, de nouveaux anarchistes déchirent surtout les habitants de la commune de Grenoble, parce que cette ville a jeté les premiers cris de la liberté, parce qu'elle a repoussé de ses murs les échafauds de ROBESPIERRE, parce qu'elle va sortir du torrent de la révolution vierge de sang.... Comprimez, punissez ces factieux qui outragent le peuple Français... Supprimez la permanence des sections de Paris etc...»

2836. Tarif destiné à déterminer ce que le franc ou vingt sous de la portion de la contribution de 1793, *payable en nature*, donne de livres, *poids de marc*, en blé, froment, seigle, orge, etc. Fait et arrêté par le directoire du département de l'Isère,

ce 7 vendémiaire an 4, de la R. F. (29 septembre 1795). *S. d.* In-f°. (G,)

2837. Extrait des registres des délibérations du district de Vienne. Du 7 vendémiaire an 4 de la République (29 sept. 1795). Signé : PIOCT, vice-président; CÉCILLON, DUPUY, administrateurs; TESTE, procureur syndic. *A Vienne, de l'imp. de J. Labbe, imp. du district.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

« Les créanciers des émigrés et des condamnés doivent, dans les quatre mois qui courront du 10 du présent, jusqu'au 10 du mois ventôse prochain, se présenter à l'effet d'y faire leur déclaration et le dépôt de leurs titres. »

2838. Joseph DUCREST. A ses concitoyens, Voiron, le 10 vendémiaire 4° année de la R. F. U. I. (2 octobre 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 30 p. (G.)

Il se disculpe des accusations portées contre lui. Curieuse brochure pour l'histoire de Voiron.

2839. Intégrité, Humanité, justice, exécution des lois; telle fut la devise de l'ancien comité révolutionnaire de la commune de Grenoble. Dix membres du même comité, calomniés, désarmés sans motif, insultés, menacés, persécutés, incarcérés, au nombre de quatre, pendant plus de deux mois, le plus arbitrairement possible, par l'accusateur pu-

blic, pour une prétendue injuste condamnation à mort des émigrés mariés Rostaing : à leurs concitoyens lisez et jugez. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, octobre 1795). In-8°, 14 p.

Pièce relative aux personnes suivantes: Hector Rostaing, ex-noble, natif de Grenoble, Félicité Moreau sa femme, l'ex-vicomte de Chabons, la Marcieu etc. Violent pamphlet contre Couturier accusateur public. Signé : Gardon, pensionnaire de la nation.

2840. Les citoyens Gustave Denantes, Jacolin, Tivolier et Roux, officiers municipaux, négociants à Voiron, à Joseph Ducret, condamné au désarmement. *Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp. rue Chenoise. S. d.* (octobre 1795). In-8°, 14 p. (G.)

Ils flétrissent la conduite de Ducret « si l'imprudente clémence du législateur, disent-ils, vous a rendu vos armes, elle ne vous rendra *jamais* ni l'honneur, ni l'estime publique »

2841. Avertissement du directoire du district de Grenoble, du 11 vendémiaire, an quatrième de la République Française une et indivisible (3 octobre 1795.) *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, placard sur 2 col.

Il fait part de la réception des cahiers de la liste générale des émigrés (L à Z) et rappelle les articles de la loi relatif aux créanciers des émigrés.

2842. Liberté-Egalité. Grenoble le 11 vendémiaire 4e année de la R. F. U. I. (3 octobre 1795).

Les administrateurs composant le directoire du district de Grenoble aux municipalités du ressort. Pièce signée : IMBERT, COUSIN. *A Grenoble, de l'imp. de Duclaud et Ferry, rue Chenoise, maison Biset, n° 51.* In-4°, 3 p. n. chiff.

Ils adressent trois instructions relatives aux passe-ports à délivrer pour l'étranger.

2843. Arrêté du comité de salut public du 13 vendémiaire an 4e de la R. F. Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère du 19 vendémiaire an 4e de la R. (5 octobre 1795). Fait en séance publique du directoire du département de l'Isère. Signé : MARTIN, président. L. ROYER. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 10 p. (C.)

2844. Extrait des registres des délibérations du directoire du département des Hautes-Alpes, 13 vendémiaire an 4, (5 octobre 1795). *Gap, J. Allier.* In-4°, 7 p. (A.)

Indiquant les magasins où les contribuables doivent porter les grains.

2845. Les citoyens de Grenoble à la convention nationale, 19 vendémiaire an IV (11 oct. 1795). *S. n. n. l. n. d.* In-8°, 3 p. n. chiff. (G.)

« Grenoble le faubourg-Antoine de la révolution, Grenoble honoré de la haine de tous les écrivains royalistes, et qui a conservé un front calme, au milieu des convulsions révolution-

naires, Grenoble, ne se démentira jamais. Le 20 fructidor dernier fut pour ses habitants un 14 vendémiaire ; et alors, ils ont juré, comme aujourd'hui, haine à la royauté et à toutes les tyrannies, respect aux personnes et aux propriétés, attachement inviolable à la constitution républicaine et à la convention nationale. *Vive la République* ! »

2846. Précis contenant requête en cassation et moyens de forfaiture intervenus dans le jugement rendu par le tribunal criminel de la Drôme, le 20 vendémiaire dernier (12 octobre 1795) pour les citoyens Jean POLEYNARD et Antoine BARNIER, habitants de Vienne, condamnés à une détention de quatre années. In 4°, 18 p. (B. C.)

2847. Egalité, liberté. Grenoble, le 24 vendémiaire l'an 4 de la R. F. U. I. (16 octobre 1795), le procureur syndic du district de Grenoble (HILAIRE), à la municipalité de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 p. (M.)

Circulaire par laquelle il demande de nouveau, un état des terres ensemencées des communes.

2848. Le citoyen GRANGE, à ses concitoyens (16 octobre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 8 p. (G.)

Opuscule dirigé contre DUMOLARD à propos d'une lettre des sections de la commune de Montélimar, annonçant qu'elles s'étaient constituées permanentes à l'imitation de la section LEPELLETIER, et de l'ordre du jour adopté sur une motion faite à ce sujet par GRANGE, dans la séance du 21 vendémiaire, du corps électoral de l'Isère.

2849. Liberté, égalité. Vive la République, le 25 vendémiaire 4e année républicaine (17 octobre 1795). Les patriotes de 89 de la commune de Valence, département de la Drôme. (Adresse à la convention nationale). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

« La journée du 13 vendémiaire prouvera-t-elle enfin que les efforts, sans cesse renaissans, du royalisme échoueront contre l'énergie et les mâles vertus des républicains? Depuis plus de six mois ils attendaient le salut de la patrie dans une lutte non moins terrible que celle qui renversa le trône le 10 août. »

« Eloignez les prêtres réfractaires et les émigrés du sol de la république.... Le terme de votre pénible carrière approche ; que ce court intervalle soit marqué dans les fastes de l'histoire de la république par des lois sévères contre tous ses ennemis intérieurs, masqués ou démasqués, et par la justice éclatante rendue aux vrais patriotes de 89. »

2850. Discours prononcé par le citoyen GAILHARD, député du département de la Drôme à la législature, aux citoyens de la commune de Crest, réunis pour la formation de la garde nationale, le 26 vendémiaire an 4. (18 octobre 1795). *A Valence, de l'imp. de J.-J. Viret.* In-4°, 4 p. (Bibl. de M. Arnaud.)

2851. Arrêté du directoire du département de l'Isère du 1er brumaire an 4 de la R. F. U. I. (23 octobre 1795). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 7 p. (G.)

La contribution en nature, due par les citoyens des communes composant le ci-devant district de Grenoble, sera versée dans les magasins qui sont désignés dans l'arrêté.

2852. Tableau des magasins destinés à recevoir le produit de la contribution en nature, établis par arrêté du directoire du département de l'Isère, du 1er brumaire an 4 (23 octobre 1795), conformément à la loi du 2 thermidor 3e année de la République. *A Grenoble, de l'imp. de la veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f° placard. (C.)

2853. Extrait du registre des délibérations du district de Gap, du 3 brumaire 4e année de la R. F. U. I. (25 oct. 1795). *A Gap, chez J. Allier, imp. du district.* In-8°, 4 p. (H. A.)

Liste des communes de l'arrondissement du district qui doivent verser aux magasins de la République les quantités de foin indiquées. (15000 quintaux foin et 6000 de paille)

2854. Convocation des assemblées primaires par le directoire du département de l'Isère, en exécution de la loi du 19 vendémiaire an 4, et fixée au 10 brumaire prochain, par l'article 37 du titre 4. Assemblées communales convoquées le 15 brumaire. Fait en séance publique du directoire du département de l'Isère. A Grenoble, le 3 brumaire an 4 de la R. U. I. (25 oct. 1795). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard. (C.)

2855. Adresse du conseil général de la commune

de Vienne, département de l'Isère à l'assemblée nationale, 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). *Vienne, J. Labbe.* In-8°, 7 p. (C.)

2856. Chanson sur les incroyables. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs. S. d.* (octobre 1795). In-8°, 3 p.

Qu'on soit propre, qu'on soit bien mis
Qu'on ait du luxe en ses habits,
Ma foi, c'est pardonnable
Mais qu'on se vêtisse en catin,
Qu'on se costume en arlequin;
Ma foi, c'est incroyable.. etc

2857. Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de la Drôme, séant à Valence, dès le 10 vendémiaire (1er novembre 1795) conformément à l'article 1er de la loi du 1er vendémiaire an 4 (23 octobre 1795). *Valence, veuve Aurel. S. d.* In-4°, 36 p. (B. D.)

Portant convocation des assemblées électorales.

2858. Arrêté du comité de sûreté générale du 11 brumaire l'an 4 de la R. F. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 27 brumaire an 4 de la R. F. (2 nov. 1795). *Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (C.)

2859. Arrêté du tribunal civil du département de l'Isère, du 17 brumaire an 4 de la R. F. (8 nov. 1795). *Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.* In-4°, 8 p,

Concernant l'ordre et l'expédition des affaires.

2860. Liberté, égalité. Grenoble, le 20 brumaire l'an 4 de la R. U. I. (11 nov. 1795). Le commissaire provisoire du directoire exécutif près l'administration du département de l'Isère(Louis ROYER), aux administrations municipales des cantons de son ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Confection des matrices cadastrales.

2861. Ch.-Ant. GAILLARD, représentant du peuple à ses collègues... Paris, 22 brumaire an 4 de la R. (13 nov. 1795). *De l'imprimerie des Sciences et Arts, rue Thérèse. S. d.* In-8°, 16 p. (C.)

C'est un exposé du député de la Drôme pendant le cours de la révolution, pour répondre aux dénonciations du cercle constitutionnel de Valence.

2862. Tableau de l'emplacement des tribunaux constitutionnels du département de l'Isère, avec les noms des cantons assignés à chaque arrondissement. (Suit) : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du

27 brumaire an 4. (18 nov. 1795). *Grenoble, J.-M. Cuchet*. In-8°, 6 p. (C.)

2863. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Extrait du procès-verbal du 29 brumaire l'an 4 de la R. F. U. I. (20 nov. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère*. Petit in-f° placard. (C.)

2864. Liberté, égalité. Département de l'Isère. Fixation du prix des grains pour le règlement de la portion des fermages payable en nature. Suit l'arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, portant fixation du prix des grains. (22 nov. 1795). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils*. In-f° placard. (C.)

2865. Préservatif contre la lettre dite pastorale du sieur REYMOND, en date du 17 juin 1795 (par DULAU-D'ALLEMANS, évêque de Grenoble) 25 nov. 1795 *S. l. n. n.* In-8°, 16 p.

On lit à la fin : Donné à Aoste, lieu de notre résidence à cause de la persécution qui s'exerce contre le clergé catholique de l'église de France.

2866. Liberté, égalité. Grenoble, le 5 frimaire an 4. (26 nov. 1795). Copie de la lettre écrite par le commissaire du directoire exécutif près l'adminis-

tration du département de l'Isère, relative à la répartition des fourrages. *Grenoble, imp. Duclaud et Ferry. S. d.* In-4°, 4 p. (C.)

2867. Extrait du registre des délibérations de l'administration départementale des Hautes-Alpes. Du 7 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (28 nov. 1795). *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 3 p. (H. A.)

Concernant le versement des grains du produit de la contribution foncière décrétée le 2 thermidor.

2868. Compte rendu par les administrateurs de la commune de Valence, remplacés le 12 brumaire an 4 (3 nov. 1795). Valence, le 11 frimaire an 4 (2 déc. 1795). *A Valence, de l'imp. de J.-J. Viret.* Grand in-f°, 5 p. (G.)

Compte rendu par l'administration de la gestion de la commune.

2869. Egalité, liberté, humanité, justice. Au nom du peuple français. Marseille, le 13 frimaire, l'an 4 de la R. F. U. et I. (4 déc. 1795). FRÉRON, commissaire du gouvernement, en mission dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, des Hautes-Alpes, etc. *A Nismes, chez la veuve Belle, imprimeur républicain du département du Gard, place du Château, n° 32.* In-4°, 3 p. (M.)

Autre édition. In-f° placard. (B. C.)

« Enjoint aux autorités constituées de dénoncer et faire informer par les tribunaux contre les individus déclarés émigrés par les lois, et contre ceux qui auraient surpris des arrêtés favorables par le moyen de fausses déclarations etc.

2870. Je soussigné Antoine GARBET, pénétré du plus vif repentir de tous les égarements dans lesquels je me suis laissé entraîner... Fait à Saint-Sorlin, le 7 déc. 1795. *S. l. n. d.* In-8°, 6 p. (G.)

Rétractation du vicaire de Saint-Sorlin A. GARBET.

2871. Liste des citoyens qui doivent former les jurés, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse de l'an 4 de la R. F. U. I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (8 déc. 1795). Arrêté du tribunal criminel du département de l'Isère, concernant les citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés de jugement; du 15 frimaire an 4 (6 déc. 1795). *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 16 p. (G.)

2872. Au nom du peuple français, liberté, égalité. Du 26 frimaire 4e année républicaine (17 déc.

1795). REVERCHON, représentant du peuple, commissaire du gouvernement dans les départements de Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Ain et Isère. *S. l.* In-4°, 2 p.

« Vu l'article 4 de la loi du 29 vendémiaire an 4, portant que les représentants du peuple en mission sont chargés de faire traduire sur le champ, devant les tribunaux, les auteurs et complices des assassinats mentionnés dans ledit décret, pour y être jugés conformément au code pénal, charge les autorités constituées, les commandants de gendarmerie, etc, de s'assurer des personnes ci-après désignées (au nombre de dix), lesquelles réputées membres de la compagnie de Jésus, sont prévenues d'assassinats ou de complicité. »

2873. Preuves des négligences, prévarications et délits, commis par les administrateurs destitués du département de la Drôme, en réponse à leur prétendu mémoire justificatif. *A Valence, de l'imprimerie de Bénistant et Gallet. S. d.* (Déc. 1795). In-4°, 24 p. (C.)

A la p. 19. Extraits des registres de l'administration du département de la Drôme et diverses pièces et lettres justificatives (10 brumaire, 9 frimaire an 4).

2874. Département de l'Isère. Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif. Signé : L. ROYER, président. Du 29 frimaire an 4. (20 déc. 1795). *A Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs du département, rue Chenoise.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Sur le prix des achats des grains.

2875. Lettre du ministre de l'intérieur (Benezech), du 23 frimaire an 4 de la R. F. U. I. (14 déc. 1795). A l'administration centrale du département de l'Isère, à Grenoble; concernant les ecclésiastiques insermentés ou réfractaires. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard sur 3 col. (G.)

Suit une circulaire du commissaire du directoire (Hilaire) du 2 nivôse an 4 (23 déc. 1795). Il demande aux municipalités l'état des ecclésiastiques domiciliés dans chaque commune.

2876. Liberté, égalité. Grenoble, le 3 nivôse an 4 de la R. F. (24 déc. 1795). Le président provisoire de l'administration centrale du département de l'Isère (Puis), au président de l'administration municipale des cantons de... *De l'imprimerie de Ferry et Duclaud, rue Chenoise. S. d.* In 4°, 4 p. n. chif. (I.)

Transmet l'instruction du ministre des finances relatif à un emprunt.

2877. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, etc. Grenoble, 7 nivôse an 4 (28 déc. 1795). *Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imprimeurs. S. d.* In-4°, 4 p.

Concernant le prix des grains.

2878. Département de l'Isère. Egalité. Extrait des registres des délibérations du directoire exécu-

tif du 29 frimaire an 4 (20 déc. 1795) suivi de l'arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère du 7 nivôse an 4 (28 déc.) *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif.

Prix des grains.

2879. Grenoble, 9 nivôse an 4 (30 déc. 1795). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère aux administrations municipales de canton... *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 2 p. (C.)

Contribution de l'an 3°, adjudication de la perception.

2880. Le conseil général de la commune de Gap, aux citoyens administrateurs du département des Hautes-Alpes. Proclamation signée : BONTOUX fils, maire ; L. CALLANDRE, ASTIER, etc., etc. *A Gap, chez Joseph Allier, imp. de la municipalité. S. d.* (1795). In-4°, 4 p. (Archives de la ville de Gap).

Demandent un canal d'irrigation « les avantages du canal que nous réclamons ne se bornent point à un simple intérêt local, la république elle-même en retirera des bénéfices infiniment conséquens. »

2881. Ma confession (par Dominique ERGA, prêtre). *S. l. n. d.* (1795). In-8°, 12 p.

Rétractation commençant ainsi : « Qui donnera à mes yeux deux fontaines de larmes pour pleurer tous les crimes dont l'affreux souvenir m'accable et me déchire? »

2882. Avis important adressé à tous les français attachés à la religion catholique, ou l'usage légitime de la liberté accordée à chacun d'exercer son culte, par un prêtre catholique du diocèse de Die (Jacq. BERNARDIN COLAUD DE LA SALCETTE). *S. l. n. n.* (1795). In-8°, 32 p. (G.)

« Français ! une mesure importante vient d'être prise ; la liberté vient de vous être rendue pour pratiquer le culte auquel vous êtes attachés... »

2883. Réquisitoire de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère ; contre Jean-Baptiste PALAIS, ci-devant administrateur du district de Grenoble, convaincu du crime de faux, de plusieurs vols et dilapidations de biens nationaux, et condamné à vingt ans de fers. *A Grenoble, chez Joseph Allier, imprimeur.* 3e année (1795). In-8°, 16 p. (G.)

Vols de gravures, portraits etc. Voyez p. 8 et 9 les dépositions, d'Etienne DUCROS bibliothécaire, de François-Jacques LESSEURE, graveur, de Jean-Etienne FINET, peintre, etc...

2884. Union et surveillance. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. Signée : Le représentant du peuple, Jean DEBRY. *Valence, Viret. S. d.* (1795). In-f° placard. (V.)

2885. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans le département de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départements. *S. n. de l. n. d'imp. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (V.)

2886. Jean DEBRY, représentant du peuple dans le département de la Drôme, Vaucluse et l'Ardèche, à la société populaire de Valence. *Valence, veuve Aurel. S. d.* (1795). In-4°, 8 p. (V.)

2887. Proclamation. Jean DEBRY, représentant du peuple français, envoyé dans les départemens de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, aux citoyens de ces départemens. *Montélimar, Mistral. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (V,

Sur le fanatisme.

2888. Jean DEBRY, représentant du peuple français dans les départemens de la Drôme, de l'Ardèche et Vaucluse, aux autorités constituées et renouvelées dans ces départemens. *S. n. d. l. n. d'imp. S. d.* In-4°, 3 p. (V.)

2889. Proclamation, Jean DEBRY, représentant du peuple français dans le département de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron, aux citoyens et aux autorités constituées des départements sus énoncés. Signée : Jean DEBRY,

CHAGNON, secrétaire en chef. *Avignon, Raphel. S. d.* In-4°, 7 p. (V.)

2890. Liste générale des dénonciateurs et des dénoncés tant de la ville de Lyon que des communes voisines et de celles de divers départemens. (Rhône, Loire, Ain, Isère, Drôme...) *A Lausanne, de l'imp. de la Société typographique.* (1795). Gr. in-4°, 2 feuil. n. chif. + 108 p. (C.)

Ce volume renferme les noms de beaucoup de Dauphinois, p. 102 et suivantes.

2891. Léger développement sur l'hygiène ou l'art de conserver la santé. Dédié aux habitants des Hautes-Alpes, par REINOARD. *Gap. imp. de J. Allier.* An 3 (1795). In-8°, 28 p.

2892. Abrégé du catéchisme à l'usage du diocèse de Vienne, imprimé par les soins d'une société de fidèles. *A Vienne.* (1795). In-12, 106 p. (Bibl. de M. C. Perrossier.)

2893. Réflexions religieuses et instructions ou observations pacifiques sur le libre exercice du culte catholique, par les fidèles et zélés ministres qui se proposent de l'exercer. *A Grenoble, chez G. Duclaud, impr. près les ci-devant Cordeliers. S. d.* In-8°, 12 p. (1795). (C.)

2894. Egalité, liberté. A.... le... l'an 3 de la R. F. U. I. Laurent BIZANNET, général de brigade, en mission dans les armées des Alpes et d'Italie. Aux maires et officiers municipaux du canton de.... *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. (C.)

Suit une lettre circulaire relative aux militaires réfractaires des armées des Alpes et d'Italie, ceux de l'armée des Alpes doivent se rendre dans le plus bref délai à Grenoble, et ceux de l'armée d'Italie à Nice.

2895. Louis-Ignace DONNEAUD, à ses concitoyens. *Gap, Allier. S. d.* (an 3). In-f°, 16 p. (V.)

2896. Adresse aux citoyens qui se sont volontairement enrôlés pour marcher à la défense de la patrie. Signée : LAMBERT. *Vienne, Labbe. S. d.* (1795). In-8°, 3 p. (C.)

2897. Réveil du peuple. Dédié aux défenseurs de l'humanité. *A Grenoble, chez J. Allier, impr. S. d.* (1795). In-8°, 8 p. (C.)

Cette rarissime plaquette comprend : 1° Le Réveil du Peuple, composé de 12 couplets de 8 vers, qui ont été chantés à Grenoble après la mort de Robespierre par un nommé PIGEARD. 2° *A la jeunesse Française.* 3° Couplets chantés le 3 germinal dans la salle de la convention nationale. 4° 12 vers à la jeunesse de Grenoble, par le citoyen PIGEARD.

En voici un extrait,

Habitans des bords de l'Isère.
Toujours digne du nom Français
Sachez que la gloire à Cithère
Doit couronner tous vos succès.

A cette pièce en succède une seconde intitulée : *A la jeunesse Française* : elle à la même coupe de vers, des strophes de 8 vers de 8 pieds. etc, à la dernière page se trouvent 12 vers que je transcris :

La jeunesse de Grenoble, Au citoyen Pigeard.

Du public satisfait, tu reçois les éloges
Ses applaudissemens doivent te le prouver;
Ils partent à la fois du parterre et des loges
Par quelques soins, Pigeard, tu peux les conserver,
Brave de la terreur le féroce sectaire
Exprime fortement ses atroces forfaits;
Que ce soit chaque jour par le chant salutaire
Du Réveil du peuple Français.
Que l'ennemi des lois redoute tes accents;
Fais pâlir les bourreaux et les anthropophages.
Jure avec nous, ici, la perte des brigands
Et sois certain alors d'obtenir nos suffrages.

2898. Réveil du peuple. Dédié aux défenseurs de l'humanité (par J.-M. Souriguères). Air connu. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur. S. d.* (1795). In-8°, 7 p. (G.)

A la p. 5. A la jeunesse Française. p. 6. Couplets chantés le 3 germinal dans la salle de la convention nationale.

2899. Abrégé du Réveil du peuple. (Huit couplets). *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1795). In-8°, 8 p. (G.)

P. 3. Avis du peuple souverain à ses zélés représentans. p. 7. Le cri souffrant de la vérité, sous le glaive du terrorisme. p. 4 à 7 : Complainte républicaine en patois de Grenoble, sur la révolution française, chantée par un pauvre aveugle l'an 3 de la République (par Menilgrand, de Voreppe).

Commence ainsi :

Je seu borlio de lou doux yeux,
Né qu'un bâton pe me conduire,
Béliau que je farin bin mieux
De me quésié et ne rien dire,
Mais de pou de creva de fan
Je chinto pe gagné mon pan.
On ne va plus à la messa
On n'intin plus sona le clochi,
Le décade fan repousa
Le gin, le bêties et le piochi,
Le fête, lou jours é l'ou mé
Ne sont pas fa comm'utre fé, etc.

2900. Instruction sur le nouveau code des délits et des peines où l'on a inséré le modèle des différents actes qui peut écheoir de faire dans une procédure criminelle. A l'usage des juges de paix, par un officier du tribunal criminel du département de l'Isère (J.-F. ROYER DES GRANGES). *Grenoble, Duclaud et Ferry, imp. des tribunaux. S. d.* In-12, 36 p.

Cet ouvrage a été mis en vente le 4 janvier 1796.

2901. BOISSET, représentant du peuple, membre du conseil des anciens à ses concitoyens. *Paris, imp. Nationale.* In-4°, 3 p. (V.)

Lettre dans laquelle il justifie la mesure prise par le corps législatif contre Job AYMÉ.

2902. Liberté-Egalité. le 19 nivôse an IVe de la R. F. U. I. (9 janv. 1796) le Président de l'admi-

nistration centrale du département de l'Isère aux administrateurs de municipalités (signé : PUIS, en l'absence). *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (M.)

Confection des listes du tiers des plus imposés ou plus imposables des communes.

2903. Liberté, Egalité. Grenoble le 23 nivôse an IVe de la R. F. U. I. (13 janv. 1796). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centale du département de l'Isère, (HILAIRE) aux administrations municipales et commissaires du directoire exécutif des cantons. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Sur la police intérieure des communes de la République.

2904. Circulaire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de l'Isère, du 24 nivôse an 4. (14 janv. 1796.) *S. l.* In-4°, p. (G.)

Suppression des Sociétés populaires.

2905. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, relatif aux secours accordés aux parents indigents des défenseurs de la patrie, du 29 nivôse an IV de la R. F. U. I. (19 janvier 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* Petit in-f°, placard sur 3 col.

2906. Adresse pastorale de l'Evêque du diocèse de l'Isère (H. Reymond) aux citoyens de ce département qui font profession de la religion chrétienne, suivie d'un premier avertissement aux chrétiens catholiques, d'un second aux chrétiens non catholiques, d'un 3e aux pasteurs citoyens et d'un 4e aux prêtres dissidents. Donnée à Grenoble le 21 janvier 1796. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imprimeurs de l'Evêque, rue Chenoise. S. d.* In-4°, 24 p. (G.)

« Il est donc enfin passé, ce temps affreux d'impiété et d'athéisme, ou une raison orgueilleuse et insensée, s'élevant à elle-même des temples et des autels, étoit devenue l'objet scandaleux d'un culte payen. Il est donc enfin dissipé cet ouragan désastreux qui renversa les monuments sacrés que la piété des chrétiens avoit élevés à l'être suprême... »

2907. Circulaire, du 5 pluviôse an 4 (25 janv. 1796), des commissaires du directoire exécutif au département de l'Isère. *S. l.* In-4°, 2 p.

Concernant la requisition des fourrages.

2908. Lettre du ministre de la police générale de la République (Merlin), au commissaire du pouvoir exécutif, près l'administration centrale du département de l'Isère, du 29 nivôse an 4 de la R. F. U. I. (19 janv. 1796). Grenoble, le 7 pluviôse an 4 de la R. F. U. I. (27 janv. 1796). Le commissaire du directoire exécutif du département de l'Isère

(Hilaire) Aux municipalités... *Grenoble, chez les ouvriers associés de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f° placard. (G.)

— La lettre du ministre est relative à la police, l'ordre et la tranquilité publique et la circulaire d'Hilaire confirme celle du ministre.

2909. Egalité, liberté. Grenoble, le 11 pluviôse an 4 de la R. F. U. I. (3 févr. 1796). Le commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère, aux administrations municipales et percepteurs des contributions et receveurs du droit d'engistrement du ressort. Signé : Hilaire. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif.

Lettre par laquelle les vétérans seront dispensés de faire des voyages pénibles et dispendieux, pour toucher leurs pensions, les administrations nationales sont chargées de leur expédier tous les mois le montant de leur solde échue.

2910. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales et aux commissaires du gouvernement. 17 pluviôse an 4 (6 fév. 1796). *S. l. n. d.* In-4°, 6 p. (A.)

Liberté des cultes.

2911. Circulaire du commissaire du directoire exécutif du département de l'Isère, du 18 pluviôse

an 4 (7 fév. 1794). Inventaire des registres et papiers de chaque commune. *S. l.* In-4°, 2 p. (C.)

2912. Emprunt forcé de l'an 4. Département de l'Isère. Extrait des délibérations du directoire exécutif, du 27 nivôse l'an 4 de la R. F. U. I. (17 janv. 1796). -- Grenoble, 22 pluviôse an 4 (11 fév. 1796). Les membres composant l'administration centrale du département de l'Isère, aux percepteurs de l'emprunt forcé de chaque commune du département. Signés : L. ROYER, DUC, PUIS, ORCELLET, IMBERT, *S. l. n. d.* In 4°, 4 f. n. chif. (G,)

Cours des assignats. Prix des grains en 1790. Tableau du prix auquel seront évaluées, pour l'acquittement de l'emprunt forcé de l'an IVe, en *remplacement de numéraire métallique*, les quatre espèces de grains : froment, seigle, orge et avoine.

2913. Arrêté du directoire exécutif, relatif aux fuyards de la première réquisition ; du 8 pluviôse (28 janv. 1796). Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 25 pluviôse l'an 4 de la R. F. U. I. (14 fév. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. J.-M. Cuchet, imp du dép. de l'Isère.* In-f°, placard sur 3 col.

2914. Grenoble le 27 pluviôse an IVe de la R. F. U. I. (16 fév. 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de

l'Isère (HILAIRE) à l'accusateur public près le tribunal criminel du même département. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

-- Refute la lettre de l'accusateur public qui avait désaprouvé la circulaire d'HILAIRE du 2 pluviôse, concernant la police et les attributions conférées par la loi à ces autorités.

2915. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère du 1er ventôse an IVe de la République Française (20 fév. 1796) concernant le payement des fourrages fournis par requisition. A *Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M.* Cuchet, *imp. du départ. de l'Isère.* In-f°, placard sur 3 col. (G.)

2916. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, 2 ventôse an IV (21 fév. 1796). *Gap, Allier.* In 4°, 6 p. (A.)

Pour arrêter les malversations d s entrepreneurs des transports de la guerre.

2917. Grenoble, le 3 ventôse, an 4 de la R. F. U. I. (22 févr. 1796). Les membres composant l'administration centrale du département de l'Isère, aux administrateurs mu nicipaux du canton de... Circulaire signée : L. ROYER, président; PUIS, DUC, ORCELLET, IMBERT, B. ROYER. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Emprunt forcé de l'an IV. Envoi des rôles, recouvrements.

2918. Liberté. Egalité. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la R. F. U. I. (24 fév. 1796). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de l'Isère (Hilaire), aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. (I.)

Relatif aux fêtes qui seront célébrées chaque année.

2919. Liberté, égalité. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la République (24 fév. 1796). Réponse des amis du cercle, à un article du Courrier dit patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc, du 2 ventôse, commençant par ces mots : Extrait de la séance, etc. Grenoble, le 5 ventôse an 4 de la République (24 fév. 1796). *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-8°, 4 p. n, chif. (G.)

Rédigée par Falcon. Pièce violente contre le rédacteur du journal.

2920. Réponse du rédacteur du Courrier patriotique (J.-M. Cuchet) à un placard jaune affiché le 6 du présent mois ventôse (25 fév. 1796) dans la commune de Grenoble et distribué moyennant 12 deniers. Réponse des amis du cercle à un article du Courrier dit Patriotique des départements de

l'Isère et du Mont-Blanc, du 2 ventôse (21 fév.) commençant par ces mots : Extrait de la séance. A la fin : *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-8°, 8 p. (C.)

C'est une réplique et une réponse dans la querelle engagée entre le *Courrier*, journal modéré, et le cercle des amis de la constitution, beaucoup plus avancé.
(Pièce curieuse et rare).

2921. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 ventôse an 4 de la R. F. U. I. (27 février 1796). Le commissaire du directoire exécutif au département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.*. In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

Relatif aux passe-ports. « Des prêtres ou des émigrés sont rentrés avec des passe-ports comme citoyens suisses » recommande une surveillance active.

2922. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression d'une lettre du ministre de la police générale, relative à l'exécution des lois sur l'exercice des cultes (du 11 ventôse an 4. 1er mars 1796). In-f° placard sur 3 col. (C.)

2923. Grenoble, le 13 ventôse, l'an 4 de la R. F. U. et I. (3 mars 1796). Les administrateurs du département de l'Isère, à l'administration centrale du département. *S. l. n. n.* 1 f. n. chif. (G.)

Circulaire dont le but est de prémunir l'administration centrale contre les falsifications des signatures des administrateurs du département. Suivent les noms des administrateurs, avec signatures autographes : Louis Royer, président; Duc, Puis, Orcellet, Imbert, administrateurs; Hilaire, commissaire du directoire exécutif; Balthazard Royer, secrétaire en chef.

2924. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la taxe de la journée de travail du 15 ventôse an 4 (5 mars 1796). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-8°, 2 p. n. chif.

Détermine « la valeur d'une journée de travail à 20 sols en numéraire métallique. »

2925. Liste des citoyens qui doivent former les jurys, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de germinal, floréal et prairial de l'an 4 de la R. F. U. I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère du 17 ventôse an 4 (7 mars 1796). Arrêté du tribunal criminel du département de l'Isère concernant les citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés de jugement. Du 15 frimaire an 4 (6 déc. 1795). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 20 p. (G.)

2926. Valence, le 18 ventôse 4e année républicaine (8 mars 1796). L'administration du départe-

ment de la Drôme, aux administrations du ressort. Citoyens. (Suit une circulaire relative au mode de perception de l'emprunt forcé de l'an 4 et aux moyens à prendre pour atteindre les citoyens dont les fortunes ont échappé à sa surveillance). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département de la Drôme.* In-4°, 16 p. n. chif. (C.)

2927. Liste des individus compris dans les rôles de l'emprunt forcé exerçant des réclamations, formée en exécution de l'arrêté du directoire exécutif du 5 pluviôse an 4 de la République. A Valence, le 21 ventôse an 4 (11 mars 1796). *Valence, veuve Aurel.* In-f° placard. (G.

Liste de Valence et du Bourg-lès-Valence.

2928. Valence, ce 22 ventôse 4e année de la République, (12 mars 1796). L'administration du département de la Drôme, aux administrations municipales du ressort. Circulaire signée : DUCLOS, président ; BAUDE, BOVERON, CHABERT et PINET-LAVOCÉ, administrateurs, etc. *A Valence, de l'imp de Bénistant et Gallet.* In-4°, 8 p. (papier gris). (C.)

Contribution foncière de l'an 3. Versements en grains dans les magasins militaires.

2929. Valence, ce 26 ventôse, 4e année républicaine (16 mars 1796). L'administration du départe-

ment de la Drôme aux administrations municipales du ressort. *A Valence, de l'imprimerie de Bénistant et Gallet.* In-4°, 4 p. (C.)

Communication de la lettre du ministre de l'intérieur BÉNÉZECH, relative aux dépenses des administrations municipales.

2930. Emprunt forcé de l'an 4, département de l'Isère. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le mode de statuer sur les réclamations contre les taxes de l'emprunt forcé. Du 29 ventôse an 4 (19 mars 1796). *A Grenoble, chez J. Allier.* In 8°, 10 p. (M.)



2931. Liberté, égalité. Grenoble, le 1er germinal an 4 de la R. F. U. et I. (21 mars 1790) Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. ROYER), aux administrations municipales de canton. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chiff. (A. L.)

Sur la contribution foncière.

2932. Liberté. égalité. Grenoble le 3 germinal an 4 de la R. F. U. I. (23 mars 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (Hilaire), à ceux près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. n* In-4°, 1 f. (I.)

« Faites disparaître, si fait n'est déjà, tout signe extérieur du culte. Faites cesser le son des cloches à raison du culte. »

2933. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'organisation des gardes nationales et le service qu'elles doivent faire pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Du 3 germinal an 4 de la R. F. U. I. (23 mars 1796). Signé : L. Royer, président; B. Royer, secrétaire. *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard sur 3 col. (C.)

2934, Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, séance publique. Du 7 germinal an 4 de la R. F. U. I. (27 mars 1796). Signé : Richard, président, etc. *A Gap, chez J. Allier, imp. de l'administration centrale des Hautes-Alpes.* In-4°, 4 p. (A. G.)

Arrêté relatif à la conduite des prêtres dits constitutionnels qui ont rétracté leur serment d'une manière verbale, ordonne de les signaler

2935. Discours prononcé dans le temple de la raison, le décadi 10 germinal an 4 (30 mars 1796), jour de la célébration de la fête de la jeunesse à Grenoble, par Théodore BEAUVAIS. *Grenoble, Ferry et Duclaud.* In-8°. (Bibl. Nationale L. B. 42 n° 988).

2936. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant une fourniture de bœufs, bois, etc, à faire pour les besoins de l'armée. Du 11 germinal an 4. (31 mars). Grenoble. In-8°, 24 p. (M.)

2937. Journal du matin ou l'ami de la vérité. *Grenoble, chez Ferry et Duclaud.* Prix un sou. In-8°.

Journal très rare dont nous ne connaissons que le n° 23, 6me mois, du 13 germinal, an, 4, (samedi 2 avril 1796) inconnu à COLOMB de BATINES.

2938. L'administration municipale de Vienne à ses concitoyens. Du 16 germinal an 4 (5 avril 1796). *Imp. Labbe, à Vienne.* In-f° placard. (V. V.)

« Concernant l'organisation des gardes nationales sédentaires. L'arrêté sera exécuté le 20 du même mois. »

2939. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 germinal an 4 de la République (6 avril 1796). Signé : L. ROYER, pré-

sident; Duc, Puis, Imbert, Hilaire, B. Royer. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col.

Concernant le paiement de l'emprunt forcé de 100 capitaux pour un, et le remboursement des payements faits à un taux supérieur.

2940. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la vérification des caisses publiques, du 17 germinal an 4 (6 avril 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-8°, 3 p. (M.)

Autre édition. Inf°, placard. *A Grenoble, de l'imp. J. Allier.*

2941. Département de l'Isère. Les membres composant l'administration du département de l'Isère, à Grenoble le 17 germinal an 4 (6 avril 1796). Circulaire signée: Royer, président; Hilaire, commissaire du directoire exécutif; B. Royer, secrétaire en chef. *A Grenoble chez J. Allier.* In-f° placard (I.)

On prévient les propriétaires, fermiers, locataires des terrains et bâtiments qui avoisinent le sol de la fortification de la place de Grenoble... Qu'il sera procédé au tracé de la ligne extérieure des ouvrages de la place de Grenoble d'après le plan de 1694.

2942. Adresse d'un grand nombre de citoyens

de la commune de Valence, aux membres composant le directoire exéctif. *Valence, Viret*, an 4 de la République (1796.) In-4° 2 p. (V.)

Sur la destitution des membres du directoire du département de la Drôme.

2943. Réponse des membres de l'ancienne administration de la Drôme au libelle diffamatoire intitulé; *Preuves* etc. *Valence, Viret*, an 4 de la R. In-4°, 11 p. (V.)

Voyez n° 2873.

2944. Liberté-Egalité. Grenoble le 23 germinal an 4e de la R. F. U. I. (12 avril 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), à celui près l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Sur l'exercice des cultes.. « Vous aurez soin de faire enlever discrétement et déposer dans un lieu de sûreté, les battans des cloches et les cordes y attachées, afin de ne pas donner aux malveillants, les moyens, ni le temps de s'opposer à son exécution....

2945. Mémoire justificatif des administrateurs du département de la Drôme, sur des inculpations calomnieuses dirigées contre eux et qui ont servi de fondement à l'arrêté de destitution rendu par le directoire exécutif. *Mentita est iniquitas sibi.*

Signé : Duclos, président; Baude fils, Boveron, Chabert, Pinet-Lavocé, administrateurs. Valence, 26 germinal 4e année républicaine (15 avril 1796). *A Valence, chez J.-J. Viret, imp. du département.* In-4°, 25 p. (G.)

2946. Extrait des mémoires du citoyen Jean-François Hache aîné, marchand ébéniste, et entrepreneur à Grenoble. Avant-propos daté du 10 pluviôse an 4 (16 avril 1796) suivi de l'extrait du procès contre le citoyen Teisseire (27 germinal an 4). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 68 p. (C.)

Mémoire curieux dans lequel Hache raconte sa vie et l'origine de ses malheurs.

2947. Liberté-Egalité. Grenoble 1 floréal, an 4e de la R. F. U. et I. (20 avril 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer) aux administrations municipales. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (A. I.)

Circulaire relative à la contribution foncière. Portion payable en assignats.

2748. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne l'impression de celui du 25 pluviôse, concernant le tracé du terrain des fortifications. Du 1er floréal an 4 de la R. (20 avril 1796). Certifié conforme à l'original :

L. ROYER, président; B. ROYER, secrétaire. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

De grosses bornes rondes et fleurdelisées, plantées en 1694 lorsque le gouvernement acquit, à Grenoble, les terrains nécessaires aux fortifications, avaient été enlevées, elles furent replacées par ordre du directeur des fortifications.

2949. Lettres de François-Thérèse PANISSET, evêque constitutionnel du Mont-Blanc aux evêques ses consécrateurs. *Chez Vincent, imprimeur à Lausanne en Suisse. S. d.* In-8°, 8 p. (C.)

Première lettre à M. CHARRIER DE LA ROCHE, évêque constitutionnel, du 22 avril 1796.

Deuxième lettre à M. REYMOND, évêque constitutionnel à Grenoble, du 24 avril 1796.

Troisième lettre à M. MARBOZ, évêque constitutionnel de Valence, 21 avril 1796.

Lettres de retractation : « Ce sont les remords de ma conscience, écrit-il à M. REYMOND, qui m'ont ramené dans la voie du salut. »

2950. Hymne pour la fête des époux, paroles du citoyen Jean FARNAUD, de Gap, médecin, musique du même, dédiée au citoyen BERNARDY VALERNES fils. *A Gap, de l'imp. de J. Allier. S. d.* (29 avril 1796). In-8°, 4 p. n. chif. texte encadré (C.)

2951. Liberté-Egalité. Grenoble le 12 floréal an 4 de la R. F. U. I. (1er mai 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du dépar-

tement de l'Isère (HILAIRE) à celui près l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p. (I.)

Circulaire concernant l'organisation des gardes nationales et le service qu'elles doivent faire pour le maintien de la tranquillité publique.

2952. VI[e] lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère (H. REYMOND) à l'occasion de la paix faite avec l'empereur, suivie de quelques observations sur les dissidens. Grenoble le 2 mai 1796. *(Grenoble) chez Ferry et Duclaud, rue Chenoise, près le pont de bois.* In-8°, 16 p.



2953. Extrait de l'ordonnance rendue par le juge de paix de l'arrondissement rural de Grenoble, au bas de la procédure concernant la plantation des limites autour des fortifications, du 15 floréal, an 4 (4 mai 1796). Signé : MORENAS, juge de paix. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp.*

de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. In-f°, placard (I.)

2954. Liberté-Egalité. Grenoble le 18 floréal an 4e de la R. F. U. I. (7 mai 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE) à l'administration municipale de... *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

Circulaire par laquelle il demande le plus tôt possible l'état de population.

2955. Liberté-Egalité. Les administrateurs du département de l'Isère aux citoyens du même département. Grenoble le 23 floréal an 4e de la R. F. (12 mai 1796). Circulaire signée : L. ROYER, président ; B. ROYER, secrétaire en chef. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-f°, sur 2 col. (I.)

Création de mandats territoriaux.

2956. Département de l'Isère. Instruction publique. Le président de l'administration du département, à l'administration municipale de... (12 mai 1796). Signé : L. ROYER. *A Grenoble. chez J. Allier. S. d.* In-f°, placard sur 2 col. (I.)

Autre édition. *Grenoble, chez J. Allier.* In-4°, 6 p. (I.)

Rappelle les principales dispositions de lois rendues au sujet de l'établissement des écoles primaires.

2957. Résultat de la revue prescrite par l'arrêté de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 2 ventôse an 4ᵉ de la R. F. U. I. (21 fév. 1796). Fait à Gap le 25 floréal an 4 (14 mai 1796). Signé : RICHARD, président ; LESBROS, LACHAU, ALLEMAND, EYRAUD, BONTOUX. *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, placard sur 2 col. (C.)

Au sujet des dilapidations révoltantes dans plusieurs parties des administrations militaires. Résultats de l'arrêté de l'administration du 2 ventôse.

2958. Proclamation des administrateurs du département de la Drôme et du commissaire du directoire exécutif près de cette administration en permanence à leurs concitoyens. Du 2 prairial an 4 de la R. F. U. I. (21 mai 1796). *Valence, Bénistant et Gallet.* An 4 de la République. In-f°, pl. (V.)

2959. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, contenant une instruction sur la vente des biens nationaux. Du 9 prairial, an 4 de la R. F. U. et I. (28 mai 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition. In-f° placard.

2960. Lettre pastorale de M. l'archevêque de Vienne (Charles-François d'Aviau), au clergé, et aux fidèles de son diocèse, pour être communiquée aux autres diocèses dont il a l'administration en sa province, Donné à Rome, le 30 mai 1796. *S. l. n. n.* In-8°, 15 p. (G.)

« L'unité de l'Eglise fut-elle jamais combattue avec plus de malice et d'obstination ? mais aussi fut-elle jamais plus hautement reconnue ? Ces simples fidèles qui s'étaient vus comme entrainés dans le schisme, n'ont pas tardé de l'avoir en horreur, et ceux qui, chargés de les conduire, avoient contribué d'avantage à les égarer, s'empressent de retourner à elle... Comme et avec quelle édification, vient de proclamer un repentir efficace l'un de ces prétendus pasteurs François-Théodore Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc. Suit une formule de rétractation pour les prêtres qui ont persévéré dans les engagemens du serment schismatique, après les délais accordés par le bref du 13 avril 1791. »

2961. Circulaire de François Royer, chef d'escadron de la gendarmerie nationale employée à la police de l'armée des Alpes, aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations du 15 prairial an 4 (3 juin 1796) pour la levée des chevaux *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 p.

2962. Grenoble, le 18 prairial an 4 de la R. F. U. I. (6 juin 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (Hilaire). A ceux près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Le général en chef de l'armée des Alpes, nous charge par sa

lettre du 11 de ce mois, de forcer le départ du reste des traînards et fuyards de la réquisition. L'armée triomphante d'Italie les appelle à partager sa gloire et ses triomphes...

2963. Liberté, égalité. Grenoble, le 19 prairial an 4 de la République française (7 juin 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère, aux citoyens. Suit une lettre relative à l'envoi de la liste ci-après, signée : HILAIRE. Liste des citoyens qui doivent former les jurys tant d'accusation que de jugement dans le département de l'Isère pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 4 de la République française. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère du 11 prairial an 4 de la République française. (Suit cette liste). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère.* In-4°, 20 p. (C.)

2964. Armée d'Italie. Victoires, expulsion totale de l'armée Autrichienne du territoire de l'Italie. (21 prairial an 4, 9 juin 1796). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-8°, 8 p.

2965. Les soussignés citoyens de la commune et canton de Crest, à l'administration municipale (28 prairial an 4 (16 juin 1796) Signés : RICHARD, président ; BELLIER, LA BRETONNIÈRE fils, administrateurs municipaux. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (V.)

Protestation contre une adresse dans laquelle les citoyens de Crest étaient accusés de former une faction impie pour renverser la république et relever le trône.

2966. Les soussignés citoyens de la commune et canton de Crest, département de la Drôme, individuellement, au directoire exécutif de la République française *d. l. n. d.* In-4°, 3 p. Messidor an 4 (juin 1796). (V.)

Protestation contre une adresse des républicains de Valence, signalant les citoyens de Crest, comme voulant relever le trône.

2967. Le Chant du départ. Sur la victoire d'Italie. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, impr. du département de l'Isère. S. d.* (1796). In-8°, 4 p. n. chif. (chansons). (C.)

2968. Corps législatif. Conseil des cinq cents. Rapport fait par Geoffroy, sur un message du directoire exécutif, relatif à la nomination des juges de paix du canton de Vienne, département de l'Isère. Séance du premier messidor an 4. (19 juin 1796). *De l'imp. Nationale. Messidor an 4.* (M.)

2969. Arrêté du tribunal civil du département de l'Isère, concernant l'expédition des affaires et la taxe des dépens. Publié à l'audience du 2 messidor de l'an 4 de la République (20 juin 1796). *De l'imp. du Tribunal civil du département de l'Isère, chez*

G. Duclaud et Ferry, rue Chenoise. In-f° placard sur 3 col. (C.)

2970. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 messidor an 4 (26 juin 1796). Les administrateurs du département de l'Isère aux administrations du ressort. (A la suite) : Copie de la lettre écrite par le ministre de l'intérieur, le 20 prairial an 4. *Grenoble, Duclaud et Ferry.* In-4°, 7 p. (G.)

Lettre relative aux secours accordés aux défenseurs de la patrie

2971. Grenoble, le 10 messidor an 4 de la R. F. U. et I, (28 juin 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. ROYER) aux administrations municipales de canton. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. et 2 tableaux. (I.)

Circulaire relative au recouvrement de la contribution foncière.



2972. Liberté, égalité. Grenoble, le 12 messidor an 4 de la R. F. (30 juin 1796). Le commissaire du

directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales, etc, *Grenoble, chez Duclaud et Ferry, rue Chenoise.* In-4°, 3 p. n. chif. (C.)

Adresse des états, pour connaître la récolte : blés légumes, fourrages, etc, de l'an 4.

2973. Grenoble, le 18 messidor an 4 de la R. F. U. I. (6 juillet 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère (HILAIRE), aux administrations municipales et aux commissaires du directoire exécutif du ressort. *S. l. n. n.* In-3°, 2 p. n. chif. (I.)

Il demande un état des églises, et le meilleur parti qu'il sera possible d'en tirer pour la République.

2974, Circulaire de M. ROYER, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Isère, du 20 messidor an 4 (8 juillet 1796). Aux notaires publics concernant le dépôt aux greffes du double du répertoire des actes qu'ils auront reçus. *Grenoble, Ferry et Duclaud. S. d.* In-4°, 2 p. (C.)

2975. Extrait du registre des délibérations, de l'administration générale du département des Hautes-Alpes, 20 messidor an 4 (8 juillet 1796). *Gap, J. Allier.* (A.)

Organisation de l'école centrale.

2976. Grenoble, le 1er thermidor an 4 de la R. F, (19 juillet 1796). Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif.

Circulaire relative à la fourniture de fourrages.

2977. Grenoble, ce 3 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (21 juillet 1796). Au citoyen Astier, capitaine rapporteur du 3e bataillon de sapeurs, 21 juillet 1796. *A Grenoble, chez J. Allier.* In-8°, 22 p. (G.)

Pièces relatives au jugement rendu en conseil militaire à Grenoble, qui absout les citoyens Valet, Pierre Hotelard, J. Pirodon, A. Laroche et les citoyennes Jossand jeune, Valet, Louise et Florentine Valet sœurs, prévenus d'avoir troublé la tranquillité publique en chantant le 19 floréal dernier, à onze heures du soir, sur la place de la liberté, la chanson dite du *Réveil du Peuple.*

2978. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 5 thermidor an 4 de la la République. (23 juillet 1796). Suit cet arrêté. Chambéry, le 21 messidor an 4 de la République française, Sabatier, commissaire ordonnateur en chef par interim. Aux citoyens administrateurs du département de l'Isère. *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* In-f° placard (C.)

Sabatier demande au nom des généraux Kellerman et Bonaparte, des hommes de bonne volonté pour le service actif, des transports militaires

2979. Grenoble, le 6 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (24 juillet 1796). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de l'Isère, au citoyen, en retard de rendre le blé qui lui a été prêté par le ci-devant district de Grenoble. Signé : HILAIRE. *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. (I.)

Demande de faire rentrer le plus tôt possible dans les magasins de l'Evêché à Grenoble, la quantité de blé qui a été prêtée.
« L'abondance de la récolte actuelle fait disparaitre tout prétexte dilatoire. »

2980. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Grenoble, du 7 thermidor an 4 de la R. F. (25 juillet 1796), concernant le logement des troupes. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* 1 p in-f° placard sur 2 col.

2981. Liberté, égalité. Grenoble, le 8 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (26 juillet 1796). Les administeurs du département de l'Isère aux administrateurs municipaux de leur ressort. Lettre signée : L. ROYER, président; DUC, PUIS, ORCELLET, IMBERT, HILAIRE. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif.

Lettre relative à la contribution foncière de l'an 4.

2982. Instruction sur la manière de calculer les intérêts échus avant, pendant et après la dépréciation du papier monnaie, notamment depuis le 1er

janvier 1791 jusqu'au 9 thermidor an 4 (27 juillet 1796). Vieux style, par le citoyen ROYER DES GRANGES, prix quinze sous. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur, cour de Chaulnes.* In-8°, 27 p.

2983. Situation intérieure et extérieure de la République. (Journal de Lyon, par PELZIN, n° 221. Du 17 thermidor (4 août 1796). *A Grenoble, chez Ferry, rue Chenoise.* In-8°, 2 p.

A la fin, on lit : *Extrait du Grondeur.* 29 vers dont voici les premiers :

La terre troublée
L'Europe dépeuplée
L'Allemagne foulée,
L'Angleterre ébranlée,
L'Italie ensorcelée,
La mer Rouge gonflée,
La coalition éparpillée,
La République volée,
La justice emmuselée, etc.

2984. Emprunt forcé de l'an 4. Récépissés en dix coupons à valoir en paiement des contributions directes. Avis. Les administrateurs du département de l'Isère. Grenoble, le 17 thermidor an 4. (4 août 1796). Circulaire signée : L. ROYER, président ; PUIS, DUC, ORCELLET, HILAIRE, B. ROYER. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* Placard, p. in-f°. (I.)

Au sujet de l'échange des quittances provisoires de taxe d'emprunt forcé contre des récépissés en dix coupons.

2985. Cour des assignats et des mandats, qui a

eu lieu dans le département des Hautes-Alpes, depuis le 1er janvier 1791, jusques et compris les cinq premiers jours de la 2e décade de thermidor an 4. (5 août 1796). *A Gap, de l'imp. de J. Allier, et se vend chez le C en. Fantin, directeur de la poste aux lettres, à Briançon.* In-f°, placard. (M.)

2986. Liberté. Egalité. Grenoble, le 23 thermidor an 4 de la R. F. U. I. (10 août 1796). Le commissaire du pouvoir, etc. (HILAIRE), aux administrations municipales. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif. (C.)

Mesures à prendre, pour la subsistance et le couchage des défenseurs de la Patrie qui doivent camper sous les murs de Grenoble.

2987. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'installation des professeurs de l'école centrale ,du 23 thermidor (10 août 1796). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-f° placard sur 2 col. (G.)

L'installation des professeurs de l'école centrale aura lieu le quartidi 4 fructidor (21 août) à 3 heures, dans la salle destinée aux fêtes décadaires.

2988. La révolution dans les oracles divins, par Jean-Antoine GASTINEL, curé de la paroisse de la Côte-Saint-André. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp., rue Chenoise. S. d.* (août 1796). In-8° 91 p.

Cet ouvrage « démontre la légitimité de l'Église soumise aux lois, et la vérité de sa doctrine » il est signalé dans la 4e lettre pastorale de l'évêque REYMOND, du 14 août 1796, p. 13, il se vendait 12 sous. (Très rare).

2989. IVe lettre pastorale de l'évêque de l'Isère (H. REYMOND), suivie de quelques avis particuliers à ses coopérateurs. Donnée à Grenoble 14 août 1796. *A Grenoble, chez J. Ducloud et Ferry, rue Chenoise. S. d.* In-8°, 20 p. (G.)

On y trouve le règlement sur les frais du culte, p. 14. Lettre du citoyen MOIROUD, curé provisoire de la paroisse de Rencurel, qui raconte à son évêque qu'il est persécuté par les prêtres réfractaires du Pont-en-Royans.

2990. Liberté. Egalité. Département de l'Isère. Coupons de l'emprunt forcé de l'an 4e. Instruction sur leur admission en payement des contributions, du 1 fructidor an 4e de la R. F. U. I. (18 août 1796). Signée : L. ROYER, président et B. ROYER, secrétaire *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imprimeur du département de l'Isère.* In-f° placard sur 3 col. (I.)

2991. Copie d'une lettre écrite aux administrateurs destitués du département de la Drôme. Paris, 21 août 1796. *S. l. n. n.* In-8°, 11 p. (C.)

L'auteur donne les raisons pour lesquelles, il n'a osé faire aucune démarche pour réintégrer les administrateurs destitués du département de la Drôme dans leurs fonctions.

2992. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère concernant l'installation des professeurs de l'école centrale dudit département. Du 4 fructidor an 4 (21 août 1796), *Grenoble, veuve Giroud. S. d.* In-4°, 33 p. (G.)

Discours du Président de l'administration centrale (M. ROYER), du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, (HILAIRE) de GAGNON membre du jury de l'instruction publique et de DUBOIS-FONTANELLE professeur de littérature.
Suit le réglement pour les écoles centrales du département de l'Isère.

2993. Circulaire de l'administration centrale du département de l'Isère du 4 fructidor, an 4 (21 août 1796) au sujet des bandes de brigands revêtus du costume militaire qui parcourent les départements *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 3 p. (C.)

2994. Département de l'Isère. Charges locales des communes pour les ans 3 et 4 de la République française (7 fructidor an 4). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département. S. d.* (24 août 1796). In-8°, 6 p., 2 tabl. in-f°. (I.)

« Les variations fréquentes dans le prix du papier monnaie, ont donné lieu à de nombreux inconvénients dans le réglement et la perception des charges locales des communes, considérant qu'il est urgent de faire cesser les concussions dont les administrés sont la victime, l'administration du département prend des mesures, pour que le règlement des articles de ces dépenses soit basé sur les principes de la plus rigoureuse économie. »

2995. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Séance publique du 8 fructidor an 4 de la R. F. U. I. (25 août 1796). *A Gap, de l'imp. de Joseph Allier*. In-f° placard sur 3 col. (H. A.)

Relatif au payement de la portion de la contribution foncière de l'an 4.

2996. Département de l'Isère. Contribution personnelle et somptuaire. Payement provisoire à l'octuple. Du 9 fructidor an 4 de la R. F. U. I. (26 août 1796). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur*. In-f° placard sur 2 col. (C.)



2997. Liberté. Egalité. Grenoble, le 10 fructidor an 4 (27 août 1796)... Les administrateurs du département de l'Isère à leurs concitoyens et aux administrateurs municipaux de leur ressort. Ins-

tructions sur la formation des rôles et sur la perception des contributions foncière, personnelle et somptuaire de l'an 4. A la fin : *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur du département. S. d.* 1796. In-4°, 36 p. et 8 tableaux (G.)

2998. Mémoire pour les citoyens André PERRIN, ancien curé de Voiron, et autre André PERRIN, son frère et son donataire, résidents à Saint-Etienne de-Crossey, demandeurs ; contre le commissaire du pouvoir exécutif près la commune de Voiron, et les officiers municipaux de la même commune, en qualité d'administrateurs des biens des pauvres de ladite commune, défendeurs. En présence du commisaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. (Grenoble). *De l'imprimerie de Ferry et Duclaud, rue Chenoise. S. d*(1796). In 4°, 40 p. (G.)

Au sujet d'un legs fait par l'ancien curé de Voiron, François BELON, aux pauvres de la paroisse.

2999. Mémoire pour l'administration municipale de Voiron; poursuites et diligences du commissaire du directoire exécutif près ladite commune et son député, en qualité d'administrateurs des biens des pauvres de Voiron, défendeurs et appelants du jugement en défaut de plaider, rendu par le tribunal civil de l'Isère, le 19 fructidor an 4. (5 sept 1796),

contre André PERRIN, ancien curé de Voiron, et autre André PERRIN, son frère; demandeurs et intimés. Signé : POINT aîné, commissaire du directoire exécutif. V. MICHAL, DUPORT LA VILLETTE, conseils *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°, 58 p. (G.)

Curieux mémoire pour l'histoire de Voiron.

3000. Mémoire d'André PERRIN, ancien curé de Voiron; servant de réponse au mémoire publié sous le nom de l'administration municipale du même lieu. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* S. *d.* In-4°, 67 p. (G).

3001. Liberté, égalité. Grenoble, le 17 fructidor an 4 de la R. F. U. I. (3 septembre 1796). Le président de l'administration du département de l'Isère (L. ROYER), aux citoyens...Extrait du procès-verbal de l'administration du département de l'Isère du 15 fructidor an 4 de la R. F. (1 septembre 1796). S. *l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3002. Liste des candidats inscrits pour les fonctions dont l'élection appartient aux assemblées électorales... (11 septembre 1796). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, 4 p. n. chif. (M.)

3003. Cours des mandats territoriaux. Département de l'Isère. Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif. Du 26 fructidor, l'an 4 de la R. F. U. et I. (12 septembre 1796). Signé : Puis (sign. autographe). *S. l. n. d.* In-f°, 1 p. (M.)

3004. Liste des jurés d'accusation et de jugement formée pour le premier trimestre de la 5e année... et arrêtée par l'administration, après avoir été communiquée au commissaire du pouvoir exécutif. (Fait à Valence, en département, le premier jour complémentaire an 4 de la R. F. (17 septembre 1796). Signée : Algoud, président ; Biscarrat, Lermy, Daly, administrateurs et Curnier, commissaire du pouvoir exécutif. *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département de la Drôme.* In-8°, 15 p. (G.)

3005. Réponse du citoyen Vallet, à l'arrêté de l'administration centrale du département, concernant la situation politique de Grenoble, les assertions prétendues fausses et dénaturées, contenues dans le n° 95 du journal (Courrier Patriotique) 18 septembre 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet.* In-8°. 7 p. (G.)

3006. Arrêté de l'administration du département de l'Isère. Concernant la situation politique de

Grenoble et les assertions fausses et dénaturées contenues dans le n° 95 du Courrier Patriotique, du 2e jour complémentaire art. Grenoble, p. 382. rédigé par le citoyen CUCHET. Du 3e jour complémentaire de l'an 4 de la R. F. U, I. (19 sept. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard. (C.)

L'arrêté qui ordonne au citoyen CUCHET rédacteur du Courrier patriotique, de s'abstenir, à l'avenir, d'insérer dans son journal aucun écrit qui aurait pour objet d'attenter à la sûreté du gouvernement, de l'avilir, ainsi que les magistrats investis de sa confiance, ou de la confiance immédiate du peuple; de provoquer au désordre, à la vengeance ou au meurtre sous peine d'être dénoncé et poursuivi devant les tribunaux compétants sauf à lui, à dénoncer aux autorités constituées les délits et les faits dont il aurait connaissance et qui les concerneraient.

3007. Délibération de l'administration municipale du canton de Grenoble, relative à la célébration de la fête du premier vendémiaire anniversaire de la fondation de la République, du 4e jour complémentaire de l'an 4 de la République (20 sept. 1796). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f° (placard).

Toutes les boutiques seront fermées sous peine d'amende— on se rendra place de la Liberté; le président de l'administration municipale MARTIN, lira au peuple, la déclaration des droits et des devoirs, on chantera des hymnes patriotiques, l'après midi, tirage à la cible, à la porte de France.

3008. Exposé du nouveau système des poids et mesures avec la comparaison des nouvelles me-

sures aux anciennes, suivi d'un traité du calcul des décimales, par le citoyen MURET, commissaires des poudres et salpêtres. *A Grenoble, chez Falcon, libraire, place de la Constitution an V de la République (imp. P. Cadou et David).* (1796) In-8°, 32 p. (M.)

A la fin on lit: Grenoble le 5e complémentaire an 4. (21 septembre 1796)





AN QUATRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1796 au 21 Septembre 1797.

3009. Almanach du département de l'Isère pour l'an V de la République française et pour l'an 1797. (Vieux style). Le prix est de quinze sous, comme

le passé chez J. Allier, imprimeur à Grenoble. *S. l. n. n.* (*Grenoble, imp. de J. Allier*). 1 f. (I.)

Prospectus généralement intercalé entre les pages des arrêtés de l'administration centrale, et envoyé à toutes les communes.

3010. Almanach du département de l'Isère pour l'an 5e de la République française (et pour l'an 1797, vieux style). *A Grenoble, chez les libraires de cette ville.* L'an V de la République. Petit in-12, 120 p. (G.)

Redigé par Berriat Saint Prix.

3011. Almanach pour l'an 5 de la République Française (1796 et 1797), contenant l'ère vulgaire et l'ère républicaine, les noms des saints et les jours de fête du culte catholique, les noms des administrateurs et des juges des tribunaux. A la fin : *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imprimeurs des tribunaux civils et correctionnels, rue Chenoise.* In-12, 31 p. (G.)

3012. Almanach général du département des Hautes-Alpes pour l'année 1797 et pour l'an V. *Gap, J. Allier.* 1797. pet. in-18, 96 p. (A.)

Notice générale sur le département des Hautes-Alpes, démenbré du ci-devant Dauphiné p. 37-43.

3013. Calendrier pour l'an V. *A Gap, chez J. Allier.* In-fo, placard encadré. (M.)

Calendrier en deux tableaux, contenant chacun un semestre avec l'ère vulgaire et l'ère républicaine, sans les noms de saints.

3014. Liberté-Egalité-Fraternité. Gap, le 1er vendémiaire, an 5e de la R. F. U. I. (22 septembre 1796). L'administration centrale du département des Hautes-Alpes; aux administrations centrales de la République. *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chiff. (G.)

Elle communique les noms et les signatures, des administrateurs: RICHARD, président; LESBROS, ALLEMAND, LACHAU, EYRAUD, administrateurs, BONTOUX, commissaire du pouvoir exécutif; FARNAND, secrétaire en chef, et fait connaître l'empreinte du sceau de l'administration.

3015. Compte rendu par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes de sa gestion, depuis le 1er vendémiaire, an 4e, jusqu'au 1er vendémiaire, an 5e (23 sept. 1795 au 22 sept. 1796). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-4°, 144 p. + 1 tabl. in-f°, + 7 p. table + errata (p. 8). (tiré à 600 exempl.) (H. A.)

Curieux pour l'histoire administrative de ce département.

3016. Réponse du citoyen CUCHET, imprimeur à Grenoble, à l'arrêté du département de l'Isère, du 3e jour complémentaire de l'an 4 (19 sept. 1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imp. du département de l'Isère. S. d.* (1796). In-8°, 23 p. (G.)

Relatif à un article du citoyen VALLET, inséré dans le n° 95 du journal de CUCHET. Analyse de l'arrêté de l'administration du département de l'Isère, lettre du commissaire du pouvoir exécutif à CUCHET. Réponse de CUCHET p. 20. Autre lettre du commissaire du 24 septembre 1796.

L'article de VALLET, fit suspendre le journal de CUCHET.

3017. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la fixation et le recouvrement des dépenses administratives et judiciaires, de l'an 5. Du 5 vendémiaire, an 5 (26 sept. 1796) de la R. F. U. I. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* 15 p. (I.)

Autre édition. *Grenoble, Allier.* In-f°, placard sur 4 col.

A la p. 9 : Tableau des dépenses d'administration du département de l'Isère pour la cinquième année républicaine, dont le total est de 597.767 francs.

3018. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, contenant règlement sur le service de la garde nationale de Grenoble, du 17 vendémiaire, an 5 (8 octobre 1796). In-8°.

(Archives de la ville de Grenoble. LL. 151)

3019. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. Grenoble, le 22 vendé-

miaire, an 5 (13 oct. 1796). *Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imp. S. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Ils engagent les propriétaires à faire des versements de fourrages dans les magasins militaires.

3020. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. Grenoble, 1 vendémiaire, an 5 (15 oct. 1796). Signés : L. Royer, Puis, Imbert, Hilaire, B. Royer. *S. l. n. d.* In-4°, 8 p. (G.)

Instruction relative aux réquisitions de fourrages, de bois de chauffage, de bœufs, et sur la levée du trentième cheval.

3021. Armée des Alpes. Conseil militaire, 4e division. Jugement rendu en conseil militaire à Grenoble, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le citoyen Jacques Marillac, natif de Crémieux, département de l'Isère, âgé de 33 ans, garde magasin des approvisionnements extraordinaires de la place de Grenoble, prévenu d'avoir distrait du magasin de Sainte-Ursule, trois tonneaux d'eau-de-vie qui lui étaient confiés, déclare sa mise en liberté et le renvoi à ses fonctions. (Du 26 oct. 1796). *Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.* In-8°, 4 p. (C.)

3022. Arrêté de l'administration du département de l'Isère, concernant l'établissement et le place-

ment des écoles primaires, du 5 brumaire, an 5 de la République Française (26 octobre 1796). *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné. S. d.* In-8°, 6 p. et 4 tabl. petit in-f° (G.)

Les tableaux des ff. 2, 3 et 4 contiennent : les noms des cantons ; le nombre des écoles primaires de chaque canton et les noms des communes où sont placées provisoirement les écoles primaires des arrondissements des ci-devant districts de Vienne, Sain-Marcellin et de la Tour-du Pin.

3023. Lettre du ministre de la police générale (COCHON DE L'APPARENT), du 7 brumaire an 5, (28 octobre 1796), au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère et celle de ce commissaire (le citoyen HILAIRE), concernant l'esprit public et la situation politique du département de l'Isère et des autorités constituées. *Grenoble, imp. de Cadou et David.* In-8°, 7 p. (M.)

« Je ne puis voir sans une vive inquiétude, citoyen, l'état de *dépérissement* dans lequel est tombé l'esprit public de votre département... »

3024. Grenoble, le 21 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (DUC), aux administrations municipales. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p.

Bons de réquisitions admis en payement des biens nationaux.

3025. Grenoble, le 15 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (5 nov. 1796). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. ROYER), au citoyen... — Extrait du procès-verbal de l'administration du département de l'Isère, du 13 brumaire an 4 de la R. F. (3 nov. 1796). *S. l. n. n.* In 4°, 3 p. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3026. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les lettres, dépêches et paquets adressés aux administrations municipales, aux commissaires du pouvoir exécutif établis auprès d'elles... Du 22 brumaires an 6 de la R. F. U. I. (11 nov. 1796). *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 4 p. (M.)

Compte ouvert, par les directeurs des postes aux lettres, avec les administrations municipales jusqu'à ce que le directoire exécutif ait pourvu au mode de payement des lettres, adressées aux fonctionnaires publics.

3027. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la sûreté des grandes routes, des courriers et des voyageurs et le maintien de la tranquillité publique. Du 23 brumaire an 5 de la R. F. U. I. (13 nov, 1796). Suit cet arrêté qui ordonne qu'il sera établi provisoirement une brigade de gendarmerie dans les com-

munes de Lafrette, Eclose, la Verpillière et Saint-Denis-de-Bron. *A Grenoble, chez J. Allier.* In-f° placard. (C.)

3028. Travaux publics. Département de l'Isère. Fait et arrêté en administration centrale du département de l'Isère, à Grenoble, le 25 brumaire, an 5 de la R. F. U. I. (15 nov. 1796). L. Royer, président; Puis, Orcellet, Imbert, Hilaire, commissaire du pouvoir exécutif; B. Royer, secrétaire en chef. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard sur 2 col. (I.)

Adjudication, par bail au rabais, de la construction d'un mur sur la rive gauche de l'Isère depuis l'angle à l'aval du pavillon du tribunal du département, jusque vis-à-vis, le mur de refend qui sépare les prisons de la salle de spectacle.

Adjudication des matériaux de la maison ci-devant Bardonnenche, située sur la place Clavaison, etc.

3029. Grenoble, le 25 brumaire an 5 de la République française (15 nov. 1796), le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Imbert) aux administrations municipales du ressort, etc.... *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Circulaire relative au droit de timbre d'affranchissement.

3030. Arrêté de l'administration centrale du dé-

partement de l'Isère, concernant la délivrance par les receveurs du droit d'enregistrement, des quittances du droit de patentes, sans amende jusqu'au 20 frimaire an 5e, Du 19 brumaire an 5 (19 nov. 1796). *A Grenoble, chez J. Allier*. In-8°, 6 p. (M.)

3031. Liberté-Egalité. Grenoble, le 30 brumaire, an 5e de la R. F. (20 nov. 1796). Les républicains de la commune de Grenoble, à leurs frères des républiques Cispadane et Transpadane. *Grenoble, Cadou et David aîné*. Petit in-8°, 3 p. n. chif.

« Les peuples semblables aux compagnons d'Ulysse et qui rampaient dans l'abjection en bénissant leur servitude... » Ce qu'il y a d'intéressant c'est une invocation à Bonaparte, : « que l'envie poursuit et qui ne répond à l'envie que par de nouveaux triomphes. toi, peut-être a qui nous devons ce gouvernement que nous chérissons par (sic) la bravoure que tu déployas au 13 vendémiaire, etc. »

3032. Grenoble le 2 frimaire, an 5 (22 nov. 1796). Le citoyen HILAIRE, à ses concitoyens. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, imp. place de la Constitution, n° 30*. In-8°, 3 p. n. chif.

Autre édition, in-f°, placard (G.)

Le gouvernement vient de retirer ses pouvoirs au citoyen HILAIRE. « Je rentre, dit-il, dans la classe du paisible citoyen. Dix-huit ans d'exercice au barreau, sept ans d'administration publique, m'ont donné quelque expérience ; je consacrerai le reste de mes facultés à l'utilité de mes concitoyens qui m'honoreront de leur confiance.... »

3033. Grenoble le 13 frimaire, an 5e de la R. F.

U. I. (3 déc. 1796). Le président de l'administration du département de l'Isère (L. ROYER) au citoyen... — Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 11 frimaire (1er déc.) *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné.* In-4°, 4 p. n. chif. (I.)

Liste des trente citoyens qui doivent former le jury spécial de jugement au tribunal criminel de ce département.

3034. Grenoble le 17 frimaire, an 5e de la R. F. U. I. (7 déc. 1796). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort (L. ROYER, PUIS, DUC, ORCELLET, IMBERT). *S. l. n. d.* In-4°, 1 f.

Circulaire, accompagnée d'un tableau des noms des défenseurs de la patrie dont l'administration a reçu des extraits mortuaires.

3035. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui rapporte son arrêté du 9 fructidor an 4. Du 25 frimaire, an 5 (15 déc. 1796). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f°, placard (C.)

L'administration avait autorisé les contribuables des contributions personnelle et somptuaire de les acquitter provisoirement à l'octuple. Arrêté, contenant le tableau du taux des mandats territoriaux.

3036. Arrêté de l'administration centrale du

département de l'Isère, du 3 nivôse, an 5 (23 déc. 1796). *Grenoble, chez Allier.* In-8°, 16 p.

Concernant l'organisation, les attributions et la police, des bureaux de l'administration.

3037. Ve lettre pastorale de l'évêque du diocèse de l'Isère, (H. Reymond), contenant l'annonce des conférences religio-civiques, qu'il va commencer dans l'église cathédrale, avec invitation aux dissidens à y assister et une réponse en P. S. à un imprimé, signé du prétendant au siège épiscopal de Grenoble, le 28 déc. 1796. *A Grenoble, chez Duclaud et Ferry, imp. rue Chenoise. S. d.* In-8°, 16 p. (C.)

3038. Procès-verbal de l'inauguration de l'école centrale du département des Hautes-Alpes, avec les discours prononcés par les citoyens Richard, président de l'administration centrale du département, et Rolland, professeur des belles lettres, ainsi que les règlements des écoles centrale et primaire. (Du 1 nivôse, an 5e de la R. (21 déc. 1796). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes, an 5e de la République.* In-8°, 124 p. (A.)

3039. Recueil de lois concernant les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du

papier monnaie. *Grenoble, chez David cadet, rue du Quai*, an 4 (1796). In-12, 12 p.

3040. Dialogues chrétiens à l'usage des missions.

> « Ils se disoient l'un à l'autre : n'est-il pas « vrai que nous sentions notre cœur brûler « au dedans de nous, lorsqu'il nous parloit « dans le chemin, et qu'il nous expliquoit les « ecritures. » ? S. Luc. Chap. xxiv. V. 32.

A Grenoble, 1796. In-8°, 6 + 168 p. (G.)

Autre édition. (sans nom de lieu) (1796). In 8°, 6 + 168 p.

3041. Département de l'Isère, charges locales des communes pour les ans 3 et 4 de la République française. *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. du département. S. d.* (1796) 2 tableaux. In-8°, 6 p.

3042. Instruction sur la formation des rôles et sur la perception des contributions foncière, personnelle et somptuaire de l'an 4 (1796). *A Grenoble, chez les ouvriers associés de l'imp de J.-M. Cuchet, imp. du départ. de l'Isère.* In 4°, 36 p. 3 tabl. (M.)

3043. Déroute complètte (sic) de l'armée autrichienne venant au secours de Mantoue, lettre adressée au général Doyen, chef de l'état-major de

l'armée des Alpes, à Chambéry, par le citoyen MAZADE, commissaire des guerres. *Grenoble, P. Cadou et David aîné.* Petit in-8°, 3 p. n. chif. (G.)

Cet imprimé renferme deux dépêches, datées de Villafranca les 26 et 27 brumaire an 5, qui annoncent la victoire d'Arcole.

3044. Ecole supplémentaire de Vienne, établie par GALLET et GAY. *Vienne, J. Ferlat.* An 5. In-8°, 16 p. (T.)

3045. Réponse de J.-M. CUCHET, propriétaire du Journal patriotique de Grenoble, au libelle de B. ROYER, ci-devant rédacteur. *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 8 p.

3046. Liste des électeurs du département de l'Isère pour l'an 4 de la R. F. U. et I. *Grenoble, Allier.* In-8°, 38 p. (C.)

3047. Instruction catholique, suivie d'un mémorial de première communion et d'une amende honorable à Jésus-Christ. (1796). *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1796). In-24, 30 p. (C.)

Amende honorable à Jésus Christ, pour le temps de cette nouvelle persécution, en l'année 1796.

3048. Prières. *Grenoble, imp. Duclaud et Ferry. S. d.* (1796). In-12, 12 p. (G.)

3049. Rapport du citoyen FRÉRON, ex commissaire du gouvernement dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, du Gard, des Hautes et Basses-Alpes et du Var. An 4. In-8°.

3050. Compte rendu au ministre de l'intérieur sur l'approvisionnement des départements de la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse, par FREYCINET et REGARD. *Paris*. An 4. (1796). In-4°, 83 p.

3051. Chanson. Sur l'air de Cadrouselle. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1796). In-8°, 1 f. (G.)

« Dans le siècle on nous vivons,
Nous ne voyons que des fripons
De tout côté, les brigands volent,
Les honnêtes gens se désolent;
Hé! oui, vraiment,
C'est Dieu qui punit ses enfans.

3052. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, 24 nivôse, an 5 (13 janvier 1797). *Gap, J. Allier*. In-8°, 7 p. (A.)

Organisation de la poste.

3053. Réflexions adressées au conseil des cinq cents, par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, sur le rapport et projet de résolution présentés au nom d'une commission

spéciale, par le représentant du peuple GILBERT-DESMOLIÈRES, sur la contribution foncière de l'an 5e. A Gap, le 25 nivôse, an 5e de la R. F. U. I. (14 janvier 1797). *A Gap, chez Joseph Allier imp. du département des Hautes Alpes.* In-8°, 35 p. (H. A.)

L'administration demande au corps législatif, d'adopter la proposition de la commission spéciale relativement au mode de perception. C'est M. FARNAUD secrétaire de la commission qui est l'auteur et le rédacteur de ces réflexions.

3054. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les marins voyageant sans passe-port, du 25 nivôse, an 5 de la R. F. (14 janvier 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 2 col.

3055. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. Grenoble le 6 pluviôse, an 5 (25 janv. 1797). Circulaire signée : L. ROYER, PUIS, ORCELLET, IMBERT, DUC, B. ROYER. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. caractères ital. (G.)

Relatif aux secours à donner aux parents des défenseurs de la patrie.

3056. Grenoble le 8 pluviôse, an 5 de la R. F. (27 janvier 1797). Le juge de paix de l'arrondissement rural de Grenoble (J.-L. MORENAS) au citoyen

Cochon, ministre de la police générale. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet.* In-8°, 7 p. (G.)

Mise en liberté, par le juge, de plusieurs prêtres incarcérés dans les prisons de Grenoble.

3057. Le ministre de l'intérieur (Benezech), à l'administration centrale du département de l'Isère. Paris le 25 nivôse, an 5 (14 janv. 1797). Suit : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 13 pluviôse, an 5 (1 fév. 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f°, placard sur 3 col.

Instruction relative aux moyens à employer pour rappeler à la vie les noyés.

3058. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Grenoble, du 14 pluviôse, an 5 (2 fév. 1797), concernant les bals masqués et déguisemens. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f°, placard sur 2 col.

« Il est expressément défendu à tous particuliers de se déguiser travestir ou masquer. »

3059. Grand détail sur la capitulation de Mantoue. Extrait d'une lettre d'Italie. Vérone le 16 pluviôse, an 5 (4 fév. 1797). Autre détail sur les prises faites à l'armée papale. *A Grenoble, chez*

David cadet, locataire de l'imprimerie de J.-M. Cuchet. In-8°, 4 p. n. chif. (G.)

3060. Testament de Mantoue, traduit du journal italien, intitulé : *l'Ami des hommes et des lois. A Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J. M. Cuchet. S. d.* (1797). In-8°, 4 p. n. chif. (G.)

Pièce humoristique, elle nomme pour exécuteurs testamentaires, les journalistes de Milan.

3061. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 ventôse, an 5 de la R. F. (7 fév. 1797). *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* In-f°, placard en 2 pièces (C.)

Concernant la publication des listes des candidats inscrits pour les fonctions auxquelles les assemblées électorales doivent nommer. Liste des candidats, etc.

3062. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort, et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. Grenoble le 25 pluviôse, an 5 (13 fév, 1797). *S. l. n. d.* In-4°. 8 p. n. chif.

Lettre circulaire relative aux patentes.

3063. Grenoble le 10 ventôse, an 5 de la R. F. U. I. (28 fév. 1797). Les administrateurs du dépar-

tement de l'Isère : (L. ROYER, PUIS, ORCELLET, IMBERT, DUC), aux administrations municipales du ressort *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chif.

Circulaire relative au retirement du papier monnaie.

3064. Catéchisme des droits et des devoirs d'élection, pour les assemblées primaires et électorales de l'an 5 de la République, par J. D, citoyen français. *A Valence, chez la veuve Aurel et Bénistant, imprimeurs du département. S. d.* (mars 1797.) In-12, 29 p. (G.)

Autre édition : *A Paris, de l'imp. de la République et se trouve à Grenoble, chez A. David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, place du département. S. d.* (1797). In-8°.

3065. Département de l'Isère. Assemblées primaires. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant la répartition des assemblées primaires dudit département, du 15 ventôse, an 5 de la R. F. U. I. (5 mars 1797) suivi du procès-verbal de répartition. *Grenoble, veuve Giroud et fils. S. d.* In-f°, 7 p. n. chif.

3066. Confession d'un jacobin, faux dénonciateur, pillard, voleur, terroriste, brigand et pendeur. (Extrait du *Courrier patriotique* de Cuchet). (n° 5 du 10 mars 1797). *S. l. n. d.* In-8°, 4 p.

3067. Répartition des assemblées primaires du canton de Grenoble. *Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet. S. d.* (14 mars 1797). In-8°, 3 p. n. chif. (G.)

La commune et le canton de Grenoble sont divisés, en cinq assemblées primaires et en arrondissements :

1er	arrondissement de Rabot, Rassemblement,			l'Eglise St-Louis
2e	--	des Tilleuls	---	Eglise N.-Dame
3e	---	de la Halle aux blés	---	au collège
4e	---	du jardin	---	salle du concert
5e	---	des granges	---	Egl. de St-Joseph

Curieux pour les noms des rues.

3068. Le *Clair-Voyant*, journal républicain, politique et philosophique de Grenoble, rédigé par une Société d'amis de la constitution de l'an 3. *Grenoble, imp. de P. Cadou et David*, 1797-1800 p. In-4°, 546 nos (G.).

P.-V. CHALVET fut l'un des principaux rédacteurs de cette feuille dont le 1er no est du 26 ventôse an V. (16 mars 1797) et le dernier du 30 ventôse an VIII (21 mars 1800.)

3069. *La Tribune du peuple* ou le journal des élections. *S. l. n. d.* (30 ventôse, an 5 -- 20 mars 1797). In-f°, placard.

Prospectus d'un journal affiché à Grenoble le lundi 20 mars 1797. En voici quelques passages : « Le sang a coulé à Marseille, à Avignon. Les brigands se sont réunis et pourquoi ? pour placer de nouveau les scélérats qui ont pillé, égorgé et massacré depuis 1792 ? qui sait si les pourvoyeurs de la commission d'Orange, les membres des commissions, tribunaux, conseils et comités révolutionnaires, n'envahiront pas toutes les dignités ? etc. »

La municipalité de Grenoble, donna l'ordre de faire enlever ces affiches par des commissaires de police.

3070. Grenoble le 2 germinal, an 5° de la R. F. U. I. (21 mars 1797).Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE) aux administrations, municipalités, agents nationaux etc... *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (G.)

Recommandations relatives aux militaires qui doivent rejoindre les armées.

3071. L'administration municipale du canton de Vienne, à ses concitoyens. Avis signé : BOISSAT, président etc. *A Vienne, de l'imp. de Joseph Labbe, imprimeur de l'administration municipale. S. d.* (21 mars 1797). In-f°, placard (C.)

« Le 1 germinal à 10 h. du matin s'ouvriront les assemblées primaires. »

3072. Tableau des électeurs nommés par les assemblées primaires du département de l'Isère, en l'an 5e. *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble 25 mars 1797). In-f°, 10 p. n. chif. (C.)

3073. Manuel des électeurs de l'an 5 de la République française, par un électeur. *A Grenoble, chez J.-M. Cuchet* (mars 1797). In-8°, 7 p. (G.)

3074. Procès-verbal des citoyens de la commune de Saint-Etienne-de-St-Geoirs, du 6 germinal an 5 (26 mars 1797). *A Grenoble, chez A David, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, an 5 de la République.* In-8°, 8 p. (G.)

Troubles au sujet des élections. Les citoyens demandent l'annulation de l'élection du citoyen COCHET.

3075. Les administrateurs du département de l'Isère à leurs concitoyens. Fait en administration centrale du département de l'Isère. A Grenoble, le 6 germinal an 5 de la République (26 mars 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f° placard. (C.)

Proclamation relative aux prisonniers autrichiens qui sont malades à l'hospice militaire de Grenoble ; à leurs maladies à la contagion qu'elles pourraient amener, aux mesures prises par l'administration, pour l'éviter, etc.

3076. L'admnistration municipale du canton de Grenoble, à ses concitoyens. Adresse signée : MARTIN, COUSIN, GONNET, GERBOUD, BARET, NAVIZET et OLAGNIER, administrateurs municipaux. Du 8 germinal an 5 (28 mars 1797). *Grenoble, Cuchet.* In-f° placard.

Au sujet du résultat des élections de l'an V. Elle prêche la paix et la conciliation.

3077. Arrêté de l'administration centrale du dé-

partement de l'Isère, qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche de la loi du 17 ventôse (7 mars 1797). Du 9 germinal an 5 (29 mars 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In f° placard sur 2 col.

Relatif aux acquéreurs de domaines nationaux.

3078. Aux citoyens du département de la Drôme. 1er germinal an 5 (30 mars 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 11 p. (V.)

Adresse rédigée par des citoyens de la commune de Die, sur l'irrégularité des élections dans les assemblées primaires à Die.

3079. Liberté, égalité. Couplets chantés à Valence, pour la célébration de la fête de la jeunesse, le 10 germinal an 5 de la République française. (30 mars 1797). *S. l. n. d.* 4 p. petit in-8° non chif. (Bibl. de M. C. Perrossier).

6 strophes.

3080. Circulaire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, du 14 germinal an 5 (3 avril 1797), aux administrations municipales. In-4°, 1 p. (C.)

Rappel de la lettre instructive du 13 pluviôse.

3081. Arrêté de l'administration centrale du dé-

partement de l'Isère, concernant la résidence des notaires publics de ce département, et qui ordonne l'impression et la publication du décret du 5 août 1792, qui en détermine le nombre et le placement. Du 17 germinal an 5 de la République française (6 avril 1797). *A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 12 p. (M.)

Il y aura 79 notaires, dans le district de Grenoble, huit en cette ville, cinq à Vienne, trois à Saint-Marcellin, deux à la Tour-du-Pin, etc.

3082. Epitre d'une mère à son fils au service de Prusse ou l'apologie du temps passé ; dédiée aux autorités constituées et aux électeurs de l'an V. Signée : J. B. J. B. Z. *S. l. n. d.* (Grenoble, 9 avril 1797). In-8°, 7 p. (G.)

Pièce en vers.

3083. Lettre du ministre de l'intérieur (COCHON), Du 4 germinal an 5 et arrêté de l'administration du département de l'Isère, du 21 du même mois (10 avril 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 13.* In-f°, placard. (C.)

Concernant le son des cloches pour annoncer au public les heures de travail.

3084. L'administration municipale de Vienne,

à ses concitoyens. Du 29 germinal an 5 (18 avril 1797). *Vienne, imp. Labbe.* In-f° placard. (V. V.)

Invite les citoyens à se rallier franchement à la République, à oublier les haines, les divisions... elle fait un appel à la jeunesse.

3085. Extrait des registres de l'administration municipale du canton de Vienne, du 29 germinal an 5 de la R. F. U. I. (18 avril 1797). In-f° placard. (V. V.)

Sur l'inobservation des lois qui prescrivent de porter la cocarde nationale et qui peut apporter du trouble à l'ordre et à la tranquillité de la commune.

3086. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs municipaux de canton; au receveur du département, aux percepteurs des communes de leur ressort. Grenoble, le 29 germinal an 5 de la R. F. U. I. (18 avril 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard. (C.)

Proclamation relative à la clôture des rôles de l'emprunt forcé, ordonné par la loi du 5 ventôse dernier.

3087. Département de la Drôme, assemblée électorale, session du vingt au trente germinal, an 5 (9-19 avril 1797). Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale. *Valence, Bénistant. S. d.* In-4°, 48 p. (B.-D.)

3088. Département des Hautes-Alpes. Liberté-Égalité. Gap, le 4 floréal, an 5 de la R. F. U. I. (23 avril 1797). *S. l. n. d. (Gap. Allier).* In-4°, 2 p.

Circulaire sur la manière d'élever et instruire les enfants abandonnés. A cette pièce est joint l'arrêté du directoire exécutif concernant la manière d'élever et d'instruire les enfants abandonnés, du 30 ventôse. A Gap de l'imp. de J. Allier, in-8° 7 p.

3089. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 5 floréal an 5 (24 avril 1797). *Grenoble, Giroud. S. d.* In-8°, 6 p.

Concernant la suspension de l'activité des scies à eau établies depuis 1790.

3090. Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée des Alpes (KELLERMANN), aux administrateurs du département de l'Isère, en date du 9 floréal an 5 de la R. F. (28 avril 1797). *Grenoble, Allier.* In-8°, 3 p. (G.)

Kellermann annonce la paix avec l'empereur d'Autriche, sa dépêche contient copie des lettres venant de l'armée de Moreau et annonçant une victoire à Offenbourg et un armistice en conséquence de la paix signée par Bonaparte.

3091. Arrêté de l'administration centrale de l'Isère, du 11 floréal an 5 (30 avril 1797), concernant l'inoculation de la petite vérole, suivi d'un mémoire rédigé par la société de médecine de Grenoble, dont l'arrêté ordonne la publication. *Grenoble, veuve Giroud et fils. S. d.* In-8°, 13 p, (G.)

Le mémoire est signé : LAUGIER, président ; BILON, secrétaire.

3092. Extrait des registres des arrêtés de l'administration centrale du département de la Drôme. Séance du 12 floréal 5e année républicaine (1er mai 1797). *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In f° placard sur 3 col. (C.)

Arrêté relatif aux instituteurs primaires.

3093. VIe lettre pastorale de l'évêque de l'Isère (H. REYMOND), à l'occasion de la paix faite avec l'empereur, suivie de quelques observations sur les dissidens. Grenoble, le 2 mai 1797. *A Grenoble. chez Ferry et Duclaud, rue Chenoise, près le pont de bois.* In-8°, 16 p. (C.)

Il rappelle l'Etat de la France en 1789 et raconte les commencements de la Révolution en Dauphiné. A la p. 9. Un *second* cantique, pour la paix extérieure, et vœux pour la paix intérieure, (5 couplets). Observations sur les dissidens, p. 10 à 16.

3094. Discours du citoyen HILAIRE, commissaire du directoire exécutif, près l'administration centrale du département de l'Isère, prononcé à la fête du 15 floréal an 5 (4 mai 1797). concernant la paix avec l'empereur. A la fin : *Chez Ferry et Duclaud, près le pont de Bois.* In-8°, 2 ff. n. chiff. (G.)

« Citoyens de Grenoble et du département de l'Isère, le premier cri vers la liberté est venu de vous, soyez les premiers a en jouir au sein de la paix.

Grâce à votre bon esprit, vous vous êtes garantis autant qu'il se pouvoit, dans les temps les plus orageux, des horreurs de la famine, de l'anarchie, de l'oppression, de l'effusion du sang et des échafauds révolutionnaires... etc. Vive la paix, vive à jamais la République Française ! »

3095. Avis aux pensionnaires et rentiers de la République qui sont payés dans le département de l'Isère. *Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imprimerie Cuchet. S. d.* (1796). In-8°, 8 p. (C.)

Distribué avec le Journal Patriotique du 5 mai 1797.

Avis donné par Forestier, payeur du département de l'Isère, concernant les arrérages dus, aux pensionnaires et rentiers de la république pour le second semestre de l'an IV. Exécution de la loi du 2 ventôse an V (20 février 1797).

3096. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales de son ressort. 17 floréal an 5 (6 mai 1797). *Gap, imp. Allier.* In-f° placard. (A.)

3097. Rétractation du père Enoch, 7 mai 1797. In-8°. (C.)

« Fatigué depuis longtemps du poids de mes erreurs, il tardoit à mon cœur de retrouver cette paix intérieure, cette première consolation de l'âme, dont il jouissoit autrefois et dont il sent qu'il ne peut plus goûter les délices que dans la réunion. Signée : Enoch, prêtre de l'oratoire. »

3098. Arrêté de l'administration centrale de

l'Isère. qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche des lettres du ministre de la justice des 9 et 13 floréal courant (concernant la résidence des notaires publics) du 21 floréal an 5 (10 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David, place de la Constitution. n° 30.* In-8°, 6 p. n. chif. (G.)

Le citoyen CHALMAS notaire à St-Priest s'était permis d'aller fixer sa résidence à Vénissieu au préjudice d'un autre notaire établi dans cette dernière commune.

3099. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrations municipales de cantons et aux percepteurs des communes. (Coupons de l'emprunt forcé de l'an 4). Grenoble, le 23 floréal an 5 (12 mai 1797). Circulaire signée : L. ROYER, ORCELLET et FALCONNET. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. non chif. (G.)

3100. L'administration centrale du département de la Drôme, à ses concitoyens. Valence, le 26 floréal an 5 de la R. F. U. I. (15 mai 1797). *A Valence, chez la veuve Aurel, imp. du département.* In-4°, 10 p. et in-f° placard sur 3 col.

Citoyens... Suit une proclamation relative à la paix et au bonheur qu'elle procure après une longue guerre, aux hommes libres, à un peuple républicain ; dans cette proclamation, après avoir parlé des avantages de la paix elle fait l'éloge, des héros défenseurs de la patrie, vainqueurs des rois, qui allient leur antique diadème au rameau civique.

Suit l'arrêté relatif à la publication de la paix, et à la célé-

bration de la fête de la Paix et les honneurs qui seront rendus à la famille de Martin-Vinay natif de Valence, volontaire au 30e bataillon de la Drôme, dont la mort glorieuse honore le peuple français. Une gravure représente les traits héroïques de Martin-Vinay.

3101. Grenoble, le 28 floréal an 5 de la R. F. U. et I. (17 mai 1797) L'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère. (Couturier) au juge de paix, officier de police judiciaire du canton de .. *S. l. n. d.* In-4°, 7 p. (M.)

Sur les négligences répréhensibles de plusieurs juges de paix des cantons du département de l'Isère, suit la lettre du ministre de la justice (Merlin) à ce sujet.

3102. Programme pour la fête de la paix, arrêté par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. 28 floréal an 5 (17 mai 1797). *Gap, J. Allier.* In-f° placard. (A.)

3103. Grenoble, le 29 floréal an 5 de la R. F. U. I. (18 mai 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Hilaire), aux administrations municipales... *S. l. n. d.* In-4°, 1 f. n. chif. (M.)

Demande un compte rendu de la fête nationale qui a dû avoir lieu le 10 germinal dernier, et le 10 de ce mois.

3104. Grenoble, le 30 floréal an 5 de la R. F. (19 mai 1797). L'administration centrale du dépar-

tement de l'Isère, aux administrations centrales des départements de la République. *S. l. n. n.* Inf°, 2 f. n. chif. (G.)

Elle fait connaître les signatures de ses membres et donne l'empreinte du sceau dont elle fait usage, pour les prémunir contre les abus qui pourraient résulter de la contrefaçon. Suivent les noms des administrateurs, imprimés et autographes : L. ROYER, président, DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET, administrateurs, HILAIRE commissaire du pouvoir exécutif, B. ROYER secrétaire en chef, LEBRETON adjoint-secrétaire en chef.

3105. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. A Grenoble, le 1 prairial an 5 de la R. F. U. I. (20 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution. S. d.* placard in-f°, tiré à 75 exempl. (C.)

Ordonne la démolition de toutes les baraques construites à côté du pont de pierre, sur la rive droite de l'Isère, vis-à-vis les remises et la maison du citoyen DUMOULIN.

3106. Procès-verbal de la célébration des fêtes de la paix qui ont eu lieudans la commune de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, les 29 floréal et 9 prairial an 5 de la R. F. U. et I. (18 et 28 mai 1797). *Valence, Bénistant.* In-4°, 42 p. (C.)

Cette brochure contient : p. 7 : action héroïque de MARTIN-VINAY.

P. 9. Lettre du directoire au sujet de VINAY.

P. 11 La Marseillaise pacifique. — Hymne à la paix, etc.

P. 10. Discours du citoyen GAILLARD, président de l'administration municipale de Valence.

P. 25. Discours de CURNIER, commissaire du directoire.
P. 32. Discours d'un habitant du Bourg-lès-Valence.
P, 35. Du citoyen ALGOUD président de l'administration centrale.
P. 36. Chant funèbre en l'honneur de VINAY, etc.

3107. Liberté. Egalité. Antoine MARSEAU, ancien militaire, habitant à Grenoble, victime d'un jugement révolutionnaire. A ses concitoyens.... (prairial an 5) (mai 1797). *A Grenoble, chez Ferry et Duclaud, imp., rue Chenoise, n.° 48, près du pont de bois.* In-f° placard. (C.)

Adresse signée : MARSEAU, contenant les pièces justificatives de son innocence. Voyez n° 2816.

3108. Des républicains avignonais, traduits devant le tribunal criminel de la Drôme, aux citoyens français. Pluviôse an 5. (mai 1797). In-8°.

Relatif aux événements qui ont eu lieu à Avignon, du 24 au 30 pluviôse an 5. (12 au 18 février 1797).

3109. La victoire et la paix, comédie en deux actes et en prose, par un membre de la société dramatique de Gap (Jean-Pierre DU COLOMBIER, vérificateur de l'enregistrement à Gap, puis préfet de la Loire), pour être représentée à l'occasion de la fête de la paix, célébrée à Gap, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797). *A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département des Hautes-Alpes. Prairial an 5ᵉ de la République française.* In-8°, 52 p. (G.)

L'épître aux dames de la société dramatique de Gap est signée : Jean-Pierre.

3110. Copie de la lettre écrite aux administrateurs du département de l'Isère, par le directeur de l'école de santé, (THOURET), datée de Paris, le 8 prairial, an 5 de la R. F. (27 mai 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*. In-4°, 2 f. n. chif. (M.)

Demande des renseignements sur les maladies qui ont régné depuis messidor an 3 jusqu'au mois de brumaire.

3111. L'administration centrale du département de la Drôme, à ses concitoyens. (28 mai 1797). *A Valence, chez la veuve Aurel*. In-4°, 10 p. (C.)

Adresse en style lyrique, aux habitants de la Drôme, pour célébrer la paix et les engager à en fêter la proclamation. Arrêté qui prescrit le cérémonial qui sera observé pour la publication de la paix et la fête publique, qui solennisera ce jour. Après les discours, « des jeux d'exercice auront lieu, et le vainqueur aura pour prix un chapeau castor, ombragé du panache national », et plus loin, dès lors, sur la modeste escabelle des Philémon et des Baucis, paraîtront, la frugale abondance, la tendre cordialité, l'aménité patriarcale. Heureuse commune ! tu célébreras les noces de l'humanité » etc.

3112. Recueil des chants civiques composés à Valence, département de la Drôme, pour la célébration de la fête de la paix, le 9 prairial an 5 de la République (28 mai 1797). *A Valence, de l'imprimerie de la veuve Aurel*. In-8°, de 13 p.

Quatre chants, dont l'un en l'honneur de MARTIN VINAY, né à

Valence, musique d'HERQUENNE. Suit la relation en prose de l'action héroïque de MARTIN VINAY.

1er et 2e. La marseillaise pacifiée.

3e. Hymne à la paix, musique d'HERQUENNE.

4e Chant funèbre en l'honneur de MARTIN VINAY, né à Valence, musique d'HERQUENNE.

Suit la relation en prose de « l'action héroïque de MARTIN VINAY, volontaire au 3e bataillon du département de la Drôme, le 20 novembre 1793, vieux style.

Copie de la lettre du directoire exécutif, signée BARRAS, relatif à VINAY, qui envoie au 31e bataillon de la Drôme, actuellement 18e demi-brigade de division, armée d'Italie, deux exemplaires de la gravure et de la note historique qui sont relatives à AINAY tirées des *fastes du peuple français*

3113. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère; qui suspend l'exécution des dispositions de sa lettre du 23 floréal an 5, concernant l'admission des coupons de l'emprunt forcé de l'an 4, en payement des deux premiers cinquièmes des contributions de l'an 5e. Du 15 prairial an 5 de la R. F. U. I. (3 juin 1797). Signé : L. ROYER, président; DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°. 4 p. n. chif. (G.)

3114. Département de la Drôme, Valence, le 15 prairial an 5 de la R. F. U. et I. (3 juin 1797). L'administration centrale du département de la Drôme, aux administrations centrales des départements de la République. *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

Ils adressent leurs noms et leurs signatures ainsi que l'empreinte du sceau de l'administration. Suivent les noms des membres composant l'administration : ALGOUD, président ; LERMY, BISCARRAT, DALY, MÉZANGÈRE-CLEYRAC, administrateurs ; CURNIER, commissaire du directoire exécutif ; VEYRE, secrétaire général.

3115. Liste des citoyens qui doivent former les jurys, tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de messidor, thermidor et fructidor de l'an 5 de la R. F. U. et I. Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 17 prairial an 5 de la R. F. U. I. (5 juin 1797). *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 19 p. (G.)

3116. Contributions. Les administrateurs du département de l'Isère, à leurs concitoyens, aux administrateurs et aux percepteurs des communes de leur ressort. Grenoble, le 19 prairial an 5 de la R. F. (7 juin 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chiff. (I.)

Adresse relative à la lenteur avec laquelle s'opère le recouvrement des contributions.

3117. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'organisation des gardes nationales du 21 prairial, an 5 de la R. F. (9 juin 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et*

David aîné, place de la Constitution, n° 30. Petit in-8°, 12 p. (I.)

Autre édition, in-f° placard. (C.)

Arrêté en XXXIV articles : organisation, élections, réceptions, colonnes mobiles.

3118. Grenoble, le 26 prairial an 5 de la R. F. U. I. (14 juin 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Demande des renseignements, sur les maladies qui ont régné dans le mois de messidor, an 3. Suit la lettre écrite aux administrateurs du département de l'Isère par le directeur de l'école de santé, datée de Paris le 8 prairial, an 5.

3119. Jugement rendu par le tribunal criminel du département de l'Isère, le 30 prairial an 5 (18 juin 1797), qui condamne à la peine de mort Réné Jomard, ci-devant curé à Villeurbanne, convaincu d'avoir provoqué l'empoisonnement de Jeanne Robert, femme de Jean Berger, cultivateur à Villeurbanne, et d'avoir également provoqué l'assassinat dudit Jean Berger. Détails curieux sur cette affaire. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise. S. d.* In-8°, 22 p. (G.)

3120. VIIe lettre pastorale de l'évêque du dio-

cèse de l'Isère, Henri REYMOND. (Du 18 juin 1797). *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise.* In-8°, 4 p. (M.)

Sur le concile national, qui doit s'ouvrir le 1er août.

3121. Liberté, égalité. Gap, le 1er messidor, an 5 de la R. F. U. et I. (19 juin 1797). L'administration centrale du département des Hautes-Alpes. *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

Ils font connaitre leurs signatures, et le sceau de l'administration : suivent les signatures, de B. RICHARD, président ; ALLEMAND, LACHAU, EYRAUD, BONNOT fils, administrateurs ; BONTOUX, commissaire du directoire exécutif ; FARNAUD secrétaire en chef.

3122. Avis de grâce à M. REYMOND, sur sa dernière lettre pastorale du 2 mai 1797. *Se vend à Grenoble, chez Ferry, imprimeur des nouveautés. S. d.* (20 juin 1797). In-8°, 23 p.

Analyse et réfutation des lettres pastorales de M. REYMOND, nos 6 et 7. « Nous avertissons les catholiques de ne point se laisser éblouir, par ces termes pompeux, ce fracas de mots et ce jargon pseudo épiscopal que M. REYMOND affecte dans toutes ses lettres... la dernière heure des constitutionnels est sonnée... »

3123. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 3 messidor an 5 (21 juin 1797). Signé : RICHARD, président ; LACHAU, ALLEMAND,

EYRAUD, BONNOT, BONTOUX. *A Gap, de l'impr. de J. Allier*. In-4°, 8 p. (A. A.)

Relatif au droit de patente de commerce et de l'industrie.

3124. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 3 messidor an 5 de la R. F. (21 juin 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imp.* placard. (C.)

Concernant l'adjudication, par entreprise, des forges de la Grande-Chartreuse et de celles de Saint-Hugon.

3125. Des prisons de Grenoble, le 24 juin 1797. René JOMARD, prêtre constitutionnel, à messieurs les vicaires généraux du diocèse de Grenoble. — Rétractation. — *S. l. n. n. n. d.* In-8°, 7 p. (G.)

René JOMARD fut décapité en août 1797.

3126. Réflexions adressées au conseil des Cinq-Cents, par l'administration des Hautes-Alpes, sur la contribution foncière de l'an 5, (par P.-A. FARNAUD). *Gap, imp. Allier*, juin 1797. In-8°, 25 p.

3127. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 19 messidor an 5, (7 juillet 1797). In-4°.

Concernant la répartition de la contribution foncière.

3128. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 19 messidor an 5 de la R. F. (7 juillet 1797). *A Grenoble, chez David cadet. locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard. (C.)

Concernant le maintien de la tranquillité publique.

3129. Discours prononcé à Valence le 26 messidor an 5 (14 juillet 1797), par le citoyen Daly, commissaire par intérim du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Drôme, pour la célébration de la fête de l'anniversaire du 14 juillet 1789. Citoyens... *A Valence, chez Bénistant, imp. du départ.* In-4°, 8 p. et in-f° placard sur 3 col.

Discours dans lequel le citoyen Daly, fait le tableau de la Révolution et de ses conquêtes ; des victoires du peuple français, de ses luttes pour acquérir ses libertés, il fait aussi le tableau de la féodalité, et de son odieux système politique détruit par le Révolution, il parle de la paix prochaine, puis de nos victoires qui assureront la conquête de nos libertés et affermiront le gouvernement de la République, il stimule l'enthousiasme des Français pour la liberté, il cherche à rapprocher les esprits, à éteindre le germe des divisions et des haines, à resserer les nœuds de confiance, d'union et de bienveillance réciproques, si nécessaires entre les administrateurs et les administrés.

Suit l'arrêté du 3 thermidor, an 5, qui approuve les discours du citoyen Daly et qui en ordonne la publication.

Tiré à 600 exemplaires in-4° et 600 exemplaires en placards.

3130. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant l'école centrale

dudit département. Du 29 messidor an 5 (17 juillet 1797). *A Grenoble, de l'imp. Cadou et David. S. d.* In-8°, 8 p. (G.)

Fixation du jour et du mode de l'examen général des élèves.

3131. Synode diocésain tenu dans l'église cathédrale de Grenoble, les 18, 19 et 20 juillet 1797, l'an 5 de la République. *A Grenoble, chez P. Cadou et David, imprimeurs.* In-8°, 16 p. (C.)

Discours d'ouverture de l'évêque REYMOND, sur le rétablissement du culte. — Profession de foi. — Compte rendu des séances. -- Statuts synodaux. Brochure signée : REYMOND, évêque; LEMAITRE, promoteur; BOURGEAT, secrétaire.

3132. VIIIe lettre épiscopale de l'évêque du diocèse de l'Isère, donnée en synode pour répondre à un libelle intitulé : Avis de grâce à M. REYMOND sur sa dernière lettre pastorale (20 juillet 1797). *Grenoble, Cadou et David.* In-8°, 16 p. (C.)

Brochure très rare. REYMOND, alors évêque de l'Isère, réfute la brochure susdite, annonce que le concile national doit s'ouvrir le 15 août suivant, p. 12 à 16. Discours de M. PÉRONCEL, archiprêtre de Beaurepaire, prononcé le 31 mai 1797, à l'occasion de la distribution des saintes huiles. V. le 2 mai 1797.

3133. Grenoble, le 6 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (24 juillet 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, à l'administration municipale de... *S. l. n. n.* In-4°, 1 f. n. chif. (M.)

Circulaire d'HILAIRE par laquelle il demande le plus tôt possible, un état concernant les naissances, mariages et divorces.

3134. Les administrateurs du département de l'Isère aux administrateurs municipaux de leur ressort. Grenoble, le 6 thermidor de l'an 5 (24 juillet 1797). Lettre signée : L. ROYER, DUC, TREMBLEY, FARCONNET, ORCELLET. *S. l. n. d.* In-4°, 2 p. n. chiff. (G.)

Lettre circulaire relative aux contributions directes de l'an 5.

3135. Journal de Lyon, par PELZIN, n° 218, du 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797). L'anniversaire de ROBESPIERRE et des Jacobins. — Vérité. — L'anniversaire du 9 thermidor. *A Grenoble, chez Ferry, imprimeur, rue Chenoise.* In-f° oblong, 1. f.

3136. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs du canton de... Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère. Du 15 thermidor an 5 (du 2 août 1797). *Grenoble, chez P. Cadou et David aîné. S. d.* In-4°, 13 p. + 13 p. n. chif. et 7 tabl. (G.)

Lettre circulaire et arrêté concernant la contribution foncière de l'an 5.

3137. Loi relative aux transactions passées entre particuliers pendant la durée de la dépréciation du papier monnaie. Du 5 messidor an 5 (23 juin 1797).

Suit un tableau des valeurs successives du papier monnaie dans le département de l'Isère, à partir du 1er janvier 1791, jusqu'au 9 thermidor an 4, jour de la publication de la loi du 29 messidor précédent; dressé en exécution de la loi du 5 messidor an 5. Le présent tableau fait et arrêté par les administrateurs du département de l'Isère. A Grenoble, le 15 thermidor an 5. (2 août 1797). *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. n. chif. (G.)

Autre édition. *A Grenoble, de l'imp de J. Allier.* In-f° placard.

3138. Département de l'Isère. Tableau des valeurs successives du papier monnaie dans le département de l'Isère, à compter du 1er janvier 1791 au 9 thermidor an 4, jour de la publication de la loi du 19 messidor précédent; dressé en exécution de la loi du 5 messidor an 5 (23 juin 1797), par l'administration centrale du département et par les quinze commissaires adjoints. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-8°, 8 p. n. chiff. (M.)

3139. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 15 thermidor an 5 de la R. F. (2 août 1797). Signé : RICHARD, président; BONTOUX, commissaire du directoire exécutif; FAR-

NAUD, secrétaire en chef. Cours des assignats et des mandats qui a eu lieu dans le département des Hautes-Alpes, depuis le 1er janvier 1791 et jusque et compris les 5 premiers jours de la 2e décade de thermidor an 4. *A Gap, de l'imp. Allier.* In-f° placard. (I.)

3140. Extrait des registres de l'admistration centrale du département de la Drôme, Séance du 18 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (5 août 1797) ; présens : LERMY, président par intérim ; DALY, MÉSANGÈRE-CLEYRAC, OLLIVIER, administrateurs, CURNIER, commissaire du directoire exécutif et VEYRE, secrétaire général. *A Valence, chez Bénistant, imp. du département* In-8°, 8 p.

Noms des commissaires adjoints et des suppléants, qui ont procédé à la formation du tableau de dépréciation du papier-monnaie. Suit ce tableau.

3141. Jugement rendu par le tribunal correctionnel de Bourgoin. Le 21 thermidor an 5 de la R. F. U. et I, (8 août 1797). Signé : TESTE, président ; CHARVET, juge de paix, etc. *A la Tour-du-Pin, chez J.-F. Rolland, imp.* In-f° placard sur 3 colonnes et en 2 pièces. (I.)

Jugement qui condamne seize habitants de Saint-Jean-d'Avelanne, de la Follatière et du Pont-de-Beauvoisin à 200 livres de dommages et intérêts, envers la République, pour avoir participé à la dévastation de la forêt nationale, provenant des ci-

devant carmes du Pont-de-Beauvoisin, située dans la commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

3142. Lettre des évêques et prêtres assemblés à Paris, en concile national, à leurs frères les évêques et prêtres résidents en France. A Paris, le 15 août 1797. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 7 p. (G,)

Leur but est de tâcher de trouver les véritables moyens de procurer à l'Eglise une paix solide.

3143. Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département des Hautes-Alpes (Bontoux) aux administrations municipales de cantons et aux commissaires du directoire exécutif près ces administrations. Gap, le 29 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (16 août 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* Petit in f° placard sur 2 col. (C.)

Publication de la lettre du ministre Ramel au sujet des manœuvres faites pour inspirer des craintes aux acquéreurs de domaines nationaux.

3144. Grenoble, le 30 thermidor an 5 de la R. F. U. I. (17 août 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Hilaire), à ceux près les administrations municipales du ressort et aux commandants et brigadiers de gendarmerie. (Suit :) Le ministre de la police générale de la République au commis-

saire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. *S. l. n. n.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

Le ministre dénonce que les émigrés rentrent en France et qu'ils se réunissent aux prêtres déportés; il demande des renseignements.

3145. Contrat d'union des propriétaires de biens ci-devant nationaux du département de l'Isère. Du 2 fructidor an 5 (19 août 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné. imprimeurs. S. d.* (1797). In-8°, 8 p. (G.)

Autre édition. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-8°, 8 p. (G.)

Les propriétaires se sont réunis pour signer un acte d'union, par lequel, ils se garantissent réciproquement la jouissance de propriétés qu'ils ont acquises de la nation. Suit une convention composée de 23 articles.

3146. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le concours public à Grenoble, le 28 fructidor an 5, pour être déclaré habile à remplir les fonctions de notaire public. Du 5 fructidor an 5 de la République (22 août 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur.* In-f° placard sur 3 colonnes.

3147. Avis aux propriétaires des biens nationaux.

S. d. (23 août 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David ainé, imprimeurs.* In-8°, 8 p. (G.)

« Parmi les moyens, qui ont contribué au succès de la révolution et à l'établissement de la république, il n'y en a pas eu de plus puissant et de plus efficace que la vente des biens nationaux, un contrat d'union a été formé à Grenoble par un grand nombre de propriétaires nationaux, on invite ceux du département de l'Isère à donner leur adhésion, c'est le moyen assuré de mettre leurs acquisitions loin de toute atteinte. »

3148. Grenoble, le 6 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (23 août 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Hilaire), aux administrations municipales du ressort. Lettre du ministre de la guerre (Scherer), du 25 thermidor, concernant les déserteurs. *S. l. n. n.* In-4°, 2 f. n. chif. (M.)

3149. L'administration municipale du canton de Grenoble, à ses concitoyens. (Du 12 fructidor an 5 de la République (29 août 1797). *A Grenoble, chez David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet.* In-f° placard, à longues lignes.

Réorganisation de la garde nationale sédentaire.

3150. L'administration centrale du département de l'Isère à l'administration municipale et agents municipaux du canton de... le 13 fructidor an 5 (30 août 1797). Circulaire signée : L. Royer, Duc, Trembley, Farconnet, Lebreton. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (G.)

Lettre circulaire concernant la réorganisation de la garde nationale.

3151. Mesures de sûreté. Extrait des registres des arrêtés de l'administration centrale du département de la Drôme, séance du 15 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (1er sept. 1797). *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In-f° placard sur 3 col. tiré à 1.000 exempl. (C.

Délibération sur divers événements arrivés dans le département de la Drôme. A Dieu-le-fit, rentrée d'une foule d'émigrés, dans la même ville, des prêtres refractaires sont attendus. Mandement de l'archevêque de Vienne. Chef de brigands à Nyons, mis en liberté; assassinat d'un vieillard septuagénaire près de Nyons. Forêts du Vercors incendiées. etc... Suit un arrêté relatif à diverses mesures de sûreté publique.

3152. Liberté, égalité. Paris, le 15 fructidor an 5. (1er sept. 1797). Le ministre de l'intérieur (François de NEUFCHATEAU), aux administrations centrales et municipales. *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier. S. d.* In 4°, 4 f. n, chif.

Suit une lettre circulaire relative aux brigandages. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression et l'envoi de la lettre ci-dessus, du 29 fructidor an 5 de la République.

3153. Liberté, égalité. Paris, le 15 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (1er sept. 1797). Le ministre de l'intérieur (François de NEUFCHATEAU), aux administrations centrales et municipales. *A Gap, de*

l'imp. du département des Hautes-Apes (sic). In-f° placard à 4 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

« J'ai besoin d'épancher mon âme dans la vôtre, citoyens administrateurs, mais c'est avec douleur, c'est avec amertume que je me vois forcé de vous écrire cette lettre, car j'ai à demander raison à un grand nombre d'entre vous, des troubles et des crimes qui semble se multiplier avec impunité, etc... »

3154. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 fructidor an 5 de la République (5 septembre 1797). signé : L. ROYER, président ; LEBRETON. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, près la salle de spectacle, n° 30.* (I.)

Recouvrement des contributions.

3155. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, du 19 fructidor an 5 de la République (5 septembre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, près la salle de spectacle, n° 30.* In-f° placard. (C.)

Concernant la circulation des monnaies de billon, de cuivre et autre métal.

3156. Avis aux citoyens, (signé. J.-M. CUCHET.) L'union fait la force. Avis aux républicains, signé : P..., *Chambéry, de l'imp. des Amis de la République. A Grenoble, chez J.-M. Cuchet. S. d.* (8 sept. 1797). In-8°, 3 d. n. chif.

L'imprimeur CUCHET reproduit la pièce anonyme, qui venait d'être répandue dans Grenoble : « Lisez, dit-il, le manifeste de vos ennemis, et apprenez à les connaître. »

3157 L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. 25 fructidor an 5 (11 sept. 1797). *Gap, J. Allier*, an 5. In-8°, 23 p. (A.)

Conspiration PICHEGRU.

3158. Grenoble, le 26 fructidor an 5 de la R. F. U. I. (12 septembre 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère. (HILAIRE). A l'administration municipale de..... etc. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (M.)

Il transmet la copie de la lettre du ministre des finances concernant l'apurement des contributions des exercices antérieurs à l'an 5.

3159. Lettres du ministre des finances des 8 messidor, 8. 12 et 30 fructidor de l'an 5 (25, 29 août 16 sept. 1797). Aux administrateurs du département de l'Isère. *A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-4°, 18 p. (M.)

Contributions directes.

3160. Arrêté de l'administration centrale du dé-

partement de l'Isère, concernant la distribution des prix à décerner aux élèves de l'école centrale dudit département, du 30 fructidor an 5 (16 sept. 1797). *A Grenoble, Allier*. In-8°, 14 p. (G.)

3161. Procès-verbal de la distribution des prix décernés aux élèves de l'école centrale du département de l'Isère, en exécution des arrêtés de l'administration dudit département, du 4 fructidor, an 4 29 messidor et 30 fructidor an 5 (du 17 sept. 1797). A la fin : *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeur. S. d.* In-8°, 23 p. (M.)

Discours prononcé par Louis ROYER président de l'administation centrale. Extrait du discours prononcé par l'abbé GATTEL professeur de grammaire générale, sur l'origine et les progrès du langage.

Voici les noms des professeurs :

JAY	professeur	de dessin;
VILLARS	—	d'histoire naturelle ;
DURAND	—	de langues anciennes;
DUPUY	—	de mathématiques;
TROUSSET	—	de physique et de chimie ;
GATTEL	—	de grammaire générale;
DUBOIS-FONTANELLE	—	de belles lettres;
CHALVET	—	d'histoire ;
BERRIAT-SAINT-PRIX	—	de législation ;

3162. Le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Drôme, aux représentants du peuple JACOMIN et MARTINEL. A la fin : *Paris, imprimerie Nationale. Vendé-*

miaire an VI. (7 septembre 1797). (2e jour complémentaire an V, 18 septembre 1797). In-8, 7 p.

Cet opuscule est relatif à Jacques François de BRÉMOND, plus connu sous le nom de baron de SAINT-CHRISTOL. Il contient :

1o un rapport de CURNIER, sur la prise d'armes de SAINT-CHRISTOL.

2o un manifeste de ce dernier aux habitants du Midi.

3o une lettre d'ALMÉRAS, annonçant la dispersion des rebelles commandés par SAINT-CHRISTOL.

3163. Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (HILAIRE). Du 2e jour complémentaire de l'an 5 (18 sept. 1797), concernant la tranquillité publique. *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard, sur 3 col.

« La journée mémorable du 18 fructidor dernier s'est passée à Paris sans effusion de sang. Le gouvernement a terrassé le royalisme et comprimé l'anarchie par ses propres moyens, etc. »

3164. Grenoble, le 3e jour complémentaire, an 5 de la R. F. U. I. (19 sept. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales des cantons du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 2 p. n. chif.

Circulaire relative aux veuves ou parents de défenseurs de la patrie, ayant droit à la pension.

3165. Programme des cours de l'école centrale

du département de l'Isère pendant l'an six (1797). *Grenoble, J. Allier. S. d.* In-4°. 8 p.

3166. Tableau des variations des signes monétaires; depuis l'émission des assignats. ***Grenoble, Duclaud et Ferry. S. d.*** (1797). In-8°, 7 p.

3167. Le commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Isère (Alexandre Royer), aux juges de paix et bureaux de conciliation. ***A Grenoble, chez Ferry, imp. du tribunal, près le pont de bois. S. d.*** (1797) In-4°, 8 p. (C.)

Recommandations aux juges de paix.





AN SIX DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

1er VENDÉMIAIRE AU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.
22 Septembre 1797 au 21 Septembre 1798.

3168. Almanach du département de l'Isère pour l'an sixième de la République française et pour l'an 1798, vieux style. (Monogramme de BERRIAT-SAINT-PRIX, rédacteur de cet almanach). A Grenoble, chez les libraires de cette ville. L'an VI de la République. *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier*. Petit in-12, 119 p. (G.)

3169. Almanach nouveau pour l'année 1798, et pour l'an VI de la République française. Avec la concordance des deux ères; le tableau des quatre-vingt-dix sept départements de la République, avec les noms de leurs chefs-lieux... les noms de ceux qui composent les différentes administrations et tribunaux de ce département. *A Grenoble, chez A. David cadet, locataire de l'imp. de J.-M. Cuchet, place du département.* In-12, 36 p. texte encadré. (G.)

3170. Almanach nouveau pour l'année 1798, et pour l'an VI de la République française, avec la concordance des deux ères, une instruction sur l'agriculture, le tableau par ordre alphabétique des quatre-vingt-dix-sept départements, de leurs chefs-lieux... *Usum serva novum, veteri dum reddis honorem. A Grenoble, chez Lemaire, marchand de nouveautés, an 6.* Petit in-12, 48 p. (G.)

3171. Almanach du département des Hautes-Alpes, pour l'an sixième de la République française (pour l'an 1798, vieux style.) Et cours du papier monnaie.

> L'ennui naquit, dit-on, de l'uniformité ;
> Lecteur, par la raison contraire ;
> Cet Almanach doit plaire,
> Par sa variété.

A Gap, chez J. Allier, imprimeur du département

an 6 (26 septembre 1797). Signé : Duc, président. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif.

Etat civil.

3176. Proclamation (du directoire exécutif), pour que les armées françaises soient complètes et prêtes à marcher le 15 vendémiaire prochain. Du 4e jour complémentaire, l'an 6 de la R. F. (20 sept. 1797). (Suit) : Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administratisn centrale du département de l'Isère. Aux jeunes gens de la réquisition en retard de se rendre aux armées, etc... (Fait à Grenoble, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797). Signée : Hilaire. *A Grenoble, P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-12, 12 p. (C.)

Adresse patriotique dont voici un extrait : Aux armes, citoyens ce cri des Français, qui nous a fait lever en masse ; qui nous a tant de fois valu des victoires, avait été suspendu dans l'intérieur par l'espoir d'une prochaine paix. C'est le moment de le répéter à l'unisson, il nous maintiendra la victoire, il nous donnera la paix, et bientôt nous chanterons, avec nos guerriers triomphants ! Vivre pour sa patrie, etc, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !...

3177. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le recouvrement des droits de patentes, de l'an 5, du 11 vendémiaire an 6 de la République Française, une et indivisible (2 oct. 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur,* 7 p.

Les ex-nobles et les ex-prêtres, de l'âge de la réquisition, ne sont pas exempts. Les militaires et réquisitionnaires destinés à rejoindre, seront répartis et dirigés, comme il suit, savoir : ceux des départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes seront envoyés au quartier général de l'armée d'Italie...

3174. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère qui ordonne la réimpression et affiche des noms des individus inscrits sur les listes des émigrés qui n'ont pas été rayés. Du 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797). *S. l. n. n.* 4 placards in-f°.



3175. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales, aux commissaires du directoire exécutif et aux juges de paix de son ressort. Grenoble, le 5 vendémiaire

an 6 (26 septembre 1797). Signé : Duc, président. *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif.

Etat civil.

3176. Proclamation (du directoire exécutif), pour que les armées françaises soient complètes et prêtes à marcher le 15 vendémiaire prochain. Du 4e jour complémentaire, l'an 6 de la R. F. (20 sept. 1797). (Suit) : Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administratisn centrale du département de l'Isère. Aux jeunes gens de la réquisition en retard de se rendre aux armées, etc... (Fait à Grenoble, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797). Signée : Hilaire. *A Grenoble, P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-12, 12 p. (C.)

Adresse patriotique dont voici un extrait : Aux armes, citoyens ce cri des Français, qui nous a fait lever en masse ; qui nous a tant de fois valu des victoires, avait été suspendu dans l'intérieur par l'espoir d'une prochaine paix. C'est le moment de le répéter à l'unisson, il nous maintiendra la victoire, il nous donnera la paix, et bientôt nous chanterons, avec nos guerriers triomphants ! Vivre pour sa patrie, etc, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !...

3177. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant le recouvrement des droits de patentes, de l'an 5, du 11 vendémiaire an 6 de la République Française, une et indivisible (2 oct. 1797). *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur,* 7 p.

3178. Copie de la lettre du Ministre des finances (D.-V. Ramel). Liberté-Egalité. Paris le 28 fructidor an 5e de la R. F. U. I. (14 septembre 1797) suivie d'un avis de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, relatif aux émigrés et à leurs biens. A Gap le 12 vendémiaire an 6 (2 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* Pet. in-f° placard. tiré à 250 exempl, (H. A.)

3179. Grenoble le 12 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (3 oct. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 4 p. n. chif. (A. I.)

Adresse une copie de la lettre écrite par le ministre de l'Intérieur (F. de Neufchateau) aux administrateurs du département de l'Isère, du 23 fructidor an 5, relative aux ravages occasionnés par la grêle pendant l'an 5.

3180. Contribution personnelle, an V. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, relatif à la répartition entre les communes du département, du contingent qui lui a été assigné par la loi du 14 thermidor an 5, dans la contribution personnelle de la même année, séance du 15 vendémiaire an 6 (6 octobre 1797). *Grenoble, Allier. S. d.* In-4°, 6 p. (G.)

3181. Copie de la lettre écrite par le ministre des

finances, aux administrateurs du département des Hautes-Alpes. Paris le 17 vendémiaire an 6 (8 oct. 1797). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes Alpes.* In-f°, placard sur 3 col, tiré à 400 exempl. (H. A.)

3182. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Du 21 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (12 octobre 1797). Suit une lettre du ministre des finances (D. V. Ramel) aux administrateurs du département des Hautes-Alpes, du 14 vendémiaire an 6. *A Gap. chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f°, placard sur 3 col. tiré à 850 exempl. (H. A.)

Pièce relative au recouvrement des contributions.

3183. Arrêté de l'administration du département de l'Isère, concernant l'ordre et l'expédition des délibérations des administrations municipales, du 21 vendémiaire an 6 de la République. (12 octobre 1797). (*De l'imp. de veuve Giroud et fils*). *S. l. n. d.* In 4°, 8 p.

3184. Grenoble le 22 vendémiaire an 6e de la R. F. U. I. (12 oct. 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère (L. Royer) à l'administration municipale du canton de... *S. l. n. n.* In-4°. 2 p. (M.)

Adresse un état pour servir à connaitre les dépenses de toute espèce qui sont à la charge du canton.

3185. L'administration municipale de Grenoble à ses concitoyens. Adresse, du 24 vendémiaire an 6 (15 oct. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier* (1797). In-f°, placard.

Relative à ceux qui tenteraient de se sonstraire au service militaire.

3186. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne la réimpression et affiche des noms des individus inscrits sur les listes des émigrés du département, qui n'en ont pas été définitivement rayés. Du 25 vendémiaire an 6 (16 octobre 1797). *Grenoble, David cadet. S. d.* Grand in-f°, 16 p. (G.)

3187. Programme pour la célébration d'une pompe funèbre, à l'occasion de la mort du général Hoche; arrêté par l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 27 vendémiaire an 6 (18 octobre 1797). *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f°, placard sur 2 col, (tiré à 100 exempl.) (H. A.)

La cérémonie aura lieu le 30 vendémiaire, (samedi 21 octobre), le cortège se dirigera sur la place de l'égalité, où est érigé l'autel de la Patrie, sur lequel sera placée l'effigie du général Hoche, couronné de lauriers. « Le citoyen Farnaud, prononcera

l'oraison funèbre du héros que la patrie regrette. Défilé devant l'effigie, etc. »

3188. Délibération de l'administration municipale du canton de Grenoble, relative à la cérémonie funèbre en mémoire du général Hoche, mort à Wetzlar, le troisième jour complémentaire de l'an 5, dans la trentième année de son âge. Du 27 vendémiaire an 6. (18 octobre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard.

« On se rendra à la salle décadaire, on chantera des hymnes patriotiques et un discours sera prononcé par un défenseur de la patrie. »

3189. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs de canton. Grenoble, le 28 vendémiaire an 6 (19 octobre 1797), *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n, chif. (A. I,)

Lettre relative à la contribution personnelle de l'an 5.

3190. Lettre du ministre de la police générale (Sotin), du 12 vendémiaire an 6 de la R. F. U. I. (3 octobre 1797), aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales, et lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Hilaire), du 28 du même mois (19) oct. 1797). *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. (M.)

Concernant les passe-ports à l'étranger et dans l'intérieur.

3191. Le scélérat confondu. Dialogue édifiant, à l'usage de tous les purs qui habitent le royaume de France. *A Grenoble, chez Cadou et David aîné, imprimeur. S. d.* (19 oct. 1797). In-8°, 15 p.

3192. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens, 22 vendémiaire an 6 (20 oct. 1797), *A Gap, de l'imp. de J. Allier*. In-f° placard, tiré à 250 exempl. (H. A.)

« Les porteurs de mandats auxquels on aurait fait essuyer une perte quelconque, doivent en adresser leurs plaintes, l'administration prend l'engagement de leur faire rembourser les sommes qui leur ont été escroquées.»

3193. Procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu, le 30 vendémiaire an 6 (21 oct. 1737), en exécution de l'arrêté du directoire exécutif du 10 du même mois, dans la commune de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, en mémoire de Charles-Lazare Hoche, général en chef des armées de la République Française, décédé à Wetzlar, le troisième jour complémentaire de l'an 5, dans la 30e année de son âge. *A Valence, chez Bénistant, imp. du département.* In-4°, 23 p. (G.)

3194. Grenoble, le 30 vendémiaire an 6 de la R. F. U. et I. (31 octobre 1797). Le président de l'administration centrale du département de l'Isère,

(Louis ROYER), aux administrations municipales. *S. l. n. n.* In-4°, 2 p.

Il demande, avec le plus grand détail, la situation actuelle des fabriques et manufactures existantes dans le département.

3195, Grenoble, le 2 brumaire an 6 de la R. F. U. I. (23 octobre 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif, (HILAIRE), aux commissaires près les administrations municipales du ressort. *S. l. n. d.* In-4°, 1 p.

Etat du produit des récoltes des cantons pendant l'an 5.

3196. Programmes des cours de l'école centrale du département de l'Isère, pendant l'an 6 de la R. F. U. I., dressés par les professeurs et présentés à l'administration centrale, par le jury d'instruction. Du 3 brumaire an 6. (24 octobre 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-4°, 8 p, (I.)

3197. Grenoble, le 3 brumaire an 6 de R. F. (26 oct. 1797), VERSIAT, percepteur des contributions de la commune de Grenoble, au citoyen... *S. l. n. d.*(In-4°, p. n. chif.)

Recouvrement des contributions et de l'emprunt forcé. « Le délai passé, je ne pourrai me dispenser de vous envoyer des commissaires et même la gendarmerie. »

3198. Vive la République ! L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses con

citoyens. Suit une lettre du général commandant la 7e division militaire (KELLERMANN), à l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. A Chambéry, le 3 brumaire an 6 (24 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard, Tiré à 300 exempl. (A.)

Annonçant la nouvelle de la paix avec l'Empereur, signée dans a nuit du 26 au 27 vendémiaire.

3199. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes ; aux administrations municipales des cantons de son ressort. Gap, le 4 brumaire an 6 (25 octobre 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard à 2 col. Tiré à 250 exempl. (H. A.)

Devoirs que les citoyens municipaux doivent apporter dans leurs fonctions.

3200. Proclamation du directoire exécutif aux français, à l'occasion de la paix conclue avec l'empereur (d'Autriche), du 5 brumaire an 6 de la R. F. U. et I. (26 oct. 1797). Suit : (Lettre du ministre de la guerre, relative au même objet). — Adresse du commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère, aux défenseurs, absents de leurs corps, etc. Signée : IMBERT. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-f° placard en 2 pièces et sur 4 colonnes.

3201. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales du canton de son ressort. Gap, le 9 brumaire an 6 (30 octobre 1797). *A Gap, de l'impr. de J. Allier.* In-f° placard à 2 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

L'administration demande les noms des ministres des cultes qui ont prêché une doctrine contraire aux lois de la République, ou qui ont secrètement exercé des fonctions sans s'être conformés aux lois.

3202. Arrêté du directoire exécutif concernant la suppression des contre-seings et franchises, du 27 vendémiaire an 6 (18 oct. 1797). Suit : Extrait du procès-verbal de l'administration centrale du département de l'Isère, du 12 brumaire an 6 (2 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col.

3203. Liberté, égalité. Gap, le 15 brumaire an 6 de la R. F. (5 nov. 1797). Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux commissaires du directoire exécutif près les administrations municipales de canton. *Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° sur col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

Amnistie accordée pour tous les délits militaires, autres que ceux de désertion à l'ennemi, de trahison, etc.

3204. Copie de la lettre écrite par le ministre de

la police générale (SOTIN), aux administrations centrales des départements de la République, du 15 brumaire an 6 (5 nov. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 2 col., tiré à 250 exempl. (H. A.)

Sur les émigrés; ils ne pourront plus, sous aucun prétexte, rester en France.

3205. Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs municipaux de cantons. Du 17 brumaire an 6 (7 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-8°, 11 p. + 1 tableau. (I).

Instructions et modèles pour la confection des matrices de rôles et des rôles de la contribution personnelle de l'an 5.

3206. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, qui ordonne l'impression, la publication et l'affiche d'une lettre du ministre de la police générale de la République (SOTIN), relative à l'exécution de la loi du 19 fructidor an 5, concernant les ecclésiastiques, du 17 brumaire an 6. (7 nov. 1797). *Grenoble, P. Cadou et David aîné.* In-4°, 16 p. la dernière n. chif. (C.)

Autre édition in-f° placard sur 5 colonnes et en deux pièces. (I.)

3207. Extrait du registre des délibérations de

l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 19 brumaire an 6 (9 nov. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 3 col., tiré à 350 exempl. (H. A.)

Adresse publiée dans le but d'activer par tous les moyens possibles, le départ des militaires et réquisitionnaires, actuellement dans leurs foyers.

3208. Loi concernant l'exécution de celle relative aux déserteurs et aux réquisitionnaires, du 25 bru-brumaire an 6 (14 nov. 1797). Adresse du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, de l'imp. de veuve Giroud et fils, place aux Herbes.* In-f° placard sur 3 col.

Le commissaire annonce que des mesures rigoureuses sont prises pour empêcher la désertion.

3209. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, aux administrations municipales de son ressort et à ses concitoyens. A Gap, le 25 brumaire an 6 de la Républiqне (15 nov. 1797). *A Gap, chez J. Allier, impr. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col. Tiré à 300 exempl. (H. A.)

Nouvelles mesures sur les passeports.

3210. Ministère des finances, 2e division, 1re sec-

tion. Liberté, égalité. Paris, le 29 brumaire an 6 de la R. F. U. I. (17 nov. 1797). Le ministre des finances (RAMEL), aux administrations du département des Hautes-Alpes. *Gap, J. Allier. S. l. n. n.* In-f°, 4 p. n. chif., imprimé en caractères italiques). (tiré à 100 exempl,) (H. A.)

Patentes de l'an 6.

3211. Les membres de l'administration municipale de Montélimar suspendus aux administrateurs du département de la Drôme, Montélimar, 1er frimaire an 6 de la République. (21 nov. 1797). *S. l. n. n.* In-4°, 31 p. (V.)

3212. Lettre du ministre de la police générale (SOTIN), du 23 brumaire an 6, au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère et lettre du commissaire du pouvoir exécutif près ladite administration (IMBERT), du 1er frimaire suivant (21 nov. 1797), aux administrations municipales du ressort. *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, impr. S. d.* (1797). In-8°, 2 f. n. chif.

Au sujet de faux écus de 6 livres.

3213. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les réductions accordées sur les contributions de l'an 5, du 4 fri-

maire an 6 (24 nov. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-f° placard.

3214. Liberté, égalité. L'administration centrale du département des Hautes-Alpes, à ses concitoyens. Gap, le 5 frimaire an 6 de la République Française (25 novembre 1797). Citoyens.... *A Gap, chez J. Allier, imp. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 3 col. Tiré à 600 exempl. (H. A.)

« Les braves vainqueurs de Lodi, les héros de l'Italie, vont passer au milieu de vous ! Déjà des colonnes se sont ébranlées, et bientôt vous serrerez dans vos bras ces soldats magnanimes, dont les exploits et les actions généreuses ont excité tant de fois votre admiration, votre estime et votre reconnaissance, etc. »

Cette adresse engage les habitants des Alpes à « recevoir dignement les braves à qui nous devons le triomphe de la liberté et le bienfait inappréciable de la paix la plus glorieuse. »

3215. Liberté, égalité. Grenoble, le 6 frimaire an 6 de la R. F. (26 nov. 1797), le président de l'administration centrale du département de l'Isère (Duc). Aux administrations municipales du ressort et aux commissaires du directoire exécutif près lesdites administrations. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. n. n. chif. (M.)

Suit la lettre du ministre de la police générales (Sotin) relative aux perturbateurs.

3216. Liberté, égalité. Grenoble, le 6 frimaire

an 6 de la R. F. U. et I. (26 nov. 1797). Les administrateurs du département de l'Isère, aux administrateurs des autres départements de la République. Citoyens, collègues.... *S. l. n. n.* In-f°, 1 f. n. chif. (G.)

Noms des administrateurs et leurs signatures : DUC, président ; BOISVERD, vice-président ; BELLUARD, TESTE-LE-BEAU, PASCAL, administrateurs ; IMBERT, commissaire du pouvoir exécutif ; B. ROYER, secrétaire en chef ; LEBRETON, secrétaire-adjoint.

3217. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 6 frimaire an 6 (26 nov. 1797). *Gap, J. Allier.* Tiré à 250 exempl. (H. A.)

Fournitures à faire par les habitants des Hautes-Alpes, de 12.000 quintaux de foin, de 4.000 quintaux d'avoine et de 600 quintaux de paille longue, pour liens, pour le passage de 3.000 hommes de cavalerie et 5.000 chevaux d'équipage, annoncé par le commissaire-administrateur PASCALIS.

3218. L'administration centrale du département de l'Isère, aux administrations municipales et aux commissaires de son ressort. Du 7 frimaire an 6 (27 nov. 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David. S. d.* In-4°, 7 p. (C.)

Autre édition, in-f° placard.

Circulaire relative aux patentes.

3219. Département des Hautes-Alpes. Avis aux

citoyens qui ont des établissements de commerce. d'industrie ou qui ont des professions sujettes au droit de patente. Gap, le 7 frimaire an 6 (27 nov, 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard, tiré à 200 exempl. (H. A.)

3220. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes. Du 13 nivôse an 6 de la R. F. U. I. (3 déc. 1797). *A Gap, chez J. Allier, impr. du département des Hautes-Alpes.* In-f° placard sur 2 col. (H. A.)

Arrêté relatif au service des étapes, le citoyen MEFFRE est chargé de ce service, pour la fourniture à faire à la colonne de cavalerie venant de l'armée d'Italie.

3221. Grenoble, le 14 frimaire an 6 de la R. F. U. et I. (4 déc. 1797), le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (IMBERT), aux administrations municipales du ressort, aux commissaires du pouvoir exécutif... *S. l. n. d.* In-4°, 3 p. n. chif. (M.)

« Les départements de la République sont en proie à des bandes de voleurs et d'assassins... Ce département n'est point à l'abri de leur atteinte, des vols nombreux ont déjà été commis dans les cantons de Villeurbanne, Crémieu et Villette d'Anthon. » Circulaire prescrivant des mesures énergiques à prendre en cette circonstance.

3222. Liste des citoyens qui doivent former les

jurys tant d'accusation que de jugement, dans le département de l'Isère, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse an 6 de la République. Extrait du procès-verbal du 15 frimaire an 6 (5 déc. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-4°, 36 p. (C.)

3223. L'administration centrale des Hautes-Alpes. A ses concitoyens, aux administrations municipales et aux commissaires du directoire exécutif près ces mêmes administrations. Gap, le 17 frimaire an 6e de la R. F. U. I. (7 déc. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier,* In-f° placard, à 2 col. tiré à 250 exempl. (H. A.)

On avait répandu dans les communes, le bruit que la fourniture de fourrages prescrite par l'arrêté du 6 courant, n'avait plus lieu et se trouvait retirée, c'était une erreur que l'administra tion, s'empresse de faire connaitre aux habitants.

3224. Grenoble, le 19 frimaire an 6 de la R. F. U. I. (9 déc. 1797). Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Isère (Imbert). *Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution, n° 30.* In-4°, 30 p. (G.)

Il adresse la liste des citoyens, qui doivent former les jurys d'accusation et de jugement pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse prochains, suit cette liste.

3225. Le commissaire du pouvoir exécutif près

le directoire du jury d'accusation et tribunal correctionnel de l'arrondiesement de Vienne, à ses concitoyens. Du 24 frimaire an 6 (14 déc. 1797). *Vienne, imp. Labbe.* In-f° placard. (V. V.)

Il invite les bons citoyens au calme, à se rallier aux nouveaux administrateurs nommés, etc.

3226. Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, concernant les secours dus aux indigents. Du 24 frimaire an 6 (14 déc. 1797). *A Grenoble, de l'imp. de P. Cadou et David aîné, place de la Constitution n° 30.* In-4°, 4 p. (M.)

Les communes du département, dans lesquelles il n'y a pas d'hospice civil, sont tenues de fournir, dans l'étendue de leur territoire, des secours aux individus qui seront reconnus véritablement indigents par l'administration municipale du canton.

3227. Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, du 26 frimaire an 6 (16 déc. 1797). *A Gap, de l'imp. de J. Allier.* In-f° placard sur 2 col. (tiré à 500 exempl.) (H. A.)

Arrêté relatif au service des étapes.

3228. Liberté, égalité. Grenoble, le 26 frimaire an 6 de la R. F. (16 déc. 1797). L'administration centrale du département de l'Isère aux administrations municipales du ressort. *S. l. n. n.* In-4°, 4 p. (M.)

Circulaire relative aux chemins vicinaux.

3229. Directoire exécutif. Extrait du procès-verbal de la séance publique du directoire exécutif, du 20 frimaire an 6 (10 déc. 1797). *A Grenoble, chez P. Cadou et David aîné, imprimeurs.* In-8°, 42 p.

Relation de la cérémonie du 20 frimaire (10 déc. 1797) à l'occasion de la ratification du traité de paix, conclu le 26 vendémiaire dernier à Campoformio, entre la République Française et Sa Majesté l'Empereur, roi de Hongrie. L'administration du département de l'Isère, par son procès-verbal du 28 frimaire, an 6. (18 déc. 1797) arrête que le procès-verbal sera imprimé et envoyé aux administrations municipales et affiché dans toutes les communes de leur ressort.

3230. Affiche d'un jugement du tribunal correctionnel de Grenoble, condamnant P.-E. ROYER et M. ODEZAINE, sa femme. Injure à la garde nationale. Evasion du prêtre réfractaire TESTOU, au lieu de Cordéac. (19 déc. 1797.) *Grenoble, P. Cadou et David.* In-f° placard. (T.)

3231. Circulaire du président de l'administration centrale du département de l'Isère, du 2 nivôse an 6 (22 déc. 1797), aux administrateurs municipaux. *S. l. n. n. n. d.* In-4°, 1 f. (C.)

Concernant la solde provisoire accordée aux militaires qui se trouvent dans l'impossibilité de continuer leur service aux armées.

